

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DE L'AGRICULTURE

STATISTIQUE

AGRICOLE

DE LA FRANCE

ANNEXE A L'ENQUÊTE DE 1929

MONOGRAPHIE AGRICOLE

DU DÉPARTEMENT

DU MORBIHAN

M CM XXXVII

MONOGRAPHIE AGRICOLE

DU DÉPARTEMENT

DU MORBIHAN

STATISTIQUE AGRICOLE
DE LA FRANCE

PUBLIÉE
PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DE L'AGRICULTURE

ANNEXE A L'ENQUÊTE DE 1929

MONOGRAPHIE
AGRICOLE
DU DÉPARTEMENT
DU MORBIHAN

PAR

Jean KUNTZ

Directeur des Services Agricoles du Morbihan

AVEC LA COLLABORATION DE

J. DECHAMBRE

*Professeur d'Agriculture,
Adjoint à la Direction des Services Agricoles*



VANNES
IMPRIMERIE A. CHAUMERON
PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

1937

*A Monsieur Yann Pouébo Directeur de
"la Bretagne" avec l'assurance de mes
sentiments très distingués.*

J. Kuntz

28/5/43.

AVANT-PROPOS

Nous avons l'agréable devoir de remercier tous ceux qui nous ont facilité notre tâche dans la rédaction de cette monographie, et en particulier :

M. GONDÉ, Inspecteur de l'Agriculture, ancien Directeur des Services Agricoles du Morbihan ;

M. MÈNARD, Inspecteur de l'Agriculture, ancien Directeur des Services Agricoles du Morbihan, ancien rapporteur général de l'Enquête Agricole 1929-1932, qui nous a laissé de nombreux documents et rapports sur les différentes productions du département, dans lesquels nous avons puisé de précieux renseignements ;

M. MELOX, Inspecteur de l'Agriculture de la région de l'Ouest ;

MM. GEFFROY, Président de l'Association départementale des Syndicats d'Élevage du Morbihan ; DE KERRET, membre de la Chambre d'Agriculture ; DE MOLLIENS, Directeur du Dépôt d'étalons d'Hennebont ; MORIN-LE CLAINCHE, lauréat de la Prime d'Honneur ; ROUX, Inspecteur des Eaux-et-Forêts, rapporteurs spéciaux ;

MM. JÉGOREL, DE KERRET, ROBIC, SIMONNOT, membres de la Chambre d'Agriculture ; TOUFFREAU, Vice-Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole ; LE DIGABEL et MAHEUX, Directeurs d'École publique, en retraite, et DÉCHAMPS, Professeur d'Agriculture, enquêteurs ;

M. DECHAMBRE, Professeur d'Agriculture, adjoint à la Direction des Services Agricoles ;

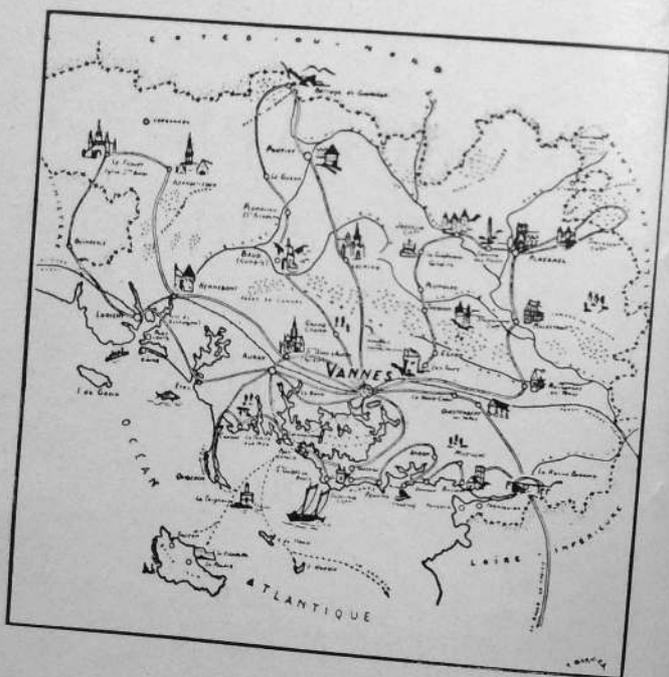
MM. LECOMTE, LUCAS et BASLÉ, successivement secrétaires de l'Enquête Agricole ;

MM. les Maires et Secrétaires de Mairie du département.

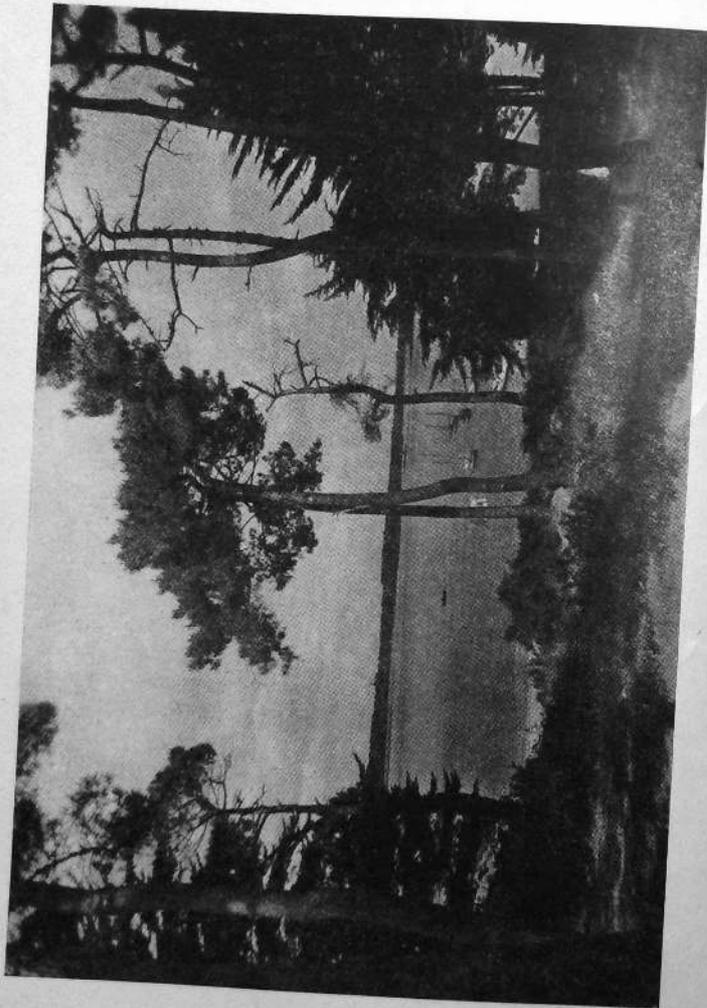
A tous, nous exprimons notre gratitude.

Jean KUNTZ.

CARTE TOURISTIQUE DU MORBIHAN



"ESSI"
Syndicat d'Initiative de Vannes et sa Région
Rue Joseph-Le-Brix, Vannes



LE GOLFE DU MORBIHAN VU DE L'ILE-AUX-MOINES

Cl. DESMAY

PREMIÈRE PARTIE

LE MILIEU LES CONDITIONS NATURELLES DE LA PRODUCTION

APERÇU GÉOGRAPHIQUE

Limites

Le département du Morbihan doit son nom au golfe formé par l'Océan Atlantique dans la région située au Sud de Vannes et appelée en breton Mor-Bihan (Mer Petite) par opposition à Mor-Bras (Mer Grande ou Océan).

Ce département est compris entre les 47°18' et 48°12' de latitude Nord et entre les 4°23' et 6°5' de longitude Ouest.

Partie intégrante de la Bretagne, le Morbihan n'est entouré que de départements bretons. Ses limites sont : au Nord, les Côtes-du-Nord ; à l'Ouest, le Finistère ; au Sud, l'Océan Atlantique ; au Sud-Est, la Loire-Inférieure et, à l'Est, l'Ille-et-Vilaine.

L'Atlantique le baigne sur une longueur de 150 kilomètres entre l'embouchure de la Laïta, à l'Ouest, et le Trait de Penbaie, à l'Est.

Son littoral est excessivement festonné par les érosions ; un lent affaissement du sol en a séparé les îles (Groix, Belle-Ile, Houat, Hoëdic) et les nombreux îlots de l'intérieur du golfe, transformé les estuaires en baies profondes (Lorient, Etel, Quiberon, Crach, Pénerf et la Vilaine), détaché les presqu'îles de Quiberon et de Rhuys.

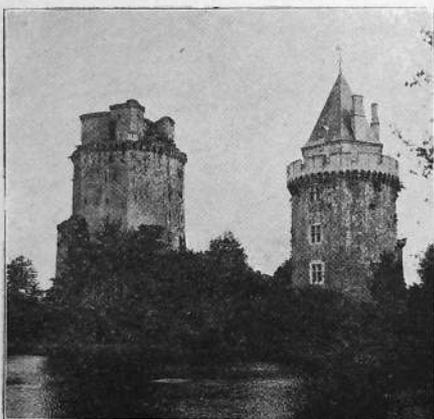
Superficie

Le département affecte, dans ses grandes lignes, la forme d'un parallélogramme et couvre (îles comprises) une superficie de

680.581 hectares. Sous le rapport de l'étendue, il occupe le 19^e rang parmi les 90 départements français.

Origine — Historique

Il fut de bonne heure peuplé par les Vénètes, tribus maritimes qui faisaient le commerce avec l'Espagne et la Grande-Bretagne. Ses ports servirent d'escale aux Phéniciens et aux Carthaginois qui allaient chercher l'ambre et l'étain dans les pays du Nord.



Elven — Ruines des Tours de Largoët (XIII^e siècle)

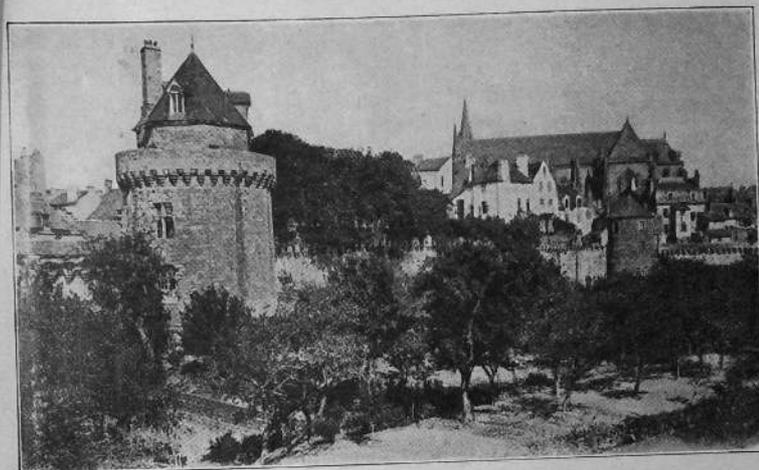
Dans cette forteresse a été enfermé, en 1474, le Comte de Richemont, devenu ensuite Roi d'Angleterre sous le nom d'Henri VII.

sur le développement de l'agriculture en Bretagne. Certains attribuent à cette influence le procédé de labour en billons, procédé qu'employaient les Romains chez eux et qui subsiste dans de très nombreuses régions du Morbihan. Puis, vint l'immigration des Bretons d'Angleterre, qui fondèrent des colonies agricoles florissantes sur la côte (V^e siècle), les invasions franques (VI^e, VII^e et VIII^e siècles) et Normandes (IX^e et X^e siècles).

Après la Guerre de Succession, c'est l'union du duché de France, puis les troubles de la Ligue. Les nombreuses guerres

Lors de la conquête de la Gaule par Jules César, les Vénètes résistèrent longtemps aux Romains sur terre et sur mer ; ils durent cependant s'incliner et subir la domination romaine.

C'est de cette époque que datent les premières routes ouvertes à travers les forêts qui recouvraient alors le pays. Les historiens s'accordent pour reconnaître l'influence de l'occupation romaine



Vannes — La Tour du Connétable et les Remparts

intestines entretenirent dans le Morbihan et dans toute la Bretagne un état défavorable au développement de l'agriculture. Après des vicissitudes diverses, le Morbihan fut formé, en 1790, d'une partie de la province Bretagne.

La pacification de la région ne fut réalisée qu'en 1880, à la suite d'un armistice signé avec les derniers chouans. Depuis ce temps, le sort du Morbihan est intimement lié à celui de la France.

Divisions administratives

Le département est divisé en trois arrondissements : Lorient, Pontivy, Vannes. Il compte 38 cantons, 261 communes et 537.528 habitants ainsi répartis (1) :

	CANTONS	COMMUNES	POPULATION
Lorient	12	61	203.731
Pontivy	10	79	151.130
Vannes	16	121	182.667

(1) Recensement de 1931.

Il faut noter que plus de la moitié de la population du Morbihan parle l'un ou l'autre des dialectes bretons dérivés de la langue celtique. Elle occupe la partie bretonnante du département, à l'Ouest d'une ligne fictive qui passerait, approximativement, par Rohan et Vannes.

CLIMAT

Grâce à son faible relief et à sa situation maritime, le Morbihan jouit d'un climat doux et humide.

Température

Pour l'hiver, la température moyenne oscille, selon les localités, entre + 5° et + 6° (moyenne pour la France : + 4°). Le nombre des jours où le thermomètre marque moins de zéro est extrêmement faible : 27 à Lorient, 43 à Vannes. Le climat devient un peu plus dur au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la côte et que l'altitude augmente. A Pontivy, à Gourin, à Ploërmel, les hivers sont plus rudes. Néanmoins, les chutes de neige sont rares et la neige disparaît rapidement.

Le printemps est, d'ordinaire, froid. L'été n'est jamais très chaud ; température moyenne : + 17° (moyenne pour la France : + 20°). L'automne est beau.

Vents et pluies

Les vents dominants sont du Nord et Sud-Ouest. Ils apportent sur le département, et plus particulièrement sur la côte et les îles, les effluves tièdes et modérateurs de l'Océan.

C'est ce qui permet la culture en pleine terre, dans la presqu'île de Rhuys, sur les bords du golfe et dans les îles, de plantes méditerranéennes : figuier, laurier, camélia, mimosa, du chêne vert et de la vigne.

Le régime des pluies est très variable d'une région à l'autre. La hauteur moyenne des chutes d'eau descend à 524 millimètres à Belle-Ile ; elle n'est encore que de 592 à Port-Navalo, mais atteint 865 à Gourin et 873 au Faouët.

Le tableau ci-dessous indique la répartition de ces pluies dans certaines des stations d'observation.

MOIS	Belle-Ile	Port-Navalo	Vannes	Quers-tambert	Baud	Plouay	Pontivy	Le Faouët	Gourin
Janvier	54	58	72	78	59	78	73	92	98
Février	40	43	52	55	39	54	54	65	74
Mars	39	47	52	57	40	52	54	69	69
Avril	32	39	52	54	43	49	48	63	59
Mai	32	36	53	56	44	47	47	57	58
Juin	29	36	52	56	43	45	48	54	54
Juillet	30	34	54	54	42	38	45	53	48
Août	30	38	51	57	47	45	44	57	57
Septembre	50	51	70	69	53	59	55	71	72
Octobre	62	70	90	99	73	79	78	99	88
Novembre	60	68	77	87	62	72	74	98	89
Décembre	66	72	75	87	61	81	73	95	99
TOTAL ANNUEL...	524	592	750	809	606	699	693	873	865

Hauteurs normales de pluies ramenées à la période de 50 années (1851-1900), par M. Angot (Annales du Bureau Central Météorologique, 1911).

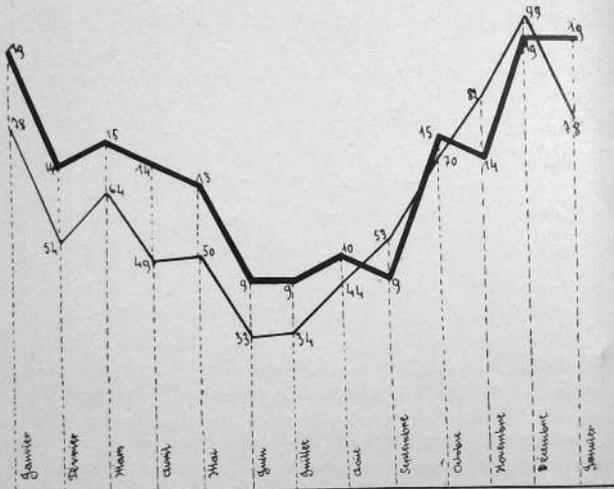
Le nombre des jours de pluie est, en moyenne, de 160. L'été est particulièrement sec sur la côte ; la précipitation pluviale augmente de l'Est à l'Ouest et du Sud au Nord. La pluie est généralement une pluie fine (crachin).

Les orages sont très peu fréquents. Il se produit quelques chutes de grésil au printemps, mais la grêle ne tombe que très exceptionnellement.

Conséquences

La région de la côte et des îles se prête aux cultures de primeurs et ce n'est que dans cette zone que la vigne réussit à mûrir.

Dans l'intérieur, la douceur de l'hiver permet la culture des choux fourragers et l'entretien du bétail à la pâture pendant toute l'année.



— Hauteur moyenne de pluie (en mm).
 — Nombre moyen de jours de pluie.

J. K.

RÉGIME DES PLUIES DANS LE MORBIHAN

D'après les observations
 de l'Observatoire Maritime de Lorient

Pluies

Hauteur moyenne mensuelle et annuelle

Janvier	78 m/m	Juillet	34 m/m
Février	54 —	Août	44 —
Mars	64 —	Septembre	53 —
Avril	49 —	Octobre	70 —
Mai	50 —	Novembre	82 —
Juin	33 —	Décembre	99 —

Hauteur moyenne annuelle : 710 m/m

Nombre moyen de jours de pluie annuels et mensuels

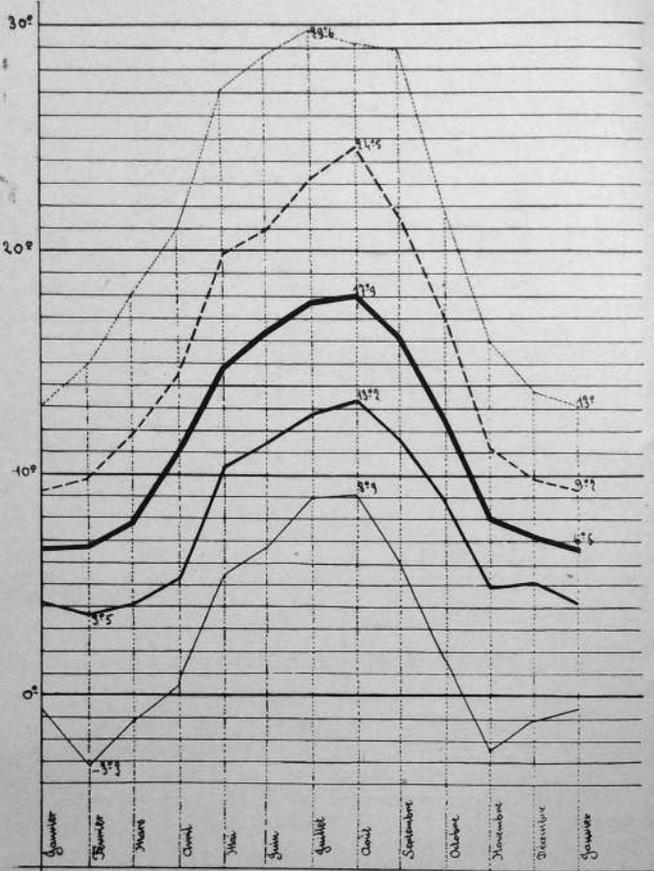
Janvier	19	Juillet	9
Février	14	Août	10
Mars	15	Septembre	9
Avril	14	Octobre	15
Mai	13	Novembre	14
Juin	9	Décembre	19

Nombre de jours de pluie par an : 160

Phénomènes exceptionnels

Nombre moyen de jours
 de neige, gelée, orage, mensuels et annuels

	NEIGE	GELÉE	ORAGE		NEIGE	GELÉE	ORAGE
Janvier	1.1	1.8	—	Juillet	—	—	0.9
Février	0.8	5.1	0.1	Août	—	—	1.3
Mars	2.1	4.6	—	Septembre	—	—	1.0
Avril	1.0	1.0	0.9	Octobre	—	0.1	0.2
Mai	—	—	1.9	Novembre	—	2.7	0.2
Juin	—	—	1.2	Décembre	1.0	3.7	0.3
Nombre de jours annuels de				{ neige			
				{ gelée			
				{ orage			



———— Température moyenne
 - - - - - Maxima absolu moyen
 Maxima absolu
 ———— Minima absolu moyen
 - - - - - Minima absolu

RÉGIME THERMIQUE DANS LE MORBIHAN

D'après les observations de l'Observatoire Maritime de Lorient

Températures

Températures moyennes, mensuelles et annuelles

Janvier	6°5	Juillet	17°6
Février	6°6	Août	17°9
Mars	7°7	Septembre	16°
Avril	10°9	Octobre	12°3
Mai	14°6	Novembre	7°9
Juin	16°3	Décembre	7°1
Moyenne de l'année : 11°7			

Maxima et minima absolus moyens

	MAXIMA	MINIMA		MAXIMA	MINIMA
Janvier	9°2	4°1	Juillet	23°1	12°6
Février	9°7	3°5	Août	24°5	13°2
Mars	11°7	4°0	Septembre	21°4	11°4
Avril	14°3	5°2	Octobre	16°8	8°6
Mai	19°7	10°2	Novembre	11°1	4°8
Juin	20°8	11°3	Décembre	9°7	5°0

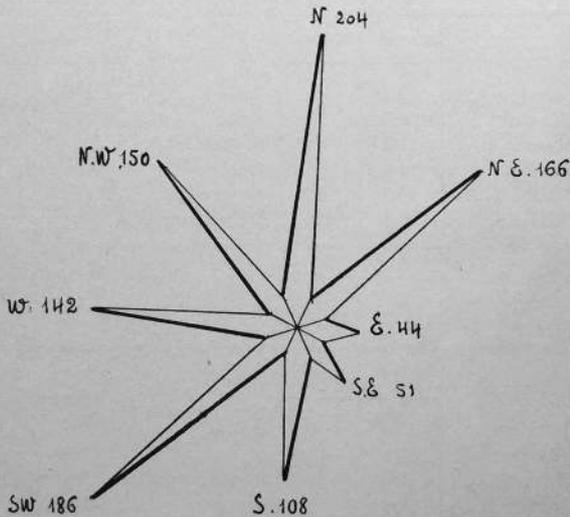
Maxima et minima absolus

	MAXIMA	MINIMA		MAXIMA	MINIMA
Janvier	13°0	- 0°7	Juillet	29°6	8°8
Février	14°8	- 3°3	Août	29°0	8°9
Mars	18°0	- 1°3	Septembre	28°7	5°8
Avril	20°9	0°4	Octobre	21°6	1°4
Mai	27°0	5°3	Novembre	15°9	- 2°6
Juin	28°5	6°5	Décembre	13°6	- 1°2

Vents

Fréquence mensuelle et annuelle moyenne
des diverses sections

MOIS	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-W.	W.	N.-W.	Calme
Janvier	11	12	3	8	9	21	14	14	2
Février	10	15	4	7	9	17	11	10	2
Mars	21	15	4	6	9	14	8	14	2
Avril	26	14	2	2	6	12	10	14	2
Mai	16	18	6	4	11	12	12	9	6
Juin	17	12	3	2	8	14	15	12	4
Juillet	18	9	2	2	9	20	15	14	4
Août	20	11	1	2	10	18	15	12	4
Septembre	18	13	3	5	11	13	10	12	3
Octobre	24	13	4	5	9	14	9	14	5
Novembre	13	20	8	4	6	9	11	13	4
Décembre	10	14	4	4	11	22	13	12	2
TOTAL POUR L'ANNÉE.	204	166	44	51	108	186	142	150	40

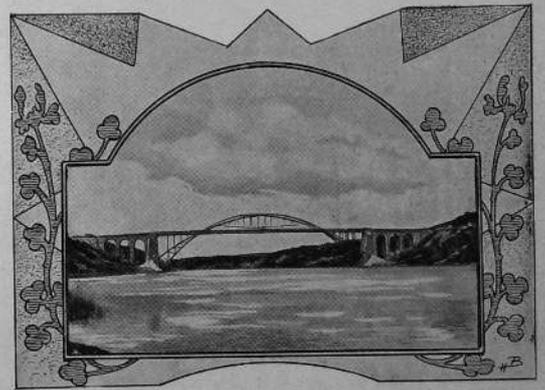


RÉGIME DES VENTS

Les chiffres indiquent la fréquence annuelle

TOPOGRAPHIE

L'ensemble du département est assez faiblement accidenté. Vallées et vallons profonds ne manquent pas ; toutefois, les plateaux dominent : plateaux mamelonnés, sans grand caractère, en partie déboisés, d'altitude médiocre et dont la pente générale s'incline du Nord-Ouest vers le Sud-Est. Le plateau de Lanvaux, auquel son caractère de steppe a valu le nom de *landes de Lanvaux*, constitue l'élément principal du relief et aussi le plus caractéristique. Malgré les plantations de pins



La Roche-Bernard — Le pont sur la Vilaine

qui, en certains endroits, ont fait naître la forêt, malgré les défrichements qui étendent les cultures, la lande de Lanvaux reste d'une monotonie extrême. De Saint-Vincent à Camors, de l'Oust au Blavet, elle étend sur une longueur de 65 kilomètres et sur une largeur de 2 à 5 kilomètres, ses plaines nues et ses alignements bombés, hauts de 100 à 150 mètres.

Pour se faire une idée plus précise de l'inclinaison du sol, il faut concevoir le département divisé en deux parties par une ligne tirée de Rohan à Vannes : la portion occidentale du territoire présente une pente assez régulière du Nord au

Sud, comme l'indique la direction des cours d'eau qui l'arrosent et qui vont tous se jeter à la mer ; la partie située à l'Est de cette ligne séparative offre une inclinaison générale vers le Sud-Est, manifestée par la direction de l'Oust, qui sert de lit, depuis Rohan jusqu'à Redon, au canal de Nantes à Brest.

Le Mont Saint-Joseph (297 m.), point culminant de ce relief, se trouve dans la chaîne des Montagnes Noires, qui borde le département au Nord-Ouest.



Auray — La rivière d'Auray au quai de Saint-Goustan

HYDROGRAPHIE

L'humidité du climat et l'imperméabilité du sol valent au Morbihan une hydrographie des plus complètes, très variée d'aspect : étangs, mares, ruisseaux rapides à gorges et à cascades, aux eaux sombres, aux cours sinueux, aboutissant à des estuaires larges et profonds que balaient périodiquement le flux et le reflux.

Ce système hydrographique est, ainsi que nous venons de le voir, divisé en deux parties par la ligne de partage des eaux

qui va de Vannes à Rohan. Elle sépare les affluents de l'Oust de ceux du Blavet ; elle sépare également, à leur naissance, la vallée de la Claie de celle de l'Evel et passe entre la source de l'Arz et celle du Loc.

Chacune des deux parties ainsi définies présente des caractères particuliers.



Rohan — Vue sur le Canal

La portion située à l'Ouest offre une pente assez régulière du Nord au Sud, aussi telle est la direction générale de ses vallées et de ses cours d'eau.

A part le Blavet, qui a son origine dans le bassin inférieur, les autres rivières prennent leur source sur le plateau même et le parcourent du Nord au Sud. Telles sont : le Loc, le Scorff et l'Ellé ; l'Evel fait, seul, exception à cette règle.

La portion placée à l'Est de la ligne de partage peut être considérée comme formant le bassin de l'Oust, qui n'est qu'une dépendance de celui de la Vilaine. L'Oust se dirigeant du Nord-Ouest au Sud-Est porte à la Vilaine les eaux qu'il a recueillies tant dans le bassin inférieur que sur la partie orientale du plateau. Ses affluents de la rive gauche affectent encore la direction Nord-Sud mais, sur la droite, les vallées secondaires de

la Claie et de l'Arz suivent la direction parallèle Ouest-Sud-Est qui se lie intimement à la constitution géologique du sol.

Le système hydrographique étant ainsi caractérisé, étudions, d'une façon très sommaire, le cours de nos principales rivières :

La Laïta sert de limite entre le Finistère et le Morbihan. Elle reçoit l'Ellé qui, née dans les Côtes-du-Nord, coule au pied du Faouët et pénètre dans le Finistère après avoir recueilli le Ster-Laër et le Pont-Rouge.

Le Scorff (70 kilomètres) se réunit, à 7 kilomètres de la mer, au *Blavet*, pour former la baie de Lorient.



Le Blavet à Saint-Nicolas-des-Eaux

Le Blavet (145 kilomètres), venu des Côtes-du-Nord, est canalisé et constitue pour l'agriculture une artère précieuse qui facilite l'arrivée à pied d'œuvre des engrais et amendements, le transport des pommes, des bois de pin et de châtaignier. Il reçoit, à droite : *le Sar* ; à gauche : *l'Évet*, grossi du *Tarun*.

Les rivières d'*Etel*, du *Loch*, du *Bono*, la *Drayac* et la rivière de *Kéravily* revêtent une importance particulière du fait de leurs larges et très profonds estuaires qui ont nom : *Rivière d'Etel*, *rivière d'Auray*, *rade de Pénerf* et *rade de Billiers*, lieux privilégiés pour l'élevage et l'engraissement des huîtres.

La Vilaine (225 km.) appartient, sur une grande partie de son cours, au département de l'Ille-et-Vilaine ; elle passe près de La Roche-Bernard et se jette dans l'Océan par un estuaire large de 3 kilomètres.

L'Oust (150 kilomètres), né dans les Côtes-du-Nord, est le principal tributaire de la Vilaine dans le Morbihan. Canalisé sur une grande partie de son parcours, il confond ses eaux avec celles du Canal de Nantes à Brest qui, pour les régions Nord-Est et Est, joue un rôle analogue à celui du Blavet dans l'Ouest.

Ses affluents de gauche sont : *le Larhon*, *le Lié*, *le Ninian*, grossi du *Leverin* et de *l'Yvet*, et, enfin, *l'Aff*, qui sert dans la plus grande partie de son cours de limite Est au département. Les deux affluents importants de droite sont *la Claie* et *l'Arz*.

Au total, le Morbihan possède 227 kilomètres de canaux ou rivières canalisées.

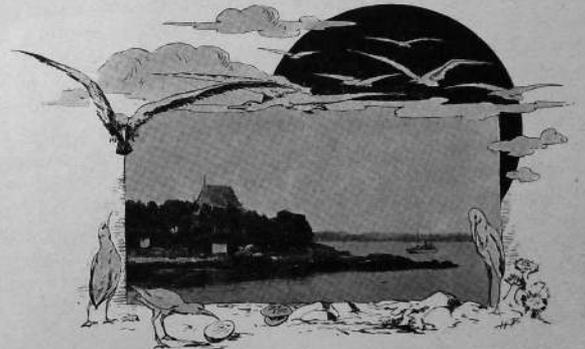
En résumé, laissant de côté la Vilaine, qui ne nous appartient que sur une très petite partie de son cours, on peut classer en trois catégories les nombreux cours d'eau qui arrosent le territoire de notre département : l'Oust et le Blavet, qui ont leur origine dans le bassin inférieur de la presqu'île, sont les plus importants par l'étendue de leur cours, qui dépasse 100 kilomètres, et, conséquemment, par le volume de leurs eaux ; la Claie, l'Arz, le Loc, le Scorff et l'Ellé, naissant sur le plateau, qu'ils arrosent sur un parcours de 40 à 50 kilomètres en moyenne ; enfin, les cours d'eau qui prennent leur source au pied du talus que forme le bord du plateau, traversent la zone littorale seulement et se jettent à la mer après un cours de quelques kilomètres.

Mentionnons encore les principaux étangs, qui sont : l'étang au Duc, à l'ouest de Ploërmel, l'étang de Priziac et l'étang de Cranic.

LES SOLS DU MORBIHAN

CARACTÈRES GÉOLOGIQUES

Le département du Morbihan appartient à la grande pénéplaine du Sud armoricain. Toute la région a été comprise dans la série des plissements calédoniens, puis des plissements hercyniens. Les premiers, à direction dominante Sud-Nord-Est, encore bien marqués dans le Nord de la Bretagne, ne sont

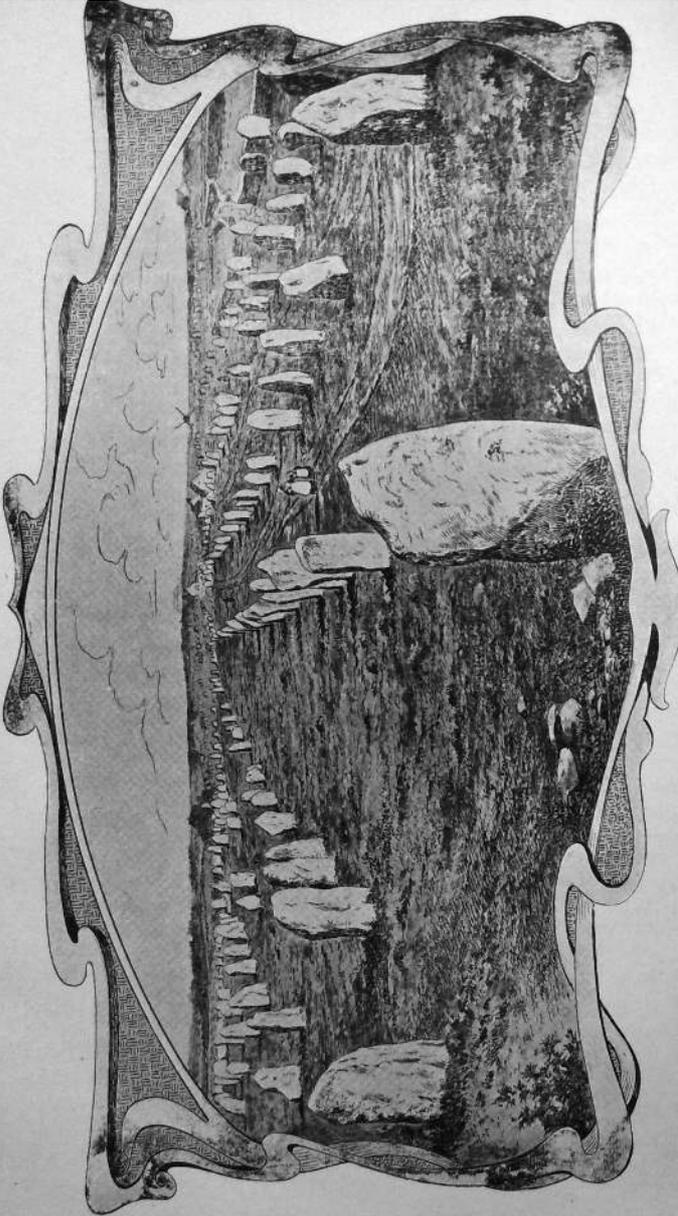


Golfe du Morbihan — L'île Berder

presque plus visibles dans le Sud, où ils étaient d'ailleurs moins puissants et où ils ont été repris dans les plissements hercyniens. L'érosion a usé les vieux massifs et les a réduits à l'état de pénéplaine.

Sur cette surface nivelée s'inclinant doucement vers la mer s'est développé un réseau hydrographique dont nous venons de voir les caractéristiques. Un mouvement positif (surrection du massif ou abaissement du niveau marin) a provoqué

CARNAC — LES ALIGNEMENTS DU MENEK



une reprise active du creusement des thalwegs, qui avaient dû atteindre leur profil d'équilibre. L'érosion régressive a rajeuni l'hydrographie et le relief. Les rivières se sont enfoncées sur place, creusant des gorges ou des méandres encaissés. Mais ce travail de creusement n'a pas été uniforme : ralenti dans les roches dures et compactes, il était, au contraire, facilité dans les roches tendres et feuilletées. L'ancien réseau s'est donc morcelé, par suite de captures et par le développement de vallées affluentes, suivant une direction parallèle aux couches dans les formations moins résistantes.

Le relief actuel en bandes parallèles de type dit « appalachien », particulièrement bien caractérisé dans le Vannetais et dans la zone des nappes de la Vilaine, met en évidence la structure du sol. Les couches des terrains plissés affleurent, en effet, par là tranche, et sont redressées presque jusqu'à la verticale. Ce sont les racines des anciens plis, c'est-à-dire, les parties qui ont été le plus vigoureusement comprimées et tordues par le jeu des pressions internes. Aussi la structure de détail est-elle extrêmement complexe : les couches sont hachées de failles ou de décrochements horizontaux, laminées et contournées par des flexures, brisées par des faisceaux de diaclases, pénétrées souvent de filons et de filaments éruptifs dont plusieurs sont relativement récents (par exemple les veines granulitiques probablement tertiaires orientées SW-NE, de l'île-aux-Moines et de la pointe d'Arradon, dans le golfe du Morbihan). Ces bandes parallèles se reconnaissent hors du continent dans les trainées d'îles et les presqu'îles du Mor-Braz, telle par exemple celle jalonnée par l'îlot granulitique de Quiberon, Houat et Hoëdic.

Dans son ensemble, le département est constitué, presque entièrement, par des terrains cristallins, des terrains éruptifs et des terrains primaires anciens (systèmes précambrien, silurien et dévonien).

Les terrains secondaires manquent complètement. Quant aux formations tertiaires, jadis assez étendues mais déblayées rapidement par l'érosion en raison de leur faible épaisseur, il n'en reste que des placages peu importants appartenant pour la plupart au pliocène. Ça et là se rencontrent des alluvions anciennes, et des alluvions modernes tapissent le fond des vallées dont l'évolution normale s'est trouvée interrompue à



une époque récente (néolithique probablement) par une lente remontée du niveau marin.

Terrains cristallins ou primitifs

Le *gneiss* de Bretagne comporte deux étages : l'un inférieur, granitoïde massif ; l'autre supérieur, feuilleté à mica noir. Il constitue une bande continue de Vannes à Hennebont, qui bifurque ensuite pour se prolonger au Sud sur Lorient et au Nord sur Pont-Scorff. Il forme en outre un ruban étroit, parallèle au précédent, qui traverse le département de Nivillac à Calan en passant par Berric et Pluvigner. Cette roche est modifiée par le granit à Brech et par des filons de la roche éruptive dans toute la bande anticlinale de Vannes.

Les *micaschistes*, qui prédominent dans les terrains primitifs de la Bretagne, occupent une zone limitée au Sud par l'Océan, de Pénestin à la Pointe de Port-Navalo ; la limite Nord s'étend de La Roche-Bernard à Vannes en passant par Muzillac, La Trinité-Surzur, Theix. A cette zone se rattachent Belle-Ile et Groix. Ces micaschistes passent fréquemment au gneiss et quelquefois au quartz, si bien qu'on ne saurait différencier très nettement les deux formations précitées. La bande de l'île de Groix est remarquable par l'abondance des minéraux rares rencontrés, sortes de gemmes que l'on trouve en alluvions sur la grève et qui font, comme dit M. Velain, un véritable écrin de cette île.

Signalons également les *amphibolites* de l'île de Groix, très riche en minéraux ; les *piroxénites* des environs de Pontivy, de Baud, de Billiers, du Golfe d'Étel ; ce sont elles que les anciens habitants de l'Armorique ont employées pour les haches trouvées sous les dolmens. Elles font encore aujourd'hui l'objet d'un commerce local de joaillerie sous le nom de jades bretons.

Terrains éruptifs

Le *granit* le plus ancien de l'Armorique s'étend de la pointe de Moustierlin (Finistère) à Hennebont. En pénétrant dans le département du Morbihan, le granit devient à grains très fins ; au mica noir s'associe du mica blanc. Le granit feuilleté de Lanvaux forme une grande et large bande de Camors à Saint-Vincent, enclavé d'abord dans la granulite feuilletée et ensuite,

au nord et au sud, borné par les schistes dits de Bains. Ce granit est employé en pierres de taille. Le granit du Nord-Ouest du département, d'origine plus récente, est à grands éléments porphyroïdes ; mais, le plus souvent, il est modifié par la granulite.

La *granulite*, ou granit à deux micas, est particulièrement abondante dans le Morbihan ; elle y forme plusieurs traînées qui, de la pointe de la Cornouaille et de divers points de la côte Sud, se dirigent vers le Sud-Est, les plus méridionales allant jusqu'en Poitou. De la côte méridionale au Nord du département, on ne distingue pas moins de sept bandes échelonnées ainsi :

Extrémité de Quiberon, Hoëdic, Houat ;

Lorient-Port-Louis-Gâvres, Etel-Baden, se continuant par quelques lambeaux dans la presqu'île de Rhuys ;

Hennebont-Pluvigner-Nord de Vannes-Muzillac ;

Locminé - Saint - Jean - Brévelay - Saint - Allouestre - Guéhénno, la Villeder.

Inguinel-Bieuzy-Melrand-Bubry, qui se rattache par Baud à la précédente ;

Le Faouët-Saint-Caradec-Guémené-Pontivy ;

Langonnet-Langoëlan.

Ces deux dernières bandes ont une origine commune depuis la baie des Trépassés (Finistère).

Les traînées granulitiques sont séparées les unes des autres par des couches sédimentaires anciennes et par des bandes de granit métamorphique. Les massifs les plus importants sont ceux de Guémené, de Saint-Jean-Brévelay et de Grand-Champ qui, en se prolongeant vers le Sud-Est, contribuent à former la zone dite Landes de Lanvaux.

La granulite feuilletée devient schisteuse et passe à l'état de gneiss en un grand nombre de points : Lanvaudan, Languidic, Grand-Champ et de Meucon à Sulniac.

Signalons encore des filons de microgranulite, qui ont tracé la voie de la rivière d'Ellé ; la diorite, aux confins Nord-Est du département ; les diabases, en filons de deux à cinq mètres, dans le plateau cambrien de Pontivy ; du quartz, dispersé en un grand nombre de points sans direction dominante, sauf dans l'arrondissement de Vannes, où il est réparti en deux systèmes : le

principal (fluorine chromoxidé) sert pour empierrement, le second est stannifère à la Villeder et à Questembert. Ce gîte se relie à ceux de Pénestin (en breton Pen-Staëne, le cap de l'Étain). On a émis l'opinion que Pénestin avait été le point le plus important du commerce de l'étain à la période du bronze.

Terrains primaires

Le système précambrien est représenté par ses trois assises dans le Morbihan.



Ile-aux-Moines — Le Dolmen de Pen-Hap

L'étage inférieur : phyllade de Saint-Lo, qui commence dans le Finistère, à Briec, se continue jusqu'au Saint sous forme d'argile bleu-clair traversée par des filons de quartz. On le retrouve dans l'arrondissement de Pontivy et au Sud-Est, à Questembert et à Caden, sous forme de schistes fossiles. Au dessus de cette première assise est celle des schistes et poudingues de Gourin. On peut ranger à ce niveau les bancs ardoisiers exploités à Mauron, Néant et autres lieux de l'arrondissement de Ploërmel. Schistes micacés, feldspathisés, se rencontrent du Faouët à Lanvéneën et de Guémené à Saint-Nicolas. Enfin les schistes de Bains forment un pli anticlinal au Nord et au Sud des Landes



Type de construction en schistes des environs de Gourin



Les ardoisières de Motreff (Nord de Gourin)

Clichés Nouvelliste

de Lanvaux. Ce sont des schistes argileux gris-verdâtre avec des lignes d'arkose blanche feuilletée très caractéristiques.

Le *système silurien* est représenté dans le Morbihan par ses divers étages : cambrien, ordovicien, gothlandien. Il occupe une grande partie du Nord et du Nord-Est du département, formant un massif important pénétré par l'îlot granulitique de Saint-Jean-Brévelay. Dans le centre, les schistes du silurien s'étendent dans le fond des synclinaux allongés et étroits qui encadrent les bandes granulitiques de Grand-Champ et de Lanvaux.

La vallée de l'Arz est composée de schistes maclifères. Les macles y sont d'autant plus abondantes qu'on se rapproche davantage de Rochefort-en-Terre.

Au Nord-Ouest s'étend un autre massif schisteux (région de Gourin) interrompu par les bandes granulitiques de : Le Fauët-Saint-Caradec, Guémené-Pontivy et Langonnet-Langoëlan.

De bas en haut, les assises du silurien nous montrent des poudingues pourprés, des schistes et poudingues de Monfort (Néant et bassin de Malestroit, Langonnet); des grès armoricains plus ou moins métamorphisés; des schistes d'Angers (Malestroit à Redon), exploités comme ardoises à Rochefort-en-Terre; des schistes et grès de Camaret (Silfiac).

Tous ces schistes non modifiés sont d'un noir bleuâtre, satinés, doux au toucher et le plus souvent talqueux; mais, en règle générale, ils sont métamorphisés très profondément.

Terrains tertiaires

Dans le groupe tertiaire, la série inférieure manque. Quant à la *série miocène*, peut-être doit-on considérer une partie des sables rougeâtres très répandus à la surface des terrains anciens comme des faluns de cette époque. Un calcaire marin miocène forme une couche peu épaisse (Langonnet) à la base d'argile et liée de calcaire lacustre.

À la base du *pliocène* se trouvent les argiles de Redon. Cette argile bleue ou grise, épaisse de 4 à 5 mètres, est exploitée pour poteries à Saint-Jean-la-Poterie et au Sud de Malansac; des sables avec galets de quartz roulés se montrent au Sud des Montagnes Noires, à Langonnet, dans la lande de Kérivoal, de Roudouallec à Guisriff. Des sables et poudingues supérieurs, ceux-ci formés de granit et de galets quartzeux, formant

une région plate plantée de pins, entre les rivières du Blavet et d'Étel, indiquent un ancien estuaire. Les limons et graviers tertiaires se retrouvent également au Nord et Nord-Ouest de Pontivy, ainsi que dans la région de la Trinité-Porhoët et au Nord de Rohan et Mauron.

Terrains quaternaires

Les alluvions anciennes apparaissent au Nord-Ouest du département et sont recouvertes par des alluvions plus récentes. Elles se présentent en formation plus importante entre Sérent et Malestroit. On peut rapprocher de cette formation les limons jaunes de Bilaire, au nord-est de Vannes, servant de terre à brique.

Les alluvions modernes occupent le fond des vallées. Elles présentent divers aspects : tourbeuses (Roudouallec, Lande de Kérivoal, vallée de l'Ellé) ; argileuses, sableuses, sur les plages (Groix). Des dunes se forment dans les parties de la côte les plus exposées aux vents du Sud-Ouest. Le sable, généralement quartzueux, est calcaire dans les points où s'accumulent les coquilles (anse du Pouldu) et il est alors exploité sous le nom de mærl pour l'amendement des terres de la région. On rencontre également des alluvions vaseuses dans toutes les vallées des rivières qui coulent suivant la direction des couches (Arz, Claie). Ces alluvions occupent une grande étendue dans la vallée de la Vilaine.

SOLS ARABLES

Ainsi que nous venons de le voir, les terres du Morbihan dérivent des roches principales suivantes : granit et granulite, gneiss, micaschistes, schistes et grès ; mais les roches éruptives ont plus ou moins imprégné, par métamorphisme, les roches sédimentaires et apporté dans ces dernières une grande variété de composition. Néanmoins, les différents « types » que nous

pouvons rencontrer ont donné par décomposition les éléments suivants :

I. — Produits insolubles résultant de la décomposition de ces roches

a) granit	quartz	} inaltéré, restant généralement sur place sous forme de <i>sable grossier</i> ou arène.
	feldspath	
	mica noir	
	mica blanc	
b) micaschistes	quartz	} inaltéré, généralement peu abondant et noyé dans l'argile.
	mica noir	
c) schistes	argile impure	} argile souvent ferrugineuse et magnésienne, souvent entraînée par ruissellement.
	quartz impur	
d) grès armoricain	quartz impur	} restant généralement sur place.

II. — Produits solubles

a) granit	quartz	} néant.
	feldspath	
	mica noir	
b) micaschistes et schistes cristallins	mica blanc	} néant.
	mica noir	
c) grès	quartz	} néant.
	quartz	

Les carbonates alcalins sont, pour la plupart et pour une faible partie, utilisés par les racines des plantes, mais la

majeure partie est entraînée par les eaux. Toutes les roches envisagées se caractérisent par l'absence presque totale de chaux et d'acide phosphorique.

De cet examen analytique résultent les considérations générales suivantes :

Le granit, la granulite et le gneiss, par dissociation et altération de leurs minéraux, donnent du sable grossier, du sable fin et de l'argile. Les éléments fins sont entraînés par les eaux ; le sable grossier reste sur place, où il forme l'arène. Sur les plateaux, argile et sable fin occupent le fond des cuvettes ; ils constituent un sous-sol imperméable surmonté d'arène. Dans les terrains en pente, l'arène demeure seule et repose directement sur la roche ; l'argile et le sable fin s'accumulent dans le fond des vallons.

Le micaschiste et les schistes produisent, par délitement, des argiles compactes parfois allégées par la persistance en leur sein de fragments inaltérés de minéraux injectés plus résistants.

Les grès et roches analogues, quand ils se désagrègent, donnent des sables inconsistants et de faible valeur.

Toutefois nous nous permettons d'insister d'une façon toute particulière sur les points suivants :

La constitution pétrographique du département offre cette particularité que les roches ci-dessus ne sont pas nettement localisées. Même dans le plateau de Rohan — le plus homogène — les schistes, qui néanmoins dominent, sont assez profondément pénétrés d'îlots de granulite, de granit, de grès, de poudingues et de conglomérats ; au centre, des bandes étroites de schistes et de granulite alternent, entrecoupées de plages de gneiss ; plus au sud, les rubans de granit et de granulite sont séparés par des zones où, de l'est à l'ouest, le gneiss passe insensiblement au micaschiste.

La conséquence de cet enchevêtrement est que, partout, le sol est une mosaïque de terres légères et de terres fortes, parfois nettement délimitées ; la bigarrure est si accentuée que la plupart des exploitations renferment à la fois les deux natures de terre.

Caractères

Les terres légères sont inconsistantes, perméables, peu résistantes à la sécheresse, faciles à travailler en tout temps, de profondeur variable.

Elles sont dépourvues de chaux et d'acide phosphorique. La potasse, qui s'y trouve en proportion élevée, n'est utilisable par les plantes qu'après mobilisation.

Leur fertilité est fonction de la perméabilité du sous-sol ; quand celui-ci est formé de roches fissurées, la productivité du sol est faible (terre à seigle) ; quand le sous-sol est argileux, le sol, après amendement, est susceptible de toutes les cultures et de rendements avantageux.

Les terres fortes (froides) sont compactes, imperméables, assez résistantes à la sécheresse (quand elles sont profondément ameublées), difficiles à travailler, aussi bien lorsqu'elles sont « cuites » par le soleil que lorsqu'elles sont détrempées par les pluies.

Comme les précédentes, elles sont dénuées de chaux et d'acide phosphorique, mais assez riches en potasse.

Leur fertilité est élevée quand elles sont rationnellement cultivées.

Les terres moyennes proviennent fréquemment de la pénétration réciproque, verticalement ou horizontalement, des précédentes. Elles ont des propriétés intermédiaires.

ANALYSES DE TERRES

Les analyses de terres du Morbihan sont effectuées par la Station agronomique de Quimper. Le Conseil Général du département, chaque année, en acquitte les frais ; l'opération est donc gratuite pour l'agriculteur.

Une terre de fertilité moyenne devrait renfermer, au minimum, en Bretagne, les principaux éléments aux doses suivantes :

1° Azote organique total	2	‰
2° Acide phosphorique assimilable	0,35	‰
3° Potasse assimilable	0,35	‰
4° Magnésie assimilable	0,01	‰

et son pH. ne pas s'abaisser au-dessous de 6,5.

En se basant sur ces normes on peut tirer du relevé qui suit

certaines conclusions, en faisant toutefois remarquer qu'il s'agit de prélèvements effectués chez les *meilleurs agriculteurs*.

Relevé d'analyses de terres du Morbihan

Provenance des échantillons	N total	P ² O ⁵ (1)	K ² O (1)	Ca O (1)	Mg O (1)	M, org.	pH (2)
1° Zone granitique et granulitique							
Pont-Scorff	2,808	0,704	0,410	3,28	0,081	81,97	6,5
Lorient	0,929	0,204	0,193	1,955	—	29,40	6,8
Auray	1,998	0,090	0,350	1,400	—	78,20	5,4
Crach	1,452	0,371	0,420	1,405	0,083	60,40	6,
—	1,650	0,192	0,357	1,325	0,101	44,47	6,3
—	1,980	0,137	0,330	0,650	0,020	53,50	5,3
La Roche-Bernard	2,046	0,227	0,111	1,225	traces	55,77	5,9
Saint-Jean-Brévelay	3,433	0,608	0,217	2,505	—	131,	6,6
—	4,183	0,336	0,376	2,100	—	116,25	6,4
Guiscriff	4,318	0,460	0,217	2,775	—	94,	6,1
Languidic	2,457	0,377	0,320	0,650	0,047	58,10	6,1
—	2,326	0,160	0,275	0,445	0,054	63,20	5,8
2° Zone gneissique							
Berric	3,599	0,096	0,425	2,6	—	142,70	5,7
—	3,346	0,185	0,289	1,175	—	125,8	5,4
Vannes	2,64	0,378	0,154	1,8	0,10	72,	6,1
—	1,86	0,307	0,437	1,090	—	57,94	5,8
—	1,13	0,220	0,374	0,620	—	55,22	5,2
—	2,47	0,38	0,32	2,41	traces	71,70	6,2
—	2,48	0,25	0,22	2,90	traces	71,90	6,
3° Zone schisteuse							
Noyal-Pontivy	2,123	0,153	0,167	0,880	0,326	46,70	4,8
—	2,035	0,140	0,153	0,485	1,728	44,6	4,8

1° La teneur des meilleures terres du Morbihan en azote organique total est généralement suffisante, et souvent élevée, notamment dans la partie nord du département, qui comporte des terres schisteuses et froides où la nitrification est lente. Néanmoins, cette dose ne permet pas toujours d'obtenir de hauts rendements et il y a intérêt, pour les plantes-racines principalement, à apporter, en plus du fumier de ferme, un complément d'azote sous forme nitrique ou ammoniacale par les engrais chimiques ;

(1) Eléments assimilables %/100 de terre fine.

(2) pH } 7 à 6, acidité légère ;
 } 6 à 5, — franche ;
 } — de 5, — forte.

2° La proportion d'acide phosphorique se montre, dans la plupart des cas, inférieure au minimum exigé. Cette pauvreté naturelle des sols bretons en acide phosphorique a provoqué, depuis fort longtemps déjà, l'emploi des engrais phosphatés sur une grande échelle. Ce sont, parmi les matières fertilisantes du commerce, celles qui furent, et sont encore, uniquement utilisées dans certaines exploitations ;

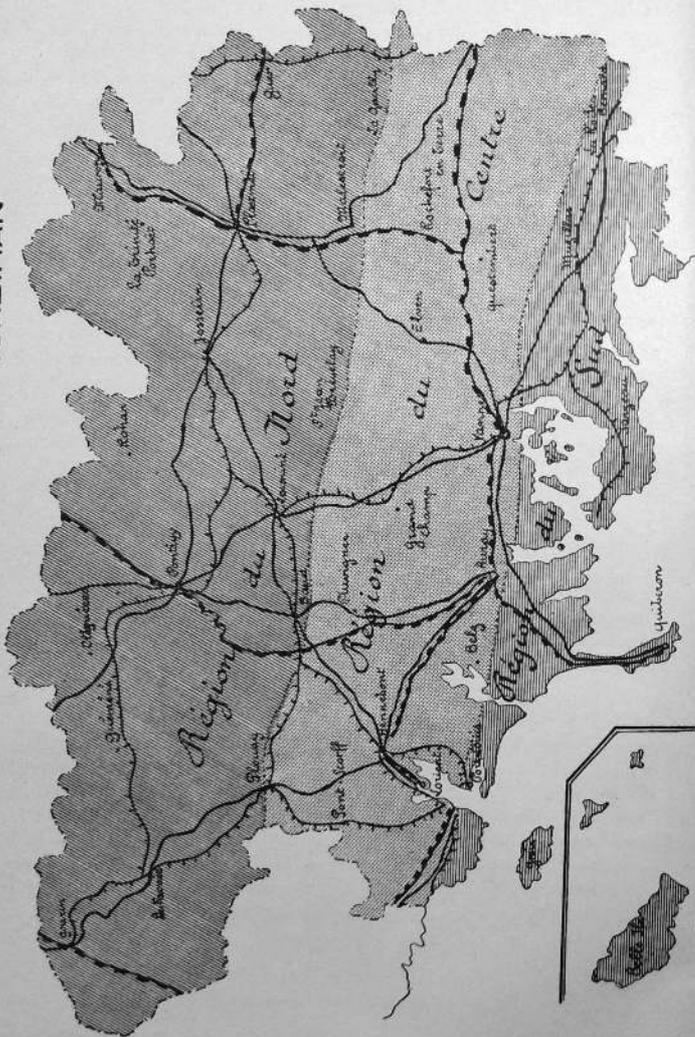
3° La richesse en potasse assimilable est assez élevée, surtout dans les terres dérivées des granits à feldspath orthose. Malgré tout, les chiffres donnés par l'analyse sembleraient indiquer qu'un apport d'engrais potassique soit souvent nécessaire, même dans les sols améliorés ;

4° La chaux est l'élément qui fait le plus défaut, et ceci malgré l'emploi, déjà ancien, de sables coquilliers, de chaux en pierre et, aujourd'hui, de chaux blutée. Le pH révèle, d'ailleurs, une acidité manifeste, qui justifie l'abondance des plantes acidophiles : pommes de terre, sarrasin, ajonc, fougères, etc...., et l'absence ou la rareté des plantes alcalinophiles : orge, luzerne, sainfoin. Les chaulages éloignés, à doses massives, font place, de plus en plus, aux chaulages rapprochés, à doses moyennes. L'apport de 2.500 kilos de chaux à l'hectare tous les 3 ou 4 ans est, maintenant, pratique courante.

Très souvent, la craie dolomitique ou magnésienne pourrait être employée avec profit ; elle apporterait, outre le calcium, la magnésie, qui, d'après les résultats des analyses, semble manquer dans la plupart des terres du département.



Le phare de la Teignouse



Routes nationales - - - - - Chemin de fer d'intérêt local

RÉGIONS AGRICOLES DU MORBIHAN

Dans le Morbihan, les régions agricoles ne s'ajustent pas aux formations géologiques

Dans les départements à climat uniforme, les régions naturelles correspondent aux formations géologiques. S'il en était ainsi chez nous, ces régions seraient extrêmement multipliées, non que les formations géologiques soient nombreuses, mais parce qu'elles sont fragmentées et enchevêtrées.

Nous avons vu que la tectonique du Morbihan est, en apparence, compliquée ; mais la désagrégation des roches a donné des sols qui, pratiquement, sont moins nettement différenciés qu'on pourrait logiquement le supposer.

Ainsi, dans les zones granitiques, l'argile provenant de la décomposition des feldspaths, entraînée par les eaux, s'est accumulée dans le fond des combes, si nombreuses dans cette région très vallonnée, si bien qu'à côté d'arènes quartzueuses, on rencontre, à chaque pas, des poches dues à des lits de terre compacte, imperméable.

Inversement, dans la zone schisteuse du nord, l'existence de grès, de grauwackes, de sables ou même de schistes peu friables détermine la présence, au milieu de plateaux argileux, d'îlots nombreux et parfois étendus de terres relativement poreuses et légères.

De telle sorte que, si l'enchevêtrement des assises empêche de baser uniquement sur la géologie la division en régions agricoles, il devient possible, par contre, d'englober dans une même région des sols qui, bien qu'éloignés par leur origine, permettent des assolements identiques avec des cultures analogues.

La topographie et l'hydrographie présentent trop d'analogies dans l'ensemble pour que nous puissions en tirer un système de division en régions.

La végétation est ici sous la dépendance du climat

Nous avons vu que le climat du Morbihan est loin d'offrir l'uniformité que lui accordent la plupart des géographes. Sans doute, son ensemble participe du climat dit armoricain, doux et humide ; mais les différences dans l'altitude et l'éloignement de l'Océan, en faisant varier sensiblement la température, la hauteur, la fréquence et la répartition des chutes d'eau, modifient profondément les possibilités agricoles.

C'est la différence de climat qui provoque les variations dans la flore, déjà signalées.

Bref, l'influence du climat prévaut tellement que c'est sur ce facteur que nous avons étayé notre classification du Morbihan en trois régions :

- 1° Région du sud ou maritime, chaude ;
- 2° Région de centre, tempérée ;
- 3° Région nord, froide.

Il se trouve, d'ailleurs, que chacune des régions est marquée par la prédominance d'une formation géologique, ce qui contribue à accentuer le caractère de ces divisions ; celles-ci, en outre, se raccordent aux régions naturelles des départements voisins.

La région maritime, surtout gneissique et micaschisteuse, est comprise entre la côte et une ligne ondulée qui part de l'étang de Lannéac (à l'ouest) pour (à l'est) aboutir à Saint-Dolay, en passant par Plœmeur, Sainte-Hélène, Vannes, Theix, Péaule. Cette région englobe les îles.

La région centrale, surtout granitique, s'étend de la précédente jusqu'à une ligne assez régulière débutant à l'ouest, au Moustervat, commune de Plouay, et se terminant près de La Gacilly. Cette ligne est jalonnée, de l'ouest à l'est, par Quistinic, Baud, Moustoir-Ac, Saint-Jean-Brévelay, Malestroit, Saint-Laurent.

La région nord, en partie schisteuse, occupe le reste du département.

Leur superficie agricole est de :

- 1^{re} région..... 108.796 hectares, soit environ 15 % ;
- 2^e région..... 235.785 hectares, soit environ 35 % ;
- 3^e région..... 336.000 hectares, soit environ 50 %.

**MODES D'EXPLOITATION
APPROPRIÉS A LA NATURE DU SOL
ET DU MILIEU**

A. — REGION DU SUD OU MARITIME

Les terres et les cultures

Climat maritime. — Doux et humide en hiver ; chaud et très sec en été ; pas ou très peu de gelées, pas de neige. La hauteur annuelle des eaux de pluie est faible : 524 m/m à Belle-Ile, 592 m/m à Sarzeau, 620 m/m à Lorient.

Au voisinage immédiat de la côte, les bois font presque entièrement défaut. De rares bouquets de pins chétifs, tordus par le vent, se silhouettent sur l'horizon. Les cultures sont abritées contre les rafales par des murets de pierres sèches extrêmement nombreux vers Port-Navalo, Locmariaquer, Carnac, Quiberon, où le morcellement du sol est poussé à son extrême limite.

A quelques kilomètres de la côte, les murets sont remplacés par des talus (fossés) plantés d'ajoncs et de chênes sévèrement étêtés ; vers l'est, le terrain, plus accidenté, est aussi plus couvert et les sommets se garnissent de pineraies.

Hydrologie faible. Huit rivières, dont la Vilaine, le Blavet et le Scorff, se terminent dans cette zone où les ruisseaux sont peu nombreux.

Cultures. — Cette zone est la seule où soient pratiquées la culture de la *vigne* et celle du *maïs-grain* (Belle-Ile).

Comme céréales : froment et orge, peu de seigle, peu d'avoine. *Pommes de terre* : Saucisse et, chez quelques agriculteurs, des variétés précoces : Fluke et Royale Kidney.

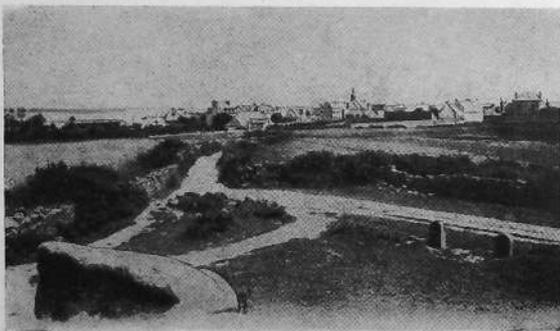
Un peu de *luzerne* sur la côte et à Belle-Ile, du *trèfle violet* au nord, beaucoup de *pâturages maigres* (étiers d'Ambon, de Billiers, marais de la Vilaine).

Peu de landes, mais de grandes étendues en jachères pâturées.

Peu de bois (5 % de la superficie totale).

Dans la presqu'île de Rhuys, la douceur des hivers a permis l'acclimatation de nombreuses essences du climat méditerranéen : chêne vert, figuier, mimosa, camélia, hortensia, etc...

Les terres de cette région sont assises en faible partie sur de la granulite et un peu de gneiss (à l'ouest de Locmariaquer), en grande partie sur des micaschistes (à l'est de Port-Navalo), à Belle-Ile et à Groix.



La campagne de Locmariaquer avec ses murets de pierres sèches

Leur consistance est variable ainsi que leur perméabilité : tantôt *argileuses*, fortes ; tantôt *siliceuses*, légères ; elles sont (sauf les dunes) placées sur un sous-sol imperméable qui retient les eaux en hiver et au printemps, mais n'empêche pas la dessiccation du sol en été.

La profondeur du sol et du sous-sol varie avec la situation : grande au fond des dépressions, elle devient presque nulle sur certaines crêtes, où les arbres et l'ajonc même se refusent à végéter.

La fertilité du sol est très faible dans la plus grande partie de cette région. Ce n'est que dans l'est (communes de Vannes, Theix, Surzur), que les rendements se rapprochent de la moyenne et la dépassent parfois. Sur la côte et dans les îles,

la production est des plus réduites en raison de la sécheresse de l'été et de l'insuffisance des moyens mis en œuvre.

Les rendements sont, en moyenne (quintaux à l'hectare) :

	Sur la côte	dans l'est
Blé	9	12
Pommes de terre	90	120
Choux fourragers	300	350

L'étendue des principales cultures est la suivante :

Blé	10 813 h.	Pom. de terre	8 313	Prairies	24 956
Seigle	3 070	Vigne	223	Trèfles	2 070
Orge	776	Bois	3 857	Autres plantes	
Avoine	3 996	Jachères et		fourragères ..	11 820
Sarrasin	995	Landes	22 683		

Productions animales

Chevaux. — En général, on exploite ici des chevaux nés dans le nord ou l'ouest. Carnac, le sud d'Auray, Questembert et Allaire font naître un peu.

Bovidés. — Ici, comme dans tout le Morbihan, on fait naître, on élève, on exploite. On produit du lait et du beurre, on engraisse ; le nombre des bœufs de travail est plus élevé que dans les autres régions (bœufs Nantais).

Les races exploitées sont, à l'est (cantons de La Roche-Bernard, Muzillac, Questembert) : race Nantaise et croisements ; à Belle-Ile : croisements durham ; ailleurs, la pie-noire et ses croisements.

Moutons. — En raison de la sécheresse de l'été et de l'existence de pâturages secs, on rencontre quelques troupeaux importants de moutons (presqu'île de Rhuys, dunes de Quiberon, d'Erdeven, Belle-Ile).

Les pâtures salées des étiers donnent à la viande de ces moutons la saveur des prés salés.

Porcs. — Un peu de naissance et d'élevage dans la partie ouest. Sur toute la côte et dans les îles, on se borne à engraisser.

B. — RÉGION CENTRALE

Les terres et les cultures

Climat subaritime assez doux et humide en hiver ; assez chaud et peu humide en été ; gelées peu fréquentes et peu intenses ; chutes de neige rares et peu persistantes.

La hauteur annuelle des pluies : 650 m^3/m à Calan, 732 m^3/m à Auray ; 800 m^3/m dans l'est.

Aspect. — Bien que très morcelée encore, cette région est moins divisée que la précédente. Les parcelles sont séparées par des talus (fossés) plantés d'arbres et garnis de genêts ou d'ajoncs.

L'aspect varie avec la situation. Les plateaux sont parfois presque entièrement dénudés, ne portant que quelques maigres touffes d'ajonc poussées entre les pierres.

Ces landes, dont certaines ont 10 à 12 kilomètres de longueur, alternent avec des bois de pins.

Les champs, situés à flanc de coteau, et les prés, sont encadrés par des talus de 1 mètre à 1^m50 de hauteur, couverts de genêts ou d'ajoncs et de chênes sévèrement étêtés ou, dans les fonds, de saules, d'aulnes, de frênes. Dans les parties des landes les plus voisines des bâtiments de ferme sont plantés des châtaigniers.

Orographie. — Les ondulations dirigées NS - SE sont découpées transversalement par une multitude de combes qui donnent au pays un faciès vallonné très caractéristique.

Hydrologie. — Si les ruisseaux sont peu nombreux sur la côte, par contre, dans l'intérieur, ils se multiplient à l'infini. Chaque versant a ses sources et même ses tourbières ; chaque dépression est parcourue par un filet d'eau. Les sommets sont secs et dénudés ; les vallons sont frais et boisés et, en hiver, leur fond est inondé.

Géologie. — Le sous-sol de cette région est constitué par des bandes étroites parallèles de gneiss, de granit et granulite, de schistes (ces derniers occupant le fond des synclinaux). *Granit et granulite dominant.*

Les terres qui dérivent de ces roches sont de consistance variable. Les *schistes* en se décomposant donnent, sur place, des argiles pures, bleuâtres ou blanchâtres qui, après quelque temps d'exposition à l'air, prennent une coloration plus foncée.

Les sols formés sur le *granit* ou la *granulite* sont tantôt siliceux (pentes et sommets), tantôt argileux (fonds).

La décomposition des *gneiss* aboutit à la formation de terres tantôt siliceuses ou silico-argileuses, tantôt argileuses (dépressions).

Les terres occupées par les prairies sont argilo-humifères et fréquemment tourbeuses.

Les terres *siliceuses* sont des arènes à éléments grossiers ; elles sont légères, très perméables ; leur résistance à la sécheresse, faible en général, se trouve accrue par le sous-sol quand celui-ci est constitué par de l'argile (cuvettes sur plateaux, partie inférieure des pentes) ou des roches non fissurées.



Terre de landes et d'ajoncs... (Photo Le Drézen)

Les terres argileuses et argilo-humifères sont, dans la grande majorité des cas, compactes et imperméables. Elles sont difficiles à travailler, mais rarement soumises à la culture, presque toujours elles sont abandonnées à leur destination naturelle : la prairie, d'autant plus indiquée ici que les bandes de schistes se trouvent placées au fond des synclinaux, ce qui leur vaut d'être copieusement irriguées par les eaux qui, à chaque pas, sourdent au flanc des coteaux.

La profondeur du sol est assez grande dans les dépressions ; sur les plateaux, elle est suffisante dans les cuvettes formées naturellement, faible partout ailleurs ; sur certains points, elle permet la végétation (à peine la végétation des plantes de lande) ; fréquemment, le rocher affleure.

Dans l'ensemble, les landes et les bois de pins sont très abondants. C'est dans ces formations que se trouvent les landes

de Lanvaux et les landes de Grand-Champ. Les *landes* couvrent le quart de la zone granitique ; les *bois* en garnissent 8 %₀. Bois et landes occupent les plateaux et les parties hautes des pentes.

Le fond des vallées est tapissé de prairies riches en graminées grossières et en plantes diverses ; l'étendue des prairies est d'environ 18 %₀ du territoire.

La partie basse des pentes est seule labourée. Les cultures essentielles sont ici : le seigle, le sarrasin, la pomme de terre (Saucisse, dans le sud ; Saucisse, Early Rose, Chardonne, dans le centre et le nord) ; le chou fourrager, le rutabaga. Le trèfle violet n'a qu'une importance faible, il est parfois remplacé par la serradelle.

La *fertilité* est en rapport direct avec la profondeur du sol et sa compacité.

Sur les sommets et sur les pentes, le sol est constitué par des particules siliceuses grossières dont l'ensemble forme un terrain (l'arène) inconsistant, léger, très perméable et se desséchant fortement en été.

Dans les dépressions ont été entraînés les éléments les plus ténus provenant de la décomposition des roches. Ces éléments, argileux ou sablonneux, constituent des sols compacts, peu perméables, généralement profonds et résistants à la sécheresse.

Les arènes sont naturellement peu fertiles ; les fonds de vallées, enrichis des substances entraînées par les pluies, sont d'une productivité bien plus grande.

Près de Lorient, la culture intensive permet des productions beaucoup plus élevées.

Les *rendements*, exprimés en quintaux à l'hectare, sont, en moyenne :

	Centre et est	Lorient
Blé	10	25
Pommes de terre	120	180
Choux fourragers	500	600

L'étendue des principales cultures est, en hectares :

Blé	15.864 h.	Pommes de terre.....	15.128 h.	Prairies.....	49.079 h.
Seigle.....	22.867	Bois	21.195	Trèfles.....	5.370
Orge.....	536	Landes et friches	59.775	Autres plantes fourragères..	17.342
Avoine.....	9.218				
Sarrasin	15.118				

Productions animales

Chevaux. — On fait naître pour exploiter sur place ou vendre : dans l'ouest (Hennebont, Pont-Scorff) du breton de trait léger ; dans l'est (Allaire, Rochefort-en-Terre, La Gacilly) un cheval de type carrossier, moins étoffé et plus haut.

Dans le centre (landes) on exploite des chevaux assez légers, genre bidet, produits dans les régions voisines.

Bovidés. — La Nantaise et ses croisements (Allaire, Questembert), la pie-noire partout ailleurs, naissent, sont élevées et exploitées sur place pour la production du lait et du beurre. L'est produit de nombreux bœufs de travail ; aux environs de Lorient, des vaches de croisements divers, achetées ailleurs, fournissent du lait pour l'agglomération.

Moutons. — Peu nombreux ; par bandes de 4 ou 8 dans les fermes où il en existe.

Porcs. — Elevage à l'ouest et à l'est. Engraissement partout.

C. — RÉGION NORD

Les terres et les cultures

Climat subcontinental à hiver plus rigoureux que dans les régions précédentes. Le thermomètre indique parfois — 7°, — 8° (Gourin) ; les gelées sont plus fréquentes, mais les chutes de neige restent rares et peu persistantes.

En été, les chutes d'eau sont assez fréquentes ; leur hauteur moyenne annuelle atteint : 693 m^m à Pontivy, 752 m^m à Cléguérec, 865 m^m à Gourin, 873 m^m au Fauët.

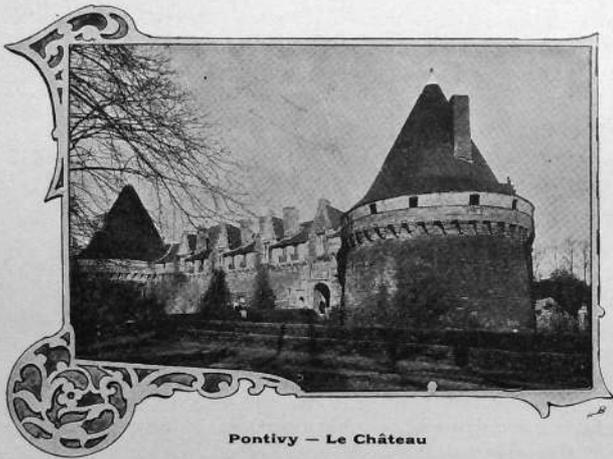
Les cultures ont un retard de végétation de 18 à 20 jours sur celles de la côte.

Aspect. — Cette région comprend une zone schisteuse : plateau de Rohan, à l'est, irrégulièrement pénétrée, au nord et à l'ouest, par des îlots granulitiques (massif de Guéméné, de Pontivy, de la Villelder).

Le plateau de Rohan est assez régulièrement ondulé, avec plissements plus rapprochés et plus accentués au voisinage des cours d'eau. Les arbres poussent avec vigueur, constituant de belles futaies dans les forêts de Quénécan, des Forges.

Bien des talus ont été supprimés ; les arbres qu'ils portaient ont disparu, le terrain serait assez découvert si la plupart des champs n'étaient encore plantés de pommiers nombreux.

Les îlots granitiques ont un relief plus marqué et l'aspect de la campagne rappelle celui des deux précédentes régions : boisé, vallonné, entrecoupé de nombreux talus surmontés de têtards et d'ajoncs.



Pontivy — Le Château

Orographie. — La partie schisteuse (plateau de Rohan) est assez régulièrement ondulée par une série de rides parallèles et son relief ne s'accroît, à l'est, qu'au voisinage de l'Oust et de ses affluents (Ninian et Nivet) et, à l'ouest, près des affluents de l'Ellé.

La partie granitique a la même allure que dans les régions précédentes.

Hydrologie. — Le système hydrologique est, ici, des plus complets. La région est baignée par les grandes rivières du Morbihan : Ellé, Scorff, Blavet, Oust et leurs nombreux affluents. De nombreuses sources, alimentées par des pluies abondantes, sont réparties sur tout le territoire, permettant la dissémination régulière des fermes et des hameaux.

Géologie. — Les schistes cambriens et siluriens *dominent*, occupant tout l'est, le nord et une grande partie du nord-ouest. Ils sont entremêlés de grès armoricains, de grauwackes, d'îlots tertiaires et de plaques sablonneuses. Au sud et à l'ouest, ils sont pénétrés par des nappes de granulite et de granit.

Les terres varient avec leur origine.

Avec les schistes, le sol est *argileux* et, dans la grande majorité des cas, *compact, imperméable*. Certains schistes, plus ou moins imprégnés de roches accessoires plus résistantes donnent, par leur décomposition, des terres pierreuses moins tenaces, plus perméables.

Les terres de schistes sont difficiles à travailler, mais leur fertilité est bien supérieure à celle des terres des formations précédentes. Ce sont, par excellence, des terres à blé où les rendements peuvent être très élevés.

Les grès se laissent difficilement désagréger. Alors, ils forment des terres légères, maigres, sans valeur culturale.

Sables, grauwackes, îlots tertiaires, constituent des terres plus légères, souvent graveleuses ou caillouteuses, à sous-sol généralement peu perméable.

Granulite et granit créent des terres analogues à celles décrites dans les autres régions.

La fertilité varie avec la consistance et la profondeur du terrain.

Les rendements moyens, en quintaux, sont les suivants :

	Schiste	Granulite
Blé	16	12
Pommes de terre	180	140
Choux fourragers	500	400

L'étendue des principales cultures est, en hectares :

Blé	29.748 h.	Pommes de terre	18.847 h.	Prairies	41.729 h.
Seigle	17.503	Bois	15.827	Trèfles	9.960
Orge	1.237	Landes et friches	69.914	Autres plantes fourragères ..	23.530
Avoine	25.649				
Sarrasin	21.721				

Productions animales

Chevaux. — On fait naître pour exploiter sur place ou vendre : dans l'ouest (Le Faouët, Guisriff, Gourin) ; sur Rohan, Pontivy, Cléguérec, Locminé, on produit le breton de trait léger, d'un

très joli modèle. Beaucoup de jeunes sont achetés par les éleveurs du Nord-Finistère.

Dans le canton de Guémené, au nord de Baud, on a conservé l'ancien bidet, léger, mais résistant, nerveux.

Dans l'est, on produit le cheval du type carrossier, modèle demandé par les acheteurs de la Loire-Inférieure.

Bovidés. — Dans la partie granitique, la pie-noire, mélangée de pie-rouge (Guémené), est élevée et exploitée sur place pour la production du lait et du beurre.

Dans l'est et le nord-est, on fait naître et on exploite (lait et beurre) des croisements désordonnés et de faible valeur entre pie-noire et normande (canton de Mauron, La Trinité, Guer, Ploërmel).

Les croisements durham se développent et tiennent déjà une grande place dans les cantons de Gourin, Le Faouët (nord), Cléguérec, Pontivy (nord), Locminé (nord), Rohan. Les produits mâles, nés et élevés sur place sont, en partie, engraisés sur place (nord de Pontivy), en partie vendus dans les Côtes-du-Nord. Les vaches sont exploitées pour la production des jeunes, du lait et du beurre.

Moutons peu nombreux, par bandes de 4 à 8 ou 10 dans les fermes où il en existe.

Porcs. — Elevage important dans les cantons nord. Race bretonne améliorée par des croisements Normands, parfois Craonnais, plus rarement Large-White.

Dans les cantons de Malestroit et de Guer, beaucoup de fermiers ont conservé la race locale.

Partout on engraisse pour la consommation familiale.

Pour les caractères économiques et la division de la propriété de chacune des régions voir à la fin du chapitre « Exploitation du sol ».

ORIGINE DE LA PROPRIÉTÉ ET DE L'EXPLOITATION DU SOL

D'après Taine, dans son ouvrage *L'Ancien Régime*, l'origine de l'exploitation raisonnée du sol remonte vers la fin du IX^e siècle. C'est alors que les paysans se groupent autour de chefs, de seigneurs qui retiennent une manse, une bourgade, un comté et les défendent au besoin avec l'aide de ceux qui ont mis leur confiance en eux, contre les bandes de brigands. « Grâce à ces braves, le paysan est à l'abri, on ne le tuera plus, on ne l'emmènera plus captif avec sa famille. Il osera labourer, semer, espérer en sa récolte ; en cas de danger, il sait qu'il trouvera un asile pour lui, pour ses grains et pour ses bestiaux, au pied de la forteresse. »

Jusqu'à l'avènement du droit d'aînesse, lequel n'apparaît qu'au XII^e siècle, l'égalité des partages est de règle dans la famille armoricaine. M. H. Baudrillard nous donne à ce sujet de très utiles indications dans son ouvrage *Les populations agricoles de la France*. Il écrit notamment : « Le père ne peut déshériter son fils et tous les enfants participent à l'héritage de leur père. Les ténures de terres libres se partagent entre les frères ; le plus jeune a pour privilège de faire les lots, l'aîné de choisir celui qui lui convient. La fille n'hérite pas de son père parce qu'elle hérite de son mari. »

L'idée de la propriété individuelle paraît d'ailleurs assez développée : il y a des garanties, des peines et des amendes contre les transgresseurs des limites, et la famille est responsable pour la plus grande part du crime ou du vol de l'un de ses membres.

D'ailleurs, à côté d'une justice régulièrement constituée, les plus grandes questions litigieuses relatives à la famille et à la propriété sont remises au jugement libre du seigneur, auquel on se soumet avec une absolue déférence.

Rien, d'autre part, n'est plus remarquable que la manière dont furent établies les relations des propriétaires du sol et des domaniers par l'institution connue sous le nom de *domaine congéable*. Ce genre de covenant, selon le terme usité, avait ce caractère d'accorder aux tenanciers des avantages assez considérables pour l'époque, ainsi que nous le verrons dans le chapitre : *L'exploitation du sol*.

DEUXIÈME PARTIE

PRODUCTION VÉGÉTALE

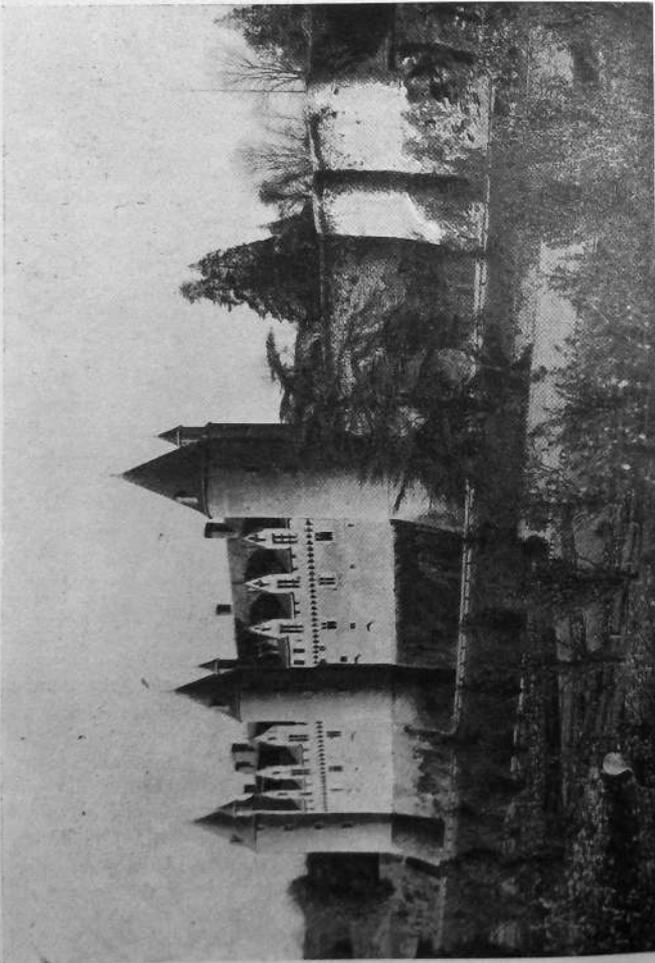
La physionomie agricole du Morbihan a subi, depuis 1892, d'appréciables changements. Il suffit, pour en juger, de rapprocher les résultats des enquêtes générales (1892 et 1929) établies à 37 ans de distance.

Répartition générale du territoire

DIVISIONS DU TERRITOIRE	1892		1929	
	Hectares	%	Hectares	%
Surface cultivée.....	410.519	60	461.286	68
Surface non cultivée.....	244.455	36	166.546	24
Territoire non agricole.....	24.807	4	52.749	8
TOTAL.....	679.781	100	680.581	100

A la lecture de ce tableau, une constatation s'impose : la superficie cultivée s'est accrue très nettement aux dépens des terres non cultivées, dont la proportion est passée, en près de quarante ans, de 36 à 24 %, ce qui représente une baisse d'un tiers. La diminution a porté sur les territoires suivants :

TERRITOIRES	1892 (hectares)	1929 (hectares)	Différence
Landes et bruyères.....	197.270	116.254	- 81.016
Terrains rocheux.....		7.279	
— incultes (friches)...	40.826	36.118	+ 2.571
Terres marécageuses.....	5.436	6.895	+ 536
Tourbières.....	923		
TOTAL.....	244.455	166.546	- 77.909

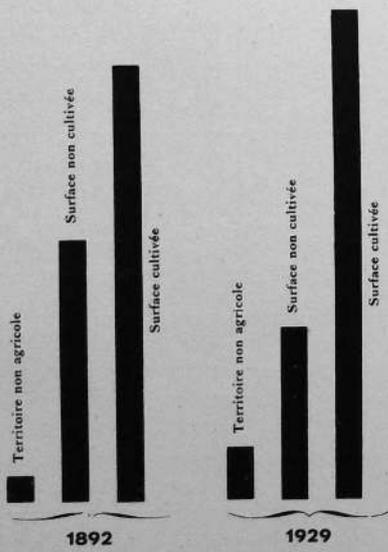


LE CHATEAU DE JOSSELIN

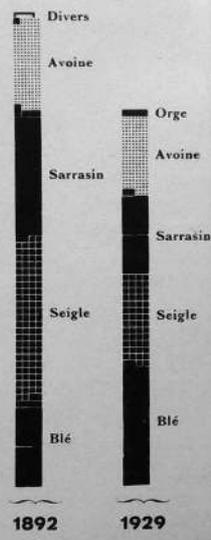
Photo Decker.

ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE MORBIHANAISE DE 1892 A 1929

Répartition générale du territoire



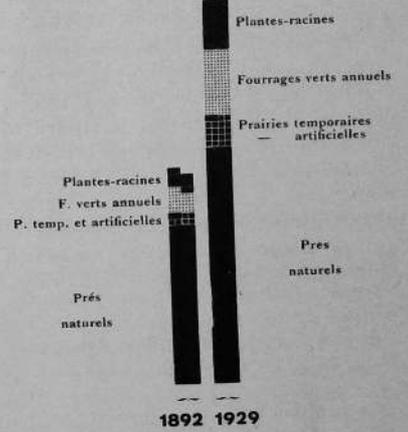
Céréales



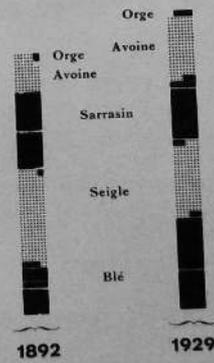
Répartition des terres cultivées



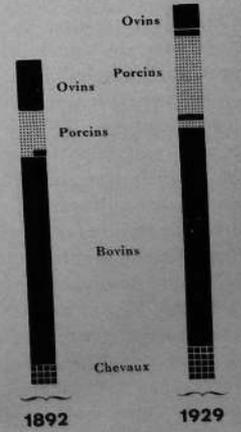
Principales productions fourragères



Céréales (récoltes)



Cheptel vif



Ainsi, sur près de 78.000 hectares perdus par les territoires non cultivés, les 5/7 environ (50.767) sont allés grossir les « terres cultivées », le reste étant, maintenant, inclus dans les « territoires non agricoles ».

Plus de 80.000 hectares de landes ont donc été défrichés. Grâce à ces mises en valeur, le Morbihan qui, en 1892, était, après les Basses-Alpes, les Basses-Pyrénées et l'Aveyron, le département français possédant le « territoire non cultivé » le plus étendu, tant au point de vue absolu (244.455 ha), qu'au point de vue relatif (36 % du territoire total, contre 11,8 % pour l'ensemble de la France) doit être, à l'heure présente, considéré comme l'une des régions où les défrichements ont été les plus importants. En effet, il passe au 13^e rang dans l'échelle des départements en ce qui concerne la superficie non cultivée qui, au point de vue relatif, passe de 36 à 24 %, tandis qu'elle monte en France de 11,8 à 12,8 %.

Répartition des terres cultivées

(voir tableau pages 56 et 57)

Le tableau qui suit permet de constater que le Morbihan est un département dont les céréales, cultures légumières, cultures fourragères et bois se partagent harmonieusement le territoire. La polyculture, dans le cadre de l'exploitation familiale de moyenne importance, est un des traits essentiels et constants de l'agriculture morbihannaise. Cependant, les proportions respectives des différentes productions végétales ont varié sensiblement depuis 1892.

A cette époque, les céréales occupaient plus de la moitié des terres cultivées ; aujourd'hui, elles en représentent, à peine, les 2/5, d'où baisse de 1/10 qu'il faut attribuer à la régression constante des cultures de sarrasin et de seigle. Par contre, les cultures légumières ont pris, dans la zone côtière notamment, un essor remarquable grâce à l'augmentation des débouchés dus à l'afflux, de plus en plus grand, des touristes et baigneurs. A l'intérieur, la culture de la pomme de terre, pour laquelle le département s'est révélé un merveilleux pays d'élection, s'est accrue considérablement.

Les cultures fourragères ont, en 40 ans, presque doublé d'étendue. Cette constatation permet d'affirmer que l'agriculture s'oriente, de plus en plus, vers les productions les

mieux adaptées au sol et au climat. Cet accroissement de ressources herbagères a eu pour conséquence l'entretien d'un plus nombreux cheptel qui, mieux nourri, est plus facile à améliorer.

Les cultures industrielles et, en particulier, celles des plantes textiles, sont réduites, à l'heure présente, à des superficies insignifiantes en raison du prix peu rémunérateur et de la difficulté d'écoulement des produits récoltés.

La vigne, elle aussi, a été délaissée ; les ravages du phylloxéra ont provoqué des arrachages généralisés et seule une faible partie des vignobles atteints a été replantée en producteurs directs. Cette production, cantonnée dans les régions de Sarzeau, Muzillac et La Roche-Bernard, ne fournit, d'ailleurs, que des vins de qualité inférieure et qui sont consommés sur place ou livrés à la distillerie.

Sur près de 47.000 hectares de bois existant en 1892, 6.106 auraient disparu et se trouveraient remplacés par des cultures diverses. Les déboisements ont certainement dépassé ce chiffre car il faut tenir compte des boisements qui ont été effectués pour mettre en valeur certaines terres incultes. A cette production du bois en massif, il faut ajouter le rapport que procurent les plantations des talus : chênes têtards et chataigniers principalement, dont la répartition à travers le territoire donne à la Bretagne son cachet tout particulier.

Aux cultures principales s'ajoutent les cultures intercalaires ou dérobées, d'une grande importance pour l'affouragement en vert du bétail.

En 1929, étaient cultivés en culture dérobée :

5.450 hectares de grains (sarrasin) ;

381 hectares de légumes (pommes de terre et petits pois) ;

16.503 hectares de fourrages verts, soit un total de 22.334 hectares, qui représente 4,8 % de la surface cultivée et 6,1 % de la surface réservée aux terres labourables.

RÉPARTITION DE TERRES CULTIVÉES

CULTURES	1892			1929		
	HECTARES	%	%	HECTARES	%	%
CÉRÉALES	222.038		54,2	179.786		39
Froment	41.297	10,7		56.425	12,2	
Seigle	77.828	18,9		43.440	9,4	
Orge	595	0,15		2.549	0,65	
Avoine	39.506	9,6		38.863	8,4	
Sarrasin	60.744	14,8		37.834	8,2	
Méteil, Maïs, Millet	2.068	0,05		675	0,15	
	26.972		6,5	48.437		10,6
CULTURES LÉGUMIÈRES	289			143		
Légumineuses graines	437	736	0,2	362	510	0,1
Haricots	10			5		
Pois	496			294		
Fèves et diverses	1.204	2.435	0,5	993	2.536	0,6
Légumes de plein champ	435			1.249		
Carottes						
Choux		18.318	4,4		42.288	9,2
Divers		5.783	1,4		3.123	0,7
Pommes de terre		96.318	23,5		185.856	40,1
Tubercules	1.429			14.557		
Jardins maraîchers et potagers	1.348	4.977	1,2	9.470	25.123	5,4
CULTURES FOURRAGÈRES	2.200			1.096		
Racines	1.662			3.683		
Betteraves	5.248	8.747	2,2	24.107	29.045	6,3
Rutabagas	1.837			1.255		
Navets, carottes, etc.						
Trèfle incarnat		1.246	0,3		1.666	0,3
Fourrages verts annuels	3.538	3.682	0,8	13.717	14.258	3,1
Choux fourragers	144			541		
Autres		77.666	19		115.764	25
Prairies temporaires		3.623	0,9		614	0,14
Prairies artificielles		3.438			222	
Prairies naturelles					"	
CULTURES INDUSTRIELLES	185			12		
Plantes textiles				380		
Plantes oléagineuses						
Diverses						
Médicinales et à parfums	5.171		1,2	4.473		1
Cultures de semence	9.412		2,3	729		0,15
JACHÈRES	1.536			223		
CULTURES FRUITIÈRES	7.876			506		
Vignes	46.985		11,4	40.879		8,9
Vergers, pépinières et cultures arborescentes	Néant			492		0,11
BOIS, FORÊTS ET PARCS						
ÉTANGS EN RAPPORT						
	410.519	100	100	461.286	100	100
	(dont 276.466 hectares de terres labourables)			(dont 300.299 hectares de terres labourables)		

SYSTÈMES DE CULTURE ET ASSOLEMENTS

Avant d'aborder l'étude des assolements, il est nécessaire de signaler une particularité propre au Morbihan (ainsi qu'à une grande partie de la Bretagne) : l'existence, dans presque toutes les fermes, d'étendues plus ou moins grandes de landes dénommées « terres froides » par opposition avec les « terres chaudes » des alentours immédiats de l'exploitation, où fumiers et engrais ont été accumulés de longue date. Il fut un temps, d'ailleurs, où on ne concevait pas d'exploitation sans la moitié de la surface en landes.

Dans la région de la côte et dans la zone des terrains primitifs, la proportion de landes est encore très élevée. Il est des fermes dont la superficie comprend la moitié ou les 3/5 sous landes.

Dans la zone des terrains de transition, la proportion est plus réduite ; quelques rares fermes n'ont plus de landes : ce sont, généralement, les meilleures.

La végétation spontanée de ces terrains laissés hors rotation porte, elle-même, le nom de « lande » ; elle est utilisée soit comme aliment du bétail (par la pâture), soit comme litière.

Peu de fermes sont dotées d'un assolement régulier. Le parcellement et les différences de dimension des champs, l'insouciance de nombreux cultivateurs, la routine, font que, dans beaucoup d'exploitations, aucun ordre ne préside à la répartition des cultures.

Les rotations usitées se rattachent cependant aux types suivants :

Assolement biennal

- 1^{re} année. — Plantes sarclées et fourragères.
- 2^e — — Céréales.

Cet assolement est répandu sur la côte et dans les îles. Il comporte, ici, les cultures suivantes :

- 1^{re} année. — Pommes de terre, choux fourragers, betteraves.
- 2^e — — Blé, avoine ou orge (rarement seigle).

Parfois les chaumes sont conservés une troisième année en jachère paturée. Trop souvent, il est cultivé deux céréales de suite. A ce régime, les terres se salissent beaucoup, et comme les plantes sarclées ne reçoivent jamais un nombre suffisant de binages, les rendements descendent souvent à des chiffres

dérisoires. L'engrais surtout employé : le fumier de goémon ou de varech, est appliqué sur les deux soles mais plus abondamment sur la première. Pour les plantes sarclées, il n'est épandu que quelques semaines avant la plantation ou le repiquage, presque jamais à l'automne ou pendant l'hiver.

Le même assolement se retrouve dans certaines exploitations des terrains primitifs de l'intérieur. Ainsi, dans les cantons de Questembert, Guer, Ploërmel, près du Faouët, les terres sont occupées :

- la première année, par : sarrasin, pommes de terre, choux fourragers, rutabagas, betteraves ;
- la deuxième année, par : seigle, blé, méteil, avoine, suivis de trèfle incarnat ou de navets en culture dérobée.

Les cultures sarclées, principalement, reçoivent du fumier. On applique quelques sacs d'engrais phosphatés, phosphates naturels, scories ou superphosphates (ce dernier engrais principalement sur pommes de terre). Fréquemment, les choux sont chaulés et les cendres de bois sont réservées aux pommes de terre.

En réalité, dans de nombreuses fermes cette culture alterne n'est qu'une apparence ; trop souvent à une céréale succède une autre céréale, quelquefois deux, après quoi il est fait deux années de racines. Parfois, les cultures sarclées sont pratiquées sur les parcelles les plus rapprochées de la ferme ; les autres sont constamment ensemencées en céréales.

Assolement triennal

C'est le plus répandu, mais avec beaucoup de variantes.

- Type « *côte* » 1^{re} année. — Pommes de terre, betteraves.
- 2^e — — Blé suivi de trèfle incarnat.
- 3^e — — Choux fourragers.
- Type « *ouest* » a) 1^{re} année. — Sarrasin, plantes sarclées.
- 2^e — — Seigle, froment.
- 3^e — — Avoine.
- b) 1^{re} année. — Pommes de terre, betteraves, rutabagas.
- 2^e — — Blé, seigle, avoine.
- 3^e — — Plantes fourragères.
- Type « *centre* » 1^{re} année. — Plantes sarclées.
- 2^e — — Céréales.
- 3^e — — Plantes fourragères.

- Type « est » a) 1^{re} année. — Sarrasin.
 2^e — — Froment, seigle.
 3^e — — Plantes sarclées.
 b) 1^{re} année. — Plantes sarclées.
 2^e — — Froment, seigle.
 3^e — — Avoine suivie d'incarnat.

Répartition toute apparente ici encore ; souvent, il est fait céréale sur céréale. Les engrais employés sont les mêmes que dans l'assolement biennal : fumier de landes, engrais phosphatés et, timidement encore, engrais potassiques.

Dans la région de Lorient, centre de culture mixte (productions maraîchères), on observe l'assolement « tiercé » suivant :
 1^{re} année. — Choux pommés, trèfle, avoine.
 2^e — — Betteraves, pommes de terre, choux fourragers.
 3^e — — Blé (suivi d'incarnat, de navets, de pois et haricots).

Ici, la fumure est plus intensive, à base de fumier, gadoues ou engrais de poisson pour les deux premières soles et, pour le blé, d'engrais phosphatés (scories), d'engrais azotés et, assez fréquemment, d'engrais potassiques.

Assolement quadriennal

Il faut arriver à la région Nord : cantons de Pontivy, Cléguérec, Rohan, Josselin, pour trouver des assolements plus larges où le trèfle violet figure régulièrement.

L'assolement quadriennal y est souvent adopté, au moins pour les meilleures terres :

- Type « Pontivy » 1^{re} année. — Plantes sarclées.
 2^e — — Blé.
 3^e — — Trèfles et fourrages verts.
 4^e — — Avoine, sarrasin ou blé.
 Type « Locminé » 1^{re} année. — Plantes sarclées, sarrasin.
 2^e — — Blé.
 3^e — — Avoine d'hiver, seigle (suivi d'incarnat).
 4^e — — Trèfle violet ou sarradelle, choux fourragers.

Si ces assolements étaient rigoureusement observés, le trèfle reviendrait trop souvent sur la même terre. En réalité, à l'analyse, on reconnaît que ces rotations sont dédoublées et que leur cycle est de 6, 7 et 8 ans. Ainsi, nous avons observé, près de Pontivy, la rotation suivante :

- 1^{re} année. — Pommes de terre, betteraves, carottes ;
 2^e — — Blé ;
 3^e — — Rutabagas, choux fourragers ;
 4^e — — Sarrasin ;
 5^e — — Trèfle ;
 6^e — — Blé ;
 7^e — — Avoine,

où le trèfle revient tous les sept ans, ce qui est acceptable. Les soles 1 et 3 reçoivent une dose abondante de fumier ; des engrais phosphatés sont donnés à toutes les cultures, sous forme de scories généralement, sauf pour les choux et les pommes de terre, qui reçoivent superphosphate et chaux. La sole 2 est suivie d'incarnat et la sole 7 de navets dérobés.

La superficie en céréales est des 4/7, ce qui est trop élevé. Pour en réduire la proportion sans accroître celles des plantes sarclées, dont l'étendue est limitée par la main-d'œuvre, il faudrait porter à 9 ans la durée de l'assolement en remplaçant le trèfle violet par une prairie temporaire de 3 ans à base de trèfle.

L'usage de la prairie temporaire a déjà été adopté, fort judicieusement, dans des terres de qualité médiocre par un lauréat de Prime d'Honneur qui se trouve bien de l'assolement sexennal suivant :

- 1^{re} année. — Sarrasin, rutabagas.
 2^e — — Blé, orge.
 3^e — — Prairie temporaire.
 4^e — — —
 5^e — — —
 6^e — — Blé, avoine.

Modifications qu'il conviendrait d'apporter aux systèmes de culture et assolements pratiqués

L'examen des systèmes de culture et assolements suivis dans le Morbihan appelle les constatations suivantes.

Compte tenu de la pauvreté naturelle du sol, du besoin très grand en matières fertilisantes, la surface cultivée est trop grande et, en conséquence, les prix de revient très élevés.

La place réservée aux céréales, avec 179.785 hectares sur 300.299 hectares de labour, est trop importante et ne permet pas, en général, d'obtenir de bons résultats et de conserver aux terres la propreté qui s'impose.

Pour un cheptel particulièrement dense, la place occupée par

les cultures fourragères et surtout par les prairies artificielles et temporaires, est nettement insuffisante. En conséquence, les remèdes à apporter paraissent devoir être les suivants :

- 1° *Boiser* toutes les croupes et arêtes dénudées, les terrains rocheux et les maigres pâtures ;
- 2° *Transformer* en jachère cultivée et en prairies temporaires les parcelles éloignées de la ferme ;
- 3° *Assainir* les bas-fonds et les poches imperméables et augmenter les bonnes prairies au dépens des pâtures malsaines ;
- 4° *Concentrer* travail, fumures et semences sélectionnées sur les seules terres susceptibles de porter de hauts rendements ;
- 5° *Axer* la production sur les plantes fourragères et sur les cultures pour lesquelles sol et climat sont nos alliés, compte tenu évidemment des conditions du marché et de la nécessité de suivre un assolement judicieux.

On conviendra, à ce sujet, que très rares sont les fermes où préside un assolement régulier. Sans vouloir brusquer les habitudes, sans modifier grandement les assolements pratiqués, il est possible, cependant, de préconiser quelques améliorations dans la répartition et dans la rotation des plantes en s'appuyant sur les données précises de la meilleure technique alliée à l'intérêt bien compris des producteurs. A cette fin, les indications suivantes peuvent servir de guide.

Il est nécessaire :

De produire plus de fourrages ;

De faire entrer dans l'assolement régulier les prairies artificielles et, en particulier, le trèfle violet, plantes enrichissantes, améliorantes et nettoyantes, à la condition de ne les conserver que 2 ans, sous notre climat ;

D'alterner les plantes sarclées et les céréales ;

De recourir à la jachère cultivée dans toutes les terres envahies par les mauvaises herbes, afin de cultiver avec le temps plutôt qu'avec l'argent ;

D'économiser l'emploi des engrais, grâce à la culture généralisée du trèfle incarnat, dont une partie sera enfouie comme engrais vert ;

De maintenir la production des céréales secondaires, avoines grises et sarrasin, et d'augmenter les cultures légumières, pommes de terres de semences, en particulier.

LES CULTURES

LES CÉRÉALES

L'ensemble des céréales a subi, depuis 1892, une diminution de 42.252 hectares, qui représente 19 % de la surface céréalière de 1892. Nous avons déjà dit que c'était sur le seigle et le sarrasin qu'elle avait surtout porté, ces deux céréales perdant respectivement 34.388 et 22.910 hectares. Mais alors que la culture du sarrasin semble avoir régulièrement décliné de 1892 à nos jours, c'est pendant la guerre et, notamment, en 1917 — époque à laquelle son prix fut taxé — que la production du seigle baissa brusquement. Le méteil, le maïs-grain et le millet, compris dans les céréales diverses, étaient déjà peu en honneur à la fin du XIX^e siècle ; ils sont maintenant à peu près délaissés.

CÉRÉALES	1892				1929			
	Surfaces (Hectares)	% des céréales	Récoltes (Quintaux)	Rendement (1)	Surfaces (Hectares)	% des céréales	Récoltes (Quintaux)	Rendement (1)
Blé.....	41 297	18,6	494.132	11,9	56.425	31,4	879.085	15,6
Seigle.....	77 828	35	966.813	12,4	43.440	24,2	647.256	14,9
Orge.....	595	0,3	7.588	12,7	2 549	1,4	37.106	15
Avoine.....	39.506	17,8	398 071	10	38 863	21,6	571.285	14,7
Sarrasin.....	60 744	27,4	764.352	12,5	37.834	21	597.777	15,8
Divers.....	2.068	0,9			675	0,4		
	222.038				179 786			

Le blé a considérablement augmenté de surface en gagnant 15.128 hectares en quarante ans. Il représente maintenant 12,2 % des terres cultivées et 31,4 %, soit près du tiers, des terres réservées aux céréales. Il a pris, au fur et à mesure que la qualité des

(1) Les rendements portés concernant les années 1892 et 1929 et ne constituent pas de moyennes.

terres s'améliorait, une partie de la place laissée par le seigle. Trop souvent d'ailleurs cette substitution n'a pas été heureuse, car moins exigeant que le blé, le seigle donnait, à peu de frais, dans nombre de terres, une récolte plus rémunératrice. La production du blé est maintenant telle, en raison de l'augmentation des surfaces et de l'élévation du rendement à l'hectare, que le département se suffit à lui-même en bonne année. Il a, de ce fait, amélioré légèrement sa position dans l'échelle des départements français, en passant du 68^e rang en 1892, au 46^e rang en 1929 pour ce qui concerne la récolte totale.

L'orge a augmenté de 2.000 hectares environ et représente, aujourd'hui, 0,65 % des terres cultivées et 1,4 des surfaces de céréales. Il s'agit surtout d'orge de printemps, l'escourgeon n'étant cultivé que dans la zone côtière.

La superficie absolue des terres cultivées en avoine est restée sensiblement stationnaire ; cependant, cette céréale qui représentait, en 1892, 9,6 % des terres cultivées, n'en occupe plus que 8,4 % à l'heure présente ; mais, en raison de la diminution de la surface totale des céréales, sa proportion, par rapport à celle-ci, est passée de 17,8 à 21,6. Le rendement à l'hectare ayant pu être augmenté de près de 5 quintaux, grâce à l'amélioration des terres et à la sélection des variétés et des semences, la production a été portée, en 40 ans, de 398.071 à 571.285 quintaux.

Le seigle et le sarrasin étaient, en 1892, les cultures caractéristiques du département. Leur production élevée : 966.813 et 764.332 quintaux, permettait au Morbihan de se classer respectivement 2^e et 3^e, comme production, des départements français. A l'heure actuelle, ces deux céréales, bien que dominées par le blé, gardent toujours dans les campagnes et, notamment, dans les régions les moins favorisées quant à la richesse du sol, une place très importante. Grâce à elles, les terres de médiocre qualité peuvent être cultivées avec profit, donner une récolte convenable et permettre l'entretien d'un certain cheptel. C'est pourquoi il y a lieu de freiner la régression du seigle et du sarrasin.

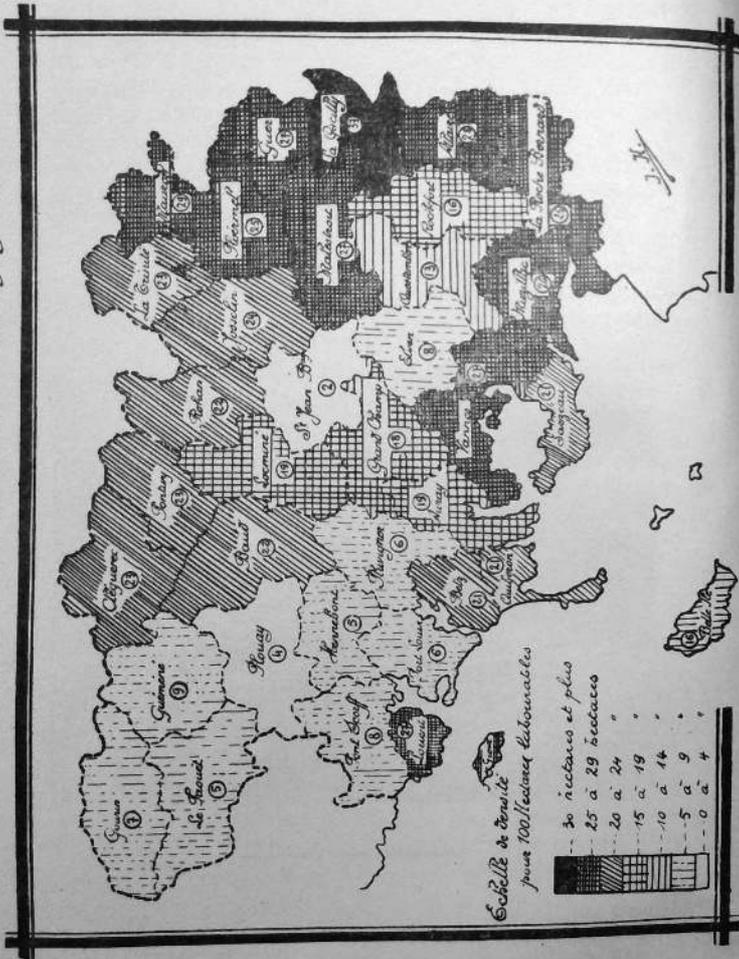
A l'heure actuelle, nous produisons 6,7 % du seigle français contre 5,5 % en 1892, et 16,8 % du sarrasin français contre 12,6 % en 1892, et notre département se classe, pour ces deux productions, respectivement aux 1^{er} et 3^e rang des départements

français. C'est dire que la régression départementale n'a pas suivi la diminution nationale et lui est, fort heureusement, restée inférieure.

Dans l'étude de toutes les céréales il faut noter, en outre, une élévation constante et sensible du rendement à l'hectare. C'est la marque d'un progrès certain des pratiques culturales, progrès technique auquel il faut joindre une amélioration économique qui réside dans l'abaissement du prix de revient de chaque denrée par l'obtention de masses plus importantes de récolte à l'hectare.



Campagne morbihannaise



CULTURE DU BLÉ

Superficie exploitée.....	56.425 hectares
1 ^{re} région.....	10.813 hectares
2 ^e région.....	15.864 hectares
3 ^e région.....	29.748 hectares

Assolement

Les deux centres du département où les rendements en blé sont le plus élevés sont les régions de Lorient et de Pontivy. Voici les assolements les plus fréquemment suivis dans ces deux régions.

Type Lorient

1. — Chou pommé : 1/4 - Avoine : 1/2 - Trèfle violet : 1/4.
2. — Pommes de terre : 1/3 - Betteraves et rutabagas : 1/3 - Chou fourrager : 1/3.
3. — Blé sur toute la sole avec semis de trèfle violet sur 1/4 de la sole. Le blé étant suivi de trèfle incarnat, de navets, de pois et haricots.

Type Pontivy-Lochiné

1. — Pommes de terre : 1/3 - Betteraves et rutabagas : 1/3 - Chou fourrager : 1/3.
2. — Blé : 3/6 - Seigle : 1/6 - Sarrasin : 2/6.
3. — Avoine : 1/3 - Avoine : 1/6 - Orge : 1/6 - Blé : 1/3.
4. — Trèfle violet : 1/3 - Trèfle : 1/6 - Jachère : 1/6 - Avoine : 1/3.

Les meilleurs précédents pour le blé sont : les plantes sarclées (de préférence la betterave) et le sarrasin. Les blés sur pommes de terre sont plus fréquemment atteints du taupin ; les blés sur trèfle violet sont irréguliers, plus difficiles à réussir (équilibre de fumure) et plus fortement influencés par les conditions atmosphériques de l'année. L'arrachage tardif des betteraves présente peu d'inconvénients car la clémence de la température permet de semer très tard en saison.

Il est encore des cultivateurs qui font blé sur blé (blé de retour), et d'autres chez lesquels l'assolement compte trois

céréales sur quatre années de culture. Sous notre climat doux et en général assez humide, où les mauvaises herbes sont très envahissantes, ces pratiques sont à condamner.

Les principales améliorations à généraliser à ce point de vue sont les suivantes :

1° Réserver pour le blé les meilleures terres, déjà en bon état de culture ;

2° Pour ces terres à blé, adopter un assolement comportant deux plantes sarclées sur quatre années de culture ;

3° Faire, de préférence, le blé sur plante sarclée ou sur sarrasin.

Variétés cultivées en 1929

a) Terres fertiles :

Vilmorin 23.....	4.500 hectares
Wilson.....	1.000 hectares
Victoria d'automne.....	400 hectares

b) Terres moyennes de tout le département moins la zone côtière :

Goldendrop.....	9.000 hectares
Paix.....	3.500 hectares
Trésor.....	2.000 hectares
Bon Fermier.....	1.500 hectares
Teverson.....	1.500 hectares
N. R.	1.000 hectares
Autres variétés	1.025 hectares

c) Terres de la zone côtière et toutes les terres où l'échaudage est à craindre :

Blés de pays (blé de Carnac, Petit Nantais, barbu ou non barbu) ..	17.500 hectares
Bordeaux.....	8.500 hectares
Japhet.....	4.000 hectares
Dattel.....	1.000 hectares
Total.....	56.425 hectares

Variétés dont l'extension est à recommander

Blé de pays dit « Petit Nantais », à la condition d'être sélectionné. Aux dires des acheteurs, le meilleur blé du

Morbihan est le *Petit Nantais*. Toutes conditions égales, son poids spécifique est supérieur de 3 à 4 kgs à celui de *Vilmorin 27* et atteint couramment 80 kgs l'hectolitre.

Sa qualité meunière est excellente, attendu que les minotiers de la Manche et de la Loire-Inférieure n'hésitent pas à le surpayer et à supporter des frais de transport atteignant 7 et 8 frs par quintal pour s'en assurer une certaine quantité.

Bien adapté au climat local, absolument rustique, sa paille est fourragère. Il a, malheureusement, le gros défaut de verser en terre un peu riche. Il demeure, malgré tout, le roi des petites terres.

Goldendrop est toujours le bon vieux blé qui tient tête à tous les assauts et, notamment, aux mauvaises herbes, au déchaussement et à la pluie. Il est un peu trop tardif pour le sud du Morbihan, mais dans les terres moyennes du reste du département c'est souvent lui qui donne les meilleurs rendements.

Bordeaux : bon blé bien adapté à la majorité des terres et au climat du Morbihan.

Vilmorin 27 et D. C. : pour les très bonnes terres des régions de Lorient et Pontivy. De très bonne valeur boulangère ils sont, de plus, alternatifs, surtout D. C.

Variété dont la régression doit être envisagée. — *Vilmorin 23*. Très critiqué comme valeur boulangère.

Pourtant, sa souplesse de végétation le fera conserver encore longtemps par certains praticiens.

Choix et préparation des semences. — La plupart des semences proviennent de la récolte effectuée sur la ferme. De temps à autre, on va chez le voisin et on échange un ou deux quintaux de grain ; rares sont les cultivateurs qui se procurent de la semence sélectionnée. Grâce aux efforts de l'Office agricole départemental, 2.000 quintaux de semences sélectionnées ont été répartis, depuis 1919, entre les meilleurs agriculteurs du département, lauréats des Concours culturels.

Les soins donnés aux semences sont peu nombreux. La croisade menée pour le sulfatage des grains pour les préserver du « noir » autrement dit de la carie, n'a pas donné les résultats escomptés. Trop souvent, on se contente d'un passage au trieur et assez rarement d'un poufrage. A ce sujet, il n'est pas rare de voir par commune un seul trieur : celui du Syndicat. Quant au vitriolage par immersion, il n'est, pour ainsi dire, pas pratiqué.

Préparation des terres

Travail du sol. — D'une façon générale, ce travail est très insuffisant dans la majorité des exploitations. Le plus gros défaut constaté est le labour du sol immédiatement avant les semailles, inconvénient d'autant plus grave que cette façon incorpore, encore assez souvent, à la terre, du fumier de lande où l'ajonc est très peu décomposé, d'où une terre creuse.

L'élite des agriculteurs est aujourd'hui d'accord pour reconnaître qu'au point de vue travail du sol les conditions les plus favorables au bon développement du froment sont :

1° un ameublissement exécuté aussi longtemps que possible avant les semailles ;

2° un labour aussi profond que faire se peut : une petite couche de terre vierge ramenée en surface empêche souvent les mauvaises graines de la couche arable de lever et d'envahir de bonne heure le blé. Celui-ci se développe mal et échaude trop fréquemment dans tous les sols où la roche s'oppose à un ameublissement suffisamment profond ;

3° un tassement très énergique de la couche superficielle, après le semis, de préférence par l'emploi du crosskill.

En période de sécheresse intense, comme en 1928, l'utilité du labour d'automne après plante sarclée, et notamment après la pomme de terre, est contestée ; quelques bons cultivateurs se contentent alors de pulvérisages (en terre propre) ou de scarifiages répétés.

Fumures. — Il y a, dans ce domaine, d'immenses améliorations à réaliser.

La pratique la plus fâcheuse, et peut-être encore la plus courante, consiste à fumer directement le blé au fumier de ferme. Un certain nombre de cultivateurs y ajoutent un engrais chimique, généralement des scories ; les engrais potassiques sont peu employés ; les engrais azotés (nitrate de soude mis à part), presque inconnus de la masse des petits agriculteurs ; le nitrage de printemps est encore peu généralisé.

Les plus gros progrès à réaliser sont les suivants :

1° Créer une importante réserve de matière organique, sans laquelle les engrais chimiques se montrent presque sans effet ;

2° abandonner la fumure directe au fumier, mais fumer copieusement au fumier de ferme, aux goëmons, au guano de poisson, au marc de pommes (mêlé de chaux), sur plantes sarclées qui précèdent ;

3° employer un mélange bien dosé d'engrais chimiques, dont une partie sera enfouie au labour d'automne, deux ou trois semaines avant les semailles, et l'autre, au printemps, en couverture. Voici, d'après les données les plus sûres, la formule qui conviendrait à l'hectare pour la moyenne de nos terres à blé, terres en bon état, régulièrement chaulées :

- a) fumure d'automne

150 kgs de cyanamide granulée
600 kgs de scories
200 kgs de chlorure de potassium
- b) fumure de printemps

100 kgs de nitrate
100 kgs de superphosphate de chaux

 (à destiner aux parties anémiques)

4° ne jamais manquer d'employer des engrais azotés qui, dans tous nos sols, procurent des augmentations de rendement souvent très fortes et un bénéfice net toujours élevé. Parmi ces engrais, la cyanamide granulée, employée à l'automne, est celui qui, à dose égale d'azote, et dans la grosse majorité des essais, a donné les résultats les plus satisfaisants.

Peu de cultivateurs emploient des engrais azotés au printemps par suite de leur cherté et des accidents qu'ils peuvent provoquer dans la végétation (verse, échaudage).

L'Office départemental agricole et la Direction des Services Agricoles se sont appliqués, cependant, à les faire plus largement utiliser. Chaque année un crédit de 20.000 francs environ a été affecté à l'essai des différentes fumures azotées et pour démontrer les bienfaits de leur emploi au printemps. Des différentes observations des expérimentateurs, il résulte que le nitrate de soude ou de chaux, à la dose de 80 à 100 kgs à l'hectare, épandu le plus tôt possible au printemps, avant le hersage, a donné, dans tous les cas, des excédents de récolte qui, en moyenne, peuvent être évalués à 3 quintaux de grain et 5 quintaux de paille à l'hectare.

Semailles

Pratique des semailles. — Un certain nombre d'agriculteurs sèment le blé « à la charrue », d'autres, à la volée, avec scarifiage et hersage pour recouvrir les grains ; un grand nombre s'est cependant rallié au semoir mécanique (à la volée ou en lignes). Les principales améliorations à réaliser dans ce domaine sont : l'abandon du semis « à la charrue », la généralisation de l'emploi du semoir en lignes et le crosskillage très énergique du sol après les semailles. (Le rouleau en bois, absolument

inefficace, est encore en usage dans beaucoup d'exploitations).

Quantité d'agriculteurs sèment encore sur labour en billons ou en planches très étroites (1 mètre à 1 m. 20) ; cette pratique a sa raison d'être en certaines circonstances, mais il faut vulgariser l'emploi de planches plus larges (1 m. 20 à 2 mètres), suffisantes pour l'assainissement du terrain et gaspillant beaucoup moins de semences.

Epoque des semailles. — Les bons cultivateurs ont reconnu :
qu'il vaut mieux semer de bonne heure à l'automne ;
qu'il faut commencer les semailles d'automne par les terres mouillantes, où le blé, mieux enraciné en hiver, souffrira moins de l'excès d'humidité ;

qu'il ne faut pas hésiter, dans les parcelles trop mouillantes ou envahies par la folle avoine, à exécuter une partie des semailles de froment en Février-Mars avec des blés alternatifs, qui réussissent parfaitement sous notre climat lorsque faits dans de bonnes conditions.

Quantités de semences. — La nécessité de faire taller le blé pour avoir « du rendement » est encore trop ancrée dans l'esprit de la grande majorité de nos cultivateurs, qui pensent que le tallage est le facteur dominant d'une belle récolte. Cette erreur est grave pour nos terres relativement peu fertiles et faiblement engraisées : elle pousse nos agriculteurs à économiser sur la quantité de semence à employer à l'hectare ; elle est encore plus grave depuis l'usage des blés à grand rendement, plus exigeants, dont la plupart ont un tallage faible et dont les grains sont plus gros que ceux de nos blés de pays, ce qui en diminue le nombre de grains au quintal de semence. Rares sont les agriculteurs qui emploient 200 kilos à l'hectare, même à la volée.

Aussi préconisons-nous :

l'emploi d'une quantité de semence supérieure à celle ordinairement utilisée ;

l'augmentation de la quantité de semence pour les semis tardifs et les semis de Février ;

l'augmentation de la quantité de semence dans les terres maigres ou mal préparées ;

l'augmentation de la quantité de semence pour les hybrides à gros grains ;

l'augmentation de la quantité de semence dans les terres sales ;

l'augmentation de la quantité de semence pour les grains traités au sulfate de cuivre.

Mode de recouvrement des semences. — La charrue est encore utilisée ; il faut en déconseiller l'usage, d'autant plus qu'on peut veiller au bon recouvrement des semences par un scarifiage ou deux bons hersages croisés. Toutes les fois que la chose est possible, il convient de recourir au semoir en lignes.

Semis de blés alternatifs. — Des essais entrepris par nos meilleurs producteurs prouvent, de façon certaine, que les blés alternatifs semés dans de bonnes conditions, ne le cèdent en rien, quelquefois, sous notre climat, aux blés d'automne.

Dans les essais entrepris jusqu'à ce jour, le blé *Hybride de la Paix* s'est affirmé comme le plus sûr, sous la seule réserve qu'il soit semé, au plus tard, en fin Février.

Le *Japhet* donne, dans les meilleures conditions, des résultats très voisins du précédent. Il a sur lui l'avantage de pouvoir se semer jusque dans la première quinzaine de Mars.

Les blés alternatifs paraissent devoir être d'autant plus intéressants qu'ils obligent à un travail superficiel répété du sol très tard à l'automne et à de nouvelles façons culturales au début de Février. Or, l'expérience a confirmé que, dans de telles conditions, la récolte est soustraite aux ravages de la folle avoine.

Soins culturaux

Destruction des mauvaises herbes. — L'Office départemental agricole a accordé, jusqu'en 1928, des subventions pour achat de pulvérisateurs à acide sulfurique en vue de la destruction des mauvaises herbes dans les céréales et, en particulier, dans le blé. La Société départementale d'Agriculture, de son côté, a fait l'acquisition de pulvérisateurs qui ont été prêtés, gratuitement, à tous les cultivateurs qui en ont fait la demande.

L'efficacité de ces traitements à l'acide sulfurique a été très nette ; mais, depuis 1927, l'emploi de substances à deux fins : toxiques pour les mauvaises herbes et fertilisantes pour les céréales, est apparu comme une solution intéressante. Cependant, l'acide sulfurique demeure le meilleur désherbant.

La pratique a démontré que la sylvinite spéciale et surtout la cyanamide en poudre non huilée, épandues, au printemps, en couverture, se classaient en bon rang dans cette lutte contre les parasites végétaux.



Epandage de désherbant

Le traitement à l'aide des différents désherbants n'est, cependant, qu'un moyen curatif. Nos bons cultivateurs usent d'autres procédés et s'appuient sur de judicieuses observations que nous ne faisons que rapporter :

1° les blés après plantes sarclées sont les plus beaux et les plus propres ;

2° le trèfle violet, à la condition qu'il ne soit pas conservé plus de deux ans, étouffe les mauvaises herbes : de sa réussite dépend la propreté d'une exploitation ;

3° la jachère travaillée est le procédé le plus efficace et le plus économique pour nettoyer les terres ;

4° la déchaumeuse doit suivre la moissonneuse ;

5° le trieur est un appareil indispensable dans toute ferme qui se respecte ;

6° le blé tue l'herbe s'il est assez épais : des semis drus s'imposent en terre sale ;

7° dans les terres envahies par la folle avoine, il faut préférer aux blés d'automne les blés alternatifs semés au printemps.

Les soins de printemps au sol et aux plantes. — L'attention des cultivateurs du Morbihan est attirée, chaque année, sur la nécessité des hersages, roulages et sarclages.

Peu à peu, les hésitants ont suivi les pratiques des bonnes exploitations et le préjugé qui voulait que le blé souffre du passage de la herse est maintenant détruit.

Cependant, il résulte des remarques des praticiens que, dans bien des cas, cette opération ne peut être effectuée dans notre région où nombre de terres basses sont encore trop humides au printemps et où le piétinement serait préjudiciable. Par contre, il est admis partout que les roulages ont un effet très marqué dans les terres schisteuses motteuses et dans les blés de printemps où le travail du sol a été négligé.

Les binages ne sont pratiqués que dans des cas tout à fait particuliers, lors de la multiplication de variétés intéressantes, chez quelques cultivateurs d'avant-garde. Quant aux sarclages, ils se bornent, simplement, lorsque le besoin s'en fait par trop sentir, à la destruction des chardons.

Accidents de végétation

Les seuls accidents en cours de végétation, et si l'on excepte ceux causés par les insectes et les maladies, se réduisent, pour le Morbihan, à quatre : la coulure, l'asphyxie, l'échaudage et la verse.

Coulure. — On a remarqué que la coulure, qui empêche la formation des grains, avait lieu à la suite de pluies prolongées ou de brouillards intenses. Les variétés de pays sont moins sensibles à la coulure que les blés sélectionnés ; et comme moyen préventif, le seul qui semble donner des résultats consiste à ne pas ensemer de blé dans le fond des vallées très humides, là d'ailleurs où les blés jaunissent.

Asphyxie. — Accident est assez fréquent dans le département. Le jaunissement des blés est bien connu de nos cultivateurs qui le combattent, heureusement, par des moyens mécaniques tels les drainages ou la culture en billons, qui favorisent l'écoulement de l'eau en surabondance et par des procédés chimiques tels que le chaulage sur plantes sarclées précédant le blé et le nitrage au printemps.

Echaudage. — Sur les terres siliceuses de la côte ou de la région granitique et gneissique du département, l'échaudage est particulièrement à craindre. Là, en effet, par suite du peu de profondeur du sol, de son échauffement rapide lorsque surviennent de forts coups de soleil et de sa maigre richesse, il a

été reconnu que les blés tardifs, tels le *Tévéron*, échaudaient régulièrement. Dans les mêmes conditions, les résultats de la pratique montrent que le *Dattel*, le *Japhet* et le *Bordeaux* sont rarement exposés à de tels accidents qui, avec ces dernières variétés, sont évités lorsqu'on a eu le soin d'épandre 300 kgs de superphosphate de chaux ou, surtout, 500 kgs de scories à l'hectare.

Verse. — Se produisant assez rarement, elle est surtout due au manque d'équilibre entre les différents éléments fertilisants du sol.

La campagne énergique poursuivie en faveur d'un emploi plus intensif d'engrais phosphatés (dont le superphosphate de chaux en couverture, au printemps, et en mélange avec un nitrate) et aussi en faveur de l'usage du semoir en lignes, commence à porter ses fruits. En général, ce ne sont d'ailleurs que les très bons agriculteurs qui, par suite d'un emploi excessif de cyanamide ou de nitrate en vue d'obtenir de meilleurs rendements, voient, en année pluvieuse, leur récolte compromise par suite de la verse.

Ennemis du blé

Les ravages des campagnols ne se sont pas étendus dans le département et les souris des champs ne comptent pas encore parmi les plus redoutables ennemis du froment.

Les *corbeaux* causent, chaque année, de réels dégâts dans les emblavures de la zone de l'intérieur, où quelques cultivateurs ont renoncé au semis en lignes en faveur du semis sous raie à la volée. L'usage du trempage préalable du grain de semence dans des substances protectrices tend à se répandre dans certaines régions.

Les *alouettes* sont aussi redoutées que les corbeaux dans toute la zone du littoral et les mêmes remèdes sont à préciser.

Le *taupin* abonde souvent dans nos terres plus ou moins neuves, dont certaines ont été mises en culture à une date récente, et ses dégâts s'étendent d'autant plus que ces terres sont maintenues poreuses, soufflées, par le fumier de lande que l'on y incorpore presque chaque année et que les engrais chimiques y sont encore peu employés. La culture répétée des céréales et de la pomme de terre, qui comptent parmi les

cultures particulièrement affectionnées du « ver jaune », favorise sa multiplication. Les remèdes les plus intéressants dans le département pour la lutte contre ce dangereux parasite semblent être les suivants :

1° choix d'un assolement judicieux ;

2° épandage de fortes doses (1.200 à 1.500 kgs à l'hectare) de sylvinite ordinaire à l'automne. Etant donné les résultats déjà intéressants obtenus dans cette voie, l'Office départemental agricole a consacré, en 1928, la totalité de son crédit « engrais potassiques » à des expériences dans ce sens ;

3° nitrage des blés au printemps et tassement superficiel énergique de la terre arable qui entrave ou arrête les migrations du « ver jaune » ;

4° dans les cas les plus graves, désinfection du sol avec du crud ammoniac à haute dose (2.000 à 2.500 kgs à l'hectare), dès l'enlèvement de la récolte de froment.

Maladies du blé

Le *piétin* est assez fréquent, certaines années, en Morbihan, sans que ses ravages semblent, toutefois, s'étendre d'une façon régulière et suivie. Il y a des années de régression de la maladie, qui doit être, par conséquent, sous la dépendance étroite du climat. Les remèdes sont encore difficiles à préciser, aucun de ceux actuellement préconisés n'ayant fait ses preuves.

La *rouille* cause souvent de gros dégâts dans les emblavures lorsque son apparition est précoce. La « rouille orangée » est la plus commune. Les semis en lignes, l'assainissement des terres, semblent être les deux facteurs les plus susceptibles d'entraver son développement. Les résultats enregistrés, au point de vue de la lutte contre les rouilles, par l'épandage de cyanamide en poudre non huilée, qui se montre, en outre, un excellent désherbant, ont décidé l'Office départemental agricole à consacrer, en 1928, la totalité de son crédit « engrais azotés », à l'achat de cette cyanamide pour des essais comparatifs chez 60 agriculteurs.

La *carie* cause toujours d'assez graves dégâts dans le département, car peu d'agriculteurs sont entrés dans la voie du sulfatage des semences.

Récolte et conservation

Il y a peu d'améliorations à prévoir à ce point de vue, l'outil-lage perfectionné (moissonneuses, lieuses) ayant pénétré à peu

près partout à l'heure actuelle. Une seule remarque à faire : l'époque de la moisson est généralement trop tardive dans beaucoup de petites exploitations et entraîne un égrénage considérable des céréales.

La mise en moyettes. — Des types très différents de moyettes sont adoptés dans l'ensemble du département. Il est à souhaiter que l'usage de la moyette « en croix », déjà avantageusement connue de certains agriculteurs, se généralise dans toutes les exploitations.

Le battage a lieu, dans la majorité des exploitations, très peu de temps après la moisson, et le manque de logement ou le mauvais état des greniers oblige, hélas, la grande majorité des cultivateurs à vendre leur blé aussitôt après les battages.

Aux antiques procédés de battage au fléau s'est substitué l'égrénage mécanique par la machine à battre. Il conviendrait que le réglage du batteur soit régulièrement vérifié sous peine de voir, dans certains cas, une partie assez importante des grains rester dans les épis et, dans d'autres cas, un battage trop énergique fissurer leur écorce et nuire à leur germination, surtout s'ils sont utilisés comme semence après sulfatage. Le plus grave inconvénient de la batteuse mécanique est, peut-être, le mélange des variétés car un nettoyage minutieux est quasi impossible entre le battage des variétés différentes.

Les améliorations à préconiser consistent en :

- 1° la multiplication des syndicats de battage ;
- 2° l'emploi de semences provenant de gerbes passées à la petite machine à battre dite « en bout » qui peut être nettoyée plus facilement.

Rendement. — La moyenne des rendements pour les dix dernières années (1920 à 1929) est de 11 qx 67 à l'hectare, soit 570.000 quintaux pour le département, récolte que l'on peut considérer comme satisfaisante, compte tenu de la qualité des terres.

En 1929, le rendement, exceptionnellement bon, s'est élevé à 15 qx 6, rendement qui n'avait jamais été atteint jusqu'alors.

Les rendements en paille sont, en moyenne, aussi élevés qu'autrefois et avoisinent 23 quintaux. Le cultivateur, dans le choix des variétés, fait toujours entrer en ligne de compte la longueur de la paille, et c'est pour cette raison que le *Barbu de pays* et le *Goldendrop* auront toujours, en dehors de leurs qualités propres, beaucoup de partisans.

Conservation et nettoyage des grains. — Beaucoup de fermiers ne disposent que d'un seul grenier pour conserver leurs grains divers. Déchargés en tas, côte à côte, les variétés de blé voisinent entre elles, avec les autres céréales, et subissent les déprédations des rongeurs. Un local particulier, bien clos, pour la conservation des différentes semences, serait une amélioration très souhaitable à ce point de vue.

Le nettoyage des semences s'est généralisé. Les syndicats agricoles communaux possèdent presque tous un trieur. Il serait désirable, cependant, que des entreprises ambulantes de triage mécanique des semences se multiplient, comme se sont multipliés les syndicats de battage.

Vente

Le Morbihan est déficitaire en blé d'environ 50.000 quintaux. On compte, en effet, que 620.000 quintaux sont nécessaires aux besoins, dont :

480.000 quintaux pour la consommation ;

110.000 quintaux pour les semailles ;

30.000 quintaux de petits blés utilisés pour l'alimentation des animaux.

Les transactions n'en sont pas moins assez actives avec les boulangers, les minotiers et les courtiers.

La plupart des agriculteurs qui n'ont ni logement, ni avances suffisantes, sont dans l'obligation de livrer une grande partie de leurs blés après les battages, mais, de plus en plus, les agriculteurs adhèrent aux coopératives existant dans le département afin de profiter, dans toute la mesure du possible, des avantages du stockage et de la vente échelonnée.

Une seule meunerie-boulangerie coopérative existe dans le Morbihan, à Plouharnel-Carnac.

Les marchés où les transactions sont les plus importantes sont ceux de Pontivy, Vannes et Ploërmel.

CÉRÉALES SECONDAIRES

Seigle

Nous avons déjà noté que la culture du seigle était en régression depuis de nombreuses années ; le Morbihan n'en reste pas moins, avec la Corrèze et la Haute-Loire, parmi les premiers départements français producteur de seigle. Ce parent pauvre du blé n'est pas prêt à disparaître, car il reste la céréale de choix pour les terres maigres et sales ainsi que pour toutes celles où les rendements en blé ne dépassent pas 8 à 10 quintaux.

Superficie cultivée. — En 1892, le seigle occupait 77.828 hectares ; il couvre, en 1929, 43.440 hectares, soit 14,4 % des terres labourables du département et 24,2 des terres cultivées en céréales. Les superficies qui lui sont réservées représentent, suivant les cantons, de 1 à 36 % des terres labourables. Elles sont plus étendues dans l'Ouest du département et couvrent notamment 35 % des terres labourables du canton de Plouay, 30 % et 36 % des mêmes terres des cantons de Pont-Scorff et d'Hennebont.

Dans de nombreux cantons, cette proportion tombe au-dessous de 5 % ; il en est ainsi dans les cantons de Lorient (0,4 %), La Gacilly et Sarzeau (1 %), Mauron (2 %), Guer et Rohan (3 %).

Variétés cultivées. — On produit généralement le *Seigle commun du pays*, variété bien adaptée, très résistante, peu sensible à l'ergot, mais de petite production.

Depuis quelques années, le seigle *Petkus*, lancé par l'Office départemental agricole, a tendance à se répandre. C'est un seigle très résistant aux gelées, tallant bien, ne craignant pas la verse, fleurissant et mûrissant une dizaine de jours après le seigle du pays et donnant, en terre moyenne, de 28 à 30 quintaux de grain, très beau et très farineux et 5.000 à 6.000 kilos de paille à l'hectare. Grosse et dure, celle-ci ne peut être utilisée pour la réfection des couvertures en chaume comme celle des variétés de pays.



Un vieux fournil de la campagne morbihannaise

(Cliché Nouvelliste)



Assolement. — Le seigle vient généralement après sarrasin, parfois après trèfle, après pommes de terre et quelquefois après blé dans la région Sud.

Préparation du sol et fumure. — La préparation du sol est réduite à un seul labour, exécuté au début d'Octobre et au cours duquel 15 à 20.000 kilos de fumier de ferme sont enterrés. Cette fumure organique est souvent complétée par 5 à 600 kilos de superphosphate de chaux ou de scories.

Semences. — Elles proviennent généralement de la récolte de la ferme ou d'échanges et ne sont l'objet d'aucune sélection. On se contente de passer au tarare les grains pris à même le tas, dans le grenier : la majorité des impuretés, les grains légers ou cassés et les poussières se trouvent ainsi éliminés. La semence obtenue est très rarement vitriolée.

Semences. — On sème généralement dans le courant d'Octobre, sur labour, à la volée et à raison de 140 à 150 kilos à l'hectare : la semence est recouverte par un hersage, suivi, si l'état du sol le permet, d'un roulage.

Parfois, dans la région du Centre, le seigle est semé à la volée et enterré par un labour d'une dizaine de centimètres ; on sème alors plus dru, soit à raison de 180 à 200 kilos à l'hectare.

Travaux d'entretien. — Au printemps on pratique un hersage, un ou plusieurs roulages et, très rarement, un sarclage.

Récolte. — S'effectue en Juillet, suivant les procédés décrits lors de l'étude du blé. Il en est de même en ce qui concerne la moisson, la rentrée et le battage.

Rendement. — En 1929, le rendement moyen en grains s'est élevé à 14 qx 9, chiffre supérieur à celui de la période decennale 1920-1929, qui était de 10 qx 2. Le rendement en paille de 1929 (30 qx 80) est également supérieur au rendement moyen des dix dernières années (24 qx 2).

Utilisation. — Le seigle sert en majeure partie pour la nourriture du bétail. Dans diverses régions, centre et ouest du département notamment, une certaine proportion de farine est

utilisée pour la consommation humaine, soit seule (pain bis), soit en mélange avec la farine de froment.

La paille sert principalement de litière et est utilisée, en outre, à l'entretien des couvertures de chaume.

Le commerce du grain a beaucoup d'analogie avec celui de l'avoine et du sarrasin. Les courtiers et négociants des régions de Baud, Pontivy, Rohan et Ploërmel font quelques transactions, qui deviennent de plus en plus rares, l'utilisation du seigle dans le département étant assurée en presque totalité.

Avoine

Si les superficies réservées à la culture de l'avoine depuis 1892 sont demeurées à peu près stationnaires, la production de cette céréale s'est, par contre, accrue dans de notables proportions par suite de l'élévation du rendement à l'hectare.

Superficie cultivée. — En 1929, l'avoine occupe dans le département un total de 38.863 hectares (20.376 hectares d'avoine d'hiver et 9.487 hectares d'avoine de printemps) soit 12,9 % des terres labourables et 21,6 % des terres cultivées en céréales.

On la trouve, suivant les cantons, dans des proportions qui oscillent de 5 à 21 % des terres labourables. Elle est particulièrement répandue dans le nord du département (cantons de Cléguérec et Rohan, avec 21 % et canton de Pontivy, avec 20 %). Sur le littoral, la superficie consacrée à sa culture atteint rarement 11 % des terres labourables, proportion qui s'abaisse jusqu'à 5 % dans les cantons de Port-Louis et Pluvigner.

Variétés cultivées. — Les trois quart de la superficie cultivée sont réservés aux avoines d'hiver, dont la plus répandue et la plus ancienne est l'avoine *grise d'hiver*, à laquelle on a tendance à préférer l'avoine *noire d'hiver de Belgique*, dont la paille est plus abondante.

Les avoines de printemps les plus courantes dans le centre et le nord du département sont : l'avoine *noire de Bretagne*, l'avoine *noire de Beauce*, les semences locales échangées entre voisins et, dans les sols riches, l'avoine *Ligowo*.

Assolement. — L'avoine vient après blé dans presque toutes les régions, après sarrasin et seigle dans le centre, souvent après trèfle violet et choux fourragers dans le nord du département et après choux pommés dans la région de Lorient.

Préparation du sol et fumure. — C'est une culture en général peu favorisée quant à la préparation du sol et à l'apport d'engrais. La préparation du sol, qui varie en fonctions de la place de l'avoine dans l'assolement de la région considérée et du cultivateur, se réduit, pour les avoines d'hiver, à un simple labour de 12 centimètres en fin de Septembre ou en Octobre et, pour celle de printemps, à un labour de 12 à 15 centimètres en Janvier ou Février.

La fumure varie suivant la culture précédente : généralement sans engrais après blé, l'avoine ne profite le plus souvent que de 10 à 15.000 kilos de fumier de ferme enfoui par labour peu de temps avant les semailles. Les meilleurs cultivateurs complètent cette fumure par 4 à 500 kilos de scories, dose qui, après choux fourragers, est parfois augmentée jusqu'à 800 kilos. Près de Lorient, après choux pommés, on répand 400 kilos de scories ou de superphosphate et 100 kilos de sulfate d'ammoniaque pour l'avoine de printemps.

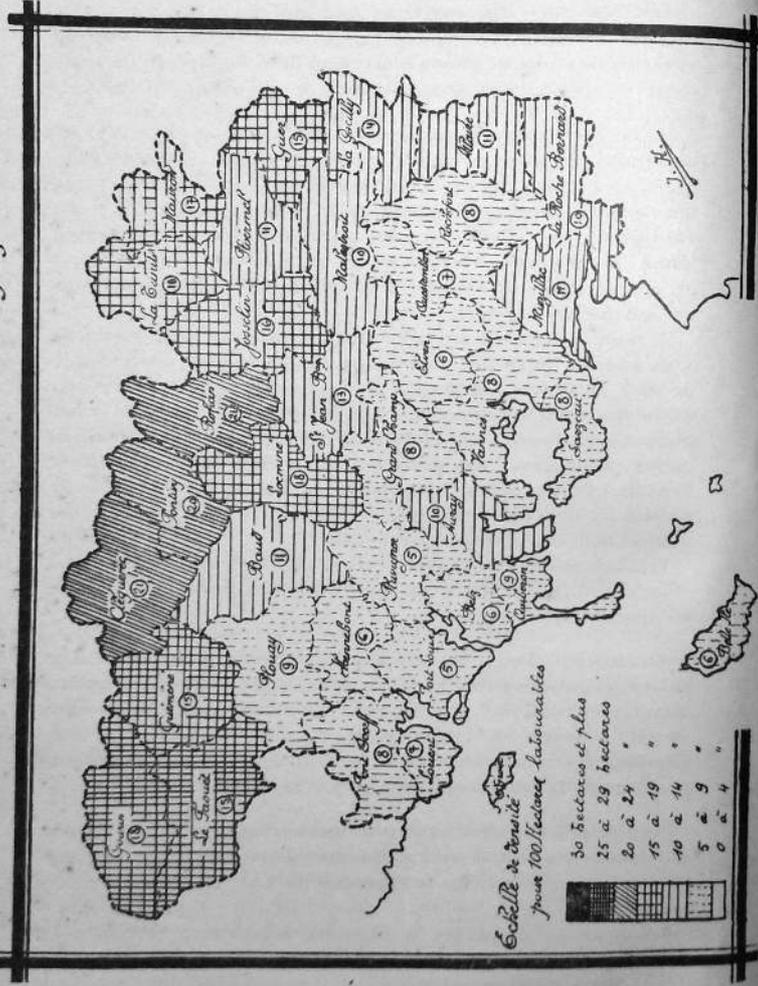
Très rarement ces fumures comportent des engrais potassiques dont l'apport, dans ce cas, ne dépasse jamais 150 kilos de chlorure de potassium.

Semences. — Produites par le cultivateur ou échangées avec ses voisins, elles ne font généralement l'objet d'aucune sélection quant au choix des grains ; leur préparation se réduit à un simple passage au tarare pour chasser les poussières et éliminer les mauvais grains et parfois à un passage au trieur communal. Le vitriolage n'est que très rarement pratiqué.

Semailles. — S'effectuent presque exclusivement à la volée sur labour en billons ou en planches dans les régions du sud et du centre, et en lignes espacées de 0 m. 15 dans la région du nord.

La quantité employée à l'hectare varie avec le mode et l'époque de semis :

- 120 à 150 kilos à la volée pour les avoines d'hiver,
- 150 à 180 kilos à la volée pour celles de printemps,
- 120 à 150 kilos pour les semis en lignes.



La meilleure période pour semer les avoines d'hiver est le mois d'Octobre ; dans la région du littoral, cette période est prolongée jusqu'en Décembre. L'époque des semailles de printemps varie suivant le temps et la nature des terres ; elle a lieu en Février et au début de Mars.

Travaux d'entretien. — Les avoines de printemps sont laissées souvent sur hersage après semis et le roulage n'est donné qu'un peu après la levée.

Les avoines d'hiver, hersées et roulées après semis, sont en outre l'objet, au printemps, d'un hersage suivi d'un ou de plusieurs roulages.

Le sarclage est peu pratiqué ; cependant, dans le nord du département, il est souvent procédé à l'arrachage à la main des touffes d'avoine à chapelets (*arrhenaterum bulbosum*) d'avoine folle (*avena fatua*) ; dans le sud, des pieds charbonnés.

Dans les exploitations bien tenues et lorsque les céréales ont souffert au cours de l'hiver, il est épandu en Mars, et à la volée, une petite quantité d'engrais azoté en couverture à raison de 50 à 75 kilos de nitrate de soude ou de nitrate de chaux.

Les traitements désherbants (analogues à ceux préconisés pour le blé) sont encore peu employés ; leur usage tend pourtant à se généraliser.

Récolte. — S'échelonnant de Juillet à la mi-Août, elle est effectuée parfois à la faucille, généralement à la faux armée (en fauchant « à la volée », c'est-à-dire en dehors), à la faucheuse avec appareil à moissonner et rarement à la moissonneuse-lieuse.

Après un javelage, dont la durée varie suivant les contrées et qui a tendance à diminuer, les gerbes sont liées à la main, habituellement avec la paille prélevée sur le champ même, l'usage des liens en rotin étant peu répandu.

Les gerbes dressées en moyettes, après un séjour plus ou moins long suivant les circonstances atmosphériques, sont mises en meules auprès de la ferme.

Le battage a lieu presque toujours à la machine, à la fin d'Août et dans le courant de Septembre. Le battage de l'avoine au fléau n'est plus effectué, même sur la côte.

Rendements. — Ils sont assez variables avec les contrées, avec les saisons et avec les soins donnés à cette culture. La moyenne

décennale 1920-1929 accuse un rendement de 10 qx 6 en grains et de 19 qx 1 en paille. En 1929, année de forte production, ces chiffres s'élèvent respectivement à 14 qx 7 et 24 qx 9.

Conservation. — Les grains une fois battus sont mis en tas au grenier. C'est sur ces tas, qui sont généralement trop élevés, que l'on prélève, au fur et à mesure des besoins, les quantités nécessaires à la nourriture des animaux.

Dans les meilleures exploitations, ils sont pelletés plusieurs fois ; ce sont les seuls soins de conservation qu'ils reçoivent. La paille est mise en meules à côté des bâtiments ; le plus souvent elle reste en vrac (« en berge »).

Utilisation — Les bales, jadis abandonnées sur le terrain, servent de plus en plus à la confection des paillasses ou sont mélangées, au cours de l'hiver, avec les betteraves pour être données aux animaux.

Toute la paille récoltée sert de nourriture et plus rarement de litière au bétail ; c'est une denrée précieuse que peu de propriétaires consentent à céder.

Le grain, généralement de bonne qualité, est d'un poids spécifique élevé (souvent plus de 50 kilos à l'hectolitre, sauf pour l'avoine *Ligowo*). Il est très prisé, surtout par l'Intendance Militaire, et trouve facilement acquéreur hors du département. La plus grande partie est cependant consommée sur place et on n'observe des transactions importantes que dans les régions de Pontivy et Ploërmel.

L'Orge

L'orge est très peu cultivée et la proportion de 1,4 % des céréales que nous avons précédemment indiquée montre bien la petite place qu'elle tient dans l'économie des fermes morbihannaises.

Sa culture est sensiblement la même que celle de l'avoine, avec cette différence cependant que l'orge est semée plus tard et à la dose de 160 à 165 kilos, à la volée. Elle est surtout

répandue dans la zone côtière et dans l'est du département.

On y cultive l'orge d'hiver ou escourgeon (surtout sur la côte) et une orge de printemps, variété à deux rangs du type *Chevalier*, non sélectionnée.

En 1929, le rendement moyen s'élevait à 15 quintaux, supérieur à celui de la période décennale 1920-1929, qui était de 12 qx 3.

L'orge récoltée sert en presque totalité pour l'alimentation du bétail. On la distribue, après concassage, aux vaches laitières et surtout aux porcs.

Sarrasin ou blé noir

Cette culture est en régression, bien que le Morbihan soit toujours placé dans les premiers départements français pour la superficie qui lui est consacrée.

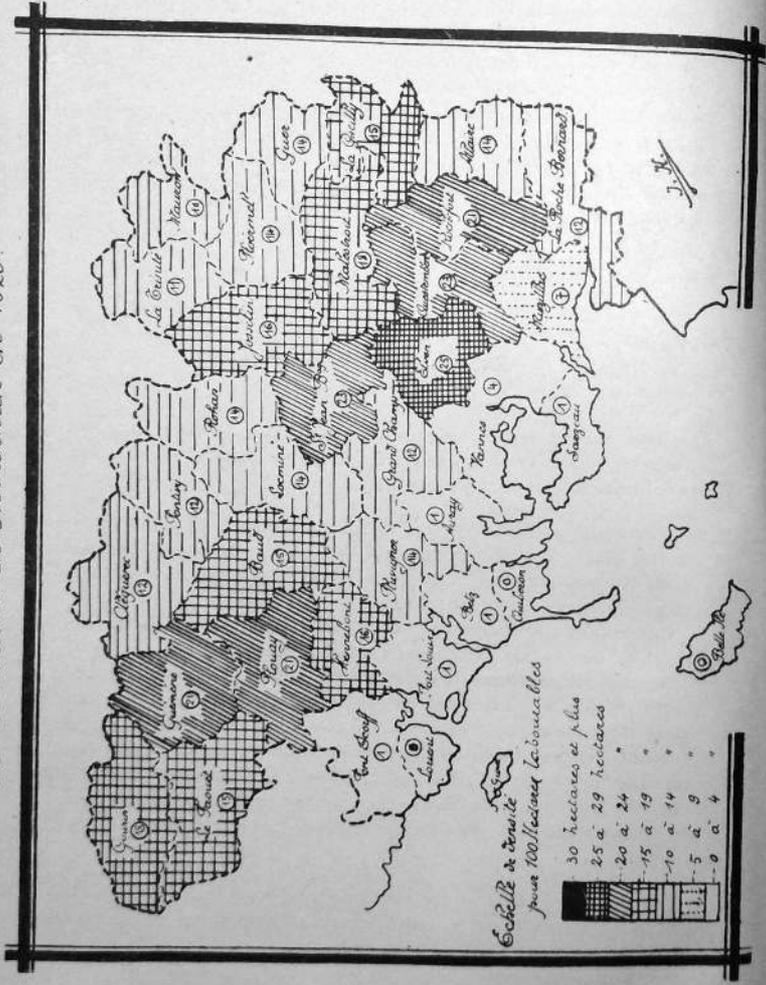
Superficie cultivée. — En 1929, elle occupe 37.834 hectares contre 60.744 en 1892, cédant ainsi la place à d'autres céréales dont les rendements sont plus réguliers et moins sensibles aux influences atmosphériques.

Cependant elle recouvre encore 12,4 % des terres labourables et 21 % des terres consacrées aux céréales.

Sa répartition dans les différents cantons du département varie de 0 à 25 % des terres labourables. Cette culture, pour ainsi dire inexistante le long des côtes, où les vents du large, surtout du Sud, rendent presque impossible sa végétation, domine dans les régions granitiques, notamment dans les cantons d'Elven, avec 25 % ; de Questembert et de Saint-Jean-Brévelay, avec 23 % ; de Guéméné, Plouay et Rochefort-en-Terre, avec 21 %.

Variétés cultivées. — Le *sarrasin commun*, qui était l'unique variété cultivée pour le grain, tend à faire place au *sarrasin argenté*, qui s'en distingue par des grains gris à faces bombées et à arêtes arrondies.

Le sarrasin de Tartarie est utilisé comme fourrage vert, pur ou en mélange.



Assolement. — Sa place dans l'assolement est très variable, suivant les contrées et les cultivateurs ; on le trouve tantôt en culture principale, tantôt en culture dérobée ; plante étouffante d'une grande souplesse, il constitue un bon précédent pour toutes les cultures et son cycle végétatif n'exige qu'un laps de temps très court. Il s'accommode des terres pauvres et produit un grain très prisé qui se vend souvent plus cher que l'avoine et le seigle.



Champ de sarrasin en fleurs (région de Guern) (Cl. GUYON)

Il vient en tête d'assolement ou après défrichement dans les terres médiocres ; après céréales (avoine ou seigle) dans le centre et l'est ; après fourrage vert, trèfle et choux fourragers dans la région de Pontivy.

Préparation du sol et fumure. — Le sol est d'habitude bien travaillé, surtout en culture principale : « le blé noir ne vient bien que dans la cendre et avec de la cendre ». On donne généralement plusieurs labours : souvent deux, rarement trois ; le premier, vers Février ou Mars, sert à enfouir

20.000 kilos de fumier de ferme ; après chaque labour on exécute un hersage, un roulage et, dans certaines exploitations, on donne un coup d'extirpateur ou de canadien. Ces premières façons sont habituellement faites un peu tard.

Avant le dernier labour, dans le courant du mois de Mai, il est épandu 400 kilos de scories ou de phosphate de chaux. Cette dose est doublée lorsque le sarrasin est après choux fourragers ou trèfle, comme dans la région de Pontivy. Les sels de potasse ne sont que très rarement utilisés.

Semilles. — La préparation des semences se réduit à un simple passage au tarare.

Les semis sont faits presque toujours à la volée, quelquefois en lignes espacées de 0 m. 15, en fin Mai, courant de Juin, de manière à ne pas dépasser comme date limite la Saint-Jean. Ils s'exécutent à raison de 50 à 60 kilos de graines à l'hectare. Le semis terminé, on donne un coup de herse et, à moins de temps contraire, un coup de rouleau.

Travaux d'entretien. — La végétation étant très rapide, il n'est pas toujours procédé à un hersage léger quelques jours après la levée.

La plante adventice la plus fréquemment rencontrée dans le sarrasin est la ravenelle, dont l'apparition peut exiger, parfois, un ou plusieurs sarclages.

Récolte. — Elle s'effectue soit à la faux, soit à la faucheuse avec appareil à moissonner.

L'époque est sous la dépendance des circonstances atmosphériques, de la date du semis et de la région. Elle s'étend de la fin d'Août dans le centre du département, au courant de Septembre et même parfois aux premiers jours d'Octobre dans le nord.

Les javelles sont le jour même de la récolte dressées deux à deux l'une contre l'autre en les écartant du pied pour leur donner quelque solidité. Elles restent ainsi quelques jours pour achever leur maturation ; rentrées avec précaution, le battage suit immédiatement.

Rendements. — Ils sont très irréguliers et dépendent surtout des conditions atmosphériques au moment de la floraison :

un vent violent, une pluie persistante, de fortes chaleurs prolongées et même un brouillard épais ont des répercussions très grandes sur les rendements.

En culture principale faite en terrains bien travaillés et en année normale, ils sont élevés. En culture dérobée, ils sont souvent médiocres, parfois même on ne récolte qu'à peine la semence.

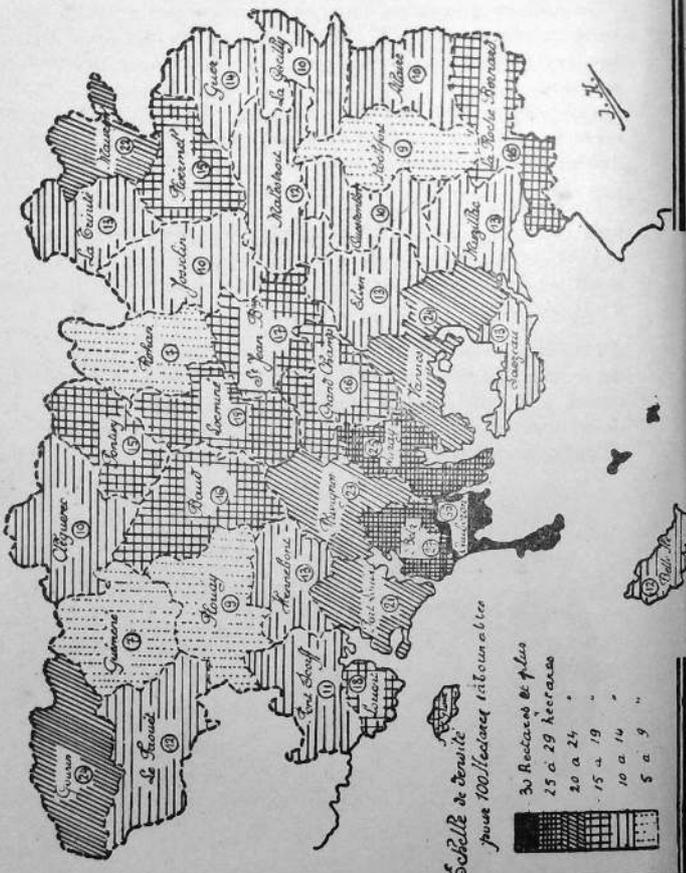
Au cours de l'année 1929, considérée comme bonne, le rendement moyen en grain a été de 15 qx 800 à l'hectare. La moyenne décennale 1920-1929 accuse un rendement moyen de 11 qx 7.

Conservation. — Aussitôt après le battage, le grain est monté au grenier où il est pelleté de nombreuses fois car il a tendance à s'échauffer. Au cours du premier mois qui suit le battage, il subit un déchet qu'on ne saurait évaluer à moins de 10 %, aussi est-il d'usage de presser les ventes.

Utilisation. — On utilise la farine de sarrasin, dans beaucoup de fermes, pour la confection de galettes et de bouillies destinées à la consommation humaine. Le grain sert aussi à la nourriture des animaux, y compris la volaille, et principalement à l'engraissement des porcs. L'excédent est livré au commerce.



La Pomme de Terre en Morbihan en 1929



LA POMME DE TERRE

Superficie cultivée en 1929 : 42.288 hectares, soit environ 14,2 % des terres labourables.

La superficie cultivée actuellement est exactement le double de ce qu'elle était en 1900.

Assolement. — La pomme de terre vient presque toujours en tête d'assolement et partage cette sole avec la betterave, le rutabaga ou le chou, ou encore avec le sarrasin ; ces plantes étant les précédents ordinaires des céréales et, en particulier, du blé.

Variétés cultivées

La culture des pommes de terre hâtives n'est pas très importante dans le Morbihan. Elle est faite seulement sur la côte et aux environs des villes, là où les cultivateurs peuvent écouler leurs produits à un prix rémunérateur. Ailleurs, la culture des pommes de terre hâtives n'a lieu que sur 2 ou 3 ares, pour les besoins de la maison à moins qu'il ne s'agisse de pommes de terre hâtives sélectionnées produites sur une plus grande étendue par un nombre de producteurs relativement restreint.

Les principales variétés hâtives cultivées sont : Eerstelingen, Bintje, Royal-Kidney, Early Rose, Fluke, Abondance de Montvilliers, de Noirmoutier et Saucisse (cette dernière variété pouvant être considérée comme hâtive dans certains coins favorisés de la zone côtière : Arradon, en particulier).

Les variétés mi-hâtives et tardives dont la vogue s'est affirmée sont :

Rosa, Saucisse (dite Rouge de Caudan dans la région de Lorient), Institut de Beauvais et Industrie.

Variétés fourragères et industrielles ; surtout produites dans l'arrondissement de Pontivy, elles ont nom :

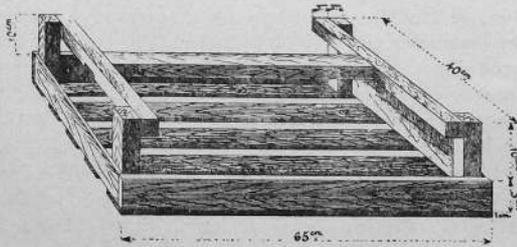
Chardonne, Géante bleue, Maërcker, Wohltmann, Robyns, Parnassia.

Choix et préparation des semences. — En général, les plants sont récoltés sur le domaine. La plupart des cultivateurs ont

remarqué qu'au bout de quelques années les plants issus de leurs cultures donnent des touffes à aspect chétif et « dégénéré », ce qui se traduit par une moindre résistance aux maladies et une grande diminution dans les rendements. Ils se décident alors à prendre leur semence chez un voisin qui possède une belle culture ou qui a fait venir de la semence sélectionnée l'année précédente.

Le triage se fait à la main, au champ, au moment de la rentrée des tubercules à la ferme. Les tubercules de la grosseur d'un œuf de poule (60 à 70 grammes environ) sont réservés pour la semence et sont mis à part, en tas, au grenier ou dans le cellier.

Peu de cultivateurs pratiquent le verdissement, encore moins la mise en clayettes, à moins qu'il ne s'agisse des « initiés », pour la plupart membres d'un syndicat de pommes de terre sélectionnées.



Type très pratique de clayette

Lorsque le triage de la semence n'a pas été fait au moment de l'arrachage, certains praticiens, quelques jours seulement avant la plantation, sectionnent les plus gros tubercules dans le sens de la longueur, en deux ou trois morceaux selon la grosseur du plant. La cendre est employée parfois pour la cicatrisation, mais, le plus souvent, le sectionnement se fait au champ au moment de la plantation.

Préparation du sol et fumure

La culture de la pomme de terre vient généralement après celle de l'avoine. Un labour à la charrue est effectué en Décembre ou Janvier. Ce labour, qui doit être assez profond pour enfouir le fumier, est généralement suivi d'un hersage. En Mars,

scarifiages, hersages, épandage des engrais chimiques et second labour se succèdent.

Il y a encore des centres de production où le fumier est placé au fond des billons faits à l'aide d'une charrue ou d'un buttoir. Les engrais chimiques y sont également épandus, et les plants déposés à la main. Pour recouvrir fumier, engrais et tubercules, il est nécessaire de refendre les billons au moyen d'un buttoir afin de ne pas déplacer les plants.

La fumure la plus généralement employée est la suivante :

Fumier de ferme : 35.000 à 40.000 kgs à l'hectare ;

Engrais phosphatés : 500 à 600 kgs.

Dans les régions où les cultivateurs font de la semence sélectionnée ou de la semence ordinaire, les doses d'engrais utilisées sont alors les suivantes :

100 à 150 kgs d'engrais azotés ;

200 kgs de chlorure de potassium ou 500 à 600 kgs de sylvinite riche ;

500 à 600 kgs d'engrais phosphatés (superphosphate de préférence).

Pour la pomme de terre de « primeur », faite généralement sur la côte, on emploie de fortes quantités de goëmons, soit en hiver, dans les terres fortes, soit au printemps, dans les terres légères, qu'ils maintiennent fraîches.

Une particularité à noter également est celle qui consiste à mélanger, pour un tiers, les gadoues au fumier aux environs des villes et, en particulier, de Lorient.

Plantation. — La plantation se fait pour ainsi dire à la même époque dans les différentes zones de production pour les mêmes variétés, avec cependant une avance de quinze jours à trois semaines dans la région côtière.

Hâtives : plantation en Février et début de Mars ;

Mi-hâtives : Mars et début d'Avril ;

Tardives : courant Avril et, exceptionnellement, début de Mai.

Dans presque toutes les régions, la plantation se fait à la charrue. Quelques cultivateurs plantent au rayonneur, mais ils sont peu nombreux. La plantation en billons se pratique encore dans quelques communes de l'arrondissement de Vannes, surtout dans la région côtière et dans quelques communes limitrophes de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure. Il existe très peu de planteuses mécaniques.

L'espacement entre les rangs est de 0 m. 60 à 0 m. 70 et, sur le rang, de 0 m. 30 à 0 m. 45 entre les plants. La profondeur de plantation est, en moyenne, de 0 m. 10 à 0 m. 15.

Le poids des plants employés à l'hectare varie, selon la grosseur de la semence, de 1.800 kgs à 2.500 kgs.

Travaux d'entretien. — Les soins culturaux consistent en un roulage et plusieurs hersages après la plantation ; le nombre des hersages varie selon l'état de propreté du sol et surtout selon sa compacité avant la levée.

Quand les tiges atteignent 0 m. 15 à 0 m. 25 de hauteur, surtout dans les sols enherbés, un binage précède le buttage ; il s'effectue presque partout à la houe à cheval entre les lignes et à la houe à main sur les rangs. Le buttage a lieu ensuite lorsque les tiges atteignent de 0 m. 25 à 0 m. 30 de hauteur ; il s'exécute par un seul passage du buttoir.

Après la levée, quelques cultivateurs emploient, en mélange : superphosphate (à la dose de 200 kgs) et nitrate de soude (100 kgs) ; d'autres, le nitrate seul, à la dose de 100 kgs. L'épannage se fait fin Mai ou au début de Juin, avant le buttage.

Maturation et récolte. — La floraison, pour les pommes de terre hâtives, a lieu fin Mai et au début de Juin ; ces variétés arrivent à maturité externe courant Juillet et Août.

Les mi-hâtives fleurissent en Juin et mûrissent fin Août et courant Septembre.

Pour les tardives, la floraison a lieu au début de Juillet et la maturité fin Septembre-première quinzaine d'Octobre.

Les pommes de terres hâtives sont récoltées sur la côte à partir du 20 Juin et dans l'intérieur au fur et à mesure des besoins.

La récolte des autres variétés se fait à époques différentes. La petite culture étant prise moins longtemps par les battages peut procéder à l'arrachage courant Septembre ; pour la moyenne et la grande culture, on attend la fin des battages de blé noir, qui ont lieu fin Septembre et dans la première quinzaine d'Octobre.

En général, la récolte se fait à la charrue ou à l'arracheuse mécanique, très peu au croc ou au buttoir.

Dans nombre d'exploitations, les tubercules sont laissés à ressuyer sur le sol et le triage et la mise en sacs sont effectués avant la rentrée.

Les rendements moyens ont été, en 1929, les suivants :
Hâtives : rendement, de 800 à 10.000 kgs ; poids moyen des tubercules, de 90 à 110 grammes ;

Mi-hâtives : rendement, de 10.000 à 20.000 kgs, suivant variétés ; poids moyen des tubercules, de 80 à 150 grammes ;

Fourragères : rendement, de 20.000 à 25.000 kgs ; poids moyen des tubercules, de 100 à 200 grammes.

Conservation. — La conservation se fait, en général, dans le cellier ou dans la grange en tas d'un mètre de hauteur. On n'effectue que très peu de triages d'hiver. L'égermage n'est pratiqué qu'au moment de la vente et de la plantation.

Le déchet, pendant la conservation, varie suivant les variétés. Il est, en moyenne, de 5 à 10 % de la récolte.

Ennemis de la pomme de terre. — En 1929, dans le Morbihan, les seuls ennemis de la pomme de terre sont : *le ver blanc* et *le taupin*, contre lesquels aucune méthode de lutte n'est pratiquement exercée. Le Doryphore n'est pas encore apparu.

Maladies non parasitaires. — *Filosité et boulage.* — Les bons cultivateurs connaissent ces maladies et les évitent par la germination préalable des plants en clayettes.

Maladies de dégénérescence. — Les maladies de dégénérescence les plus répandues sont : *l'enroulement*, en particulier sur Early Rose, Industrie et Beauvais, et *la frisolée* et *la mosaïque*, sur Saucisse et Rosa.

Maladies cryptogamiques. — Les principales maladies cryptogamiques sont le *mildiou*, qui, en année humide, cause de sérieux ravages dans les cultures d'Early Rose, Eerstelingen et Saucisse notamment ; la *jambe noire*, que l'on rencontre assez fréquemment sur Parnassia et Beauvais et la *gale ordinaire*, plus fréquente dans certaines terres lourdes en année humide.

Moyens de lutte. — Contre les maladies de dégénérescence, la pratique de la sélection a été instaurée à partir de 1920.

Contre le mildiou, les sulfatages sont très recommandés ; malheureusement, peu d'agriculteurs encore y recourent. Ceux qui les pratiquent emploient, à l'hectare, de 1.000 à 1.500 litres de bouillie cuprique à 2 % environ, pulvérisée à 2 ou 3 reprises à 15 jours d'intervalle, la première pulvérisation précédant la floraison. Il faut espérer que le développement des syndicats de

sélection facilitera la diffusion des méthodes de prévention contre le mildiou et, le cas échéant, contre le doryphore, ainsi que celle des pulvérisateurs, que l'on doit s'attendre à compter, désormais, parmi les instruments de la ferme.

Débouchés. — Les pommes de terre hâtives récoltées sur le littoral à partir du 20 Juin sont, en grande partie, expédiées sur Paris (Saucisse). Le reste est consommé sur l'exploitation. Quelques cultivateurs, à proximité des villes, font la vente sur les marchés (Hennebont, Lorient, Vannes, Questembert, La Roche-Bernard, etc...). Mais la plus grande partie de la récolte est vendue aux commerçants ou mandataires, qui font de grosses expéditions sur la capitale, principalement, ainsi que sur Nantes, le Centre et le Midi.

Les petits tubercules provenant du triage, ainsi que la plus grande partie des variétés fourragères, sont consommés par le bétail. Dans la région de Gourin et du Faouët, la récolte de pommes de terre est presque entièrement utilisée dans l'exploitation pour l'élevage du porc.

Dans la région de Pontivy, il est expédié une très grande quantité de plants sélectionnés et surtout non sélectionnés.

Les variétés demandées dans cette contrée sont : Institut de Beauvais, Early Rose et Rosa. Ces semences sont, en grande partie, dirigées sur le sud-est, le sud-ouest et le centre de la France.

La région Vannetaise est surtout fournisseuse d'Industrie, pour l'Est, et de Saucisse et de Royal-Kidney, pour l'Algérie.

Une mention spéciale doit être faite pour la production des pommes de terre sélectionnées.

Production des pommes de terre sélectionnées. — En 1929, on compte trois syndicats de sélection dans le Morbihan :

le syndicat de la région de Pontivy : sélection de Beauvais, Early Rose et Rosa ;

le syndicat de Lanvaux : sélection de Saucisse et d'Industrie ;

le syndicat de Rohan : sélection de Beauvais.

Ces trois syndicats possèdent la même organisation et fonctionnent dans les mêmes conditions.

C'est en 1920 que la création d'un champ d'expériences de sélection de pomme de terre fut décidée par l'Office agricole. Une exploitation de la commune de Moustoir-Remungol fut choisie et la sélection s'opéra sous la surveillance de M. Petit.

alors Directeur des Services Agricoles du Morbihan. Le contrôle fut fait par M. Duboys, Professeur de Pathologie végétale à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes. Cet essai ayant donné toute satisfaction, la création du syndicat de Pontivy fut décidée en 1922 et, depuis, la sélection a conquis de nombreux adeptes.

Dans les trois syndicats de sélection existant en 1929, le contrôle est assuré par deux catégories de contrôleurs : contrôleur de secteur et contrôleur officiel.

Les contrôleurs de secteur font les deux premiers contrôles : l'un avant la floraison, le second à la floraison, dans les premiers jours de Juillet. A chaque visite, le contrôleur évalue, au moyen de sondages pratiqués dans la culture, la proportion de plants atteints par les maladies de dégénérescence, de plants étrangers et de manquants. A la troisième visite, le contrôleur officiel accompagne le contrôleur de secteur afin de s'assurer que la sélection sur pied a été effectuée. Il attribue à la culture la note qu'elle mérite. Le classement se fait ensuite en première ou deuxième catégorie, d'après la note obtenue.

La vente et les expéditions se font par l'intermédiaire et sous le contrôle du Syndicat, qui délivre des certificats garantissant à l'acheteur des plants sains, exempts de plants étrangers et de dégénérescence.

Vente. — Les pommes de terre de semence ordinaire non sélectionnées et les pommes de terre de consommation sont vendues aux marchands et aux coopératives. Les ventes se font à partir de Novembre jusqu'au début d'Avril, mais les époques les plus courantes sont Février et Mars.

Les prix pratiqués à la production pour la récolte de 1929 ont été assez variables.

	NOVEMBRE, DÉCEMBRE	JANVIER, FÉVRIER
	1929	MARS 1930
Saucisse (le quintal)	en moyenne 30 frs	de 18 à 25 frs
Industrie	— 20 —	de 12 à 15 —
Beauvais	— 30 —	de 20 à 25 —
Rosa	— 45 —	de 30 à 32 —
Early Rose	— 35 —	25 frs

En sélection, les prix étaient d'environ 25 francs en plus pour la première catégorie et 20 francs pour la deuxième catégorie, dans chaque variété.

Frais de culture pour un hectare. — Le prix de revient de un hectare de pommes de terre, en 1929, se chiffrait entre 2.500 et 2.800 francs se répartissant, approximativement, comme suit, d'après M. B. Geffroy, enquêteur :

1. Loyer du sol et impôts	350 frs l'Ha
2. Frais de préparation du sol (labour profond 2 scarifiages, 2 hersages)	220 —
3. 40.000 kgs de fumier à 25 francs la tonne dont 1/2 pour pommes de terre	500 —
4. Transport et épandage du fumier	120 —
5. Engrais chimiques : 200 kgs de chlorure, 100 à 150 kgs de cyanamide ou sulfate d'am- moniaque et 600 kgs de scories ou super dont 2/3 pour pommes de terre	360 —
6. Valeur du plant (1.800 à 2.000 kgs, à 30 francs les 100 kgs)	600 —
7. Frais de plantation à la charrue	130 —
8. Soins d'entretien (hersages, binages et but- tage)	70 —
9. Arrachage, ramassage et rentrée	300 —
10. Frais généraux (conservation, etc...)	100 —
	2.750 francs.

Améliorations à réaliser. — Depuis quelques années, de gros progrès ont été réalisés. Des efforts sont encore à faire.

On doit notamment :

- 1° Généraliser les labours profonds fin Décembre ;
- 2° Ne faire revenir la culture de la pomme de terre, à la même place, que tous les quatre ou cinq ans ;
- 3° Procéder à la fumure avec des fumiers mi-faits appliqués de bonne heure avec un complément d'engrais chimiques appropriés ;
- 4° Éviter de mettre des tubercules directement au contact du fumier de ferme, au fond de la raie ;
- 5° Ne jamais négliger le sulfatage en année humide ;
- 6° Prendre l'habitude de sélectionner les plants, de les faire verdifier sous des hangars avant la plantation ou mieux de les conserver en clayettes ;
- 7° Adapter la variété au sol.

PRINCIPALES PRODUCTIONS FOURRAGÈRES

CULTURES	1892			1929		
	Superficie		Récolte en quintaux	Superficie		Récolte en quintaux
	Totale	%		Totale	%	
Racines... } Betteraves..... Rutabagas..... Navets, carottes, etc.	1.429	1,4	271.912	14.557	7,8	4.166.213
	1.348	1,4		9.470	5,1	
	2.200	2,7		1.096	0,6	
Fourrages verts annuels } Trèfle incarnat... Choux fourragers... Autres.....	1.662	1,7	1.000.064	3.683	1,9	4.821.400
	5.248	5,4		24.107	13,	
	1.837	1,8		1.255	0,7	
Prairies temporaires.....	1.246	1,3	40.120	1.666	0,9	39.984
Prairies artificielles } Trèfles..... Autres.....	3.538	3,6	118.169	13.717	7,4	480.095
	144	0,1		541	0,3	
Prairies naturelles.....	77.666	80,6	1.907.334	115.764	62,3	3.151.802
	96.318			185.856		

Nous avons déjà constaté qu'en 40 ans les cultures fourragères avaient presque doublé d'étendue, en passant de 96.318 hectares à 185.856, ce qui représente 40,1 % des terres cultivées, contre 23,5 % en 1892. Une telle proportion, à laquelle il conviendrait d'ailleurs d'ajouter les landes « douces » coupées pour la nourriture des animaux ou pâturées par eux, classe le département comme l'un de ceux dans lesquels les productions herbagères sont les plus abondantes et, partant, le cheptel vif le plus important.

Quatre faits principaux marquent l'accroissement des ressources fourragères :

- 1° le décuplement de la surface de betteraves, sur laquelle on récolte, aujourd'hui, plus de 400.000 tonnes par an, contre 27.000 en 1892. On obtient ainsi, pour la période hivernale, un appoint de nourriture facile à distribuer et toujours apprécié du bétail. Grâce à l'humidité constante de l'atmosphère, à la température estivale généralement modérée et aux apports réguliers d'engrais, le rendement moyen est passé, en 40 ans, de 20.000 à 30.000 kgs à l'hectare. Dans les terres profondes et

riches du nord du département, il dépasse largement ces chiffres, mais s'abaisse aux environs de 20.000 dans la zone côtière ;

2° *l'accroissement très élevé des choux fourragers*, dont la culture est facilitée tant par la douceur de l'hiver, pendant lesquels les gelées sont rares, que par l'état hygrométrique de l'air. Le chou fourrager constitue la base de l'alimentation hivernale et apporte, pendant la mauvaise saison, la matière verte indispensable au bon entretien des bovins en stabulation complète ou partielle et à leur production en lait ; les betteraves n'en sont le plus souvent que le complément. Grâce à la diversité de ses variétés : chou mœllier, demi-mœllier, branchu ou cavalier dont la résistance au froid est variable, le chou fourrager peut être cultivé dans toutes les régions naturelles du Morbihan ;

3° *l'augmentation non moins sensible des trèfles*. Il s'agit surtout du trèfle violet, dont la culture s'est répandue principalement dans la partie nord du département, là où il a pu trouver des terres profondes, suffisamment ameublées et enrichies. Si, d'une part, sa culture, de plus en plus florissante, peut être considérée comme une marque certaine de l'amélioration des terres, elle a eu pour conséquence, d'autre part, de permettre l'entretien d'une race bovine exigeante : l'armoricaine, dont l'obtention, la sélection et l'amélioration n'auraient pu être entreprises sans une nourriture de qualité ;

4° *l'extension des prés naturels*, dont une partie a été constituée sur les terrains défrichés ou assainis. Tous n'ont pas la même valeur, mais tous ont contribué, soit à accroître la possibilité, pour le bétail, d'une longue période d'herbe, soit à tirer parti, par l'élevage des jeunes, par l'embouche ou par la production du lait, de terres difficilement cultivables. Il est à remarquer que leur augmentation n'a pas été aussi sensible que celles des betteraves, des choux, ou du trèfle violet ; c'est pourquoi, malgré un accroissement, en valeur absolue, de 38.098 hectares, leur proportion, par rapport à l'ensemble des plantes fourragères, est passée de 80,6 % en 1892 à 62,3 % en 1929.

Nous n'aurions garde enfin de ne pas rappeler toute l'importance des cultures dérobées, dont nous avons signalé l'existence par ailleurs.

RACINES

En ce chapitre nous n'envisageons que betterave fourragère et rutabaga, attendu que la culture des navets et de la carotte fourragère se rapproche sensiblement des productions légumières de plein champ étudiées par ailleurs.

Betterave fourragère

En 1892, cette plante n'occupait que 1.429 hectares et en 1912, 6.200 hectares. En 1929, 14.557 hectares lui sont consacrés, soit dix fois plus qu'en 1892. Elle occupe, à l'heure présente, 4,8 % des terres labourables.

Elle est répandue dans tout le département, en particulier dans les cantons nord et nord-ouest.

Variétés cultivées. — A l'origine, on faisait appel aux seules variétés fourragères comme *Géante de Vauriac* et *Mammouth*. Les bons éleveurs et praticiens les ont remplacées par des variétés demi-sucrières à rendements presque équivalents, dont la valeur nutritive est bien supérieure et dont la conservation est meilleure.

Actuellement, les variétés les plus usitées sont la *Brabant blanche à collet vert* et celle à *collet rose* qui ont tendance, dans les sols fortement fumés, à céder la place à la *Géante blanche demi-sucrière de Vilmorin* dont les rendements approchent, en excellent terrain, 100.000 kgs à l'hectare.

Assolement. — La betterave vient, habituellement, après une céréale dans laquelle a été semé du trèfle incarnat généralement pâturé au cours de l'hiver (régions de Vannes, Pontivy et de Rohan), ou encore après choux fourragers, le long de la côte et, quelquefois, après colza en culture dérobée.

Préparation du sol et fumure. — C'est une culture très soignée, particulièrement aux environs de Vannes et de Pontivy.

La préparation du sol varie d'après la culture précédente ; elle comporte toujours plusieurs labours, au moins deux, de nombreux hersages et roulages et, quelquefois, des scarifiages.

Le premier labour, profond de 0 m. 20 à 0 m. 25, est effectué en automne après blé, en fin Février ou premiers jours de

Mars après trèfle incarnat et choux fourragers. Il sert, d'habitude, à enfouir le fumier.

Le second labour est fait en Avril, après épandage des engrais phosphatés et, plus rarement, potassiques ; il est hersé et roulé plusieurs fois.

On pratique, quelquefois, un troisième labour, de 10 à 12 cm, peu de jours après le deuxième. On en profite alors pour incorporer au sol les engrais complémentaires azotés. Après un coup de herse, on laisse sur rouleau.

Enfin, peu avant le semis ou le repiquage, on dispose le sol en billons s'il y a lieu.

Le fumier est employé à raison de 25.000 à 30.000 kgs à l'hectare, dose parfois portée jusqu'à 50.000 et même 60.000 kgs par les bons agriculteurs.

Comme engrais phosphatés on utilise 600 à 800 kgs et jusqu'à 1.000 kgs et plus à l'hectare, de superphosphates, de scories ou de phosphates naturels, suivant terrains.

Le sulfate d'ammoniaque est souvent employé à raison de 100 ou 150 kgs à l'hectare, ou remplacé par du nitrate de soude ou parfois de chaux, semé en une ou deux fois, à raison de 150 à 200 kgs à l'hectare.

Plus rarement, on adjoint à ces engrais 400 à 600 kgs de sylvinite ou 200 à 250 kgs de chlorure de potassium.

A signaler, également, l'emploi de la chaux épandue au moment du premier labour de printemps à raison de 1.200 à 1.500 kgs à l'hectare.

Semilles. — Les semilles se font soit à plat, soit sur billons (dans les terres peu profondes) avec un écartement entre les lignes ou billons variant de 0 m. 60 à 0 m. 80 et un espacement sur les lignes de 0 m. 30 à 0 m. 40. Deux procédés sont en usage :

1° semis en pépinière vers la mi-Mars avec repiquage des plants en Mai et Juin ;

2° semis étagés, sur place, en poquets ou en lignes continues, de fin Avril au commencement de Mai avec démariage en Juin.

L'entretien de la pépinière, la préparation des plants et le repiquage sont analogues à ceux pratiqués pour le chou fourrager et décrits plus loin. On compte, environ, un are de pépinière pour repiquer un hectare, soit 40.000 à 50.000 plants. Il faut, environ, 1 kg 500 de graines à l'are.

Les semis sur place sont généralement faits à la main sur

billons, en poquets espacés de 0 m. 40. On procède de la façon suivante : sur la terre, bien ameublie, on donne un coup de talon et dans le petit creux, profond de 3 à 4 c/m, ainsi obtenu, on dispose 7 à 8 glomérules ; ensuite, on recouvre la semence de terre légèrement tassée et l'on passe le rouleau. Il faut alors 10 à 12 kgs de graines par hectare. Le semis en lignes continues en réclame 15 à 20 kgs.

Travaux d'entretien. — Au cours de la végétation, on exécute de nombreux passages de la houe à cheval, un binage à la main au moins sur les lignes et un ou plusieurs sarclages, suivant les besoins ; quelquefois, on termine par un léger buttage.

Récolte. — D'assez nombreux cultivateurs, surtout sur la côte, effeuillent en partie leurs betteraves à l'arrière-saison, pratique nuisible aux rendements.

La récolte commence au début de Novembre pour finir à la fin de ce mois.

L'arrachage est fait à la main ; les betteraves ne sont pas décolletées, mais débarrassées de leurs feuilles par torsion. Cette pratique assure une meilleure conservation des racines. On évite de les blesser ou de les casser, car sous le climat humide du Morbihan toute plaie peut entraîner la pourriture.

Conservation. — Après arrachage, les betteraves sont disposées auprès de la ferme en tas recouverts d'une faible couche de terre et parfois de lande ou de varech, sur la côte ; dans le centre et le nord, on les conserve sous abri recouvert de paille et parfois en silos.

Rendements. — Très variables suivant les régions, la nature du sol et surtout les agriculteurs, ils sont de plus en rapport avec les soins donnés et les engrais utilisés. La moyenne pour 1929, qui semble un peu faible, a été de 28.600 kgs, mais de nombreux agriculteurs ont dépassé de beaucoup ce rendement.

Utilisation. — Les betteraves servent à la nourriture du bétail, seules ou mélangées aux menues pailles et aux bales de céréales. On commence à les distribuer dès que les troncs des choux moelliers sont consommés, c'est-à-dire vers fin Décembre. Lorsque l'année est normale et que la récolte a été bonne, elles peuvent durer jusqu'en Mai.

Rutabaga

La culture du rutabaga est en progression, comme celle de la betterave fourragère. La superficie qu'elle couvre peut encore augmenter dans les terres légères où la betterave ne donne que des rendements très faibles. Le rutabaga étant plus rustique, se sème et se récolte plus tard, parfois même il n'est arraché qu'au fur et à mesure des besoins.

En 1892, cette culture ne couvrait que 1.348 hectares contre 9.470 hectares en 1929, soit 7 fois plus. Actuellement, elle occupe 3,15 % des terres labourables du Morbihan.

Sa culture, très répandue dans le nord du département, est, par contre, très réduite le long du littoral où les vents desséchants de l'été gênent sa végétation.

Variétés cultivées. — Il est fait appel à un grand nombre de variétés ; les plus usuelles sont : le *rutabaga jaune à collet vert* et celui à *collet rouge*, pour la région du centre ; dans celle du nord, on préfère le *rutabaga rose à collet vert*, le *Champion* et le *Skirving*, à chair très compacte.

Souvent, comme pour le chou-fourragère d'ailleurs, la semence est produite et récoltée chez le cultivateur ; il y a donc lieu de faire des réserves sur la pureté variétale des semences obtenues.

Culture. — Comme la betterave, le rutabaga est semé soit sur place, soit en pépinière. Le semis sur place se fait en poquets, avec écartement entre les lignes de 0^m 45 à 0^m 60 et espacement de 0^m 30 à 0^m 35 entre les poquets. Il faut 6 à 7 kgs de graines à l'hectare, mises en terre fin Juin et le démariage a lieu vers la mi-Juillet.

Le semis en pépinière est exécuté fin Mai à raison de 200 gr. à l'are ; un are de pépinière donne de 15 à 20.000 plants ; il faut compter 2 ares 1/2 à 3 ares pour repiquer un hectare, soit 40 à 45.000 plants. Le repiquage se fait à la fin de Juin et au début de Juillet.

Les travaux d'entretien consistent en quelques passages de houe à cheval et en un ou deux binages à la main sur les lignes, complétés, quelquefois, par des sarclages.

Récolte. — En Octobre, on commence à cueillir quelques feuilles pour donner aux animaux. Cette cueillette, non recommandable, se continue parfois jusqu'à l'arrachage des racines,

que l'on pratique le plus tard possible, dans le courant de Novembre et même en Décembre.

Les feuilles sont ramassées et les racines sont rentrées sous hangar ou mises en tas dehors et couvertes avec de la paille.

La conservation du rutabaga est mauvaise, aussi doit-on faire consommer assez rapidement les racines récoltées, qui pourrissent facilement ou deviennent dures.

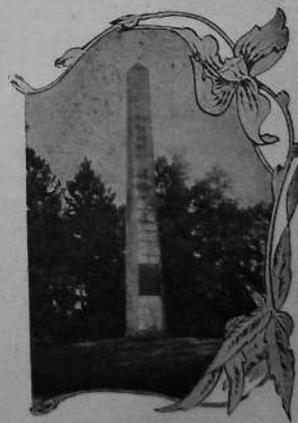
Rendements. — Ils sont très variables et dépendent de l'année, de la date du semis ou du repiquage et des engrais employés ; ils oscillent entre 20.000 et 30.000 kgs à l'hectare. Dans de bonnes terres, cultivées par certains praticiens du nord du département, ils approchent de 50.000 kgs à l'hectare.

En 1929, le rendement moyen a été de 25.800 kgs à l'hectare. On compte, comme poids de feuilles récoltées, environ le tiers de celui des racines.

Utilisation. — Les feuilles sont consommées par le bétail.

Les racines, plus riches en matière sèche que celles des betteraves, sont données à tous les animaux entretenus sur le domaine, particulièrement aux vaches laitières, aux chevaux et aux porcs.

Quelquefois, les racines de rutabaga servent dans l'alimentation humaine pour faire la soupe, le pot-au-feu et parfois même des ragoûts.



Ploërmel

Colonne
des Trente

FOURRAGES ANNUELS

Choux fourragers, trèfle incarnat et maïs sont les fourrages annuels cultivés, avec une très forte prédominance des choux, qui n'occupent pas moins de 13 % des productions fourragères (24.107 hectares). Signalons que la production des fourrages verts a quintuplé depuis 1892, alors que leur superficie a quadruplé.

Chou fourrager

En 1892, cette plante occupait 5.248 hectares et en 1912, 13.700 hectares ; en 1929 elle en couvre 24.107, soit 8 % des terres labourables. C'est dire toute l'extension qu'elle a prise en moins de 40 ans.

Cette plante fourragère, cultivée dans des proportions assez variables, est plus particulièrement répandue dans l'ouest et le nord du département.

Variétés cultivées. — Si le chou *Cavalier* est la plus ancienne variété cultivée dans le Morbihan, elle est, malheureusement, l'une des moins productives, aussi lui préfère-t-on, dans le sud, le *choux-moellier*, et dans le centre et le nord, le *demi-moellier*, plus résistant que le précédent à la gelée. On utilise encore, dans la région du nord, le chou *branchu du Poitou*, également peu sensible au froid.

A noter que la semence est presque toujours récoltée chez l'exploitant ; aussi, par suite de la grande facilité du chou à s'hybrider, est-elle loin d'être pure.

Assolement. — Il vient souvent après un fourrage vert, comme le trèfle incarnat ; suit parfois une céréale, blé ou sarrasin, et quelquefois une plante sarclée, comme la pomme de terre.

Préparation du sol - Fumure. — La culture du chou est assez soignée quant à la préparation du sol, auquel on ne ménage pas le fumier de ferme.

La terre reçoit deux ou trois labours : le premier, assez profond, dès Février, si la culture qui précède le permet ; il sert parfois à enfouir le fumier ; le deuxième en Juin, suivi d'un ou plusieurs hersages ou roulages et du dernier labour.

On réserve par hectare 30.000 à 40.000 kgs de fumier qui, dans les terrains secs et sur la zone côtière, sont enterrés au dernier labour, au moment du repiquage, et parfois même rassemblés dans les raies qui recevront les choux.

Comme engrais minéraux, on emploie, dans presque toutes les exploitations, 400 kgs de scories ou 500 kgs de superphosphate de chaux à l'hectare, souvent complétés par 200 à 500 kgs de sylvinite ou 500 à 800 kgs de cendres et parfois par 100 à 200 kgs de sulfate d'ammoniaque. De plus en plus, le chaulage, sur choux, se généralise heureusement.

Pépinière. — A moins de circonstances exceptionnelles, le cultivateur produit lui-même le plant dont il a besoin.

Pour la pépinière, il choisit, de préférence, un terrain neuf, bien exposé, tel un bout de fourrière fraîchement défrichée ; la terre en est bien ameublie, chaulée, cendrée, et vers la fin de Février ou début de Mars, les graines y sont semées, à la volée, à raison de 300 grammes à l'are. Il est rare que le semis soit fait en lignes. On compte environ 1 are de pépinière pour planter un hectare de choux nécessitant 20.000 à 25.000 plants.

Repiquage. — Il commence fin Juin et se poursuit au cours de Juillet. La plantation se fait soit à la main (au plantoir ou au piochon), soit, plus rarement, à la charrue, sur labour à plat ou sur billons.

Chez les bons praticiens, les sillons sont écartés de 0^m60 à 0^m75 avec même espacement sur la ligne. Malheureusement, trop nombreux sont encore les cultivateurs qui plantent beaucoup trop serrés : à 0^m50 et parfois moins.

Avant la plantation, les plants sont soigneusement triés, légèrement habillés et parfois pralinés.

Quelquefois, après repiquage, on passe le rouleau ; cette pratique est assez courante dans le nord du département.

Travaux d'entretien. — Ils consistent en quelques binages à la houe à cheval, des sarclages et, pour terminer, un buttage à la charrue.

Récolte. — On commence la cueillette des premières feuilles environ trois mois après la plantation, soit courant Octobre. La récolte se poursuit, au fur et à mesure de la pousse des feuilles, pendant une bonne partie de l'hiver.

Pour les choux moelliers, on coupe les troncs dans le courant de Décembre ; parfois, ils sont arrachés avant les gelées et conservés le long d'un mur. Dans la zone côtière, ils sont laissés en place tout l'hiver et utilisés à mesure des besoins.

Rendements. — Ils sont sous la dépendance de divers facteurs et, notamment, des circonstances atmosphériques de l'année.

Pour l'année 1929, sèche et à hiver rigoureux, le rendement moyen pour le département n'a pas dépassé 20.000 kgs.

En année normale et dans les bonnes exploitations du Morbihan il atteint et même dépasse 50.000 kgs à l'hectare.

Utilisation. — Les feuilles sont consommées par le bétail, en particulier par les bovidés. Le tronc, sauf pour celui du chou *cavalier*, est également consommé par les animaux après avoir été divisé dans le sens de la longueur. A signaler que, depuis quelques années, cette opération est facilitée par l'emploi de fendeurs de choux à travail longitudinal, grâce auxquels bien des obstructions d'œsophage peuvent être évitées.

Dans la région côtière, où on manque de bois, les souches et racines de choux servent pour faire du feu.

Trèfle incarnat

Avec ses 3.683 hectares, le trèfle incarnat est une plante fourragère importante. Nul doute qu'elle ne prenne une place encore plus grande de par ses nombreux avantages. A notre avis même, un nombre important d'hectares de ce fourrage a pu être passé sous silence lors de l'enquête de 1929, du fait qu'il s'agissait de cultures dérobées.

Le trèfle incarnat est peu exigeant, il occupe le sol peu de temps, il donne un fourrage très hâtif et une production échelonnée grâce à ses trois ou quatre variétés.

On se contente d'un labour de déchaumage après céréale, et on sème à la volée à la dose de 25 à 30 kgs, en lui associant, assez souvent, 20 kgs de seigle à l'hectare.

Beaucoup de cultivateurs préfèrent semer la graine en bourre, qui germe souvent mieux car elle retient plus facilement l'humidité, mais elle renferme souvent des semences de plantes adventices.

Les rendements, très variables, sont de l'ordre, par hectare, de 15 à 20.000 kgs de fourrage vert consommé par les bovins et les chevaux.

Le fourrage en excédent est roulé et enfoui en vert, surtout dans la région nord du département, après quoi on plante le plus souvent des pommes de terre.

Presque tous les cultivateurs produisent leurs graines.

Maïs fourrage

Alors que les surfaces consacrées au maïs-grain n'ont cessé de diminuer, celles du maïs-fourrage ont augmenté. Comme le trèfle incarnat, il a pris possession de la jachère. Très exigeant, il est fumé très fortement et ses rendements atteignent 70.000 kgs à l'hectare. Les variétés les plus cultivées sont le maïs *dent de cheval* et le maïs *hâtif des Landes*. Les bon praticiens sèment dru, en lignes distantes de 35 c/m, à la dose de 140 à 150 kgs, afin d'obtenir des tiges moins fortes et plus digestibles. Le maïs-grain n'est plus cultivé qu'à Belle-Ile pour la nourriture du bétail.

Seigle, Sarrasin, Serradelle et Vesce

Le seigle, pour sa précocité, et le sarrasin, pour sa grande rusticité, sont fréquemment cultivés comme fourrage vert de printemps et d'été. Les rendements sont de 15.000 à 20.000 kgs à l'hectare, mais alors que le seigle est réservé surtout aux vaches laitières, le sarrasin convient également aux chevaux et aux porcs.

La serradelle a cédé le pas au trèfle incarnat, mais on en rencontre encore quelques parcelles en bordure de la côte (canton de Belz) et dans la région granitique (canton de Locminé, en particulier).

Les vesces ne sont guère semées qu'en bonnes terres dans les arrondissements de Pontivy et Rohan. Les variétés d'hiver sont les plus employées en mélange avec l'avoine. Elles fournissent, dès la fin Avril, un fourrage particulièrement apprécié des vaches laitières. Leur culture, comme celle d'ailleurs du lotier, s'étendrait avec fruit.

PRAIRIES ARTIFICIELLES ET TEMPORAIRES

Prairies artificielles

Importance. — Les prairies artificielles représentent une superficie de 14.258 hectares, soit 7,7 % des productions fourragères et 4,7 % des terres labourables. Leur extension est marquée par un accroissement de 10.576 hectares sur 1892.

L'augmentation constatée s'est manifestée presque uniquement sur le trèfle, qui réussit beaucoup mieux que la luzerne dans nos terres alcaliques, peu profondes et souvent humides.

L'Office agricole départemental a fait un gros effort en faveur de l'extension de la culture du trèfle violet qui, à lui seul, occupe 13.717 hectares. La luzerne commence à être cultivée dans la région lorientaise et, en particulier, dans les communes de Guidel, Plœmeur, Hennebont, ainsi qu'à Belle-Ile-en-Mer, là où le sol est profond et où les apports de sables coquilliers ont été suffisants.

Ensemencements, pratiques culturales. — Trèfle et luzerne sont semés soit dans une céréale d'hiver (blé ou seigle), soit dans une céréale de printemps (avoine, sarrasin ou orge). Chaque fois qu'ils en ont la possibilité, les agriculteurs donnent la préférence à l'orge, dont le couvert est moins épais, ou au sarrasin, dans les terres médiocres.

La semence provient en presque totalité de la récolte effectuée sur la ferme ou achetée à un voisin, sauf pour la luzerne, encore achetée aux grainetiers.

Le semis a lieu à la main ou au petit semoir à la volée, à la dose de 20 kgs à l'hectare.

Les soins d'entretien se réduisent à des purinages et, chez les meilleurs praticiens, à l'emploi de superphosphates ou de scories à la dose de 300 à 500 kgs à l'hectare et parfois de sylvinite, à l'automne, à la dose de 500 kgs.

Plantes nuisibles. — Les luzernes sont souvent enherbées, ses plus grands ennemis étant les graminées et le pissenlit. Un très vigoureux hersage croisé est nécessaire au printemps. Il en est d'ailleurs de même pour le trèfle.

Le trèfle est assez souvent envahi par la cuscute et l'orobanche, malgré les précautions prises lors du nettoyage des semences. On lutte contre la cuscute en recouvrant de bales les parties atteintes et en y mettant le feu, contre l'orobanche par arrachage du parasite.

Rendements. — Les rendements en trèfle sont, en général, bons et de l'ordre de 20.000 à 25.000 kgs de fourrage vert en deux coupes. On récolte peu de fourrage sec. Les rendements en luzerne ne sont pas supérieurs à ceux du trèfle violet.

On ne saurait trop encourager la culture du trèfle dans le département, mais encore convient-il de chauler suffisamment, de n'employer que des graines garanties décuscutées, d'user de bonne heure, à l'automne, des engrais phosphatés, de lutter contre le développement des graminées et de la cuscute et, surtout, de ne pas conserver les tréflières plus de deux ans et de ne pas les faire revenir avant huit ans à la même place. Plante très améliorante, plante précieuse pour son fourrage hâtif et abondant, le trèfle violet devrait entrer dans tous les assolements.

Prairies temporaires

Les prairies temporaires, à base de légumineuses et de quelques graminées fourragères, n'ont qu'une très faible importance dans le Morbihan, puisqu'elles n'occupent que 1.666 hectares, soit 0,9 % des productions fourragères. Elles sont conduites comme les prairies artificielles. Après avoir donné une coupe, elles sont livrées au pâturage pour une durée de 2 à 4 ans.

Trop souvent les mélanges de graminées et de légumineuses sont faits au petit bonheur, d'où un mauvais engazonnement. Fort heureusement, Coopératives et Syndicats livrent, à l'heure présente, des mélanges bien étudiés pour prairies sèches et prairies fraîches.

En employant une quantité suffisante d'un bon mélange de graminées et légumineuses à base de trèfle commun, trèfle hybride, trèfle blanc, ray-grass vivace et d'Italie, lotier, dactyle et fléole, on parvient à obtenir de bonnes prairies et à enrichir sans grand frais des sols assez médiocres.

CULTURES SPÉCIALES DE SEMENCES

Nombreux sont les cultivateurs qui réservent une partie de leurs champs de trèfle violet et de trèfle incarnat pour faire la graine qui servira à la ferme l'année suivante. Si le temps s'y prête, la parcelle conservée sera un peu plus grande, et on vendra les quelques sacs en trop aux Coopératives ou aux négociants voisins. Mais, en règle générale, la production de graines de semences n'est pas au rang des spéculations poursuivies dans le Morbihan, malgré la bonne renommée des trèfles violets bretons.

Trèfle violet (107 hectares)

On réserve pour la production de la graine la deuxième coupe d'un trèfle très propre, surtout exempt de plantain et de cuscute. On a remarqué que la deuxième coupe donnait des graines mieux nourries et plus lourdes et que les plantes étaient plus propres et plus faciles à sécher.

On fauche lorsque les capitules sont bruns, de bon matin, à la rosée et à la faux pour éviter l'égrenage. On fait sécher, avec précaution, en petits meulons. On emmagasine sous un hangar et on profite d'une journée très chaude pour battre. Les batteuses à petites graines sont d'un usage courant dans nos campagnes. Signalons que presque tous les syndicats de battages et les entrepreneurs possèdent un décuscuteur. Le rendement est de l'ordre de 325 kgs, en moyenne, par hectare.

Trèfle incarnat (265 hectares)

Les procédés de culture et de récolte sont identiques et les rendements sensiblement les mêmes que ceux du trèfle violet.

Choux fourragers (*Moellier blanc et demi-moellier*)

Les plants porte-graines sont choisis et arrachés dans la culture, de fin Novembre à la mi-Décembre. Ils sont plantés aussitôt, à proximité de la ferme, dans un sillon ouvert à la houe

à 60 c/m environ de distance. La plupart des cultivateurs entourent les tiges de paille afin de les protéger des gelées et des lapins. La graine de chou conservant sa faculté germinative durant cinq ans, on plante suffisamment de pieds pour pouvoir en récolter pour plusieurs années. Fin Mai, début Juin, les tiges de choux sont coupées et transportées sous un hangar pour être battues à la main sur une bâche, puis nettoyées au van. On suspend les petits sacs de graines aux solives du grenier afin de les soustraire aux dégâts des rongeurs.

Les producteurs de chou *Milan extra-tardif* des environs de Vannes et de Lorient procèdent exactement de la même façon. Ils sont justement jaloux de leurs semences, que l'on chercherait en vain dans le commerce.



Le vieux Calvaire de Guéhenno

PLANTES TEXTILES

Ces plantes sont en nette régression dans le département ; de 3.438 hectares en 1892, leur culture est tombée à 222 hectares en 1929.

Chanvre

En 1929, il en est cultivé 207 hectares, produisant, en moyenne, 8 quintaux de filasse et 5 quintaux de grains par hectare. En 1920, on en comptait encore 700 hectares et, en 1892, 3.163. Cette culture est de plus en plus abandonnée, car elle ne rapporte rien au cours actuel de la filasse. Il est même à penser qu'en faisant un compte serré de toutes les dépenses engagées, le producteur de chanvre est en déficit sérieux. Le chanvre est roui et teillé à la ferme et la filasse est donnée au cordier, qui la travaille à façon. Il n'existe plus, à notre connaissance, que trois cordiers dans le département : deux à Baud et un à Pontivy, et la foire du chanvre, qui se tenait autrefois à Saint-Nicolas-des-Eaux le 6 Décembre, a depuis longtemps disparu.

Lin

Comme la précédente, cette culture est en voie de disparition. De 275 hectares en 1892, elle est passée à 250 hectares en 1926 et elle ne compte plus que 97 hectares en 1929 malgré la propagande faite dans le département par l'Office agricole et par un industriel de Rohan.

Les rendements à l'hectare varient de 30 à 60 quintaux en tiges battues et de 3,5 à 6 quintaux en graines. Il est à remarquer que le lin est cultivé bien moins pour la filasse, échangée à des courtiers contre de la toile, que pour la graine, donnée en breuvage aux animaux.

Cette culture, qui laisse un sol propre et bien fertilisé, est un excellent précédent pour le blé, dont elle contribue à augmenter les rendements.

PLANTES MÉDICINALES

Les principales plantes médicinales cultivées dans le Morbihan sont : la *Menthe Mitcham* (5 hectares), la *Camomille romaine* (4 hectares), l'*Hysope* (1 hectare), le *Bouillon blanc* (1 ha 5), et un demi-hectare de cultures diverses : *Pyrèthre de Dalmatie*,

Mauve, Armoise, Sauge, Mélisse, Bourrache, Rosier de Provins, soit, au total, 12 hectares.

Le climat du Morbihan, en particulier celui de la côte, se prête parfaitement à ce genre de production.

En 1922 a été fondée, à Vannes, la flore médicinale "*La Bretonne*" avec l'appui du Comité interministériel des Plantes médicinales et à essences de Paris. Elle est composée d'un très petit nombre d'actionnaires, producteurs, qui mettent en vente *les plantes médicinales les plus belles de France*, ainsi que l'a déclaré le Professeur Perrot, membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie d'Agriculture.

La société possède des séchoirs, un appareil à distiller industriel, un autoclave. Elle produit des essences de menthe réputées.

On compte, en moyenne, sur une production à l'hectare de :

780 kilos de fleurs sèches de camomille ;
560 — — — de bouillon blanc ;
600 kilos de feuilles sèches d'hysope ;
800 — — — de menthe.

Les prix de vente sont intéressants, mais un écueil sérieux empêchera l'extension de ces cultures : c'est la difficulté de se procurer la main-d'œuvre, laquelle, pour ne pas être trop dispendieuse, doit être féminine ou mieux enfantine.



La cueillette de la Camomille

LÉGUMES CULTIVÉS EN PLEIN CHAMP

L'approvisionnement des villes du Morbihan telles que Lorient, Vannes, Pontivy, Ploërmel, Hennebont, Auray, est réalisé davantage par les exploitants agricoles que par les jardiniers ou maraîchers professionnels. Il faut considérer, en effet, qu'il n'existe pas moins de 3.046 hectares de légumes cultivés en plein champ, dont, en particulier :

- 993 hectares de choux ;
- 967 hectares de pois, dont 362 pour la graine en sec ;
- 434 hectares de haricots, dont 143 pour la graine ;
- 294 hectares de carottes ;
- 145 hectares d'oignons.

Nombre de ces cultures légumières sont localisées dans la zone côtière, et plus particulièrement dans la région de Vannes à Lorient. Elles ont trouvé là une atmosphère douce et humide, ainsi qu'une terre meuble et enrichie par des apports répétés de fumiers et de gadoues, milieu très favorable à leur production.

Chou de Lorient et de Séné, près Vannes

Variété cultivée. — Sous le terme « Chou de Lorient », on désigne une variété de chou Milan tardif, très prisée par la clientèle de l'Est de la France. Cette culture demande un savoir-faire tout spécial.

Pépinère. — A celle-ci vont d'abord tous les soins. Elle est située dans une pâture, au levant, dans un endroit bien aéré, ombragé, au sol frais et riche en matières organiques. Dès le mois de Décembre, le sol est retourné, après épandage d'une petite quantité de chaux, traitement préventif contre la hernie, ou « gros-pied ». Au début de Mai on bêche à nouveau et, quinze jours après, la terre, suffisamment « rassise », étant bien émiettée en surface, la graine de chou est épandue à la volée ou, quelquefois, en lignes, à raison d'un demi-litre à l'are, quantité suffisante, en moyenne, pour repiquer un hectare de choux.

Après le coup de râteau classique, on recouvre le semis d'une couche de deux centimètres de sable de dune très fin, qui empêchera le sol de se croûter, favorisera le développement du chevelu et facilitera l'arrachage du plant ; aussi aurait-on garde de l'oublier.

Contre la puce du chou ou altise, l'arme courante est le purin dilué dans 3/4 d'eau et baigné deux ou trois fois par jour sur le feuillage.

Assolement. — L'assolement habituel est le suivant :

- Première année :* plantes sarclées :
Betteraves (4/10) ; Haricots (1/10). Pommes de terre (5/10) ;
- Deuxième année :* Blé sur toute la sole, suivi de navets en culture dérobée et de trèfle incarnat.
- Troisième année :* Choux, après petits pois et trèfle incarnat.

Fumure et préparation du sol. — Cet assolement intensif n'est possible que grâce à un entretien minutieux du sol et à des fumures très abondantes. C'est ainsi que le chou ne reçoit pas moins de 50.000 kilos de fumier décomposé à l'hectare, formé d'un mélange de deux tiers de fumier de ferme et d'un tiers de gadoues. Beaucoup d'agriculteurs complètent cet apport par 500 kilos de scories ou de superphosphates et 200 kilos de chlorure de potassium.

Dès la mi-Juin, sur les terres ayant porté petits pois et trèfle incarnat, labour, hersages et roulages se succèdent à deux ou trois reprises différentes.

Repiquage. — A partir du 14 Juillet, tout le personnel de la ferme s'en va piquer les choux en quinconces à 65 cm. environ et en tous sens, en s'aidant du plantoir et du cordeau. En cas de sécheresse, une femme, munie de deux arrosoirs, passe, au fur et à mesure de la plantation, et arrose au goulot deux rangs à la fois, à raison d'un demi-litre d'eau environ par pied.

Par la suite, plusieurs binages à la houe, complétés par un binage à la main, maintiennent le sol propre et frais. S'il y a lieu, on opère à diverses reprises l'échenillage à la main.

Récolte. — A seize rangées de choux succèdent, d'ordinaire, deux rangées de betteraves, de sorte qu'après l'arrachage des racines il existe des sentiers assez larges pour permettre le

passage d'une civière ou d'une brouette, facilitant ainsi le choix et le ramassage des choux, dont la récolte est toujours étagée.

Vers la mi-Janvier, la cueillette commence. Suivant la date de plantation, l'exposition, la nature de la terre, la fumure, on coupe plus ou moins tard ; aussi la récolte se poursuit-elle jusqu'à Pâques.

Rendement. — On ne cherche pas à faire le gros chou, de vente moins courante, mais le chou moyen de 3 à 4 livres, qui donne de 28 à 30.000 kilos net à l'hectare en année moyenne.



Vannes. — Le marché aux choux de Séné

Utilisation et vente. — Ces dernières années, une vingtaine de wagons chargés de choux quittaient certains jours la gare de Lorient pour Paris, Saint-Etienne, Lyon, Lille, l'Alsace et surtout la Sarre et l'Allemagne. Le trafic atteignait 5.000 tonnes environ en 1929.

Mais, hélas ! l'exportation sur l'Allemagne, qui était, de loin, notre plus grosse acheteuse de choux, est désormais interdite. Aussi, tandis que le cours moyen de 1925 à 1930 ressortait à 500 francs la tonne, la vente est, depuis, bien plus difficile à 150 francs. L'avenir de cette culture, qui paraissait assuré des plus fécondes possibilités, nous semble maintenant gravement atteint si des mesures ne sont prises en sa faveur.

Haricot vert

Variétés cultivées. — La recherche des meilleures variétés s'est orientée vers le choix des races naines, hâtives, à grand rendement et donnant des productions tendres, charnues, longues et savoureuses. Le *Métis* ou *Eclipse*, variété la plus cultivée, à filets longs et fins, est estimé de longue date. Plus précoce, le *Super-Métis* fournit des filets plus longs et plus arrondis ; sa floraison très remontante est suivie d'une abondante production. Le *Maireau*, également très hâtif, ajoute à cette qualité une résistance particulière aux intempéries. *Souvenir* ou *Gloire de Deuil* est une variété bonne productrice dont les cosses sont marquées de zébrures violet-noir qui disparaissent à la cuisson ; sa précocité, grande déjà, a été améliorée dans *Gloire de Deuil hâtive*, connue en outre pour ses filets très fins. Très hâtif aussi est le *Roi des Belges*, aux excellentes cosses charnues. *L'Aiguille Verte*, un peu moins précoce, mais très vigoureuse, est de bonne production. La culture du *flageolet*, florissante avant la guerre, semble avoir perdu quelque peu la faveur du cultivateur.

Assolement. — Le haricot succède le plus souvent au chou pomme, maïs, parfois, au trèfle incarnat, à la pomme de terre précoce ou aux petits pois hâtifs récoltés de bonne heure. Une céréale d'automne (blé en particulier) le suit généralement. Dans le courant de l'année, trois ou quatre cultures se suivent donc sur la même terre, à laquelle un rendement maximum est ainsi demandé.

Préparation du sol et fumure. — Au terrain retourné et ameubli comme il convient par le labour et les façons superficielles, il n'est pas incorporé directement de fumier : le haricot utilise mieux le reliquat des fumures antérieures qu'une fumure organique trop fraîche. L'acide phosphorique et la potasse sont apportés sous forme de 500 à 600 kilos de superphosphates et de 200 à 300 kilos de chlorure de potassium. 100 kilos de nitrate de soude peuvent être utiles au début de la végétation. Par la suite, le haricot fixe lui-même, comme toute légumineuse, l'azote de l'air par les nodosités que comportent ses racines.

Semences. — Malgré la hâte très légitime de cueillir très tôt les

premiers haricots verts, le semis ne s'effectue guère avant le 10 Mai et s'échelonne ensuite sur deux bons mois. Très sensible aux basses températures, le haricot craint toujours les ravages funestes des gelées tardives. Les semailles se font en poquets de 5 à 7 grains espacés de 0 m. 30 environ, alignés sur des rangs distants de 0 m. 50 à 0 m. 55 et sont recouverts d'une petite épaisseur de terre qui permet à la graine de « voir son semeur s'en aller ».

Travaux d'entretien. — Quand les plants ont deux ou trois feuilles, on pratique un binage suivi, plus tard, d'un buttage léger.

Récolte. — Dès que les cosses ont atteint le tiers ou, au plus, la moitié de leur développement, la cueillette des filets commence. Cette tâche est dévolue à des équipes de femmes qui, régulièrement, tous les deux ou trois jours au plus, visitent minutieusement les cultures. Il est indispensable de ne pas retarder une cueillette sous peine d'avoir à enlever des produits trop gros, peu estimés des acheteurs.

Rendements. — En bonne année, un hectare de haricots peut donner ainsi de 4 à 5.000 kgs de filets qui sont livrés aux usines de conserves de la région ; expédiés, suivant la demande, sur Paris ; vendus sur les marchés locaux ou consommés sur place pendant la période des vacances, à raison de 200 frs, en moyenne, le quintal, en 1929.

Utilisation. — Une grosse tâche reste ensuite au fabricant de conserves, qui doit trier les livraisons, apprêter les filets, les cuire, les assaisonner et les disposer avec art dans les boîtes d'où les ménagères, soucieuses de varier leur menu, pourront durant toute l'année extraire de délicieux haricots verts.

Production du grain. — A la production du filet s'ajoute, sur une moins grande échelle, celle du grain (Suisse blanc ou lingot, suisse nain hâtif, Roi de Massy) dont les cours, généralement assez soutenus, s'élevaient, en 1929-1930, à 500 francs le quintal. Aussi cette culture pourrait-elle, sans inconvénients semble-t-il, être étendue, étant donné que nous sommes obligés, chaque année, d'importer de grandes quantités de haricots en grains de l'étranger.

Petit pois

La culture du petit pois s'est brusquement répandue depuis dix ans. Il faut rechercher la cause de ce développement dans le fait que presque toutes les usines de conserves de poisson se sont mises à industrialiser les petits pois, que de nouvelles maisons de conserves de viande ou de légumes se sont fondées et que les anciennes, grâce aux bénéfices réalisés, ont pu s'étendre.

Une demande accrue a eu pour conséquence des prix rémunérateurs qui ont incité les cultivateurs à augmenter leur production. Il en résulte que, certaines années, les prix s'avilissent au point de ne plus rémunérer les frais de production. C'est ce qui explique que cette culture ne saurait prendre une grande extension. Bon an, mal an, elle est tout de même d'un bon rapport, d'autant plus qu'elle n'occupe la terre que de fin Février à Juin, suivant l'assolement que nous avons déjà indiqué à propos du chou.

Variétés cultivées. — Les variétés les plus cultivées sont : *Prince Albert*, *Express à longue cosse*, *Alaska*, *42 de Sarcelle*, *Serpette d'Auvergne*, et *Nain de Bretagne*.

Culture. — Les fumures sont très fortes et à base de fumier de ferme, dans toute la mesure des disponibilités, le reliquat devant être utilisé par la culture de choux qui suit. Le semis a lieu au semoir, en lignes espacées de 0^m60 à 0^m80 suivant variétés. On ne rame pas, les tiges étant pincées sur 7 à 8 fleurs. Ramassage et arrachage ont lieu de concert, en une seule fois, par des femmes payées à la tâche à raison de 20 francs les 100 kgs. Une bonne ramasseuse peut récolter 110 à 120 kgs dans sa journée de 14 heures.

Rendement. — La récolte s'élève de 4 à 5.000 kgs et parfois 7.000 kgs à l'hectare en bonne année. Pour que cette culture paye, il faut pouvoir vendre les petits pois 100 francs le quintal, ce qui n'est, malheureusement, pas toujours le cas (prix de 1929 : 125 francs).

Oignon

Vannes a sa foire aux oignons. Tous les ans, le lundi le plus près du 18 Octobre, affluent vers la ville « les gens de la côte » dans leurs voitures remplies de chapelets d'aulx et de sacs d'oignons.



Vannes — Un coin de la Foire aux Oignons

Assolement - Préparation du sol - Fumure. — L'oignon vient, indifféremment, sur blé, pomme de terre ou chou fourrager. L'important est d'avoir une terre pulvérulente en surface et fumée abondamment au fumier de ferme lors de la culture antérieure ; réserve organique indispensable complétée par l'apport d'engrais phosphatés.

Semis. — Fin Février, début Mars, a lieu le semis, qui se fait presque toujours en place, à la dose d'une demi-livre à l'are. On ne sème que la graine soigneusement « faite » l'année précédente sur la ferme, qui, seule, assure une levée régulière.

Travaux d'entretien. — Quarante jours plus tard, l'éclaircissage commence, suivi, durant la saison, de sarclages et binages répétés. Ce sont là autant d'opérations longues et minutieuses, étant donné le faible écartement des plants (12 sur 20 cm. en moyenne), auxquelles s'adonnent femmes et vieillards.

Vers la fin de Juin, le feuillage est couché sur le sol. On s'attache surtout à couder les pieds qui « poireautent », c'est-à-dire ceux à gros collet et à feuillage abondant. En opérant ainsi, les plants « tournent » plus facilement et forment leurs bulbes plus vite.

Récolte. — Fin Juillet, début Août, les feuilles étant sèches et la plante bien mûre, la récolte s'effectue par temps chaud. Alignés, bien à plat, en bandes de 50 c/m, environ de large, on laisse les oignons se ressuyer une journée, au moins, sur le champ, puis, débarrassés de la terre et du gros de leurs feuilles, ils sont rentrés à la ferme où ils finiront de sécher sous un hangar ou dans un grenier bien ventilé.

Longtemps on a attribué à l'oignon des vertus miraculeuses ; jointes à la qualité et à la longue conservation de l'oignon d'Erdeven, elles ont contribué à sa célébrité bien au-delà du Morbihan. Les cultivateurs, il est vrai, y ont beaucoup contribué car nombre d'entre eux, bien plus autrefois d'ailleurs qu'aujourd'hui, vont encore jusqu'à 30 et 40 kms d'Erdeven pour troquer leurs oignons contre l'avoine ou le sarrasin qui leur manquent. Amour des voyages, atavisme, nécessité ? Dans tous les cas, aperçu pittoresque de cette petite culture côtière qui ne manque pas d'originalité.

Carotte

Ce légume affectionne les terres légères et sablonneuses des bords de la côte, et la commune de Plouhinec, en particulier, doit sa réputation à ses carottes.

Variétés cultivées. — Les deux variétés les plus cultivées sont la *demi-longue Nantaise* et la *demi-longue de Chantenay*.

Culture. — Préparation de la terre et fumure sont les mêmes que pour les betteraves, avec cette différence que l'ameublissement du sol est encore poussé plus loin. Souvent, le semis a lieu à la volée vers la mi-Mai, mais les semis en rayons distants de 22 à 25 cm. se généralisent, permettant un éclaircissage et des nettoyages rapides.

La vieille formule « ni croûte, ni herbes » reçoit ici sa pleine confirmation, et jeunes filles et jeunes femmes de la maison, auxquelles sont dévolus l'éclaircissage et les soins d'entretien, ont, souvent, fort à faire. Ce sont elles qui, également, vont sur les marchés d'Auray, Vannes, Hennebont, Lorient, vendre leurs bottelées de carottes dès la mi-October et durant tout l'hiver en même temps que quelques navets, rutabagas, choux et poireaux.

Beaucoup de cultivateurs réservent également quelques taillis à la culture de la *Carotte fourragère*, plus spécialement destinée à l'alimentation des chevaux.

Autres cultures légumières

Choux-fleurs (66 hectares), Ail (21 hectares), Artichauts (7 hectares), Echalottes (49 hectares), Navets potagers (13 hectares), Tomates (4 hectares), Asperges (1 hectare) font l'objet de cultures en plein champ. Les capitaux nécessaires et les frais de culture sont moins élevés que pour les jardins maraîchers. Néanmoins, certaines de ces cultures : choux-fleurs et artichauts, sont en complète régression depuis la fermeture du marché anglais qui a fait refouler sur le Morbihan le trop-plein de la production du nord-Finistère ; d'autres, qui auraient pu prendre de l'extension, telle la culture de l'asperge, dans toute la presqu'île de Quiberon, sont délaissées, à tort semble-t-il.



Cueillette de Simples

HORTICULTURE

Jardins potagers

En dehors des cultures légumières de plein champ déjà envisagées, très nombreux sont les petits jardins consacrés principalement à l'alimentation de la famille, puisqu'ils couvrent 2.480 hectares sur 3.123 hectares de territoire horticole, le reste étant constitué par les jardins maraîchers (620 hectares), les jardins d'ornement (22 hectares) et les cultures sous verre (un hectare).

Ce sont des petites parcelles, à proximité de la ferme ou de l'habitation, où l'on cultive un peu de tout et principalement des pommes de terre, des choux, des carottes, des poireaux et des oignons. Leur contenance varie de 4 à 15 ares et dans les petits carrés sont plantés quelques arbres fruitiers, en particulier : poiriers *William* en fuseau, pêcheurs de semis, de plein vent, cerisiers *Cœur de pigeon*. Contre la maison, un rosier grimpant, parfois, s'élève à côté d'un plant de vigne et, sur les plates-bandes disposées de part et d'autre de la porte d'entrée des demeures les plus coquettes, on peut remarquer quelques dahlias, reines-marguerites et œillets.

Jardins maraîchers

Sous cette désignation, nous visons les jardins des professionnels où se pratique surtout la production des légumes avec intervention, parfois, de la chaleur artificielle et des abris vitrés, mais où on ne dédaigne pas non plus de faire quelques fleurs et de récolter du fruit.

Ils sont nombreux au voisinage de Lorient, Vannes et Pontivy. L'étendue moyenne de chaque propriété est de 50 ares à un hectare.

Légumes

La place la plus importante semble être dévolue aux différentes catégories de salades, aux épinards, carottes, haricots, tomates, fraisiers (*Madame Moutot* généralement), melons, etc...

De l'avis des maraîchers, le légume qui rapporte le plus, dans le Morbihan, est la laitue ; et celui qui rapporte le moins, la tomate. Haricots et pois sont également peu rémunérateurs en raison de la main-d'œuvre qu'ils exigent et du prix de vente souvent peu intéressant.

La pomme de terre n'est pas cultivée car elle serait concurrencée par la pomme de terre primeur produite en plein champ, notamment sur la côte.

Fleurs

La fleur la plus cultivée est le *chrysanthème*, qui trouve un écoulement facile au moment de la fête de la Toussaint. La culture se fait par boutures prélevées sur les plantes d'une année à l'autre. Citons encore les *œillets* « *Chabaud* » vendus en pots ou coupés, *tulipes*, *glaiëuls*, *dahlias*, *hortensias*, ainsi que le *mimosa* et le *camélia*, qui viennent en pleine terre.

Fruits

Les arbres sont plantés au milieu des légumes ou en espalier. Le poirier est surtout cultivé greffé sur franc et les variétés les plus courantes sont : *André Desportes*, *Beurré Giffard*, *Williams*, *Beurré Clairgeau*, *Louise Bonne d'Avranches*, *Beurré Hardy*, *Beurré des Enfants Nantais*.

Comme pomme à couteau, on rencontre : *Reinette grise*, *Teint frais*, *Calville*, *Reinette du Canada*, *Chailleux*.

Pêchers : *Amsden*, *Madeleine*, le plus souvent de plein vent.

Pruniers : *de Monsieur* et *Reine Claude* complètent, avec quelques groseilliers, cassissiers et framboisiers, les essences fruitières cultivées.

Remarques générales. — Aucun assolement ne préside, le plus souvent, à la culture des légumes. Le seul engrais utilisé est le fumier de cheval provenant des casernes.

La vente se fait à la ville même et, en presque totalité, au consommateur.

Les bénéfices ne sont pas très grands ; mais presque tous les maraîchers sont propriétaires des terrains qu'ils cultivent et la diversité de leur production est une garantie de gains stables. D'ailleurs, pour boucler son budget, le maraîcher « fait de la pratique », c'est-à-dire qu'en hiver il exécute, chez la clientèle, des travaux de jardinage et de taille.

Cultures d'ornement

Quelques horticulteurs de la région de Lorient, en particulier, se sont spécialisés dans la culture en grand des plants d'ornement. On en compte 22 hectares, et un spécialiste, habitant Gestel, à 7 kms de Lorient, paraît avoir, sur ses 7 hectares, la plus importante culture de *rhododendrons* et de *camélias* de France.

Rhododendron. — Le semis s'effectue en Mars, sous abri, dans les plantations de camélias. Le plant étant âgé de 3 ans, le repiquage est effectué en serre, où l'on procède également au greffage ; puis vient la mise en place. Il faut compter 8 ans pour avoir des plants de 40 cms environ de haut, aptes à la vente.

Camélia. — La multiplication a lieu par bouture de feuille en serre froide (réussite 60 %). Au bout de 18 mois, la bouture est transplantée sous des abris sommaires de 1^m70 de haut, couverts de bruyères ou d'ajonc. Le *camélia* reste sous abri durant 4 ans puis est mis en pots. Au bout de 7 ou 8 ans, les sujets font de 40 à 50 cms de haut et sont vendus, comme les *rhododendrons*, de 8 à 10 francs pièce.

La terre de bruyère des environs de Gestel se prête admirablement à ces deux cultures sans aucun engrais. Grâce aux pulvérisations et aux traitements au jus nicotiné, les dégâts causés par la fumagine et le tigre sont très limités.

Sur l'exploitation envisagée (7 hectares), le nombre des plants des deux espèces précitées est de 500.000 environ, soit une production annuelle de 50 à 60.000 plants, mais les capitaux engagés par suite de l'installation des serres sont également considérables.

Cette production est expédiée dans toute la France, notamment l'Ouest et le Midi et sur l'étranger (Espagne, en particulier). Mais la concurrence devient de plus en plus redoutable, surtout de la part de la Hollande, et cette spéculation se trouve compliquée de la menace du doryphore et du contingentement des produits exportés.

En plus de ces végétaux, il est encore cultivé : le *Pittosporum*, la *Bruyère en arbre*, le *Choisya*, le *Kalmia*, le *Chamærops*, les *lauriers*, *troènes*, *skimmias*, *glycines* et *hortensias*.

PRAIRIES NATURELLES

Les différentes catégories de prairies naturelles se décomposent ainsi :

Prairies de fauche	90.031 hectares
Herbages	3.653 —
Pâturages	22.080 —

Soit, en tout, 115.764 hectares occupant le sixième de la superficie totale du département et le quart des terres cultivées.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, l'extension des prés naturels a été très grande depuis quarante ans ; 38.098 hectares ont été gagnés sur la lande, les vallons tourbeux et les terres trop humides pour la culture.

Prairies de fauche

Les prairies sont naturellement situées, en grande partie, dans les vallées des rivières (Oust, Claie, Blavet, etc...) où la nature et l'humidité du sol leur sont particulièrement favorables.

La flore de ces prairies varie beaucoup suivant la situation ; c'est ainsi qu'on peut les classer en trois groupes, grâce à leur végétation spontanée :

Prairies de la côte, où dominent le jonc maritime, le jonc fasciculé, les scirpes, les carex, le spartina, le vulpin bulbeux, le vulpin fauve, le polygson et la glycérie maritime.

Prairies sèches, avec la luzule champêtre, l'agrostis vulgaire, le trèfle blanc, la lupuline, la luzerne maculée, le millefeuille et la primevère.

Prairies humides, où croissent la colchique d'automne, les joncs, la grande luzule, les carex, la fléole des prés, le vulpin des prés, l'agrostis, la houque laineuse, l'avoine élevée, le dactyle aggloméré, le pâturin des prés, la fétuque des prés, le brome mou, le lotier corniculé, l'épilobe, la cardamine, etc...

Nombreuses sont les prairies de la basse vallée de l'Oust et des bords de la Vilaine qui subissent les crues de ces rivières par suite du relèvement du plan d'eau (défaut de curage et

de faucardement) et du mauvais entretien des fossés d'assainissement. C'est ce qui explique que la récolte des foins est souvent retardée dans ces régions et que la qualité du fourrage laisse, dans la plupart des cas, à désirer.

La fertilisation rationnelle des prairies n'est pas encore entrée dans la pratique courante. Souvent on répand dans les prés, avant la pousse de l'herbe, du fumier plus ou moins décomposé ; or, le fumier n'est pas à sa place dans les prairies, qui regorgent le plus souvent de matières organiques. Songeons que le purin, utilisé à dose modérée, est bien plus utile ; mais favorisant surtout le développement des graminées au détriment des légumineuses, il est recommandé, comme le font, d'ailleurs, quelques bons cultivateurs, de répandre, à l'automne, tous les deux ans, sur les prés, de 400 à 500 kgs de scories à l'hectare, mélangées, après essais concluants, à 500 ou 600 kgs de sylvinite. Dans les prairies acides, si nombreuses, où poussent naturellement le rumex et la petite oseille et où la douve est à craindre, les scories sont insuffisantes et il est nécessaire de recourir au chaulage, à la dose de 2.000 à 3.000 kgs à l'hectare, tous les trois ou quatre ans.

L'Office départemental agricole a, heureusement, mis en évidence le rôle des engrais azotés, utilisés à la dose de 100 à 150 kgs de bonne heure au printemps, qui permettent de hâter la pousse de l'herbe et d'augmenter, de façon très sensible, la récolte.

Les soins d'entretien sont souvent négligés. Une bonne pratique, malheureusement peu suivie, consiste à herser très vigoureusement les prairies au printemps, afin d'enlever les mousses et d'aider à la nitrification ; dans les vieilles prairies, trop envahies, l'application de 400 à 500 kgs de sulfate de fer par hectare donne d'excellents résultats pour la destruction des mousses, ainsi que l'ont démontré plusieurs essais.

La récolte des foins se fait presque partout trop tard et trop peu de cultivateurs salent leur foin, alors que, sous notre climat aux pluies peu abondantes, mais persistantes, le salage se recommande plus particulièrement.

Le plus souvent, on soumet les prairies naturelles au pâturage après la première coupe. Les rendements varient surtout avec la qualité des prairies. On peut compter, en moyenne, de 22 à 30 quintaux de foin sec à l'hectare.

Herbages

On appelle herbages, dans le Morbihan, les prés riches situés près des habitations et irrigués par les eaux de pluie et souvent le purin s'écoulant des cours de ferme. Parfois, ils sont plantés de pommiers et entourés de haies vives. Ce sont les endroits réservés aux jeunes bêtes ; l'herbe y est meilleure, plus abondante et plus nutritive que dans les prés. Ils sont surtout répandus dans les cantons de Vannes, Auray et Pontivy.

On ne saurait passer sous silence, notamment, les bons herbages, véritables « embouches », qui existent sur la commune de Plœren, entre Auray et Vannes. Les premiers datent d'une cinquantaine d'années et leur création est due à la sagacité d'un lauréat de la Prime d'Honneur, M. Gaget.

Les exploitations transformées par ses soins (Le Mézo, Kermurier et Ninisse) sont sur le granit et le gneiss, mais les terres en sont argileuses, fraîches, aptes à l'engazonnement. Dans la région, quand elles ne portent pas de pins maritimes, elles sont envahies par l'ajonc, le genêt, les bruyères, les fougères, quelques graminées et forment des landes « pisseuses » et improductives, considérées comme inutilisables.

Voici comment leur appropriation a été, et est encore, obtenue :

A la fin de l'hiver ou au début du printemps, quand l'état du terrain le permet, un labour est pratiqué ; sa profondeur n'est pas excessive : il suffit que la lande soit enfouie sans que la glaise soit ramenée à l'air. La surface du sol est ameublie par un labour en travers et des hersages au canadien ; 1.500 kgs de scories sont incorporés à la terre. Les roches, s'il y en a, sont enlevées.

L'année suivante, en Mai, le sol étant bien meuble, il est semé des fenasses du pays, soit sur le terrain nu, soit après un semis de sarrasin (l'emploi des fenasses, sans doute critiquable, a cependant donné, dans le cas considéré, d'excellents résultats).

En Octobre, si l'année est assez humide, sinon l'année suivante, au printemps, la prairie est mise en pâture et le piétinement des animaux contribue à consolider l'engazonnement.

Au cours des trois premières années, les ajoncs, genêts, etc..., qui repoussent, sont coupés ou arrachés avec le plus grand soin. L'importance des sarclages est capitale ; sans ces travaux, la

« lande » prend le dessus. Après la troisième année, le gazon (la « tonne ») est assez vigoureux pour étouffer les vestiges de végétation spontanée.

Pendant les deux années qui suivent le semis, l'embouche reçoit 800 à 1.000 kgs (suivant dosage) de scories, et, sur les parties sèches (hauteurs) un peu de fumier ou de compost qui augmente l'épaisseur du sol.

Des rigoles d'assainissement, établies après nivellement, sont creusées. L'embouche est créée. Son entretien nécessite le curage des fossés de drainage et, tous les deux ans, l'épandage de 600 kgs de scories. (Les essais d'engrais potassiques n'ont pas donné, jusqu'ici, de résultats appréciables).

Les landes pisseuses, humides, sont fréquentes en Morbihan, tant sur les sols granitiques que sur les schistes. Bien souvent, elles ne sont pas utilisées. Ceux qui en ont la jouissance pourraient souvent les mettre en valeur, soit par la transformation en prairies, soit en y plantant du peuplier, notamment.

Ce qui a été fait à Plœren est possible en bien des cas. Ce n'est pas très coûteux : tous les travaux peuvent être exécutés par le personnel avec les attelages et outillages ordinaires de la ferme. En trois ans, la transformation est complète, et, dès la seconde année, le terrain produit.

Sans doute, il n'est pas possible de s'improviser « herbager », c'est-à-dire de se livrer à l'engraissement du bétail à la prairie : de longues années de pratique sont nécessaires pour discerner l'animal « tendre » qui profitera vite, pour apprendre à « charger » l'embouche, pour supputer le gain possible et pour prévoir les fluctuations des cours ; mais les pâturages ainsi créés pourraient, très avantageusement, entretenir des laitières ou servir à l'élevage des jeunes.

Pâturages

Les pâturages se trouvent sur les flancs des coteaux ou sur les tables granitiques ou gneissiques. Il n'est pas rare d'y rencontrer encore des touffes de genêts, d'ajoncs, de petite oseille et de bruyère, et parfois ils ne se distinguent de la lande que par le mur de pierres sèches dont ils sont entourés.

Souvent installés sur des terres ingrates et sèches ou sur des terrains gagnés sur la mer, ils servent de parcours pour les vaches et les moutons. Leur herbe fine est peu abondante, mais

nourrissante, et notre jolie bretonne pie-noire lui doit sûrement une grande partie de ses qualités. Quelques pâturages, situés en sols plus profonds, sont transformés peu à peu en prairies temporaires et entrent dans l'assolement pendant que d'autres sont gagnés sur la lande.



Noyal-Pontivy — Troupeau pie noir à la pâture

VIGNE

Le Morbihan n'est pas, à proprement parler, un département viticole. La vigne n'y est cultivée que par 526 agriculteurs seulement, sur 223 hectares, dont 145 en production. La récolte de 1929 s'est élevée à 5.365 hectolitres de vin titrant moins de 11°, dont 4.715 hectolitres de vin blanc et 650 hectolitres de vin rouge. Encore convient-il de considérer que cette récolte a été abondante (37 hectolitres à l'hectare) et d'une qualité au-dessus de la moyenne. On compte, en effet, sur un rendement courant de 25 à 30 hectolitres à l'hectare.

Seule, la région sud du Morbihan et, en particulier, les communes de Pénestin et de Sarzeau, qui groupent plus des deux tiers des producteurs, sont intéressées par la vigne. Dans les exploitations en possédant, on considère cette culture, qui occupe de 20 à 30 ares, en moyenne, comme accessoire ; aussi est-elle soignée le plus souvent « quand on n'a rien de mieux à faire ailleurs ».

Sous notre climat doux et humide, les maladies cryptogamiques sévissent avec une particulière intensité ; aussi, le *Gros plant*, seul cultivé le siècle dernier, a-t-il été remplacé en presque totalité, à la suite de l'invasion phylloxérique, par des producteurs directs résistants au mildiou. Autant que nous avons pu le constater (car la très grande majorité des producteurs du Morbihan ne connaît en fait de vigne que le *Noah*), l'encépagement est le suivant :

<i>Cépages blancs</i>		<i>Cépages noirs</i>	
Noah.....	91 ha	Hybrides producteurs	
Gros plant ou Folle verte	15 ha	directs et divers.....	4 ha
Gaillard-Girard (157) ...	2 ha	Othello	18 ha
Muscadet (Melon)	3 ha	Baco n° 1.....	7 ha
Seibel 4986	2 ha		
Divers.....	3 ha		
		Total.....	29 ha
Total... ..	116 ha		

De nos observations sur ces différents plants et des doléances enregistrées auprès des producteurs, résultent les remarques suivantes :

1° de tous les cépages expérimentés depuis l'invasion phylloxérique, c'est le *Noah* qui a donné les meilleurs résultats avec des soins très réduits ;

2° le vin de *Noah*, quoique foxé et chargé en éthers, est cependant le vin blanc préféré des cultivateurs et marins de Pénestin ; il entre, d'autre part, en majeure partie, avec le *Gros Plant*, dans le coupage utilisé en distillerie pour l'obtention de la fameuse eau-de-vie de Rhuys, de moins en moins fabriquée ;

3° *Othello*, *Baco n° 1*, *Seibel* et *Gaillard*, servent à la fabrication d'un vin consommé sur place, dans une région située en bordure de l'Océan où les vents du large empêchent les pommiers à cidre de prospérer.

On a beaucoup arraché depuis le début du siècle et les plantations actuelles, en nouveaux producteurs directs, ne viennent pas compenser les arrachages auxquels on se livre. Le plus gros vigneron du Morbihan a 3 hectares de vignes, alors qu'en 1892 certains cultivateurs en avaient 25 à 30 hectares dans la presqu'île de Sarzeau. Il faut bien se dire que dans quelque 50 ans cette culture ne sera plus qu'un souvenir dans le département.



Jeune fille de Sarzeau

POMOLOGIE DU MORBIHAN

Le département du Morbihan est, au point de vue pomologique et cidricole, l'un des plus productifs parmi les départements français, ainsi que le montre la statistique suivante, qui est celle de la production moyenne annuelle des pommes et poires à cidre, en quintaux métriques, de 1919 à 1929.

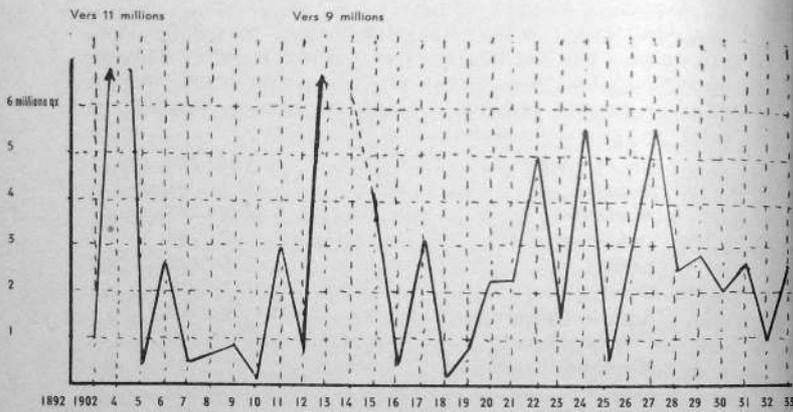
Ille-et-Vilaine	4.137.270
Manche	3.161.764
Morbihan	2.985.200
Calvados	2.379.940
Sarthe	1.900.818
Orne	1.757.850
Seine-Inférieure	1.385.000
Côtes-du-Nord	1.295.000
Mayenne	1.168.944
Eure	935.053
Loire-Inférieure	828.967
Finistère	767.860
Yonne	479.960
Oise	286.816
Haute-Savoie	272.644
Eure-et-Loir	266.932
Maine-et-Loire	210.150
Somme	203.386
Seine-et-Marne	197.048
Autres départements	1.082.572
Totaux	25.703.174

Etant donné que la production annuelle moyenne, en France, est voisine de 26.000.000 de quintaux, on voit que le département du Morbihan récolte plus du dixième de notre production totale.

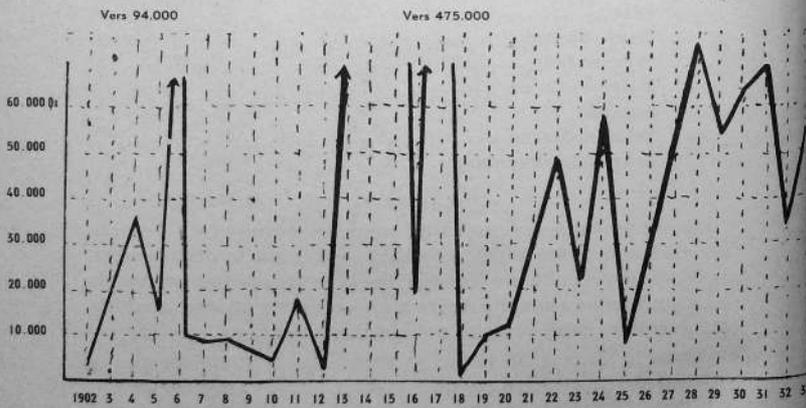
La production annuelle des pommes et poires à cidre, pour les dix dernières années, dans notre département, est la suivante :

1920	2.300.000 qx	1925	610.000 qx
1921	2.200.000 qx	1926	2.200.000 qx
1922	5.100.000 qx	1927	4.215.600 qx
1923	1.110.000 qx	1928	2.675.800 qx
1924	5.400.000 qx	1929	2.985.200 qx

PRODUCTION DES FRUITS A CIDRE ET A POIRÉ



PRODUCTION DES FRUITS A COUPEAU (1)



(1) Pommes, pour la grosse majorité. — Toutes réserves sont à formuler quant à la production de 1914 à 1919.

Elle avait été, en 1892, de 3.039.887 hectolitres, soit 1.823.930 quintaux et, en 1913, année exceptionnelle, de 9.886.470 quintaux. L'examen de ces chiffres montre que la production subit, comme partout ailleurs, des variations annuelles importantes, puisqu'elle passe par un minimum très faible en 1925, avec 610.000 quintaux, pour enregistrer, en 1913, le tonnage précité.

Etant donnée la grande diversité des roches qui constituent le sol du Morbihan, on peut dire qu'on y trouve le pommier un peu partout, sauf le long de la côte exposée aux vents violents de la mer. D'ailleurs le pommier, qui se plaît surtout dans les climats tempérés, humides et un peu brumeux, trouve dans le département des conditions excellentes pour son développement et son expansion.

Etude sommaire de quelques variétés de pommes à cidre du Morbihan

Les variétés de pommes à cidre spéciales au département du Morbihan sont très nombreuses et chaque canton a, pour ainsi dire, les siennes propres ; aussi n'est-il pas téméraire d'affirmer qu'on peut en trouver plusieurs centaines.

Nos fermes possèdent toujours un trop grand nombre de variétés. Au lieu d'en cultiver de 25 à 30 dans une exploitation de 15 à 20 hectares, il serait bien préférable d'en avoir tout au plus une dizaine, bien choisies et parfaitement adaptées au sol et au climat.

Nous allons signaler celles qui, dans les principales régions de production, sont particulièrement estimées et que notre regretté confrère, M. Hidoux, ancien professeur d'agriculture dans le Morbihan, avait eu le mérite de dénombrer et d'étudier.

CANTON DE ROHAN

Pleugriffet, Réguiny, Crédin sont des centres réputés pour la fabrication d'un cidre de première qualité. Parmi les variétés en renom, nous pouvons citer : *Morgan* ou *Vincent*, *Pomme de vin*, *Doux Jaune*, *Doux Gare*.

Morgan ou *Vincent*. — Pomme aigre, excellente au goût, striée d'un côté, verte de l'autre ; forme oblongue ; un tiers de *Morgan* et deux tiers de *Pommes de Vin* donnent un cidre excellent,

très coloré. Arbre vigoureux à branches montantes, de bon rapport.

Pomme de Vin. — Pomme douce, oblongue, couleur lie de vin, avec stries plus foncées ; très recherchée, très riche en tanin. Ne peut être employée seule ; excellente avec la pomme *Vincent* ou *Morgan* ou le *Cazo jaune*. Arbre assez vigoureux, à branches montantes, qui produit régulièrement tous les deux ans. Pas sujet au chancre. Maturité : Octobre-Novembre. Cidre très coloré, qui noircit s'il est obtenu avec la variété seule. A propager.

Doux Jaune. — Pomme douce, ronde, pâle, excellente. Peut être employée seule et donne alors un cidre jaune dont le moût pèse de 1065 à 1069. A recommander en mélange avec d'autres pommes douces et un peu aigres (*Morgan* ou *Cazo jaune*). Arbre à branches tombantes en saule pleureur, fleurit tard et avant l'apparition des feuilles ; cependant assez précoce (maturité : Septembre-Octobre). Irrégulier comme production.

Doux Gare. — Pomme douce, ronde, agréable au goût, striée de rouge d'un côté, verte de l'autre ; bon rendement ; donne, seule, un cidre un peu lourd. A employer plutôt en mélange. Arbre vigoureux, de bon rapport, dont les branches s'étaient sans tomber. Ne chancre pas ; pas sujet au puceron lanigère. Excellente variété, estimée et répandue dans le canton de Rohan.

CANTONS DE LA TRINITÉ-PORHOËT ET MAURON

Avec *Bédange* ou *Bédan*, variété recommandée par l'Association Française pomologique, les variétés en faveur sont : *Portier*, *Doux de la Clôture*, *Doux de la Launette*, *Kerpiton*.

Portier. — Pomme aigre-douce, très estimée dans le canton de la Trinité-Porhoët, où on la regarde comme la meilleure des pommes aigres pour la fabrication du cidre ; Mohon, Guilliers, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines sont les communes où cette variété est surtout répandue. Le fruit est petit, gros comme un œuf, jaune-verdâtre, légèrement rosé du côté du soleil, tardif, dur, de bonne conservation. L'arbre est vigoureux et rapporte bien ; ses branches, plutôt fines, sont retombantes. La cime est touffue. Le cidre est un peu acide, clair, alcoolisé. Il est préférable d'employer la variété en mélange. Avec *Bédange* on

obtient un cidre de choix. *Le Portier* demande une terre un peu forte.

Doux de la Clôture. — Pomme à queue courte, ronde, mais aplatie, ressemblant comme couleur au *Portier* ; douce, très sucrée, tardive, donnant un cidre très coloré qui noircit rapidement. L'arbre a des branches redressées, grosses, peu ramifiées. Il prend un beau développement mais sa cime reste claire. Il produit bien. *Le Doux de la Clôture* se mélange très avantageusement par moitié avec le *Portier*. C'est la pomme douce la plus estimée dans le canton de la Trinité-Porhoët, où on la trouve partout.

Doux de la Launette. — Variété très hâtive, mûre en Septembre. Fruit jaune, moyen, un peu aplati, doux-amer. Arbre à cime plutôt claire, de rapport assuré tous les deux ans. Très répandu dans le Nord-Est du département. Le cidre noircit assez rapidement. Pomme à employer, comme la précédente, en mélange avec *Portier*.

Kerpiton. — Est une variété également répandue dans le canton de la Trinité-Porhoët. Elle est douce-amère et donne un cidre alcoolisé.

CANTON DE BAUD

Gouihannec, *Doux Coët Ligné* et *Douce Carhgadel* donnent d'excellents cidres.

Gouihannec. — Pomme aigre-douce, aplatie, de grosseur moyenne, très verte, sauf celles atteintes par les rayons solaires, qui ont un côté violacé. Employée seule, elle donne un cidre pâle, mais de bon goût. Elle convient en mélange avec les pommes douces de dernière saison. L'arbre pousse vigoureusement et rapporte de bonne heure. Ses branches poussent verticalement et sont très résistantes. Troisième floraison. Maturité très tardive. Pas difficile sur le terrain. Très productif, résistant aux maladies et peu attaqué par les insectes. Fruit très recherché pour l'exportation, de longue conservation.

Douce Coët Ligné. — Pomme presque ronde, de couleur grisâtre, douce, légèrement amère, se conservant très bien. Répandue et réputée dans les régions de Baud et Locminé. Son cidre, très alcoolisé, légèrement amer, est d'une très bonne

conservation. Il se clarifie lentement et a un fort bon goût de fruit quand la variété est employée seule. La *Coët Ligné* se mélange très avantageusement à 1/4 de *Cazo jaune* ou 1/3 de pommes aigres, telle que la *Gouihannec*. L'arbre pousse vigoureusement et rapporte dès les premières années. Très rustique, il est rarement atteint par l'anthrome. Les branches remontantes, très serrées, sont résistantes. Deuxième floraison. Maturité tardive. Arbre peu difficile sur la nature du sol; l'un des plus productifs de la région. La pomme est très recherchée pour la fabrication du cidre et pour l'exportation.

Douce Carhgadel. — Pomme plate, verte avec un côté rose, douce, de très bonne conservation. Donne un très bon cidre, à léger goût de fruit; mélangée par moitié avec la *Gouihannec*, elle donne un cidre qui s'éclaircit vite, bien ambré et de bonne garde. L'arbre pousse vigoureusement mais se met un peu tard à fruits. Très rustique, il fleurit abondamment et ne craint pas les ravages des insectes. Les branches remontantes, peu serrées dans le jeune arbre, deviennent tombantes dans l'arbre développé et sont très cassantes. Deuxième floraison. Maturité très tardive. Ne pousse qu'en bon terrain un peu argileux. Très productif dans les bas fonds, très recherché pour l'exportation.

CANTONS DE PLUVIGNER, PORT-LOUIS, HENNEBONT

Guillevic, *Marguerite Coz*, *Douce Méliner*, *Douce Evêque glaz*, *Penn Chopine* sont à signaler parmi les variétés méritantes.

Guillevic aigre. — Pomme très dure, de bonne conservation, jaune grisâtre, de grosseur un peu supérieure à la moyenne, aigre-douce, donnant un cidre légèrement acide, si peu coloré qu'il ressemble presque à du vin blanc, clair, fin, très apprécié. Le moût fraîchement préparé pèse environ 1.065. La *Guillevic* est avantageusement employée en mélange avec les pommes douces ou douce-amères : 1/3 de *Guillevic* et 2/3 de *Marguerite Coz* donnent un cidre excellent. L'arbre fleurit en Mai, il pousse un peu lentement à bois et fournit un rendement moyen. Sa forme est plutôt irrégulière. Il porte des feuilles grandes et épaisses. Le fruit est à deux fins et peut servir à la fabrication des confitures. La pomme est très recherchée et son cidre est souvent appelé *Champagne breton*. Variété à propager.

Guillevic Doux ou peut Guillaume. — Fruit un peu plus petit, arbre de bon rapport. Sous-variété du précédent. Donne un cidre d'un parfum délicieux. Son moût pèse 1.064. A propager.

Marguerite Coz ou la Vieille Marguerite. — Pomme grise, entièrement couverte de rayures rouges, douce, très dure, tardive, se conservant très longtemps. Cette variété donne un cidre très coloré, lourd, assez riche en tanin, se conservant bien. Plusieurs soutirages sont nécessaires pour le clarifier. Le moût pèse 1.070 environ. La *Marguerite Coz* est avantageusement mélangée au *Guillevic* : 1/3 de *Guillevic* pour 2/3 de *Marguerite Coz*. L'arbre pousse peu à bois, mais se ramifie cependant beaucoup et est plutôt touffu. Il met beaucoup de temps à se développer. Il fleurit dans la première semaine de Juin.

Douce Mélinaire ou Méliner. — Pomme grosse, jaune, à joue rouge, dont la chair est brisante, très sucrée, avec une légère amertume. Son cidre est assez coloré, fin, exquis; il a un goût spécial qui rappelle celui du fruit. Le moût pèse de 1065 à 1070. L'arbre, à port étalé, pousse un peu lentement mais prend un beau développement. Le bois est un peu cassant. Variété de maturité moyenne, d'assez bon rapport. Floraison du 5 au 10 Mai. A propager.

Douce Evêque Glas ou Douceveg Glaz. — Cette variété est plus répandue que les précédentes et, comme elles, très estimée. Le fruit est jaune, presque sphérique, de saveur douce-amère. Il est tardif et tombe difficilement par le gaulage. Il donne un cidre alcoolisé, amer, sec, très capiteux après deux ans de bouteille. Le moût pèse 1065 à 1070. L'arbre, de belle venue, fleurit dans la première quinzaine de Mai; ses branches sont plutôt dressées et il vient bien dans les pâtures, où il est à recommander. Il rapporte beaucoup. Variété assez répandue dans les cantons d'Auray, Port-Louis, Pluvigner, Hennebont. A propager.

Penn Chopine. — Pomme jaune, bien marbrée de rouge, grosse, légèrement aigre. C'est une pomme à deux fins, très belle, de vente facile pour la préparation des confitures ou du cidre. L'arbre pousse très bien, fleurit de bonne heure. Pour avoir du bon cidre, mélanger cette variété par moitié avec des pommes amères. A propager.

Variétés diverses

Preennent également place dans les vergers : *Cazo*, *Douce Rousse Bihan*, *Général*, *Douce Braz*, *Kour en qui*, *Mateline*.

Cazo. — Pomme très acide, qu'on ne mord pas sans grimacer. Très répandue dans l'arrondissement de Pontivy. On en trouve plusieurs sous-variétés : le *Cazo jaune*, de grosseur moyenne ; le *Cazo vert*, très gros, et le *petit Cazo*. La pomme est très belle, tentante, à épiderme jaune ou vert strié de gris. Elle se meurtrit facilement et noircit vite ; aussi sa conservation et sa vente sont difficiles. Il faut surtout, pour ces variétés, s'abstenir du gaulage, le fruit devant mûrir sur l'arbre. Celui-ci fleurit dans la première quinzaine de Mai. Le cidre se clarifie très rapidement, mais il est très acide. On n'en fait guère avec la variété seule ou alors il faut le conserver deux années en bouteilles avant de le boire. C'est une variété qui sert beaucoup en mélange. Une trentaine de kilos pour 300 kilos environ de pommes douces ou douce-amères, soit 1/10 du mélange, facilite la clarification et donne au cidre un goût agréable. Cette variété n'est guère à conseiller dans l'arrondissement de Pontivy, où elle est suffisamment répandue.

Douce Rousse Bihan. — C'est une des variétés les plus répandues dans le Morbihan. On la trouve partout. La pomme, demi-jaune, demi-rouge, assez grosse, à saveur sucrée, donne un cidre léger, agréable, se conservant assez bien, mais à boire de préférence dans l'année. Le moût pèse de 1060 à 1065. Il est à conseiller d'employer la *Douce rousse* en mélange avec un peu de pommes aigres. L'arbre prend un beau développement mais il y a bien mieux, chez nous, comme variété à cidre.

Général. — Pomme à peau jaune, lisse, pointillée de rouge, un peu acide, de grosseur moyenne, un peu molle. Son cidre se rapproche, comme couleur et qualité, du *Guillevic* (précité). L'arbre, vigoureux, à branches verticales, pousse très bien à bois ; il est hâtif et de bon rapport. Variété commune à Landévant et à Languidic.

Douce Braz. — Fruit jaune-verdâtre, doux, très gros. L'arbre, de beau port, pousse bien et fleurit fin Mai. Son rapport est satisfaisant. La pomme, un peu sèche, donne peu de jus, mais

de bonne qualité. Le moût frais pèse environ 1060. On trouve la *Douce Braz* dans les cantons de Pluvigner et dans les cantons voisins, ainsi qu'aux environs de Lorient.

Kouren qui ou *Peau de chien*. — Cette variété se rencontre surtout dans les communes d'Auray, Plougoumelen, Plumergat, Pluneret, Grandchamp, Landévant, Larmor-Baden. La pomme, un peu jaune et aux trois-quarts striée de rouge avec marbrures grisâtres, de grosseur au-dessus de la moyenne, est très dure et se conserve bien ; maturité moyenne ; saveur douce-amère. L'arbre, de belle venue, produit beaucoup. Le cidre, qui est très agréable, est recherché. C'est une variété à propager.

Mateline. — Variété des cantons de Plouay et d'Hennebont. Arbre à branches noueuses, qui se multiplie facilement par boutures : il suffit de couper une branche et de la planter pour voir bientôt ses racines se développer. Demande un terrain frais et lourd ; développement moyen, rapport ordinaire. Attaqué par le puceron lanigère. Pomme aigre-douce, très dure, verdâtre, marbrée de gris, donnant un cidre dont le goût et la couleur rappellent le *Guillevic*.

Plantations sur routes dans le Morbihan

Nous ne pouvons pas ne pas mentionner dans cette étude les essais de plantations sur routes dans le Morbihan, auxquelles M. Marhin, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, a pris une part active. Il a notamment présidé, dès 1901, à la création des plantations de pommiers et de poiriers sur les accotements de la route nationale allant d'Hennebont à Gourin par Plouay et Le Faouët. 2.000 arbres ont été ainsi plantés, comprenant 50 variétés parmi lesquelles les suivantes sont plus spécialement à recommander quant à leur port assez élané et à leur fertilité.

Poires à poiré : le Chenevière, le Ganeul, le Carisi ;

Pommes à cidre : la Fertile de Falaise, le Cazo jaune, la Douce Normandie, le Fréquin Audièvre, le Bramtot et la Rouge de Trèves, variété très cultivée sur les accotements des routes en Allemagne.

Les variétés de pommes à couteau et à deux fins

Le Morbihan est gros producteur de pommes, mais alors que le pommier à cidre est cultivé dans tout le département, la production de la pomme à couteau est particulière à la région qui s'étend sur 10 kms environ, de part et d'autre, de la ligne Auray-Hennebont, avec Landévant comme centre.

Depuis de très nombreuses années, les cultivateurs de cette région avaient un débouché assuré sur les villes voisines (qui sont, d'ailleurs, les plus importantes du département) : Lorient, Vannes, Lanester, Hennebont, Auray, ainsi que sur le littoral de l'Océan où habite une population dense de pêcheurs, avides de fruits, que les vents du large empêchent de récolter.

Encouragés par les bénéfices intéressants qu'ils tiraient de la pomme à couteau, d'une très belle venue dans cette contrée, plantation et greffage furent poussés activement, d'autant plus que les transactions s'étendirent dès 1908 et prirent, d'année en année, plus d'importance.

Cette culture ne marque pas cependant l'accroissement auquel on aurait pu s'attendre, attendu que, chaque année, l'offre a toujours dépassé la demande.

Parmi les nombreuses variétés de pommes cultivées, tant dans cette région que dans le département, quatre présentent un réel intérêt. A vrai dire, ce sont davantage des pommes à deux fins que des pommes à couteau.

La Fil Jaune. — Origine inconnue ; il semblerait, cependant, qu'elle provienne des environs d'Angers.

Variété vigoureuse, rustique et très fertile. Port d'arbre érigé et étalé. Floraison tardive, ce qui lui permet d'échapper souvent aux gelées.

Fruit moyen : 85 grs environ (70 à 120), plus large que haut. Pédicelle moyen, implanté dans une cavité régulière et profonde. Œil petit, ouvert, placé dans une cavité présentant de petites côtes. Epiderme fin, lisse, d'un jaune-verdâtre à la cueillette, jaune franc à maturité et un peu doré à l'insolation. Maturité de fin Décembre à fin Avril. Se conserve très bien. Chair jaunâtre, fine, ferme, assez juteuse. Goût et parfum

qualifiés « d'incomparables » dans la région, mais que nous trouvons, pour notre part, simplement bons.

Assez comparable à la *Reinette du Mans* ou de *Jaune*, la *Fil* s'en différencie par sa chair jaunâtre et sa grosseur plus petite. Elle occupe près de la moitié des plantations dans la région considérée.

Qualités : très fertile, très bonne conservation, bonne qualité.

Défauts : un peu petite, couleur jaune, fruit souvent taché et tavelé.

Reinette fanée ou « *Gouivet* ». — Origine inconnue. Vigoureuse, rustique, fertile. Floraison mi-tardive.

Fruit plutôt petit, 80 grs en moyenne (70 à 90), plus haut que large. Pédicelle petit, implanté dans cavité petite et profonde ; œil moyen. Epiderme assez épais, rugueux, plissé à maturité, verdâtre, lavé de gris. Maturité fin Décembre à fin Avril. Chair blanchâtre, mi-fine, un peu croquante, très parfumée.

Qualités : très bonne conservation, très parfumée ; fruit jamais tavelé, ni piqué.

Défauts : petite pomme manquant d'aspect et de couleur. C'est cependant la plus cultivée après *Fil Jaune*.

Fil Rouge. — Origine inconnue. Vigoureuse, rustique, assez fertile. Floraison mi-hâtive.

Fruit de 90 grs en moyenne (70 à 120), sensiblement plus large que haut et déjeté d'un côté. Epiderme très rouge marqué de petits points blancs. Chair assez croquante, juteuse, assez parfumée. Maturité première quinzaine de Décembre à fin Février.

Qualité : par sa couleur, elle plaît à tous les acheteurs.

Défauts : production et conservation moins bonnes que celles de *Reinette fanée* et *Fil*.

Penn Chopine. — Origine inconnue. Très vigoureuse, très rustique, fertile. Floraison hâtive.

Gros fruit de 120 grs en moyenne (90 à 160), d'abord vert, puis jaune à maturité, bien marbré et lavé de rouge. Maturité première quinzaine de septembre à fin Octobre. Chair très juteuse, aigrelette, se bonifiant en mûrissant.

Qualités : hâtivité, grosseur.

Défauts : fruit à marmelade plutôt que fruit de table ; qualité simplement assez bonne.

Exploitation du pommier

Place du pommier dans la ferme

Presque toutes les terres labourables du Morbihan portent des pommiers. Cela ne va pas sans quelques inconvénients, tant pour les cultures, qui souffrent de la présence des arbres, que pour les arbres eux-mêmes, dont les troncs sont souvent écorchés par le collier ou les traits des chevaux, lors des façons culturales, et dont les racines sont parfois blessées par la charrue.

Néanmoins, les arbres profitent largement des fumures et, dans ces conditions, des sols naturellement maigres portent des pommiers relativement beaux et productifs dont la récolte vient à point pour relever l'économie générale de la ferme. Assez nombreux, en effet, sont les cultivateurs qui, ces dernières années, ont pu payer leur fermage avec les pommes récoltées sur l'exploitation.

Dans les sols plus fertiles et, notamment, dans la zone schisteuse, les nouvelles plantations se font en bordure des champs et on ménage, auprès de la ferme, un verger qui sert de pâture pour les jeunes animaux ou qui porte des cultures peu exigeantes de fourrages annuels : seigle vert, trèfle incarnat. Cette coutume tend, heureusement, à se généraliser dans les bonnes terres, mais les plantations sont, malheureusement, presque toujours trop denses et mal entretenues.

Obtention des plants — Culture

La région de Languidic, Baud, Camors, La Chapelle-Neuve, Plumélin est très réputée pour la production des plants de pommiers, vendus à 6 ans, en moyenne, et lorsqu'ils ont de 10 à 12 cms de diamètre à 1 mètre du sol. Mais beaucoup de cultivateurs font leurs plants eux-mêmes par semis de pépins et repiquage ou même seulement éclaircissage. Un coin de champ, d'accès difficile, exposé au Nord ou à l'Est, est défoncé à la pioche, chaulé et abondamment fumé au terreau de feuilles. En Avril, les pépins sont semés, à la volée ou en lignes, à raison d'un demi litre à l'are environ et le semis est recouvert d'une couche de 10 à 15 cms de feuilles. Une pépinière se soigne

comme un carré de carottes et, pour bien réussir, il ne faut pas ménager les feuilles, car plus elles sont abondantes, moins il y a de mauvaises herbes. Dans le terreau de feuilles, le pommier fait un abondant chevelu et pousse très bien. On ne greffe, en tête, à 1^m80 ou 2 mètres, qu'après la mise en place qui a lieu, habituellement, de 5 à 6 ans après le semis.

En 1929, une parcelle de pépinière de 33 ares, âgée de 6 ans, comprenant 8.000 plants de pommiers dont 7.000 vendables, a été vendue par son propriétaire 80.000 francs. Mais faire du beau plant est un véritable métier, et dans cette affaire « un journal » (33 ares dans la région considérée) vaut mieux qu'un hectare tant les soins à prodiguer à la pépinière sont absorbants surtout si, par malheur, le puceron lanigère fait son apparition.



Le marché aux pommiers sur la place Nazareth, à Vannes

La plantation s'effectue tout l'hiver, en général à 8 mètres de distance, même pour les plantations en plein.

On n'apporte pas de fumures spéciales pour le pommier, qui doit se contenter des engrais employés dans les terres cultivées et dans les prairies.

A part quelques agriculteurs expérimentés, le plus grand nombre continue à greffer et à propager des fruits plus ou moins acides qui font un cidre léger et agréable, mais qui, manquant de tannin, se conserve mal.



Une pratique recommandable : le traitement d'hiver des pommiers

Maladies et parasites

Les ennemis du pommier se comptent par dizaines, mais les plus redoutables sont, à coup sûr, les suivants :

Le ver de la pomme ou carpocapse : chenille d'un petit papillon gris foncé, appelé pyrale, qui apparaît dès Avril, pond sur l'œil des fruits en formation et les rend véreux.

Le traitement arsenical, à la fin de la floraison, est le seul efficace ; malheureusement il n'est pas encore pratiqué.

L'anthronome est un petit charançon qui passe l'hiver caché sous les écorces des arbres, les mousses et les feuilles. Les femelles pondent sur les boutons prêts à s'épanouir. Huit jours après, les larves naissent et rongent l'intérieur des boutons, qui prennent l'aspect de clous de girofle.

La première condition pour éviter les dégâts de l'anthronome est d'avoir des arbres propres.

Les chenilles fileuses ou hyponomeutes sont facilement détruites par la pulvérisation, en hiver, de bouillies à base d'huile d'anthracène ou de formol, qui commencent seulement à être connues des meilleurs cultivateurs morbihannais.

Le puceron lanigère ou blanc des pommiers, ennemi juré des jeunes plants, doit être détruit par des badigeonnages répétés de l'émulsion suivante :

Eau : 10 litres ; savon noir : 1 kilogramme ; pétrole : 1 kilogramme.

Les plus heureux, dans cette lutte, sont les plus soigneux et les plus tenaces.

Par ailleurs, beaucoup de maladies tachent et déforment les fruits, telle la tavelure ; ou nécrosent, font des sécher et périr les arbres, tels le chancre et le pourridié.

Le traitement contre la *tavelure*, toujours préventif, est basé sur l'emploi de bouillies contenant du sulfate de cuivre.

Pour se débarrasser des *chancres*, qui affectent, particulièrement, les meilleures variétés de pommes à couteau, les bons praticiens enlèvent, par une taille sévère, les parties chancreuses, puis, sur le tronc et les grosses branches, les plaies sont mises à nu, cautérisées avec une solution saturée de sulfate de fer et fermées, quelques jours après, avec un mastic à greffer ainsi composé : 2 kgs de poix noire, 1 kg de poix blanche et 125 grs de cire.

Contre le *pourridié*, qui menace gravement nos plantations, il est conseillé d'arracher les souches des arbres qui ont péri, de les brûler, de chauler abondamment et de ne planter jamais dans le « trou du mort ».

Frais de culture et rapport d'un hectare planté en pommiers à cidre

D'après M. Morin-Le Clainche, enquêteur, ils seraient les suivants, pour un hectare planté en quinconce, à 8 mètres, et contenant, par conséquent, 150 pieds :

Frais d'établissement :

Creuser 150 trous, profondeur moyenne 0 ^m 50, sur 1 ^m 50 de diamètre à 3 francs l'un	450 Frs
Engrais, gazon ou terreau et scories	300 »
Plantation	150 »
Valeur moyenne des plants produits : 10 francs l'un ..	1.500 »
Total.....	2.400 Frs

En admettant que, pendant les vingt premières années de plantation, les cultures ou herbages que ce verger a pu produire couvrent les frais de location et d'entretien, et prenant comme base la vingtième année de plantation, où il doit être en plein rapport, on doit récolter, en moyenne, 100 kgs de fruits par pied et par an.

Au prix moyen de 25 francs les 100 kgs, on arrive à un rapport de 3.750 Frs (25 × 150).

En chiffrant les débours à 4.800 Frs (2.400 Frs de frais d'établissement + 2.400 Frs pour l'intérêt de cette somme à 5% pendant 20 ans), la dépense annuelle serait de :

Amortissement de 4.800 Frs pendant 20 ans de pleine production	480 Frs
Loyer	400 »
Entretien des arbres, traitements	200 »
Ramassage des fruits	200 »
Engrais	300 »
Total.....	1.580 Frs

Le rapport moyen s'élèverait donc à 2.170 Frs (3.750 — 1.580) et ce serait là, on le voit, un bon placement.

Conclusions

Une constatation s'impose : nos pommiers sont complètement délaissés. Vraiment, l'hiver, ils font pitié avec leurs troncs lépreux et leurs branches couvertes de mousses et de lichens. Abandonnés à leur sort, ils poussent et fructifient tant bien que mal, alors qu'étant donné leur grand nombre et l'extrême diversité des variétés, nous devrions obtenir, régulièrement, d'abondantes récoltes de fruits parfaitement sains. Grâce à nos excellentes pommes à deux fins, nous pourrions également faire figure honorable sur tous les marchés, mais hélas, nos fruits, le

plus souvent véreux et tavelés, sont délaissés au profit de ceux venant de l'étranger : Californie, Canada et Australie, en particulier.

Il faut réagir et, sans plus tarder, se mettre à l'ouvrage.

1^o *Soignons le sol.* — Le pommier ne pousse pas seul et ne vit pas uniquement de « l'air du temps ».

Aussi convient-il de :

Fumer régulièrement. Une bonne fumure pour pré-verger sera constituée par 600 kilos de scories et 500 kilos de sylvinite, alternée tous les deux ans avec 150 kilos de sulfate d'ammoniaque.

Chauler régulièrement à la dose de 2.000 kilos à l'hectare, tous les quatre ans.

Herser vigoureusement les prés-vergers et assurer l'écoulement des eaux.

Eviter de blesser les racines lors des labours. Bêcher au pied des pommiers à l'aide d'une fourche à bêcher et non d'une pelle.

Arracher soigneusement les racines des pommiers morts et les brûler.

Eliminer les sujets affaiblis ou trop âgés.

2^o *Soignons les arbres.* — Un arbre respire et ses fruits, pour se former, grossir, se colorer et mûrir, ont besoin de soleil.

Il faut donc :

Planter à distances convenables.

Greffer de bonnes variétés à cidre avec une proportion judicieuse de pommes aigres, douces et amères et, surtout, davantage de variétés à deux fins, telles que : *Pomme fil, Reinette fanée, Fil rouge, Penn Chopine, Gros Locard, de Jaune, Chailleux*, dont la proportion pourrait atteindre 10% des pommiers plantés dans le Morbihan.

Ces pommes à deux fins pouvant servir à la fois à la fabrication du cidre, aux industries de la pomme (confitureries, sècherie et produits pectiques) et à la grosse consommation de table, sont certaines de ne pas manquer de débouchés.

Former les arbres dans leur jeune âge en éliminant, dès la deuxième année, un greffon sur deux et en coupant par la suite gourmands, chicots et branches mortes.

Procéder d'abord aux traitements d'hiver pour débarrasser les arbres des mousses et lichens qui les étouffent, puis aux traitements arsenicaux d'été, surtout pour la pomme à couteau.

3^e *Soignons les fruits.* — La récolte est souvent faite par gaulage, opération qui a pour résultat de diminuer beaucoup la qualité des fruits et de compromettre les récoltes futures.

Une meilleure conservation des fruits est également à rechercher en les plaçant, lorsqu'il s'agit de pommes à cidre, sous des hangars à l'abri des pluies et, lorsqu'il s'agit de pommes à couteau et à deux fins, en procédant au ramassage à la main et à la mise immédiate en caisses.

Le pommier, richesse des fermes morbihannaises, capital insoupçonné, source de revenus importants, réserve de joyeuse sève, doit être soigné avec amour.



Une belle plantation dans la région de Pontivy

CHATAIGNIER

Le châtaignier trouve abondamment, dans le Morbihan, des terrains issus de la décomposition des granits, des gneiss et des schistes, et convenant parfaitement à sa végétation. Il y rencontre, également, l'humidité exigée par son tempérament hygrophile, de telle sorte qu'il vient bien partout, sauf là où le contrarie la violence des vents, c'est-à-dire dans les îles et la région côtière ; celle-ci étant limitée par une ligne qui, partant de l'embouchure de la Vilaine et aboutissant à celle de la Laïta, passe par Muzillac, Vannes, Auray, Merlevenez, Lorient.

Le châtaignier n'a pas dans tout le département la même utilisation. Dans la partie limitrophe de la Loire-Inférieure et de l'Ille-et-Vilaine, on le cultive pour son fruit, et tandis que les plantations d'alignement en vue de la production du bois n'existent pas en bordure de l'Ille-et-Vilaine, elles sont fréquentes dans l'ouest et le centre du département. On trouve également des « cerclières », véritables cultures forestières, puisque se régénérant d'elles-mêmes, et qui méritent d'être signalées. Ces différences, dans l'utilisation du châtaignier, sont dues un peu aux conditions naturelles et, davantage, à des circonstances d'ordre économique.

Production du fruit

La région où l'on cultive le châtaignier pour son fruit s'étend sur les cantons de La Roche-Bernard, Allaire, Rochefort-en-Terre, Questembert, La Gacilly, Malestroît, Guer, Ploërmel et Josselin. Jadis, les arbres étaient plantés en châtaigneraies ou en bordure des champs ou des chemins ; actuellement, seules les châtaigneraies établies sur les versants subsistent encore, alors que les arbres isolés ont à peu près disparu par suite de vieillesse ou de suppression des talus.

Plantation. — La plantation a lieu de Novembre à Mars, lorsque les châtaigniers ont de 5 à 8 ans. Ils sont mis à 8 mètres, en tous sens, dans les plantations en plein et à une distance de 6 à 8 mètres dans les bordures.

Greffage. — Les châtaigniers destinés à produire des fruits sont greffés, et cette greffe est faite sur les sujets mis en place dans les trois ans suivant la plantation. La greffe en flûte était, jadis, seule pratiquée dans la région voisine de Redon, mais on y emploie aussi, maintenant, la greffe en fente et, pour les gros sujets, la greffe en couronne.

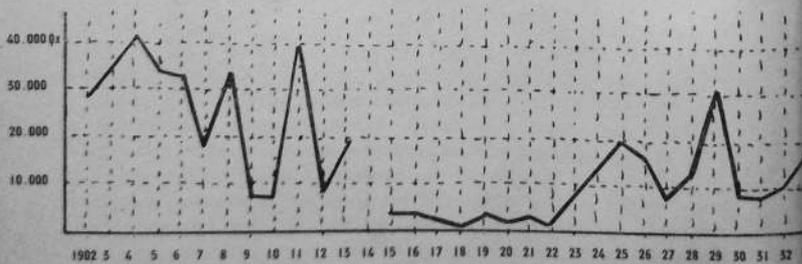
Variétés. — La variété la plus cultivée est le « Marron de Redon » dont le fruit est gros et l'amande de bonne qualité. Il existe aussi une variété plus hâtive « la Bercillaude » ou « Percillaude » qu'on cultive dans la région de la Roche-Bernard et le « Marron de Lyon » qui a donné de moins bons résultats.

Soins culturaux. — Ils consistent, les premières années, en un élagage, pour permettre à l'arbre de prendre de la hauteur, et en un enlèvement des branches mortes.

Récolte. — Elle se poursuit du 1^{er} Octobre au 15 Novembre et se fait en deux temps. Les agriculteurs ramassent d'abord les châtaignes qui tombent à maturité et abattent ensuite les bogues restantes.

Utilisation des marrons. — Une petite fraction des marrons est consommée par les récoltants, mais la plus grande quantité est portée dans les marchés tenus spécialement pour cette denrée à La Roche-Bernard, Redon et Malestroit en particulier.

PRODUCTION DES CHATAIGNES



Production en marrons dans l'ensemble du Morbihan. — Il est difficile, en année ordinaire, de connaître la quantité de marrons produite dans le Morbihan, car il est vendu non

seulement les fruits des sujets greffés, mais également ceux des autres châtaigniers.

Cependant, on peut évaluer, approximativement, la surface consacrée à la production des marrons à 1.011 hectares, dont 236 hectares en plein, ce qui représente le tiers de celle indiquée par la statistique de 1892, qui était de 3.074 hectares, alors que l'arbre était considéré comme arbre fruitier.

La production des marrons est passée de 76.678 quintaux à 32.200 quintaux en 1929, et cette diminution, dans les deux dernières décades, a été plus intense par suite de l'extension de la maladie de l'encre et de l'arrêt des plantations qu'elle a entraîné.

Production du bois

Le châtaignier élevé en vue de la production du bois constitue des formations très différentes.

Les unes sont claires et presque toujours perpétuées par plantation ; c'est le cas des arbres de talus et des plantations d'alignement.

Dans les autres, qui sont les véritables formations forestières, on n'a pas à replanter car la récolte des produits marchands est conduite de telle façon qu'elle amène la régénération du peuplement. Suivant qu'on fait appel, pour ce but, aux semences, aux rejets ou aux uns et aux autres, le massif est traité en futaie, en taillis simple ou en taillis sous futaie. Ne constituant jamais, à lui seul, dans le Morbihan, de futaie ni de taillis sous futaie, le châtaignier forme, par contre, des taillis simples, purs.

Exploitation des arbres de talus et plantations d'alignement.

— Les arbres sont exploités à un âge variant de 45 à 60 ans. Les propriétaires font quelquefois des éclaircies tous les 8 ou 10 ans, mais cette pratique n'est recommandable que lorsque les arbres ont 30 ans et quand les plantations sont serrées.

Usages. — Le bois donne un bon rendement au sciage (0,700 au m³), il sèche vite, résiste bien, travaille peu ; il est très apprécié dans le Morbihan pour la menuiserie, la charpente, l'ébénisterie et est très demandé par le Finistère, Nantes et Angers.

Production et tendance actuelle du marché. — Il est difficile de chiffrer la production annuelle par suite de la variété des catégories et des débouchés qu'il comporte. Toutefois, on peut retenir que pour l'année 1929 il a été produit 8.785 m³ de bois d'œuvre et que 20.766 tonnes de bois à extrait tannique ont été traitées par les usines.

Taillis et cerclières. — Certains propriétaires préfèrent aux châtaigniers isolés les « *cépées* » ou « *chevrons* » qui leur fournissent des piquets. Les cerclières, assez fréquentes, ont été créées par plantations et sont exploitées à 6 ou 7 ans ; on y laisse quelquefois des baliveaux ou on y introduit, par semis, des pins maritimes qu'on exploite à 30 ans.

Les taillis sont exploités à des âges variant de 8 à 25 ans ; on y laisse parfois aussi des baliveaux et des modernes, soit de châtaigniers, soit de chênes, sans y faire d'éclaircie. Ils donnent des piquets, des échalas, du bois de clayonnage, de parquet et de chauffage.

Ennemis. — Les insectes causant au châtaignier, dans le Morbihan, des dégâts importants, sont : la *pyrale* (*carpocapsa splendana*) et le *balanin* (*balaninus éléphas*) qui provoquent la chute prématurée des fruits.

Maladie de l'encre. — La maladie de l'encre est apparue, dans le Morbihan, vers 1880, dans la région voisine de Redon et s'est propagée très rapidement, vers l'ouest, depuis 1920. Les châtaigniers cultivés pour le fruit sont les plus touchés, mais la maladie atteint également les arbres de futaie, et on n'en doit pas moins considérer le département comme excessivement contaminé par l'encre et comme devant l'être entièrement d'ici très peu d'années.

FORÊTS ET REBOISEMENT (1)

BOIS ET FORÊTS

Importance de la propriété boisée

Les bois et forêts couvrent, dans le Morbihan, une surface de 40.879 hectares se répartissant ainsi :

Bois soumis au régime forestier	} Etat..... 1.983 ha Département. 166 ha
Bois non soumis au régime forestier.	
	} Communes .. 402 ha Sociétés 59 ha Particuliers.. 38.269 ha

Les particuliers détiennent donc 93,5 % de la propriété boisée.

La forêt particulière est, dans l'ensemble, très divisée. On compte, en effet, seulement 2 propriétaires de plus de 2.000 hectares, 12 de plus de 200 hectares, 250 possédant de 10 à 200 hectares et, par contre, plus de 4.000 possédant moins de 10 hectares.

La superficie totale du département étant de 680.581 hectares, le taux de boisement, 6 %, est bien inférieur au taux de l'ensemble de la France (19,3 %).

En dehors des forêts, on trouve beaucoup d'arbres produisant surtout du bois de chauffage et donnant un aspect boisé à la campagne morbihannaise : arbres des talus bordant les chemins ou séparant les champs et landes partiellement boisées.

Répartition des forêts et des essences

Le sol, à teneur généralement siliceuse, et le climat doux et humide, sont très favorables à la végétation forestière, que seule contrarie, près de la côte, la violence des vents. La densité

(1) Extraits du rapport de M. Roux, Inspecteur des Eaux et Forêts : « La forêt morbihannaise ».

de la population et l'émiettement de la propriété expliquent, par contre, les nombreux défrichements qui ont jadis réduit les surfaces boisées.

Si de la mer on se dirige vers l'intérieur, on distingue, *au point de vue forestier*, trois régions qui correspondent d'ailleurs très sensiblement aux régions agricoles :

1^o LA RÉGION MARITIME

A proximité immédiate de l'Atlantique, on rencontre peu d'arbres et pas de massifs boisés à part ceux créés en vue du maintien des sables : forêt domaniale de Quiberon (futaie de pin maritime créée en 1854 sur 304 hectares) ou dans un but



Aspect de la région maritime

d'agrément près de stations balnéaires (Carnac-Plage). A mesure que l'on s'éloigne de la côte, les talus se garnissent d'arbres, le pays devient plus boisé, mais ce ne sont toujours que des massifs peu étendus et très épars.

L'essence prédominante est le pin maritime, aux côtés duquel on trouve chêne et châtaignier.

2^o LES LANDES DE LANVAUX

Cette région, précédemment décrite, était, il y a un siècle, réputée pour sa monotonie ; elle est, aujourd'hui, la plus boisée

du département grâce aux travaux effectués par l'Etat et par les particuliers.

On y trouve, réunis aux environs de Baud, 3 massifs domaniaux : la forêt de Floranges, d'une étendue de 779 hectares, dont 297 hectares sont le résultat de semis exécutés de 1826 à 1831 ; la forêt de Camors (646 hectares), futaie feuillue où s'intercalent quelques peuplements de pin sylvestre, et la forêt de Lanvaux (251 hectares), où le chêne prédomine nettement.

Les bois particuliers, dont chaque propriétaire ne détient souvent qu'une petite étendue, sont attenants ou très rapprochés les uns des autres de manière à former deux grandes masses boisées : l'une faisant suite aux forêts de l'Etat et s'étendant jusqu'à Colpo (bois de Quinipily, de Coët-Fourneau, de Boségal, de Colpo, de Truilan), l'autre allant de Plaudren à Pleucadeuc (bois de Bily, de Kerfily, de Hanvaux, de Coéby, forêt de Molac).

Ces bois particuliers sont formés de taillis simples (châtaignier dominant et chêne) et de futaies résineuses, composées principalement de pin maritime.

3^o LA RÉGION SEPTENTRIONALE

On y rencontre de petits bois épars, mais aussi quelques grands massifs particuliers : bois de Trémelin, près d'Inzinac ; forêt de Pont-Calleck (taillis sous futaie de 522 hectares, dans la vallée du Scorff) ; forêt de Conveau (334 hectares, taillis simple des Montagnes Noires) ; forêt de Quénécan (2.500 hectares dans la haute vallée du Blavet), traitée en taillis simple, à part quelques îlots de pins sylvestres et maritimes.

Plus à l'est, ce sont la forêt de Branguily (729 hectares), taillis dont la moitié a été enrésiné avec succès ; la forêt de Lanouée ou des Forges, le plus grand massif du département (3.720 hectares) ; le bois de la Grée et la forêt de la Bourdonnaye, près de Carentoir.

Dans ces diverses forêts, le feuillu dominant est le chêne, qu'accompagne le hêtre, tandis que le châtaignier a presque disparu, se retrouvant dans les plantations d'alignement. Le pin maritime y a cédé la place au pin sylvestre.

A côté des essences dominantes (chêne, châtaignier, hêtre, pin sylvestre, pin maritime) on trouve, dans les forêts morbihannaises, le bouleau, le sapin pectiné, dénommé en Basse-

Bretagne sapin de Croix, et, avec plus de rareté, presque toutes les essences indigènes de France : chêne, frêne, orme et érable champêtres, charme, aune glutineux, peuplier tremble, tilleul à petites feuilles, alisiers blanc et torminal, coudrier, saule marsault, merisier, sans compter les essences introduites au cours des repeuplements.

Les forêts de l'Etat et celles des particuliers étant soumises à des modes de traitement différents, présentent aussi des répartitions d'essences différentes :

ESSENCES	FORÊTS DOMANIALES	FORÊTS PARTICULIÈRES
Chêne	30 %	50 %
Hêtre	30	
Châtaignier et feuillus divers.....		20
Pin sylvestre.....	20	10
Pin maritime.....	20	20

Modes de traitement

FORÊTS DOMANIALES

Les forêts domaniales se répartissent comme suit au point de vue du mode de traitement :

futaie	1.376 hectares
taillis sous futaie.....	300 —
dune.....	307 —

Les *futaies domaniales feuillues* sont traitées suivant la méthode classique dite « du réensemencement naturel et des éclaircies ». La forêt de Camors (chêne et hêtre) est aménagée à la révolution de 150 ans, la forêt de Lanvaux (chêne prédominant) à celle de 180 ans ; la révolution est divisée en cinq périodes, la forêt étant partagée en un nombre égal de parties ou « affectations ». Les éclaircies, coupes d'amélioration, y sont assises suivant une périodicité moyenne de 10 ans.

Cette méthode donne d'excellents résultats. Le mélange des deux essences, chêne et hêtre, est à conserver précieusement tant au point de vue des produits que de la régénération car

dans l'intervalle des glandées, peu fréquentes et vraiment abondantes que tous les 7 ans, on profite de fainées partielles mais plus rapprochées.

La *série de futaie résineuse* (pin sylvestre) de la forêt de Floranges est aménagée à la révolution de 96 ans et la périodicité des éclaircies y est également de 10 ans.

La *seule série de taillis sous futaie* possédée par l'Etat, à Floranges, est exploitée à une révolution de 24 ans avec réserve, à chaque passage de la coupe, de baliveaux, modernes et anciens.

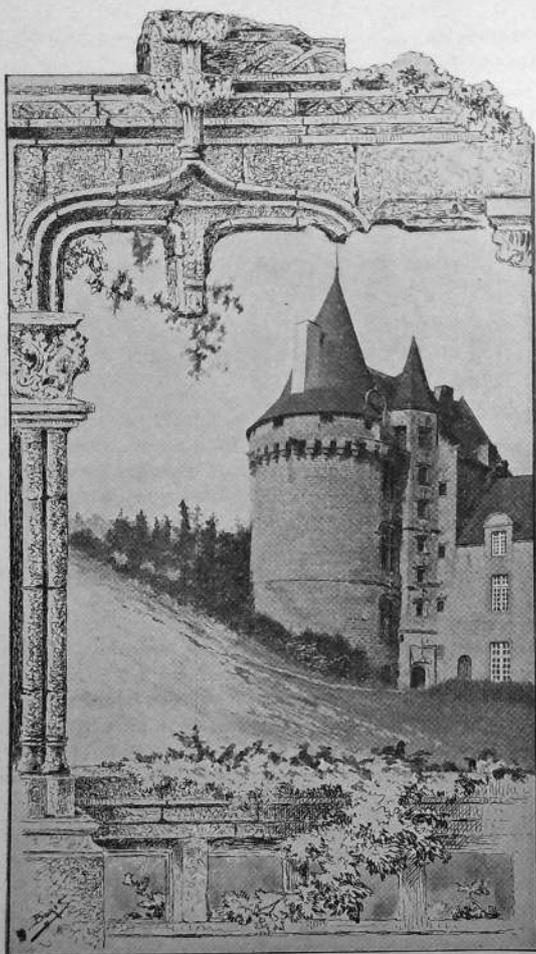
FORÊTS PARTICULIÈRES

Taillis. — La surface boisée appartenant aux particuliers est pour plus de la moitié traitée en *taillis*. La révolution y varie de 8 à 20 ans et est le plus souvent de 12 à 15 ans. L'essence dominante y est, suivant la région, le chêne ou le châtaignier et est accompagnée de bois blancs (bouleau, coudrier) et de hêtre. Dans la partie du Morbihan limitrophe de la Loire-Inférieure et de l'Ille-et-Vilaine, les taillis purs de châtaigniers sont exploités à 6 ou 7 ans ; ce sont les « cerclières ».

De rares taillis sont divisés en coupes régulières par des laies ou layons, tandis que dans les autres les coupes sont assises suivant les besoins du propriétaire ou les demandes des marchands de bois. L'exploitation y est souvent mal faite (cépées abattues trop haut, rejetant mal puis mourant) et le chêne y cède la place aux bois blancs.

C'étaient, avant la guerre, des taillis simples, mais leurs produits (bois de chauffage ou à charbon, écorce) se vendant mal, quelques propriétaires gardent maintenant des baliveaux de chêne, hêtre, ou y installent quelques pins maritimes ou sylvestres (enrésinement).

Futaies feuillues. — La futaie feuillue n'est représentée chez les particuliers que par de petits massifs situés au voisinage des châteaux et conservés dans un but d'agrément (chêne, hêtre, châtaignier). Les propriétaires se contentent d'y exploiter les arbres morts et c'est un tort : les sujets d'avenir, trop serrés, n'acquièrent pas la cime qui leur permettrait de prendre du diamètre et de vivre plus longtemps.



Le Château de Brignac, près de Saint-Guyomard,
qui s'élève, imposant, au milieu d'une magnifique futaie

Futaies résineuses. — Les futaies résineuses des particuliers sont surtout le résultat des reboisements effectués depuis un siècle et sont formées généralement de pin maritime, parfois de pin sylvestre ; on y trouve accessoirement sapin pectiné et épicéa.

Les bois de pin maritime sont dus parfois à des semis naturels issus d'arbres voisins, et, comme le propriétaire a négligé de les compléter, on a des clairières et massifs d'âges mêlés, donc peu propices à la production du bois d'œuvre. Certains particuliers vont même jusqu'à y pratiquer l'émondage.

Parfois ces futaies résineuses sont parcourues, avant la coupe à blanc étoc, par des éclaircies, mais défectueuses : au lieu de favoriser les sujets d'avenir, on enlève les bois d'une meilleure vente, donc les plus gros, et on extrait les bois morts.

Le pin maritime, qui était abattu à 25 ans lorsque le poteau de mine se vendait bien, est laissé vieillir un peu plus maintenant ; le pin sylvestre est exploité, en moyenne, à 40 ans.

Futaies plantées. — On doit signaler dans la propriété privée une forme de peuplement, absente de celle de l'Etat : c'est la futaie plantée, qui se compose d'arbres mis en place à l'état de hautes-tiges, âgées de 8 à 10 ans. Ils sont disposés en alignements réguliers, une distance de 4 à 5 mètres séparant les lignes entre elles et les plants sur les lignes. On récolte sous ces arbres les feuilles pour les utiliser comme litière, et parfois on fait pâturer les bêtes dessous ; l'âge d'exploitation varie, suivant les propriétaires, de 30 à 60 ans. L'essence la plus employée pour constituer ces futaies plantées, qui existent surtout dans le centre et l'ouest du département, est le châtaignier, mais on y trouve parfois le chêne et le hêtre. Ces plantations d'alignement se rencontrent près des châteaux, où elles se réduisent parfois à une allée, mais aussi dans les petits tenements et les endroits escarpés, tous endroits difficiles à labourer.

Talus plantés. — On trouve, enfin, dans le Morbihan, sur les talus, des arbres en plus grand nombre que dans les autres régions de France. Plantés à 3 mètres les uns des autres ou davantage, ce sont des chênes, châtaigniers, hêtres, frênes, ormes, ces derniers utilisés près de la mer à cause de leur résistance aux vents, et, dans la région littorale ou les parties montagneuses, des pins maritimes ou sylvestres.

Les feuillus sont soumis à l'émondage avec une période correspondant à la durée des baux de ferme (9 ans, parfois 12), ils

donnent ainsi des fagots, du menu bois de chauffage suffisant pour les besoins du fermier et, lors de leur abatage, du chauffage et un peu de bois de service. Les propriétaires avisés exigent des fermiers qu'ils laissent aux feuillus une branche servant de tire-sève et aux résineux au moins 5 couronnes de branches.

Depuis quelques années, certains propriétaires ne veulent plus d'arbres en bordure, trouvant qu'ils nuisent aux cultures ou suppriment les talus pour agrandir leurs champs et pouvoir y utiliser les machines. D'autres, au contraire, estiment qu'ils protègent les cultures du vent et continuent à en planter.

Productions

Les produits des bois et forêts du Morbihan sont variés et peuvent être classés dans les catégories suivantes :

1° *Bois d'œuvre*. — Charpente et construction : chêne, châtaignier (apprécié dans les endroits exposés à l'humidité).

2° *Bois d'industrie*. — Sabot : hêtre, pour lequel c'est le gros débouché et qui est souvent débité en forêt soit à main, soit, depuis quelques années, avec des saboterries mécaniques. Les hêtres d'une certaine dimension étant maintenant rares chez les particuliers, ceux des forêts domaniales sont très recherchés et dans certaines (Camors) le hêtre se vend plus cher que le chêne.

Menuiserie et ébénisterie : chêne, châtaignier, hêtre, merisier.

Sciage : tous les feuillus et résineux.

Parquets : chêne, châtaignier, résineux.

Poteaux télégraphiques : pin sylvestre.

Poteaux de mine : pin maritime et pin sylvestre. Cette marchandise a représenté de 1900 à 1928 un excellent débouché pour les pineraies particulières et constituait le fret de retour pour les navires amenant du charbon anglais dans les ports morbihannais (Lorient, Hennebont, Vannes, Auray). Il en était exporté ainsi annuellement 100.000 tonnes, mais l'Angleterre n'en achète plus actuellement.

Bois à tannin : châtaignier qui était dirigé sur les usines d'extraits tanniques de la région (Saint-Nicolas-des-Eaux, Le Roc-Saint-André, dans le Morbihan et Saint-Nicolas-de-Redon, en Ille-et-Vilaine). Du fait de la crise sévissant sur cette industrie

par suite des importations de produits tanniques, ces usines sont maintenant fermées et la plus rapprochée est celle de Montreuil-sur-Ille (Ille-et-Vilaine).

3° *Bois de chauffage*. — Essences feuillues et accessoirement résineuses.

L'unité de vente est la corde, mesurant 2 m. 33 de long, 1 m. 66 de haut, 0 m. 82 de longueur de bûche et cubant 3 stères.

On distingue, dans le chauffage, le rondin ou bûche ayant plus de 0 m. 20 de tour au gros bout et la billette, inférieure à cette dimension.

Le bois de chauffage, qui est le principal produit des forêts particulières, se vend mal ; l'usage du charbon de terre se répandant de plus en plus.

4° *Charbon*. — La fabrication du charbon, qui avait repris pendant la guerre, ne se fait plus, ayant été suspendue dans certaines forêts aussitôt la fin de la guerre et ayant continué dans certaines jusqu'en 1925.

5° *Ecorce*. — La récolte de l'écorce de chêne ne se fait plus du tout depuis la guerre.

6° *Fagots*. — Essences feuillues et accessoirement résineuses. Dimensions les plus usitées : longueur 1 m. 80 et 1 m. 33, circonférence 1 mètre.

Les fagots, qui constituaient un produit appréciable des taillis particuliers, ne se vendent que très difficilement depuis 1925, beaucoup de fours de boulangerie étant maintenant chauffés autrement.

Rendements. — Les bois particuliers n'étant pas aménagés et étant très différents les uns des autres, il n'est pas possible de donner pour leur production un chiffre précis.

La production des futaies domaniales est, à l'hectare et par an, de 4 m³ 6 dont 1 m³ 9 de bois d'œuvre, 100 stères de bois de feu.

Le rendement des taillis sous futaie domaniaux est, pour l'hectare de 24 ans, de 3 m³ de bois d'œuvre, 100 stères de bois de feu et 1.200 fagots.

REBOISEMENT

Les landes et terres incultes (friches) couvrent dans le Morbihan, d'après le relevé de 1929, une surface de 159.651 hectares, soit 23,4 % de la totalité du département.

Action des Pouvoirs Publics

Les Pouvoirs Publics se sont, à plusieurs reprises, préoccupés du boisement de ces grandes étendues incultes.

DÉPARTEMENT

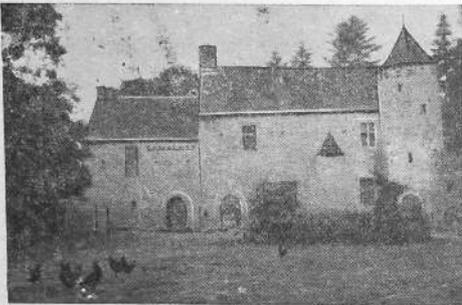
Dans sa séance du 17 Avril 1917, le Conseil Général du Morbihan prit la décision d'accorder une subvention de 50 francs par hectare de lande mise en valeur par le boisement, la constatation du résultat devant être faite 3 ans après l'exécution des travaux. La surface reboisée avec le concours de ces subventions départementales se monte à 76 hectares, répartie entre 19 propriétaires.

ADMINISTRATION DES EAUX-ET-FORÊTS

Les lois sur le boisement réservant aux régions montagneuses les subventions en argent et en nature (plants, graines), l'Administration des Eaux-et-Forêts fut pendant longtemps dans l'impossibilité d'encourager matériellement le boisement dans le Morbihan. Elle délivra simplement, à titre gracieux, des plants à des Maires ou à des Instituteurs pour boiser quelques tènements.

Ce ne fut qu'à la suite de nouveaux textes, en 1919, que les propriétaires morbihannais purent recevoir des subventions pour boisement de terrains improductifs. La surface ainsi boisée a atteint, pour la seule année 1929, 67 hectares.

Les plants distribués sont surtout des pins sylvestres ainsi que quelques épicéas, pinus insignis, cyprès de Lambert, sapin de Douglass, peuplier, chêne rouge, frêne. La presque totalité de ces plants proviennent des pépinières établies dans les forêts domaniales et principalement de celle agrandie récemment dans ce but en forêt de Camors. Quant aux graines, ce sont, outre le pin maritime, du pin sylvestre et du pin Laricio.



Dans son cadre
de verdure
centenaire,
se dresse ce
vieux manoir...



En clairière...



Maison
forestière

L'Administration des Eaux-et-Forêts a accordé des subventions et son concours technique aux communes qui ont décidé de boiser une partie de leurs vacants : Quiberon, Noyal-Pontivy, Groix, Ile-aux-Moines. La surface ainsi boisée depuis la guerre est de 6 hectares 21 ares pour lesquels les subventions de l'Etat forment un total de 10.240 francs.



Dans l'Ile des Sorcières (Ile de Groix)
Un combustible dont l'usage disparaît : Bouses de vaches triturées avec un peu de paille et mises à sécher.

COMMISSION DU CHATAIGNIER

Par arrêté préfectoral en date du 2 Décembre 1919, une Commission dite de *répartition des encouragements à la culture du châtaignier* a été créée, dans le Morbihan, en vue de remédier à la situation lamentable dans laquelle se trouvait, après guerre, la culture du châtaignier, du fait notamment de l'extension de la maladie de l'encre.

A cet effet, elle a distribué jusqu'en 1929, et à prix très réduits, 40.348 plants de châtaigniers communs et de châtaigniers du Japon, les premiers étant réservés aux régions dans lesquelles l'encre ne sévit pas encore. Elle a alloué, en outre, des primes pour plantation de 23.546 châtaigniers communs de haute-tige.

Pour produire les plants dans de bonnes conditions, deux pépinières ont été aménagées en forêts domaniales de Floranges et de Camors.

Action des particuliers

Les particuliers ne sont pas restés indifférents à la question du boisement des terrains improductifs.

Beaucoup d'entre eux ont reboisé sans faire appel aux Pouvoirs Publics, principalement dans la région des Landes de Lanvaux, et beaucoup s'intéressent aux questions forestières mais agissent isolément.

Situation actuelle et avenir du reboisement

Il est très difficile d'évaluer la surface reboisée car, comme nous l'avons dit, beaucoup de propriétaires ont boisé sans demander de subventions et que des terrains ont étéensemencés naturellement en pin maritime grâce aux arbres voisins.

On peut estimer à 1.000 hectares la surface boisée de 1870 à 1914, à 550 hectares celle boisée depuis la guerre et à 50 hectares la cadence annuelle des reboisements.

Si les surfaces reboisées sont très faibles, cela tient à l'absence de terrains communaux et au partage ou à l'aliénation des « communs de villages ». Cette circonstance a empêché la création de forêts communales.

Par ailleurs, la propriété particulière est extrêmement divisée et la propagande la plus active se heurte à cet obstacle comme à l'ignorance, chez la majorité des agriculteurs, des questions forestières.

Améliorations possibles

Améliorations à apporter dans les forêts particulières

Les améliorations à apporter dans les bois et les forêts particuliers se rapportent à leur traitement, leur vidange, leur débouché :

1° Leur traitement :

- « aménager » les forêts suivant un plan rationnel prévu d'avance ;
- porter la durée de révolution des taillis de 25 à 30 ans ; transformer les taillis simples en taillis sous futaie ; enrésiner les taillis situés en sols très pauvres ;

- éclaircir les futaies feuillues ; en très bons sols, y garder chêne et hêtre ; ailleurs, y installer le sapin pectiné en sous-étage ;
- éclaircir les futaies résineuses et retarder leur âge d'exploitation ; dans les pineraies de sylvestres, planter en sous-étage des sapins pectinés quelques années avant l'exploitation ;
- compléter les massifs clairs de pins maritimes.

2° Vidange

- créer des chemins accessibles, autant que possible, aux camions automobiles, car le prix des bois sur pied dépend des facilités de vidange.

3° Débouchés

- provoquer la naissance d'industries locales alimentées au bois (bois à charbon à gazogène, pâte à papier) ;
- travailler les bois avec plus de soin afin d'éviter qu'on leur préfère les bois des landes de Gascogne.

Améliorations à apporter dans le reboisement

1° Emploi d'essences répondant aux conditions locales, c'est-à-dire :

- au voisinage immédiat de la mer : cyprès de Lambert, pin remarquable, et, sur certaines dunes à teneur calcaire, pin noir d'Autriche ;
 - dans la ceinture littorale, sur une profondeur d'une quinzaine de kilomètres : pin maritime ;
 - dans toute la zone intérieure : pin sylvestre, accessoirement pin Laricio de Corse et pin Laricio de Calabre, et, parmi les exotiques, mélèzes du Japon et épicéa de Sitka. En outre, on utilisera dans les terrains humides l'épicéa commun, dans les tourbières le pin à crochet, dans les terrains marneux le pin Laricio de Salzmann ;
- Ces résineux, essences frugales, feront le fonds du boisement, mais lorsque le sol ne sera pas trop infertile, on pourra employer des feuillus ; peuplier blanc au voisinage de la mer, châtaignier commun ou châtaignier du Japon en sol siliceux, chêne rouge d'Amérique dans tous les sols non calcaires, peuplier (du Canada et robuste) dans les sols frais.

2° Meilleure exécution du boisement :

- en défendant les plants contre le vent (rideaux de cyprès de Lambert sur le littoral et le cyprès de Lawson à l'intérieur), le bétail (clôtures en ronce artificielle), les lapins (destruction préalable, grillages) ;
- en prévoyant l'établissement de sentiers pour faciliter la surveillance et ultérieurement la vidange des massifs ;
- en employant un nombre suffisant de plants à l'hectare, soit 4.500 (plants à 1 m. 50 en tous sens) ;
- en supprimant la végétation naturelle envahissante (potets de 40 cm. de large) et en soignant la mise en place des plants et graines ;
- en exécutant les plantations à l'automne, sauf dans les sols humides, où elles seront faites au printemps et les semis en Avril ;
- en dégageant les jeunes plants, les premières années, de la végétation naturelle envahissante.



Une percée en forêt de Camors.

TROISIÈME PARTIE

PRODUCTION ANIMALE

ÉVOLUTION DU CHEPTEL VIF DE 1892 à 1929

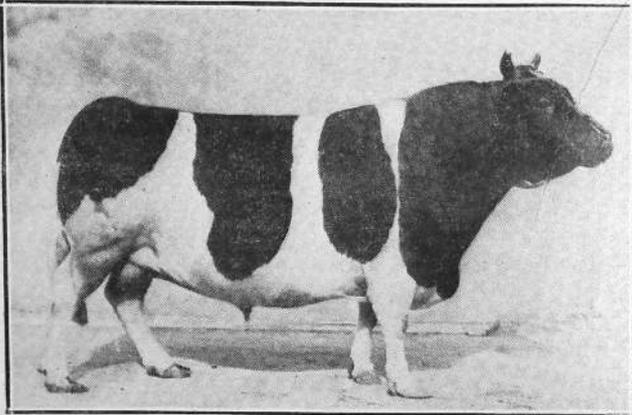
Le Morbihan est un département animalier par excellence. Nous avons déjà signalé qu'il devait cet avantage à son climat et à l'abondance de ses ressources fourragères. Depuis 1892, son cheptel, déjà imposant, s'est encore accru, sauf toutefois pour l'espèce ovine, ainsi que le montre le tableau suivant :

	1892		1929			FRANCE Densité par 100 hec- tares (1)
	Total de l'espèce	Par 100 ha (1)	MORBIHAN			
			Total de l'espèce	Place en France	Par 100 ha (1)	
Chevaux	38.170	5,6	53.109 (2)	14 ^e	7,8	5,7
Bovins	383.508	56,4	431.231	2 ^e	63,3	29,9
Porcins	85.862	12,6	159.577	10 ^e	23,4	12
Ovins	110.541	16,2	54.071	58 ^e	7,9	20,1

C'est surtout dans l'espèce chevaline que l'accroissement a été le plus sensible. Le petit cheval breton, sobre et rustique, possède en outre cent qualités qui l'ont fait apprécier de tous les usagers. Sa renommée a non seulement dépassé les frontières de la Bretagne, mais aussi celles de la France. De 1892 à 1913, le nombre approximatif des chevaux est passé de 38.000 à 45.000 têtes. Stimulés par les besoins de la guerre et, après celle-ci, par la demande de la culture, la production atteint, en 1929, plus de 53.000 têtes, soit près de 8 chevaux aux 100 hectares. Il semble toutefois que ce chiffre ne sera pas dépassé : l'étranger restreint ses achats et l'armée motorise.

(1) par 100 hectares de territoire total.

(2) ce chiffre ne comprend pas les chevaux de haras (72) et ceux de l'Armée (1198).



Revue de Zootechnie

KÉPI. — H.B. 4845, V. 9

Prix de Championnat des mâles au Concours Général Agricole de Paris.



Un Prix d'ensemble
au Concours Général Agricole de Paris

L'augmentation du cheptel bovin, bien qu'évidente, est moins sensible que celle de l'effectif chevalin. Le Morbihan n'en reste pas moins, comme en 1892, le deuxième département « bovin » français quant au nombre de têtes. Par ailleurs, on y trouve maintenant 23 porcs par 100 hectares au lieu de 12 en 1892.

Du côté ovin, la dépeccation a été constante et aussi sensible que dans l'ensemble du territoire national.



Un joli lot de bovins de race pie-noire

ESPÈCE BOVINE (1)

L'exploitation des bovidés constitue, pour le Morbihan, la branche la plus importante de la production animale.

L'effectif du troupeau bovin était, en 1929, de 431.231 têtes, se répartissant comme suit :

Taureaux	5.330
Vaches	258.045
Bœufs	31.223
Elèves d'un an et au-dessus	73.114
Elèves de moins d'un an	63.519

Sous le rapport de la densité de la population bovine, le département se trouve en bonne posture puisqu'il entretient environ 63 têtes pour 100 hectares, alors que la moyenne actuelle, pour l'ensemble de la France, n'atteint que près de 30.

Si, depuis 1902, il y avait une légère diminution dans le nombre de têtes, on enregistre depuis 1922 une ascension dans la courbe des effectifs.

Les races qui se partagent le département sont, par ordre d'importance :

Bretonne pie-noire	189.881 têtes	soit 44 %
Bretonne pie-rouge	13.150 —	— 3,04 %
Armoricaïne	28.500 —	— 6,60 %
Nantaise	15.450 —	— 3,60 %
Normande	250 —	— 0,06 %
Croisements divers (pie-noire) ...	101.500	} 184.000 — — 42,70 %
En majorité { Durham ...	67.500	
d'origine pie-noire { Normande. ...	15.000	
Total	431.231 —	— 100 %

(1) Extraits du rapport de M. Ménard, Inspecteur de l'Agriculture : « Les races bovines dans le Morbihan ».

Aire géographique des Races bovines



G. Ménard.

LÉGENDE

RACES	POPULATIONS	CARACTÈRES AGROLOGIQUES DES TERRES
Petit breton pie-noir et croisements	291.381	Terrains légers, granitiques, pauvres en Ca O, P ₂ O ₅ ; schisteux compact dans la zone du Grand Breton.
Grand breton pie-noir.		
Breton pie-rouge.....	13.150	Terrains rocailleux, accidentés, des bords des vallées.
Armoricaïn et Croisements Durham ..	96.000	Sols schisteux, lourds, à culture intensive.
Croisements Normands et Normand.....	15.250	Sols schisteux, mouillants, de fertilité variable.
Nantais	15.450	Terrains variables, schisteux ou granitiques.
	431.231	

RACE BRETONNE PIE-NOIRE

Si l'on ajoute à la population pie-noire pure les 101.500 têtes représentant approximativement la population croisée ou dérivée pie-noire, on arrive au total de 291.381 têtes, représentant 67,5 % du cheptel bovin départemental.

Ces 291.381 animaux de race pure ou croisée se répartissent ainsi :

Taureaux	3.600	3.600
Bœufs	de travail	17.000
	à l'engrais	4.000
Vaches	à lait	169.631
	à l'engrais	4.750
Elèves d'un an et au-dessus ..	taurillons	5.350
	bouvillons	8.050
	génisses	34.100
Elèves de moins d'un an destinés ..	à la boucherie	14.700
	à l'élevage	30.200
Total.....		291.381

VARIATIONS DE L'EFFECTIF

La race pie-noire, qui comptait pour environ 75 % de l'effectif bovin départemental en 1892, légèrement refoulée peu à peu à partir de cette date par le bétail armoricaïn, a vu son effectif diminuer en valeur absolue et son pourcentage s'abaisser successivement à 72 % en 1902, 70 % en 1912, 66 % en 1922. Depuis cette date, un mouvement sensible de reprise s'est dessiné en faveur de cette race et, en 1929, le cheptel pie-noir comptait pour 67,5 % dans l'effectif bovin départemental.

Cette race, l'une des plus petites des races bovines françaises, peuple la très grande majorité des étables du département. C'est, à l'état pur, la « véritable fille du climat et du sol ». On la trouve sur les terrains légers de granit, de gneiss, de micaschistes et aussi sur des schistes compacts, mais toute son aire géographique est caractérisée par la pauvreté du sol



en chaux et en acide phosphorique, par la présence de landes, par une culture assez extensive comprenant peu de légumineuses.

A différentes reprises et depuis une date éloignée (1759), des éleveurs ont tenté de substituer aux pie-noirs des animaux d'autres races laitières : Ayr, Jerseyaise, Normande, Nantaise, Suisse. Ces croisements donnèrent de si maigres résultats qu'une réaction assez vive se produisit vers 1860, où l'on songea à s'organiser pour sélectionner la race bretonne pie-noire dans l'indigénat, augmenter sa taille par une alimentation plus copieuse et plus hygiénique et développer ses qualités laitières et beurrières, par une sélection constante et méthodique. Aujourd'hui, dans presque toutes les étables, on s'en tient à la race autochtone. Mais, dans le voisinage des centres d'importation, les croisements pratiqués ont entraîné la constitution d'une population métisse assez désordonnée et assez nombreuse dont les mérites sont inférieurs à ceux de la race pure.

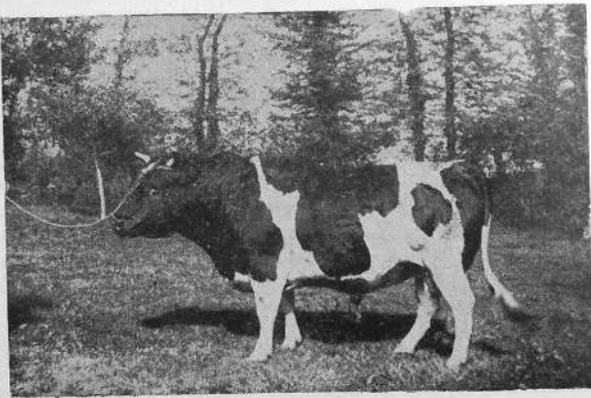
La grande variété qui peuple l'est du département, depuis Questembert jusqu'à Josselin, doit certainement sa taille plus élevée et son format plus développé à des croisements plus avancés plutôt qu'à une alimentation copieuse. Cette population bovine a toujours été, en effet, beaucoup moins pure et beaucoup plus décousue que la petite variété.

CARACTÈRES

Robe. — Le pelage est constitué par de grandes plaques noires et blanches nettement délimitées. Le blanc dessine, sur le garrot et les lombes, une écharpe et une ceinture se prolongeant sous le ventre et sur les membres. La partie inférieure de la queue est blanche. Le blanc apparaît encore fréquemment sur le front, sous forme d'une tache généralement triangulaire, et enfin sur le fanon, sous la forme d'une ou plusieurs lignes blanches qui encerclent plus ou moins l'encolure et qui sont dénommées « colliers de Saint-Herbot ». Le noir est nettement délimité, non bordé; le mufler est noir, sans marbrures ni ladre, mais la peau doit être dépourvue de taches noires (bleuté), ainsi que les muqueuses, les onglons et les bourses.

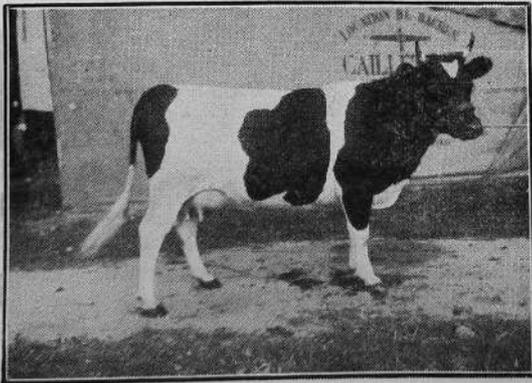
Tête. — La tête, sèche et fine, a toujours une physionomie extrêmement vivante et expressive. Le chanfrein est plat et

Types presque idéals de la race bretonne pie-noire



GAILLARD. — H. B. 2320, V. 5

Prix de Championnat au Concours Général Agricole, Paris 1930



JONQUE. — H. B. 3725, V. 7

Premier prix au Concours départemental

rectiligne, le chignon effacé ; les cornes fines, circulaires, blanches à extrémité noire, s'étalent en forme de lyre.

Encolure. — L'encolure est courte, fine, le fanon réduit. Les oreilles petites et dressées, toujours très mobiles, sont pourvues à l'intérieur d'un abondant cérumen qui reflète les qualités beurrières de la race.

La côte est plate, l'arrière-train resserré et allongé ; les cuisses sont maigres, les membres courts et fins. La queue a une attache un peu haute, souvent saillante.

Peau. — La peau est presque toujours d'une grande souplesse et d'une grande onctuosité. Elle se ride fréquemment chez les meilleures femelles autour des yeux et sur l'encolure.

Caractères laitiers et beurriers. — Ils sont nettement marqués chez les deux sexes. Le taureau possède fréquemment sur les bourses des marques de trayons. Chez les femelles, les mamelles sont parfaitement attachées, largement irriguées, spongieuses et volumineuses lorsqu'elles sont gonflées de lait. La plupart des bêtes sont parfaitement écusonnées.

Format. — Dans l'ensemble, pour les animaux adultes, les variations dans les principales mensurations et dans le poids vif, peuvent s'exprimer actuellement par les données suivantes :

	VACHES		TAUREAUX	
	MINIMUM	MAXIMUM	MINIMUM	MAXIMUM
Tête : longueur	0.38	0.44	0.38	0.44
largeur	0.18	0.22	0.19	0.22
Hauteur au garrot	1.	1.15	1.10	1.30
Longueur du chignon à la queue	1.55	1.85	1.60	1.90
Périmètre thoracique	1.55	1.85	1.60	1.95
Largeur des hanches	0.35	0.50	0.40	0.50
Hauteur sous-sternale	0.40	0.50	0.40	0.50
Poids	225 kgs	400 kgs	375 kgs	650 kgs

APTITUDES ZOOTECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES

La race pie-noire est principalement exploitée pour la production du lait et du beurre. Les autres spéculations zootechniques : vente des génisses et amouillantes, exploitation et engraissement des bœufs de travail, sont accessoires.

Le service du contrôle laitier et beurrier à l'étable, fondé par l'Association départementale des Syndicats d'Elevage du Morbihan, permet de donner des rendements précis pour des animaux inscrits au Herd-Book de la race, c'est-à-dire des animaux déjà sélectionnés et de bonne conformation. Pour 220 lactations régulièrement contrôlées et comprenant 35 animaux de 3 ans, 22 de 4 ans et 163 adultes, voici quels sont les rendements moyens :

Vaches de 3 ans : 1.568 litres de lait et 73,8 kilogs de beurre ; nombre de litres de lait pour un kilog de beurre : 21,2 ; 39 gr. 6 de matière grasse par litre de lait.

Vaches de 4 ans : 1.755 litres de lait et 84,4 kilogs de beurre ; nombre de litres de lait pour un kilog de beurre : 20,7 ; 41 gr. de matière grasse par litre de lait.

Vaches adultes : 1.843 litres de lait et 90,1 kilogs de beurre ; nombre de litres de lait pour un kilog de beurre : 20,4 ; 41 gr. de matière grasse par litre de lait.

Dans l'ensemble, les rendements en lait et en beurre peuvent varier dans les limites suivantes :

Minimum... 757 litres de lait et 37 kilogs de beurre ;

Maximum... 3.800 litres de lait et 183 kilogs de beurre.

Les trois quarts des veaux nés annuellement sont sacrifiés pour la boucherie à l'âge de quatre à six semaines. Seuls sont conservés pour l'élevage les élèves les mieux racés ou ceux provenant des meilleures bêtes. Comme ce sont surtout les femelles qui sont conservées pour le renouvellement périodique du troupeau laitier, c'est en grosse majorité les veaux mâles que l'on destine à la boucherie. Le veau pie-noir pèse à sa naissance de 22 à 30 kilogs pour les femelles et de 23 à 31 kilogs pour les mâles. Vers les six semaines, ils atteignent le poids moyen de 40 à 50 kilogs ; exceptionnellement 55 kilogs pour les mâles chez les bons nourrisseurs.

Les génisses pleines sont ordinairement vendues vers l'âge de 15 à 20 mois et les amouillantes à l'âge de 2 ans - 2 ans 1/2.

Les bœufs sont exploités pour le travail et l'engraissement. Ils ont une taille et un poids vif plus élevés que ceux du taureau. Quoique de taille réduite, ce sont des animaux de travail remarquables. Leur allure rapide leur permet de suivre le pas

du cheval. C'est pour cette raison qu'il n'est pas rare de rencontrer des attelages mixtes de bœufs et de chevaux, généralement la paire de bœufs au joug double avec un cheval en flèche.

Les bœufs de boucherie proviennent soit de l'engraissement à l'herbage de bouvillons de 2 qu 3 ans. (De poids réduit : 450 à 500 kilogs, ils se débitent facilement chez le boucher ; leur rendement est de 55 % en viande de très bonne qualité ; on les rencontre principalement dans la région vannetaise) — soit de l'engraissement à l'étable de bœufs de travail de 5 à 6 ans. (Ils atteignent 500 à 650 kilogs, mais fournissent un rendement moins élevé : 50 à 52 % d'une viande de qualité un peu moindre).

PRODUCTION DES JEUNES

Les centres d'élevage les plus importants sont Vannes, Languidic, Saint-Jean-Brévelay, Locminé, Malestroit.

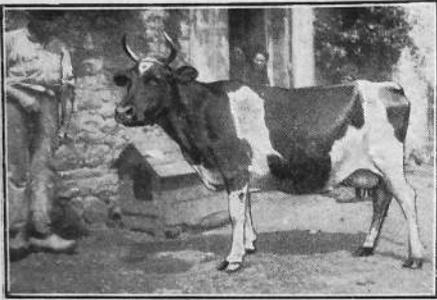
Seuls les producteurs de lait des environs des villes (Lorient, Vannes, Pontivy, Auray) s'efforcent de répartir les vêlages sur l'ensemble de l'année de manière à disposer en toute saison de la même quantité de lait. Partout ailleurs et en règle générale, il y a augmentation des vêlages de Décembre à Mars (environ 40 %).

D'après M. de Kerret, rapporteur spécial, l'échelonnement des mises-bas serait le suivant :

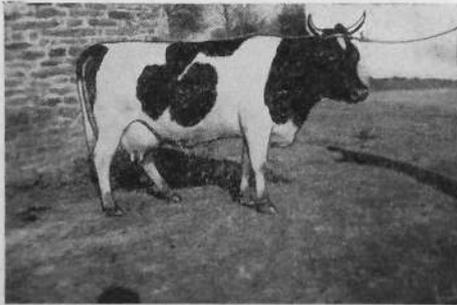
Janvier	11,72 %	Juillet	6,26 %
Février	9,64 »	Août	5,29 »
Mars	10,39 »	Septembre	3,97 »
Avril	9,26 »	Octobre	5,48 »
Mai	11,34 »	Novembre	6,89 »
Juin	9,35 »	Décembre	10,41 »

La monte libre se pratique encore dans beaucoup d'exploitations où le taureau, dans son jeune âge tout au moins, accompagne le troupeau au pâturage. De la sorte, beaucoup de génisses sont saillies trop jeunes ; si leur alimentation laisse ensuite à désirer, leur avenir est entièrement compromis de ce fait. De plus en plus, le taureau est maintenu en permanence à l'étable et on ne le livre pas à la reproduction avant 12 mois. Pour les femelles, on attend plutôt maintenant l'âge de 15 à 18 mois.

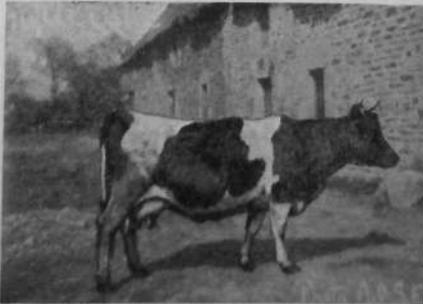
TYPES LAITIERS



PETROGRAD
H. B. 1731, V. 4
2546 litres
de lait et
125 kilos
de beurre



INFIDELE. H.B. 3723, V. 7. — 3246 litres de lait et 157 kilos de beurre.



PAQUERETTE
H.B. 1083, V. 3
2748 litres de lait
et
125 kilos de beurre

— 189 —

A la naissance, les veaux sont mis à la diète pendant 24 heures. Souvent, le colostrum est donné non pas au veau, mais... à la mère, pour la purger. Bien des jeunes succombent à des troubles intestinaux dus à la non-absorption du premier lait.

Pour disposer plus tôt du lait de la mère, le sevrage du veau est effectué à 4 semaines généralement. Ensuite commence pour lui une période de jeûne et de souffrance. Parfois, il reçoit du lait « allongé » d'eau, du lait écrémé, presque toujours sans adjuvant, parfois avec un peu de son, de farine de seigle, mais cette période de transition est très courte et les élèves sont mis aussi vite que possible au régime des adultes.

Dans ces conditions, la croissance est ralentie. Ces privations contribuent à maintenir la petitesse et la sobriété de la race, mais la mettent dans l'impossibilité de produire beaucoup.

Les futurs bœufs sont castrés vers deux ans. Les vaches les mieux conformées, qui « font » un prix avantageux, sont vendues pour l'exportation ; les médiocres sont conservées jusqu'à 7 ou 8 ans, parfois jusqu'à 15 ou 18 ans quand on a affaire à de bonnes laitières.

Les taureaux sont abattus à 3 ans, quelquefois plus tôt, sous le prétexte qu'ils sont trop lourds et écrasent les génisses. Par l'attribution de primes de conservation, l'Office Départemental Agricole s'est efforcé de réagir contre cette funeste habitude et est parvenu à retarder d'un an ou deux le sacrifice des meilleurs taureaux, mais non sans une résistance assez grande de la part des détenteurs.

La plupart des éleveurs ne se rendent pas compte suffisamment de l'influence du père sur la qualité des jeunes et conduisent leurs vaches au taureau dont la saillie coûte le moins cher.

Lors du vêlage, les vaches reçoivent pendant quelques jours des buvées à bases de farine de seigle. Après 2 ou 3 jours, elles reprennent la vie normale.

ALIMENTATION

Le climat du Morbihan, très doux en hiver, au moins dans la zone littorale, permet d'avoir en toute saison du fourrage vert à l'étable. Mais, contrairement à ce qu'on pourrait croire, le régime du pâturage est assez exceptionnel et si le troupeau y passe journellement quelques heures, le séjour à l'étable est

de règle. Dès que surviennent des intempéries, dès que la chaleur est excessive en été ou le froid trop vif en hiver, le troupeau est maintenu à la crèche où la même ration est distribuée, indistinctement à tous les animaux, en diminuant simplement la quantité distribuée pour les jeunes en période de croissance.



Troupeau pie-noir au pâturage

Rationnement des vaches laitières

1° Rationnement de printemps (Mars à fin Mai)

Voici, pour cette période de l'année, deux rations-types :

Ration à base de betteraves — (Région de Vannes) :

6 h. 30 : foin de pré : 1 kg. 500 ; betteraves demi-sucrières hachées : 7 kilogs.

10 heures : Betteraves demi-sucrières hachées : 7 kilogs.

13 heures à 16 h. 30 : Pâturage (par beau temps).

18 h. 30 : Betteraves demi-sucrières hachées : 7 kilogs ; foin de pré : 1 kg. 500.

Ration à base de betterave set de farineux (Région de Réguiny) :

7 heures : Foin de pré : 1 kg. 500 ; Betteraves hachées : 6 kgs

« Pâlée. »	}	Pommes de terre cuites : 0 kg 500
		Seigle moulu : 0 » 500
		Gros son de froment : 0 » 500

11 heures : « Gaboré »	}	Gros son de froment : 0 kg 500
		Avoine concassée : 0 » 500

12 heures à 16 heures : Pâturage (par beau temps).

18 heures : Carottes blanches : 1 kilog ; Betteraves hachées : 5 kilogs ; Paille d'avoine : 2 kg. 500.

2° Rationnement d'été, (Juin à fin Août)

La distribution, parfois excessive, de fourrage vert à l'étable dès la mi-Avril, prépare parfaitement les bêtes au régime du pâturage. Chez les bons éleveurs, il est de coutume de maintenir dans la ration 2 à 3 kilogs de foin de pré et de paille d'avoine que l'on pourrait avec grand avantage distribuer à l'herbage, aux heures de traite par exemple. Le maïs fourrager, le chou fourrager, le sarrasin de Tartarie parent au déficit du pâturage en période de sécheresse.



Sur les dunes de Saint-Pierre-Quiberon

3° Rationnement d'automne (Septembre à fin Décembre)

Dès le mois de Septembre, les choux fourragers plantés de bonne heure fournissent leur abondante récolte journalière de feuillage, complètent les regains plus ou moins desséchés et durcis et assurent la transition avec le régime d'hiver. Dans d'assez nombreuses exploitations, le marc de pommes occupe une place importante dans les rations avec des rutabagas ou des navets dérobés.

4^e Rationnement d'hiver (Janvier à fin Février)

Cette période ingrate peut être franchie sans difficultés par les bons éleveurs grâce aux abondantes ressources vertes fournies par les choux fourragers, par l'herbe des prés, qui ne cesse guère de pousser dans les terres saines à bonne exposition. Dès Décembre, il est possible de faire paître périodiquement le trèfle incarnat hâtif.

Au début de l'hiver, les choux moëlliers hachés (tronces et feuilles) forment la base du régime alimentaire, puis viennent les rutabagas, cultivés sur une grande échelle dans les terres neuves, et, plus tard, les betteraves. Voici un exemple de ration d'hiver où dominent les choux :

Ration à base de choux (Région de Vannes, de Décembre à Janvier)

6 h. 30 : foin de pré : 2 kilogs ; troncs de demi-moëlliers hachés : 10 kilogs.

10 heures à 16 heures : pâture d'incarnat alternée avec prairies naturelles (par beau temps).

17 heures : feuilles de choux : 10 kilogs ; foin de trèfle : 1 kilog.

Rationnement des taureaux

Il ne diffère pas de celui des vaches laitières. Mais comme ils ne sortent pas et ne bénéficient pas de la pâture, dans les bons élevages, celle-ci est compensée par des buvées à base de son ou de tourteaux ou par la distribution d'avoine moulue. Ces aliments concentrés sont donnés à raison de 2 ou 3 « jointées » par jour (contenu de deux mains jointes).

Rationnement et engraissement des bœufs de travail

Il est la même que pour les taureaux. 5 à 6 semaines avant la vente, les bœufs gardent l'étable et leur ration est complétée par des aliments concentrés : farine de seigle ou de sarrasin ou de son.

Production des bœufs d'herbe

Ces bœufs achetés maigres à l'âge de 2 ou 3 ans, sont engraisés pendant 4 à 8 mois sur des pâturages constitués par des landes engazonnées grâce à l'incorporation d'éléments phosphatés et calciques.

HYGIÈNE DES ANIMAUX ET DES LOCAUX

Les animaux. — Le rendement des animaux n'est pas seulement fonction de leur alimentation, mais aussi des soins d'hygiène qui leur sont donnés. A ce point de vue, tant pour les jeunes que pour les adultes, ces soins font trop souvent défaut dans l'ensemble du département. Grâce à la rusticité de la race, la mortalité ne dépasse cependant pas la moyenne des autres départements. Néanmoins, nombre d'accidents et de maladies contagieuses (avortement épizootique, vaginite



En Bréhan-Loudéac :
Une étable comme on voudrait en voir souvent

granuleuse, tuberculose) pourraient être beaucoup circonscrites par des mesures appropriées. Il est très rare que soit fait un pansage journalier des animaux qu'une déficience alimentaire rend d'ailleurs beaucoup plus fragiles et réceptifs. Il est de règle en effet d'avoir généralement trop de têtes de bétail pour les ressources fourragères correspondantes à l'exploitation. Les eaux de boisson laissent souvent, grandement à désirer, mais c'est surtout à la mauvaise hygiène de trop nombreuses étables que l'on doit l'état sanitaire peu brillant de beaucoup de troupeaux.

Les étables. — Les locaux sont souvent obscurs, beaucoup trop étroits et le volume d'air déjà réduit, est vicié par les

émanations ammoniacales qui se dégagent du fumier qu'on a coutume de laisser séjourner, généralement une semaine, parfois davantage, sous les animaux. Cette pratique s'appuie sur la nécessité de laisser suffisamment imprégner par les urines une litière constituée par de l'ajonc, des bruyères, du genêt, et des fougères qui, sans cela ne se décomposeraient qu'extrêmement lentement. Ces conditions d'existence sont surtout néfastes pour les mâles qui passent leur vie à l'étable.

AMELIORATION DE LA RACE

Depuis la création des Offices Départementaux Agricoles, les résultats enregistrés permettent tous les espoirs. L'amélioration de la race est en effet poursuivie grâce aux efforts des 24 syndicats bovins cantonaux de race pie-noire, qui trouvent dans l'Office Agricole une aide particulièrement efficace sous forme de : ristournes consenties sur les achats des mâles améliorateurs, primes de conservation aux meilleurs taureaux, primes de conservation aux meilleures laitières contrôlées.

L'Association Départementale des Syndicats d'Élevage a organisé un contrôle laitier et beurrier à l'étable qui s'étend à 17 étables dont 15 de race pie-noire et porte sur plus de 150 laitières.

Enfin, de nombreux concours permettent de mettre en évidence et de donner en exemple les résultats obtenus, en même temps qu'ils sont la source d'encouragements pour les meilleurs éleveurs : concours départemental de la meilleure vache — concours spéciaux entre les 3 départements du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan — concours annuel départemental — concours d'automne des Syndicats d'élevage et enfin concours général agricole de Paris où les d'éleveurs du Morbihan obtiennent toujours de très hautes récompenses.

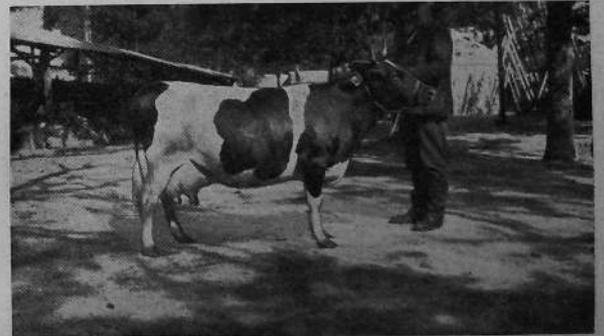
COMMERCE — EXPANSION — EXPORTATION

Le commerce local est très actif. Les foires les plus réputées sont celles de Locminé, alimentées par des courtiers locaux qui « villagent », au préalable, pour recruter leurs bêtes ; les foires d'Auray, Elven, Malestroît, Baud, Languidic, Saint-Jean-Brévelay où les paysans eux-mêmes viennent avec leurs

animaux. Les foires de Locminé, Josselin, Ploërmel, sont très fréquentées par quelques « petits bonnets » landais et de plus en plus par les courtiers d'Ille-et-Vilaine.

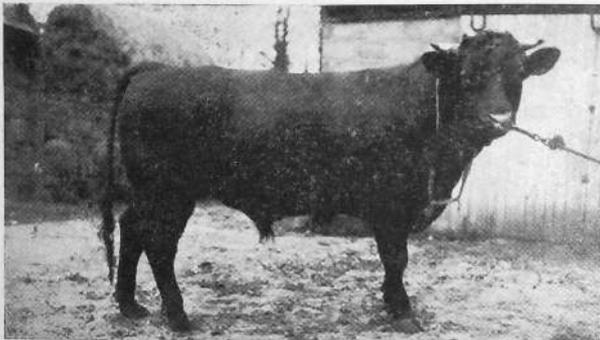
La pie-noire est expédiée un peu partout en France et, particulièrement, dans le Limousin, le Béarn, le Lyonnais, les Charentes, la Touraine, la banlieue parisienne, l'Aisne et les Ardennes.

L'expédition hors frontière avait tendance à prendre dans les années d'avant-guerre une grande importance. Les frais de plus en plus élevés des transports, les formalités presque insurmontables d'ordre administratif et sanitaire s'opposent actuellement à l'exportation du bétail sur pied. Cependant, quelques centres nouveaux d'acclimatement pour la race pie-noire se constituent en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie, à la Martinique, voire même à Madagascar, et surtout en Afrique du Nord.



La championne se fait admirer

RACE ARMORICAINE



PATRE. — H. B. 6982, V. 16
Premier prix au Concours spécial de la race Armoricaine



Armoricaines au pâturage dans la région de Pontivy

Cette race, issue du croisement durham-breton pie-rouge, est localisée sur les sols schisteux, argileux, plus ou moins compacts du nord du département, là où la culture peut être intensifiée et où le trèfle violet rentre pour une large part dans les assolements. Les cantons de Cléguérec, Pontivy et Rohan se classent actuellement en tête de l'élevage de la race armoricaine. On rencontre également dans les cantons de Gourin et du Faouët, ainsi qu'à Locminé, un type de format plus réduit. Belle-Ile possède également un noyau armoricain, population métisse issue de croisements anciens entre la race ilienne et des taureaux durham.

Si on ajoute à la race armoricaine les 67.500 sujets représentant la population bovine dérivée durham, on arrive au total de 96.000 têtes, représentant 22 % du cheptel bovin départemental et se répartissant ainsi :

Taureaux		1.300	1.300
Bœufs	de travail	2.900	7.900
	à l'engrais	5.000	
Elèves d'un an et au-dessus ...	taurillons	2.000	16.000
	bouvillons	3.700	
	génisses	10.300	
Elèves de moins d'un an destinés	à la boucherie	7.200	16.400
	à l'élevage	9.200	
Vaches	à lait	50.400	54.400
	à l'engrais	4.000	
Total			96.000

CARACTÈRES

Le standard adopté par le Herd-Book de la race armoricaine, fondé en 1919, donne les caractères du type que l'on rencontre chez les bons éleveurs :

« Tête courte, front large ; joues fortes ; cornage moyen, arqué en avant et clair ; cou épais, bref ; gorge réduite, sans fanon ; corps ample et long ; poitrine large et profonde ;

épaules pas trop proéminentes, bien musclées, compactes, larges au sommet. Dessus droit ; côtes relevées ; reins très larges, épais et courts ; hanches développées, peu saillantes ; grande longueur de croupe. Ligne de dessous à peu près parallèle à celle du dos et se prolongeant jusqu'en bas de la culotte. Cuisses épaisses et descendues ; queue grosse et bien attachée ; membres bien proportionnés ; peau souple, poil fourni, robe rouge, rouge et blanc, ou « rouan ».

Dans l'aire actuelle, les caractères des armoricains sont loin d'être fixés. Suivant les progrès du croisement, les animaux se rapprochent plus ou moins du durham ; certains étant encore très près du breton. Cependant il est, dès maintenant, possible de différencier deux types, comme nous venons de le voir : l'un se rencontre dans le voisinage de Rohan, Pontivy, Cléguérec. Il est de grand format et est représenté par des animaux de forte taille et de poids élevé, les bœufs pesant de 700 à 800 kilos ; — l'autre est plus réduit, plus près de terre, les bœufs de 3 ans, à l'état de graisse, ne dépassant pas 550 kilos.

APTITUDES

La race armoricaine est principalement exploitée pour la production du lait et du beurre et la production de la viande (veaux de boucherie et bœufs).



Dainvert H. B. 6916-6
4.453 litres de lait et 199 kilos de beurre

Les renseignements publiés sur les rendements laitier et beurrier de la race armoricaine sont encore peu nombreux et,

en tous cas, fort variables. Les résultats constatés permettent cependant de formuler la règle générale suivante qui ne souffre que de rares exceptions : « le rendement laitier de la vache armoricaine diminue au fur et à mesure que l'on se rapproche davantage du sang durham pur ». Le contrôle laitier donne le rendement moyen suivant de vaches adultes inscrites au Herd-Book :

1.924 litres de lait — 86 kg. 500 de beurre, ce qui donne 37 grammes de matières grasses par kilo de lait (22 litres 2 de lait pour 1 kilo de beurre). La durée moyenne de lactation est de 254 jours.

Les trois quarts des veaux sont sacrifiés pour la boucherie vers l'âge de six semaines. De 36 kilos, poids moyen des femelles et 38 kilos celui des mâles à la naissance, ces animaux atteignent 60 kilos pour les femelles et 80 kilos pour les mâles à la vente.

Les bœufs armoricains, dont le nombre a beaucoup diminué depuis la guerre, sont excellents pour le travail et d'autant plus qu'ils se rapprochent davantage du type breton.

La production de la viande est le résultat de l'engraissement, à la ferme, de bœufs de travail réformés. Les bouvillons non utilisés au travail sont presque tous vendus vers l'âge de 2, 3 ans, à des emboucheurs spécialisés, notamment dans la région vannetaise.

Le rendement moyen est de 53 % en viande nette très recherchée par la boucherie.

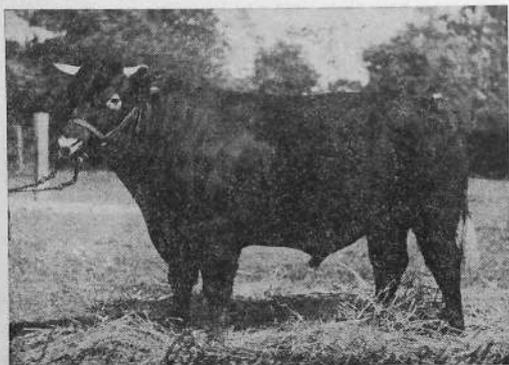
PRODUCTION DES JEUNES

Le nombre des taureaux armoricains est très élevé par rapport à l'ensemble du cheptel. Le taureau entre, pour une grande part, dans l'amélioration de la race. Il est de règle que chaque syndicat armoricain introduise chaque année 5 ou 6 durhams purs de la Mayenne ou armoricains de choix du Nord-Finistère principalement. Le taureau est maintenu dès le sevrage en permanence au régime de la stabulation. Il est encore trop souvent livré de bonne heure à la reproduction. Sa carrière, à cause de son prix de revient élevé, est généralement plus longue que chez le pie-noir et il n'est pas rare de voir de bons taureaux de 4, 5, 6, et même 7 ans.

Les femelles conservées pour l'élevage sont choisies parmi celles issues des meilleures vaches de l'étable. On tend de plus

en plus à attendre l'âge favorable de 18 mois pour leur premier accouplement.

Dans les bonnes étables, la parturition est étroitement surveillée. L'allaitement au lait entier se poursuit jusqu'à l'âge de 4 à 6 semaines et le sevrage est progressif.



Un beau durham de la Mayenne : Serpolet-Becowing
père ou frère de nombreux reproducteurs importés
dans le Morbihan.

ALIMENTATION DES ADULTES ET HYGIÈNE

L'alimentation ne se différencie pas de celle fournie à la race pie-noire. On peut cependant noter que les ressources fourragères à la disposition des éleveurs de race armoricaine sont plus abondantes en raison d'une plus grande fertilité du sol et de son exploitation plus intensive. Ici encore le régime du pâturage est exceptionnel.

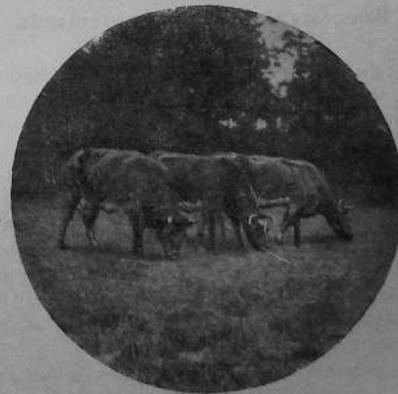
Les étables des fermes à bétail armoricain sont, en général, mieux tenues que celles de pie-noirs. Néanmoins, il y a de grosses améliorations à réaliser pour placer les animaux dans des conditions hygiéniques, en rapport avec leur valeur, et propres à les préserver des maladies contagieuses également fréquentes chez cette race.

Amélioration de la race

La méthode des croisements, utilisés pour l'amélioration de l'ancienne race pie-rouge du pays a permis, dans certaines régions, principalement celles de Rohan et de Pontivy, une amélioration beaucoup plus rapide du cheptel que la méthode de sélection dans l'indigénat utilisée pour la race pie-noire. Dans d'autres régions, au contraire, les croisements mal pratiqués, par des éleveurs insuffisamment informés, ont abouti à une hétérogénéité encore très large du cheptel ; cependant, grâce à l'introduction, chaque année, de taureaux durhams purs, la race armoricaine est en amélioration constante. La création de syndicats, subventionnés par l'Office Agricole, les primes accordées par cet organisme, les concours, sont les meilleurs adjuvants de cette amélioration.

Commerce et débouchés

En raison de la qualité de leur viande et de leur poids relativement faible, les bœufs armoricains sont recherchés et font prime soit sur le marché, soit à la Villette où il en est expédié des lots assez importants. En outre, les acheteurs étrangers, et notamment les Italiens, en faisaient naguère une demande pressante.



Les trois belles...

RACE PIE-ROUGE ET CROISEMENTS DIVERS

Race pie-rouge

Cette variété n'occupe plus qu'une aire très restreinte, limitée aux exploitations qui avoisinent le canal latéral du Blavet, de Pontivy au sud de Baud et le canal de Nantes à Brest, de Pontivy à Malestroit. Ailleurs, on ne la rencontre qu'à l'état sporadique, mélangée à la pie-noire.

Les pie-rouges ne diffèrent des pie-noirs que par la robe. A l'origine, les aptitudes et le format étaient les mêmes. Mais tandis que les pie-noirs ont été l'objet d'une sélection plus ou moins suivie, les pie-rouges ont poussé à l'abandon et leur conformation est des plus défectueuses : haut-perchés, ils sont plats et osseux.

Fort heureusement, leur nombre se réduit rapidement. Après avoir servi de point de départ aux croisements durham, les pie-rouges cèdent la place aux armoricains dans la région nord, et aux pie-noirs dans le reste du département.

Race nantaise et croisements

Les cantons du sud-est entretiennent une population disparate connue sous le nom de bétail « léron » ayant pour origine les animaux nantais mis en honneur par des fermiers venus de la Loire-Inférieure.

Sous l'influence des croisements et du régime, ce bétail s'est abâtardé. Aujourd'hui, les robes froment et fauve dominant avec ou sans les pigmentations du parthenais. La taille varie de 1^m25 à 1^m40 pour les vaches et à 1^m55 pour les bœufs. La poitrine étroite, la côte plate, le dos ensellé, la cuisse maigre, les hanches saillantes en font des bêtes grossières, hautes sur pattes, osseuses, plus propres à la marche et au travail qu'à l'engraissement et à la production du lait.

Les vaches donnent en moyenne 5 litres de lait par jour, et, par semaine, à peine 2 kilogs de beurre, de bonne qualité il est

vrai, vendu principalement sur le marché de la Roche-Bernard aux courtiers de Saint-Nazaire.

Cette région utilise des bœufs produits sur place ou achetés à Pontchâteau (Loire-Inférieure). Dressés entre 8 et 24 mois, ils travaillent jusqu'à 4 ou 5 ans ; ils sont ensuite préparés pour la boucherie ou vendus aux herbagers de la Vendée et de la Normandie.

Croisements normands

Ils occupent, au nord-ouest, la zone qui avoisine la partie des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine.

L'élevage y est fort négligé, et, dans les étables, on trouve un bétail qui n'a de normand que la robe et lui est inférieur comme taille, comme conformation et comme aptitudes.

Une particularité de cette région est la préparation des veaux blancs qui, à l'âge de 8 à 10 semaines, sont abattus sur place et expédiés sur Paris par la voie ferrée Ploërmel-La Brohinière.

Signalons l'importation faite, dans la région de Maunon, de reproducteurs armoricains, en vue de donner un peu de corps et de précocité au bétail local.

ESPÈCE CHEVALINE

L'espèce chevaline était représentée, en 1929, par :
53.109 animaux appartenant aux particuliers (dont 51.338 animaux de ferme et 1.171 à divers propriétaires) ;
72 animaux appartenant au Haras d'Hennebont ;
1.198 animaux entretenus par l'Armée.

Depuis 1892, les effectifs ont été sans cesse croissants et marquent même une nette montée en ces dernières années puisqu'ils passent, en chiffres ronds, de 40.000 en 1918 à 53.000 en 1929.

Des ouvrages du Commandant Saint-Gal « Les origines du Cheval breton » et du Docteur-Vétérinaire E. Frouin « Le Cheval breton » ainsi que de l'étude de M. de Molliens, Directeur du dépôt d'étalons d'Hennebont, sur « Le Cheval dans le Morbihan », nous tirons les aperçus suivants :

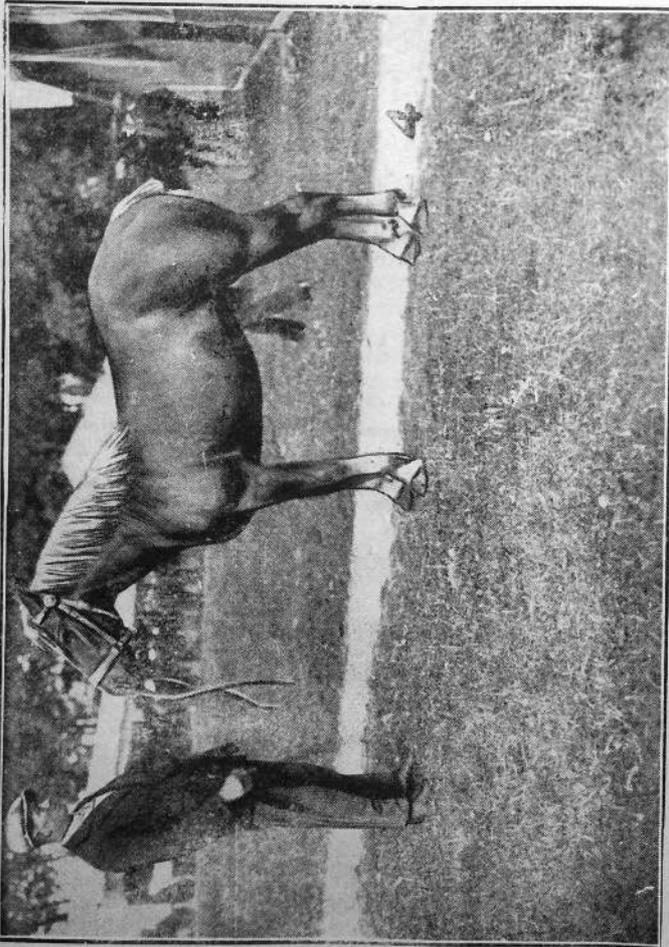
RACE EXPLOITÉE — HISTORIQUE

Les conditions naturelles du Morbihan, en particulier, et de la Bretagne, en général, les prédestinent à l'élevage du cheval et exigent son emploi.

Dans les temps les plus reculés, on signale une première importation par des pirates envahisseurs asiatiques de petits chevaux de robe café au lait, isabelle avec raie de mulet et zébrures, souris, ou alezane avec crins lavés. Les plus trempées de leurs montures, celles qui résistèrent aux migrations et à la misère, formèrent la souche des merveilleux bidets qui permirent aux Armoricaïns, grâce à leur agilité et à leur résistance, de tenir souvent en échec les légions romaines.

Le Moyen-Age nous présente le pays comme très boisé et de parcours très difficile ; aussi, dès qu'on veut circuler, on ne peut le faire commodément qu'à cheval.

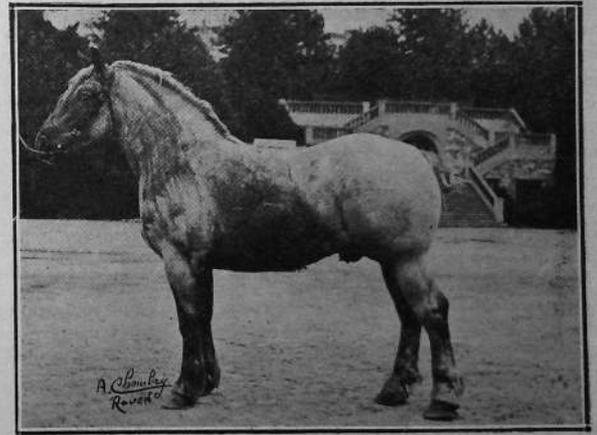
Il existe alors 2 variétés autochtones de la race bretonne : le « Sommier » ou cheval de « meunier », qui était à la fois cheval de bât et de culture, et le « Roussin », un peu plus distingué, surtout utilisé pour la route. Ils sont à la base des premiers croisements qui ont été tentés.



GRENADE, poulliche bretonne de la région d'Hennebont.
Type rustique, au format moyen, préconisé dans le Morbihan.



L'intérêt présenté par le cheval ne pouvait, en ce temps-là, échapper à la famille de Rohan dont l'influence s'étendait, primordiale, au cœur du pays breton, et c'est d'ailleurs de son nom que vient le mot « rouan » (autrefois « rohan ») désignant une robe encore très répandue aujourd'hui en Bretagne.



JARNAC : Poulain breton de 2 ans
 Lauréat du Concours Général de Paris.

R. d. Z.

En 1323, on note qu'un vicomte de Rohan amena dans son fief 9 étalons qu'il avait reçus en présent du Sultan d'Egypte. Ces étalons furent placés à l'état sauvage dans les forêts de la vicomté où se pratiquait l'élevage en liberté. En 1585, avec Isabeau d'Albret, duchesse de Rohan, nouvelle importation d'étalons pur sang arabes et navarins. En 1695, les Etats de Bretagne votent, pour la première fois, des subsides pour l'achat d'étalons et l'entretien de haras provinciaux où déjà on fait appel à des races diverses plus fortes (Normand, Mecklenbourgeois, Danois), car les besoins du cheval de selle se font moins pressants alors qu'on ressent de plus en plus la nécessité de chevaux d'attelage.

Après l'essai avorté de création de haras sous Louis XIV, il fut donné au Morbihan de posséder le premier haras national, celui de Langonnet (près Gourin), créé par Napoléon en 1807. En 1857, cet établissement était transféré à Hennebont où il est encore.

A la suite d'infusions de sang continues et souvent inconsidérées, on devait comprendre peu à peu, mais non sans résistances de toutes sortes et luttes très vives, que seule la sélection dans l'indigénat s'imposait en Bretagne et qu'il fallait, au plus tôt, sortir des croisements percherons, norfolk anglais et surtout normands dans lesquels la race bretonne s'enlisait. Aussi, depuis quelques années, et fort heureusement, l'ensemble de la race chevaline bretonne tend partout vers la formule « trait » avec des variantes dans la taille, le volume, la trempe, suivant les régions et la nature du sol.

Standard

La race de trait-breton appartient au type concave, hypermétrique, bréviligne.

Son standard est le suivant :

« Tête carrée de volume moyen à front large, chanfrein camus, naseaux ouverts, œil vif, oreilles petites, parfois plantées un peu bas ; encolure légèrement rouée et forte, un peu courte, bien sortie ; garrot moyennement accentué, dos plutôt court, large, musclé, rein bien attaché, croupe large et double, milieu un peu cylindrique, côte ronde, épaule pas très longue mais accusée, avant-bras et cuisses très musculeux, dessous assez articulés ».

Les chevaux bretons mesurent, sauf exceptions, de 1 m. 45 à 1 m. 60 de taille au garrot. Le type encouragé et aussi le plus répandu a de 1 m. 53 à 1 m. 57, est près de terre et marche bien. Un cheval breton de 1 m. 55 étalon, a un périmètre thoracique de 2 m. à 2 m. 20, 0 m. 39 à 0 m. 40 de tour de genou, 0 m. 25 de tour de canon et 0 m. 78 ou 0 m. 79 de vide sous-sternal. Son poids est de 500 à 600 kilos environ.

Le standard postier, relatif aux animaux issus du croisement avec le norfolk anglais, n'a aujourd'hui plus d'intérêt en raison de l'évolution constante du type vers le trait.

Le Stud-book de la race bretonne comprend cependant 2 sections :

1° Le Trait postier breton qui englobe tous les animaux inscrits antérieurement au Stud-book postier ou dont les

auteurs s'y trouvent inscrits ainsi que les Traits bretons qui se distinguent dans les épreuves.

2° Le Trait breton.

Ne sont catalogués Traits postiers bretons que les seuls sujets qui se signalent dans les concours-épreuves par leurs allures et leur distinction, cette qualification ne pouvant valoir que pour les sujets eux-mêmes et non obligatoirement pour leur descendance.

Étalonnage

Étalons nationaux. — Le dépôt d'étalons d'Hennebont assure la direction officielle de la production chevaline dans le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et le Finistère.

En 1929, il entretenait pour le Morbihan 31 postiers bretons, 37 traits-bretons et encore 4 étalons ardennais, répartis au moment de la monte, c'est-à-dire, de Février à Juillet, dans les stations de monte du Faouët (8), Hennebont (7), Vannes (6), Auray (5), Gourin (5), Carnac (4), Locminé (4), Malestroît (4), Muzillac (4), Ploërmel (4), Plouay (4), Pontivy (4), Rochefort-en-Terre (4), Guidel (3), Baud (2), La Roche-Bernard (2), Mauron (2).



« Vainqueur », trait breton de la région de Cléguérec
1^{er} Prix du Concours départemental

Étalons particuliers. — Il est bon de souligner que c'est à l'étalonnage privé que l'on doit le maintien des caractères de la race bretonne à travers les siècles. Pour la monte de 1929

il y avait dans le Morbihan 100 étalons acceptés parmi lesquels se trouvaient 29 « approuvés » (dont 9 postiers et 20 traits) 7 « autorisés » (tous de trait), et 64 simplement « marqués ».

A la qualification d'« approuvé » correspond pour le propriétaire une subvention annuelle qui varie de 800 à 1.200 francs, et l'octroi d'une carte rose ; les « autorisés » ont une carte verte et les meilleurs d'entre eux se voient allouer également une prime. Aussi cette méthode d'encouragement qui consiste, sous le contrôle de l'Administration des Haras, à « approuver » et à « autoriser » la monte par les meilleurs étalons privés est-elle appréciée.

Aptitudes zootechniques et économiques

Dans l'ensemble, les chevaux du Morbihan sont encore assez éloignés du modèle standard. Leur conformation n'a pas cette régularité qu'on envie aux animaux du Finistère. Les robes, claires dominent : isabelle avec raie de mulet, péchard, rouan, souris, toute la gamme des gris et des alezans, peu de bais et de noirs.

Chaque région produit un modèle correspondant à la fertilité du sol et aux débouchés. — « Le cheval de trait morbihannais, dit M. Desjacques, ancien vétérinaire du dépôt d'Hennebont, dans une étude parue en 1907, a une taille et un poids différents suivant les régions où on l'examine ».

Le long du littoral, dans les environs de Lorient, Plœmeur, Guidel, Pont-Scorff, Plouhinec, Erdeven, Belz, Auray et autour du Golfe, ce cheval de trait, employé aux travaux de culture, a une taille de 1 m. 48 à 1 m. 60 ; il est rustique et près de terre.

Dans les arrondissements de Pontivy et de Ploërmel, sa taille est de 1 m. 45 à 1 m. 50 et, dans les parties très pauvres, descend à 1 m. 40 ».

Plus longiligne, plus imprégné de sang vendéen au voisinage de la Loire-Inférieure, il est, au contraire, de formes plus ramassées, son tissu est plus dense, il a plus d'énergie dans la montagne.

C'est, d'où qu'il provienne, un cheval agricole, doux, peu exigeant, convenant aux petites exploitations. Lorsqu'il est bien trempé, énergique et rustique, c'est un parfait artilleur. Il l'a bien montré pendant la guerre car, de l'avis unanime, le cheval breton, quel qu'ait été son format, a été l'un des plus résistants et l'un des plus appréciés de la campagne.

MODES D'ÉLEVAGE ET D'EXPLOITATION

L'amour du Breton pour le cheval est bien connu. « C'est l'indispensable auxiliaire, celui dont on s'occupe constamment et dont on s'entretient souvent en famille et entre voisins. Avant d'avoir atteint dix ans, le Breton est hissé sur une jument et il conduit le troupeau aux champs. Plus tard, il aspire au moment où on lui laissera les rênes en mains aux fins de conduire un attelage aux charrois. » (Frouin).

Le mode d'élevage diffère suivant les contrées. D'une manière générale, les animaux sont mis au travail chaque jour et nourris à l'écurie. Foin, trèfle vert ou sec, son, avoine, constituent le fond de la nourriture. En période de repos, adultes et jeunes sont laissés en liberté dans les prairies, après fenaison, ou dans les pâtures.



Encore un bien bel animal de la région Ploërmelaise

Régime de la jument en gestation

« Le paysan breton est un laboureur qui fait travailler sa poulinière et attelle son jeune cheval à la charrue » (Rapport Boscher 1874).

La jument ne travaille plus cependant que légèrement à partir du cinquième mois de gestation. On lui évite les courses, les voitures lourdement chargées, les chemins cahoteux où les brancards de la charrette frappent les flancs et les voyages sur

routes goudronnées. Vers le neuvième mois, elle accomplit seulement des façons culturales légères : binages ou hersages légers. Trois semaines avant sa mise bas, elle est mise au repos ; elle est envoyée chaque jour au pâturage ou dans une lande et elle reçoit, en plus, une bonne ration d'un des types suivants :

<i>Hiver</i>		<i>Printemps</i>	
Foin	12 kgs	Foin	4 kgs
Paille	3 —	Paille	2 —
Carottes	2 —	Seigle vert.....	20 —
Avoine.....	2 —	Trèfle.....	15 —
Son de blé.....	3 —	Avoine.....	2 —
		Son de blé.....	3 —

Régime du poulain

Jusqu'à 5 ou 6 mois, le poulain est nourri par la mère, mais cependant, dès le troisième mois, on lui donne un peu d'avoine concassée et du son de blé (2 kilogs avec 1 litre 1/2 de lait écrémé).

Sevré, il reçoit du lait pur (2 litres 1/2 ou 3 litres) coupé d'eau avec concassage (2 kilogs d'avoine et seigle) et du son de blé (1 kilog). Toute la journée, il est au pâturage.

Vers un an, la ration devient la suivante :

<i>Hiver</i>		<i>Printemps</i>	
Foin	2 kgs	Foin	2 kgs
Carottes	1 —	Seigle vert.....	7 —
ou betteraves.....	2 —	Trèfle.....	5 —
Avoine.....	0,500	Avoine.....	0,800
Concassage	2 kgs	Concassage	2 kgs
et pâturage.		et pâturage.	

Le foin est ensuite porté progressivement à 3 kilogs et l'avoine à 1 kg. 500. Le seigle vert est remplacé suivant les saisons par du trèfle violet (8 kilogs) ou du maïs (10 kilogs). A partir de l'été on introduit, dans la ration, 2 kilogs de paille.

Régime du cheval adulte

<i>Automne et Hiver</i>		<i>Printemps et Eté</i>	
Foin	10 kgs	Foin	4 kgs
Paille	3 —	Paille	3 —
Carottes	2 —	Trèfle ou maïs	15 —
ou lande d'ajoncs ou maïs.....	5 —	ou seigle vert.....	20 —
Avoine.....	1 à 2	Avoine.....	2 —
Concassage	3 kgs	Son	3 —
ou son de blé.....	3 —		

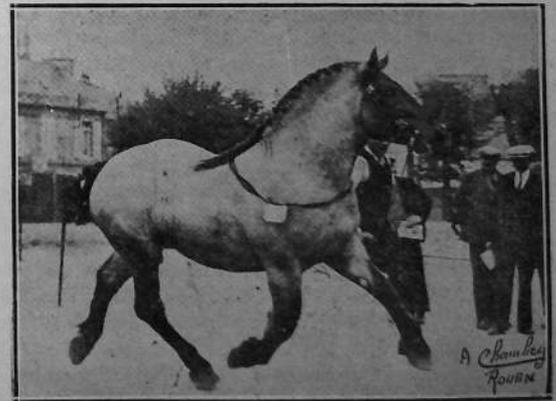
Quand l'animal ne travaille pas, l'avoine, le son et le concassage sont supprimés et la *ration d'entretien* ne comporte que foin (2 à 6 kilogs), paille (2 à 5 kilogs) et trèfle (10 kilogs) ou maïs (12 kilogs) ou carottes (5 kilogs) ou betteraves (5 kilogs).

AMÉLIORATION DE LA RACE

L'Administration des Haras organise trois séries de concours que le Conseil Général subventionne largement :

Au printemps : concours de pouliches de 1, 2 et 3 ans ; les 3 ans devant, obligatoirement, être saillies dans l'année par un étalon national et pourvu de l'attache officielle.

En Septembre : concours de poulinières suitées ou non suitées et de laitons ; les prix attribués à ces derniers attirant l'attention des propriétaires et des acheteurs sur les animaux qui paraissent mériter mieux que la vente anonyme en foire.



Un étalon breton en action (Revue de Zootechnie)

En Octobre : concours-épreuves d'étalons, approbations, surprimés départementales.

Une mention spéciale est due aux *concours-épreuves*. Aucun étalon de 3 ans ou plus ne peut être approuvé s'il n'a satisfait à

leurs conditions. Celles-ci exigent l'accomplissement d'un parcours de 4 kilomètres environ, en terrain accidenté, attelé à une voiture assez pesante portant deux hommes. Le temps accordé est de 20 minutes. Il faut voir, à Pontivy et à Gourin, avec quelle ardeur démarrent et arrivent les bons animaux qui bouclent le circuit en 14, 13 et même 12 minutes, après avoir gravi des côtes sérieuses et passé dans des bourbiers.

Le même spectacle est donné au Faouët où se trouve la *Société du Cheval de Trait léger*. Là, on ne se contente pas de l'épreuve attelée ; un championnat, dont les prix sont attribués aux animaux révélant, sous le cavalier, les allures les plus énergiques et les plus coulantes, termine la fête ; car c'est une fête...

Tous les ans, la *Société départementale d'agriculture* organise un Concours dans l'un des chefs-lieux d'arrondissement. Ce concours, subventionné par l'Etat, le Département et l'Office départemental agricole, est ouvert aux animaux mâles et femelles de 2, 3, 4 ans et au-dessus, de tout le département.

Le *Syndicat du Cheval de Trait morbihannais*, dont le siège est à Pontivy, s'occupe spécialement du *Stud-book* et entretient la liaison avec les autres départements bretons. Il est appelé à rendre de grands services.

DÉBOUCHÉS — AVENIR

On introduit dans le Nord et surtout le Nord-Est du département un certain nombre de pouliches venant du Finistère et des Côtes-du-Nord. Mais le Morbihan exporte beaucoup plus qu'il n'importe. Ce sont principalement les mâles qui partent, les uns pour le nord-Finistère, les autres pour la Vendée, les Charentes et le Midi. Les foires les plus importantes se tiennent en hiver et au printemps : quelques-unes ont lieu en Août (Le Faouët), en Septembre (Gourin) et Octobre (Languidic).

La « sélection dans l'indigénat », si bien amorcée au début du siècle par l'Administration des Haras, doit rester la constante préoccupation des dirigeants de l'élevage morbihannais.

Aux éleveurs il appartient de bien nourrir, surtout les jeunes dont le sevrage est souvent trop prématuré. Enfin qu'on ne perde jamais de vue que le *Trait breton de format moyen* est le seul qui puisse réussir chez nous.

ESPÈCE PORCINE

En 1929, le troupeau porcin comprenait 159.577 têtes soit 23.4 par 100 hectares, la moyenne, pour l'ensemble de la France, étant de 12.

Ce troupeau se répartissait comme suit :

Verrats.....	1.020
Truies.....	30.280
Jeunes de moins de 6 mois.....	42.145
Porcs à l'engrais de plus de 6 mois.....	86.132

Le chiffre de la population subit d'année en année des variations très étendues mais la moyenne des dernières années fait ressortir une tendance à une augmentation.

RACES EXPLOITÉES

Les porcins du Morbihan sont, sauf quelques exceptions, de la race du pays, plus ou moins améliorée par des croisements.

Le *porc breton, type autochtone*, est un concaviligne, un celtique, apparenté au normand, mais moins affiné. Il est haut sur pattes, avec le dos arqué, la tête, les épaules, les cuisses et le corps plats, l'encolure allongée et les oreilles à demi-pendantes.

Sa chair est excellente et son lard ferme. Il est rustique, résistant au climat humide et aux conditions défectueuses d'hygiène où il est généralement placé.

Il manque de précocité ; à 10 mois, il ne dépasse guère 80, 90 kgs mais il est très prolifique, les portées comptent de 8 à 12 petits que la mère allaite assez bien, lorsqu'elle est adulte.

Sous l'influence de croisements généralisés, la race s'améliore et gagne en conformation et en précocité.

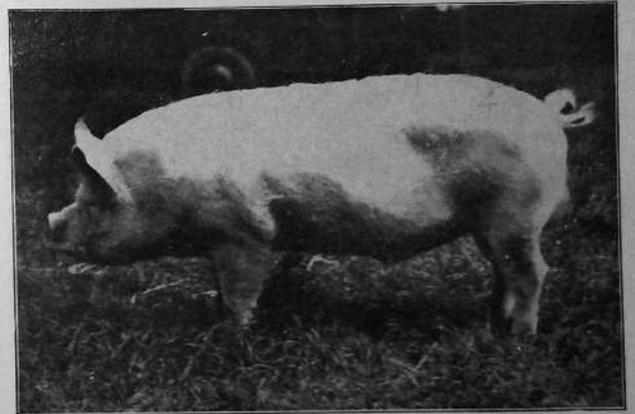
Ces croisements sont des plus variés : Yorkshire (Middle et Large White), Berkshire, Craonnais, Normand.

La race Normande et la race Large White paraissent être les meilleures races à adopter pour amender la précocité et la conformation sans atténuer la rusticité et la prolificité.



Aussi pour encourager l'achat de ces bons reproducteurs l'Office accordait une ristourne de 15 % sur leur prix d'acquisition.

D'ailleurs un courant naturel d'importation de porcelets s'est de longue date institué entre la Normandie et même la Mayenne et le Morbihan. Ces animaux sont amenés de 8 à 10 semaines sur les marchés de Locminé et Baud, en particulier, où ils arrivent par voie-fermée ou par camions automobiles.



Un beau reproducteur Middle White

METHODES D'ELEVAGE

Age de production

Mâles	6 mois.
Femelles	7 à 8 mois

La saillie a lieu à toute époque dès que la truie est en rut, mais de préférence en Avril et Octobre, car la vente des porcelets est d'ordinaire facile et rémunératrice en Septembre et Mars.

Alimentation des mères aux différentes périodes

Hiver

Feuilles de chou hachées et amollies par eau bouillante	2 kgs
Pommes de terre.....	4 —
Avoine et seigle concassés	2, 250
Lait écrémé.....	2 l.
Eau et eaux grasses....	4 »

Printemps

Pâturage	
Trèfle à volonté	
Pommes de terre.....	3 kgs
Avoine et seigle concassés.....	2, 250
Lait écrémé.....	2 l.
Eau et eaux grasses....	4 »

Été

Pâturage	
Feuilles de chou hachées et amollies par eau bouillante	2 kgs
Pommes de terre.....	2 —
Avoine et seigle concassés.....	2, 500
Lait écrémé.....	2 l.
Eaux et eaux grasses....	4 »

Automne

Pâturage	
Feuilles de chou.....	2 kgs
Pommes de terre.....	3 —
Avoine et seigle concassés.....	2 l.
Eau et eaux grasses....	4 »

La ration est divisée en trois repas :

Le premier à 7 h. 1/2 ;

Le deuxième à midi ;

Le troisième à 17 heures.

On envoie la mère au pâturage par beau temps, moins pour lui faire brouter des herbes que pour lui éviter la constipation et satisfaire son besoin de marcher.

Soins aux nouveaux-nés et à la mère après la mise bas

On dispose pour les petits, avant la mise bas, une bonne couche de très menue paille afin qu'ils puissent se mouvoir sans être gênés.

Immédiatement après leur naissance, selon une vieille coutume, ils sont lavés au lait de beurre et ce, pour éviter la maladie dite de la crasse ou « vraiher ». On donne à la mère du lait écrémé légèrement tiède et du son.

Durant les premiers jours qui suivent la mise-bas, les choux sont supprimés, la quantité de lait et de pommes de terre, augmentée et le concassage est remplacé par le son de blé, plus laxatif.



Truie et ses petits à la pâture dans la région de Caden (Croisement Large White).

Age et mode de Sevrage

Les jeunes sont sevrés à l'âge de six semaines, alors qu'ils pèsent 7 kilogs environ, et leur ration est la suivante :

1/2 litre de lait écrémé ;

1/2 litre d'eau et d'eaux grasses ;

1/4 de kilog de son ;

1/3 de kilog de concassage (avoine et seigle mélangés).

On évite de donner trop de farine « ce qui pousse au sang », et oblige à saigner le porcelet soit à la queue, soit à l'oreille, accident fréquent chez les cochons de 25 kilogs environ.

Elevage des porcelets de 2 à 5 mois

Il reçoivent en toute saison :

Choux coupés.....	1 kilogs
Pommes de terre bien écrasées.....	1 —
Son et concassage par moitié.....	0,300
Lait écrémé.....	1 litre
Eau et eaux grasses.....	2 —

La ration augmente au fur et à mesure que le cochon grandit, pour arriver à la ration d'engraissement suivante (6 à 10 mois).

Pommes de terre.....	5 kilogs
Son.....	1 —
Avoine et seigle moulus.....	1 —
Lait écrémé.....	1 litre 1/2
Eau et eaux grasses.....	4 —

(avec un peu de verdure).

Le cultivateur morbihannais étant, sauf dans la région côtière, à la fois naisseur, éleveur et engraisseur, supporte sans trop d'à-coups les fluctuations des cours inhérentes à cet élevage. Raison de plus pour bien soigner « les habillés de soies » trop souvent confinés dans un coin obscur et fangeux de l'étable.

DÉBOUCHÉS ET AVENIR

La consommation locale absorbe la plus grande partie de la production, la viande de porc étant, dans les fermes, préférée à toute autre.

L'excédent est expédié par les marchands principalement sur Nantes et sur Paris, et par quelques bouchers, notamment dans la région de Ploërmel, qui font des envois de porcs abattus sur les Halles.

Le Morbihan qui dispose de pommes de terre et de seigle et n'a pas toujours la vente de ces denrées peut et doit donner plus d'extension à l'élevage et à l'engraissement du porc. Cette production peut être accrue sans crainte de mévente, semble-t-il, à la condition de ne faire que du porc précoce pesant au maximum 100 kilogs, le seul actuellement réclamé par la clientèle des villes.

AMÉLIORATION DE L'ESPÈCE

L'amélioration doit porter sur :

La conformation et la précocité, par le croisement avec des verrats Normands et Large White ;

L'hygiène, par l'installation de petites porcheries et un meilleur entretien des locaux ;

L'alimentation, par l'adoption du régime de la pâture en été et l'emploi d'aliments nutritifs, sans oublier, surtout pour les jeunes, l'adjonction de poudres phosphatées absolument nécessaires dans notre région si on veut éviter les nombreux accidents de croissance.



Les deux amis : Porcs de Bayeux dont certains spécimens se rencontrent dans le Morbihan



ESPÈCE OVINE

Les moutons sont peu nombreux dans le Morbihan. On en compte, en effet, 54.071 têtes, dont :

Brebis.....	25.109
Béliers.....	5.581
Moutons de plus d'un an.....	6.618
Jeunes moutons de moins d'un an.....	16.763

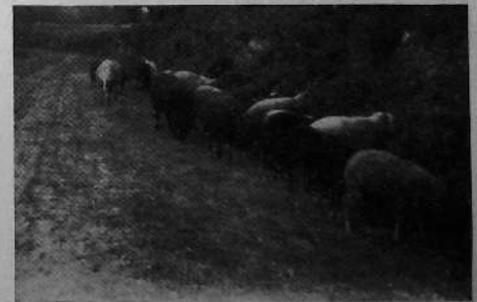
soit, par cent hectares : 7,9. (Pour la France, 20,1).

Depuis longtemps, le chiffre de la population ovine est en décroissance. La guerre a accentué cette régression et, malgré une légère reprise de 1919 à 1922, on enregistre une nouvelle baisse dans la densité du cheptel ovine.

Races exploitées

Les moutons du Morbihan peuvent être groupés en deux catégories :

1° *Le mouton de lande*, à laine noire ou blanche, qu'on ne rencontre plus que dans les régions les plus pauvres du département. S'il est sobre, très rustique et fécond, sa conformation



Rieux. — Moutons de lande

est défectueuse et son poids faible : de 30 à 35 kilos, parfois moins. Sa toison, semi-ouverte et à mèches paraissant pointues parce qu'étrées par les ajoncs, pèse de 0 k. 750 (agneaux) à 1 k. 750 (adultes). Ses membres sont longs, le cou est maigre, le corps mince et le gigot plat. Il est résistant à la cachexie.

2° *Le mouton breton commun*, de plus grand format et à toison blanche, race dans laquelle il faut distinguer tantôt des représentants de la vieille race locale « de deux », mais le plus souvent des produits du croisement de celle-ci avec le Dishley, l'Avranchin et surtout le Southdown. Sa fécondité remarquable lui a valu le nom de « race de deux », car presque toutes les brebis donnent deux agneaux, parfois trois. Cette fécondité est la conséquence d'une condition imposée aux fermiers par une clause de leur bail qui leur interdit d'élever plus d'un certain nombre (3 ou 4 en général) de brebis « portières » sur l'exploitation, ceci en raison des déprédations que le mouton cause aux jeunes plantations.



Allaire. — Un petit troupeau en voie d'amélioration

Les moutons sont l'objet de peu de soins.

Les troupeaux, au nombre de 2.100, ne comptent que 10 à 12 mères en général. Les agneaux naissent au printemps ; peu de jours après, ils sortent avec la mère qui, très souvent, accompagne au pâturage le troupeau de vaches.

L'alimentation est identique à celle des bovidés en été, et, en hiver, à base uniquement de foin.

Exploitation

Les moutons sont élevés de plus en plus en vue de la production de la viande, dont le poids net est généralement compris entre 12 et 20 kilos pour les jeunes abattus à six mois, et 18 à 25 kilos pour les adultes. La chair des animaux entretenus au bord de la mer, sur les prairies où l'eau de mer afflue à chaque marée, est fine ; sa saveur rappelle celle des moutons de prés salés.

La laine est vendue sur place, lavée le plus souvent, plus rarement en suint. Jadis, la laine noire était particulièrement prisée car elle pouvait être employée sans teinture.

Améliorations

Il ne paraît pas impossible de redonner à l'élevage du mouton une place marquée dans le Morbihan. En effet, tous les éleveurs reconnaissent que cet élevage laisse un profit intéressant, et certains, excellemment guidés d'ailleurs par les bouchers, ont compris qu'il n'était pas très difficile d'obtenir, aux environs de Mai, de bons agneaux pesant de 30 à 35 kilos, répondant en tous points aux goûts de la clientèle des villes et des villégiaturants de la côte.

Le croisement industriel Southdown-brebis du pays est le plus prisé dans le département et, malgré quelques bons résultats obtenus avec l'Avranchin comme améliorateur, ceux réalisés avec le Southdown sont plus constants et, de plus, généralement meilleurs.

Une amélioration plus grande pourrait bientôt être constatée, grâce :

à un choix plus sévère de béliers plus âgés ;

à une alimentation plus soignée, particulièrement en hiver, par l'incorporation dans les rations d'un peu d'avoine et de son, tant pour les béliers que pour les brebis portières et les agneaux ;

à une meilleure tenue des bergeries.



Vannes. — Un jeune croisé Southdown qui promet

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Il n'est pas de ferme bretonne qui ne possède quelques volailles et des lapins ; leur nombre avait été se réduisant très fortement pendant la guerre par suite de la rareté du grain, mais, depuis quelques années, l'élevage de la volaille a pris une certaine extension et se trouve en forte augmentation sur 1892, ainsi que l'indique le tableau suivant :

	1892	1929 (1 ^{er} Novembre)
Poules.....	539.000	817.200
Oies.....	8.500	5.800
Canards.....	19.000	9.500
Dindons.....	650	300
Pintades.....	400	300
Pigeons.....	23.500	23.900
Lapins.....	11.000	107.600

POULES

Les poules sont de race commune mais de petit format, alertes, pillardes, sachant se soustraire à la surveillance, d'ailleurs peu vigilante, de la fermière. Elles sont de couleurs très variées ; les plumages foncés prédominent cependant et l'on retrouve la trace des croisements *Houdan*, *Crève-cœur*, *Faverolles*, *Bresse*, *Orpington*, *Leghorn* et surtout *Coucou de Rennes*, dont l'élevage a été ou est pratiqué dans quelques exploitations.

Ces sujets sont rustiques mais peu précoces et ne fournissent qu'un faible poids de viande. Les poules sont aussi bonnes pondeuses que peuvent l'être des animaux non sélectionnés. Les œufs sont de grosseur variable, quoique généralement assez gros.

Les poussins naissent depuis la fin de l'hiver jusqu'en Juillet. Dans la majeure partie des fermes, ils sont presque entièrement abandonnés à eux-mêmes et ne reçoivent de grain que ce que la fermière peut prélever au grenier, souvent à l'insu de son mari. Elle y est d'ailleurs incitée par le fait que la basse-cour est pour elle une source de profits qui vont entièrement au ménage.

A partir de Juin on trouve, sur le marché, de jeunes poulets de 1.200 à 1.500 grammes, maigres, non préparés.

Les poulettes conservées pour la ponte s'alimentent dans les champs qui avoisinent la ferme. A l'époque des battages, elles disposent d'une nourriture plus abondante.

Elles couchent parfois dehors, perchées sur des branches d'arbres ou sous un hangar, mais, le plus souvent, à l'étable sur un perchoir fixé au plafond, au-dessus du bétail. Ici, la chaleur du local leur permet de pondre de bonne heure à l'automne.

Parfois, des pondoires sont aménagés dans l'étable même. Ce sont des caisses de bois fixées aux murs, à 2 mètres du sol ; auxquels les poules accèdent en sautant sur des échelons de bois encastrés dans la maçonnerie. Mais, très souvent, elles se font un nid dans un hangar, dans une meule, dans une haie, et, fréquemment, une poule portée disparue, supposée dévorée par une fouine, réapparaît avec une couvée de poussins.

Dans de telles conditions, le contrôle de la ponte est impossible et, de fait, aucune sélection n'est pratiquée, sauf par quelques amateurs.

Les prix généralement avantageux des œufs, et surtout des poulets, devraient inciter les fermières à donner plus de soins à cet élevage qui trouvera toujours des débouchés. Il faudrait l'améliorer par une sélection portant sur la conformation, la précocité, l'aptitude à la ponte et par la préparation, quelques semaines avant la vente, des sujets destinés au marché.

Il existe, dans le département, une Société d'Aviculture, section de la Société départementale d'Agriculture, dont le but est d'encourager la sélection de races pures en vue de la ponte et de la production de viande. Elle semble devoir s'orienter très nettement vers la production de la Gâtinaise, bonne poule à deux fins.

AUTRES VOLAILLES

Canards. — L'élevage du canard est un peu plus à l'honneur que celui de l'oie, mais son importance est encore loin d'être en rapport avec les possibilités du département. Partout, le canard peut être exploité grâce aux nombreux ruisseaux qui mettent à proximité de beaucoup de domaines l'eau qu'on persiste à considérer comme indispensable à cet élevage.

A côté du canard de race commune, ou *canard de Redon*, on pourrait avantageusement exploiter : pour la chair, le *mularé*, croisement *Rouen-Barbarie*, et, pour les œufs, le *Coureur Indien*.

LAPINS

L'élevage du lapin est en honneur dans toutes les fermes. Depuis quelques années, le prix élevé des peaux lui avait d'ailleurs donné un regain d'activité, mais il n'en est, malheureusement, plus de même à l'heure présente.

On rencontre absolument toutes les races de lapins, mais le *lapin commun gris*, obtenu par croisement plus ou moins poussé avec le *géant des Flandres*, semble prédominer. Il est rustique, prolifique et sa chair est appréciée.

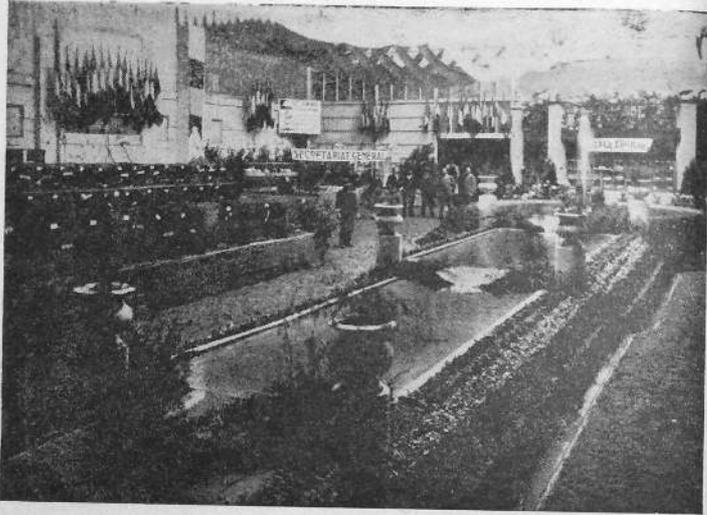
DÉBOUCHÉS

Le Morbihan est un gros exportateur d'œufs et de volailles.

Il arrive, en effet, au 6^e rang des départements français pour la fourniture d'œufs sur Paris, avec le nombre respectable de 6.500.000 œufs.

La majeure partie des transactions se font à la ferme, où le coquetier passe en moyenne 2 fois par semaine pour échanger les produits de la basse-cour contre de l'épicerie, double opération très avantageuse pour le marchand.

Les marchés les plus importants pour les produits de basse-cour sont ceux de La Roche-Bernard, Vannes, Auray, Questembert, Muzillac, Ploërmel, Hennebont, Josselin.



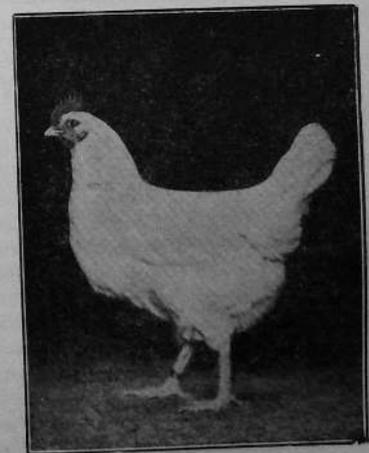
Une belle manifestation de la Section Avicole :
l'Exposition Internationale d'Aviculture de Vannes 1936.

Oies. — Elles sont peu nombreuses. On en trouve cependant dans les cantons sud-est en particulier (Allaire, La Roche-Bernard, Muzillac). Les troupeaux devraient être multipliés partout où il existe des « étiers » et des marais.

Dindons. — Le climat brumeux et humide ne convient guère à cette volaille, dont on ne trouve des représentants que dans quelques fermes.

Pintades. — Bien que très appréciées pour leur chair, la difficulté de les capturer rend leur élevage peu intéressant et rare.

Pigeons. — Le nombre des pigeons, déjà faible, semble se réduire chaque année ; on les supprime à cause des dégâts qu'ils ont la réputation de commettre dans les semis. Il y a certainement de l'exagération et la production des *carneaux*, des *mondains*, des *gros bizets*, pourrait, sans grands soins ni grandes dépenses, augmenter les ressources de la fermière.



Une bonne
poule
à deux fins

La
Gâtinaise

APICULTURE

La statistique générale de 1929 révèle que le Morbihan se classe au premier rang des départements français pour le nombre de ruchers (9.254), celui des ruches (54.314) et aussi pour la valeur totale de la production miel et cire, malgré le prix relativement faible de ces derniers produits.

Le nombre de ruches accuse une forte augmentation sur 1892 où il n'était fait mention, à l'époque, que de 26.982 ruches.



Un excellent rucher d'amateur

Matériel. — La constitution des ruches et leur surveillance laissent cependant beaucoup à désirer.

Presque partout on ne trouve que des paniers ou ruches en paille de seigle, très basses, recouvertes d'une motte de terre et dont la capacité est de 15 dm³ environ.

Les ruches à cadre mobile, qui sont en majeure partie du type Dadant, sont très rares : on ne les trouve que chez quelques professionnels et certains amateurs (instituteurs, secrétaires de Mairie, etc...) avec des ruches mixtes, c'est-à-dire composées d'un panier de paille surmonté d'une hausse à cadres mobiles.

Les ruches, au nombre de 5 ou 6 en moyenne par rucher, sont généralement situées aux alentours des maisons, dans un endroit ombragé exposé au sud ou au sud-est. Leur entrée est quelquefois défendue contre les mulots par une lamelle de zinc dentelée.

Plantes mellifères. — La première miellée ou petite miellée correspond à la floraison du pommier ; ses produits servent à l'élevage du couvain.

La deuxième miellée, grande miellée, ou miellée de rapport, correspond à la floraison du sarrasin, de la bruyère et des trèfles. Parfois on assiste, en fin Septembre, à une miellée tardive, en année favorable.



Asile de Lesvellec
Différents modèles de ruches. De gauche à droite :
Ruche à cadre automatique — Ruche Dadant — Ruchette d'expérience
Ruche à calotte ou ruche mixte

Méthode d'élevage. — Au début du mois de Mai de chaque année on recueille les essaims qui se sont échappés des ruches ; c'est la seule méthode de propagation de l'espèce utilisée par les cultivateurs. Les ruches ainsi constituées sont laissées sans autres soins pendant 2 ou 3 ans. Les races d'abeilles ne sont pas sélectionnées : on exploite surtout l'abeille noire française ou abeille commune.

Méthode d'extraction du miel. — Les procédés d'extraction sont on ne peut plus primitifs ; chaque année, on asphyxie les abeilles de la meilleure ruche en introduisant dans celle-ci une mèche soufrée. Le panier, débarrassé des cadavres d'abeilles, est alors pesé et vendu tout venant à un intermédiaire local (épiciers, coquetiers, etc...).

Très peu de fermiers extraient eux-mêmes le miel de leur ruche. Ceux qui le font, disposent le produit tout venant dans un « pochon » de toile, qu'ils mettent auprès du feu et duquel filtre le miel.

Rendements. — Le rendement de 1929 était, avec 11 kgs 500, exceptionnellement bon ; mais il ne faut guère compter généralement que sur un rendement moyen de 5 à 6 kgs de miel de couleur brune, classé en 2^e et 3^e qualité.

La consommation locale absorbe une grande partie du miel produit ; le reste est expédié pour servir à la fabrication de pain d'épices et de bonbons.

Améliorations. — Il existe une société d'apiculture « *L'Abeille Morbihannaise* » dont le siège est à Vannes et qui poursuit de louables efforts en vue de l'amélioration de la production et de la présentation des produits.

Les progrès les plus urgents à réaliser consisteraient à :

1^o remplacer les ruches de paille, soit par des ruches mixtes, soit par des ruches à cadre ;

2^o supprimer l'étouffage, procédé absolument barbare, anti-économique et qui constitue une véritable sélection à rebours puisqu'il contribue à faire périr les abeilles les plus productives.

Autres animaux de ferme

Signalons encore l'existence dans le département de 2.536 représentants de l'espèce caprine, se répartissant ainsi :

Boucs : 110 ; poids vif moyen : 35 kgs.

Chèvres : 1.158 ; poids vif moyen : 30 kgs.

Chevreaux : 1.268 ; poids vif moyen : 8 kgs.

Cette espèce, qui n'a cessé de décroître, ne présente aucun intérêt dans le Morbihan. La vache pie-noire, qui en possède la vivacité, la rusticité et la sobriété, l'exclut un peu plus chaque jour.

Il n'existe pour ainsi dire pas d'ânes, d'ânesses et de baudets et l'espèce mulassière ne compte qu'un très petit nombre de têtes.

RESSOURCES PISCICOLES

Le département du Morbihan possède environ 150 kilomètres de côtes baignées par l'Océan Atlantique et la pêche maritime tient une place prépondérante dans les ressources départementales. Néanmoins les produits des eaux douces du département ne sont pas à négliger, sinon à cause de leur abondance, du moins à cause de leur variété et de leur qualité.

COURS D'EAU

Dans l'ensemble, toutes les rivières du département coulent sur un fond schisteux, rocailleux ou sablonneux par places. Il n'y a d'exception que pour les cours d'eau de la partie Nord-Ouest, dont le lit est argileux ou vaseux.

Les eaux sont en général fraîches et bien oxygénées. Leur courant est plutôt rapide. Par leurs qualités physiques et chimiques, par la nature du terrain qu'elles traversent et par celle de la végétation aquatique qui y croît, elles sont, pour la plupart, propices au développement des salmonides.

Malheureusement de très nombreux moulins et usines se sont installés sur toutes les rivières et par leurs barrages offrent un obstacle à la libre circulation du poisson. D'autre part, en été, beaucoup de petits ruisseaux présentent un débit très faible.

Saumon. — Le saumon ne remonte que dans deux rivières : l'*Ellé* et le *Scorff*.

Dans la première surtout il pourrait être plus abondant s'il ne trouvait, à l'embouchure de la *Laïta*, les filets des inscrits maritimes. On en rencontre également quelques individus dans l'*Inam*, affluent de l'*Ellé*. Sa présence est très rare ailleurs.

Truite. — Par contre la truite fréquente presque tous les cours d'eau du département. Elle est abondante dans les ruisseaux du *Pont Rouge*, la rivière de *Plouay*, les petites rivières qui se jettent dans la rivière d'*Etel* et dans le Golfe du Morbihan, dans les rivières de la région de Questembert et dans les affluents du *Blavet* entre Hennebont et Pontivy, ainsi que dans ceux de l'*Oust* dans leur cours supérieur. Autrefois, elle était abondante également dans les rivières d'*Auray* et du *Bono*, qui ont été littéralement pillées. Il ne reste guère, dans cette dernière, que quelques brochets dans les parties calmes et profondes. Le ruisseau de *Pont-Calleck*, affluent du *Scorff*, serait favorable

à la truite s'il ne renfermait un certain nombre de perches et de brochets venus d'un étang situé sur son parcours.

Autres espèces. — Les autres cours d'eau sont, soit des rivières, en partie navigables et flottables, dont le droit de pêche est loué par l'Etat, tels que l'*Oust*, l'*Aff*, l'*Arz* et la *Vilaine*; soit des canaux (canal de *Nantes à Brest* et canal du *Blavet*).

Les eaux n'y sont en général pas très favorables aux salmonides et l'on y trouve une prédominance de cyprinides et autres espèces : carpe, brème, gardon, chevesne, vandoise, brochet, tanche et anguille. Cette dernière pullule dans les marais des environs de Redon.

On a essayé d'introduire dans le département la truite arc-en-ciel, l'ide mélanote et le black base, mais on ne peut pas dire que ces poissons se soient encore véritablement acclimatés.

ÉTANGS

En dehors des cours d'eau, le département du Morbihan possède quelques étangs, dont la surface totale est d'environ 240 hectares. Les principaux sont, soit des étangs proprement dits, comme ceux de *Lannenec*, de *Kersine* et de *Priziac* (les eaux des deux premiers sont plus ou moins saumâtres); soit des biefs de rivière, dont la surface totale est d'environ 252 hectares, tels que l'étang *au Duc* et celui de *Pont Calleck*. Mais aucun d'eux n'est exploité commercialement et tous sont envahis par les herbes.

Il est impossible de donner des chiffres indicatifs de l'importance des ressources qu'offre la pêche fluviale dans le Morbihan. Cette pêche n'est d'ailleurs pratiquée que par des amateurs du pays ou des étrangers.

Avenir de la pêche fluviale

La pêche fluviale n'apporte directement qu'une bien faible part dans les transactions commerciales du département, mais son action indirecte sur le commerce n'est pas entièrement à dédaigner. Les pêcheurs sont nombreux, le poisson pourrait être plus abondant et doit le devenir si la *Fédération départementale des Sociétés de Pêcheurs à la ligne* continue les efforts très louables qu'elle a entrepris pour la répression du braconnage et le repeuplement et si, d'autre part, les propriétaires d'étangs aménageaient leurs eaux en vue d'un meilleur rendement.

INDUSTRIE OSTRÉICOLE

L'industrie ostréicole a pris depuis quelques années une extension considérable dans le Morbihan, et on peut dire qu'il existe actuellement, sur les côtes, 1.400 parqueurs travaillant sur 2.500 à 3.000 hectares.

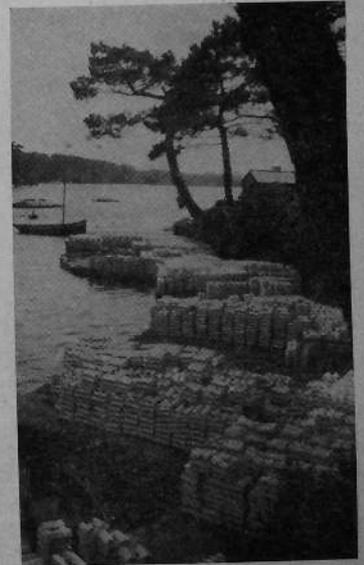
Ce développement, d'une industrie qui s'avère de plus en plus florissante pour notre département, et dont les débouchés tant en France qu'à l'étranger augmentent chaque année, est le résultat d'un travail opiniâtre.

Cette industrie comprend deux branches : l'*élevage* et l'*engraissement*.

ÉLEVAGE

Production du naissain. — La base de l'ostréiculture réside dans la récolte de la jeune huître ou naissain. Elle se fait sur des tuiles ou collecteurs, chaulées et disposées en bouquets à l'extrémité de piquets qui sont plantés dans le fond

des parcs à naissain, espèces de vasières assez profondes et se découvrant aux grandes marées. Ces parcs sont des concessions accordées par l'Etat moyennant une redevance annuelle. La concession, d'une durée de 25 ans, est renouvelable. Le terrain est livré brut et c'est à l'ostréiculteur de le préparer.

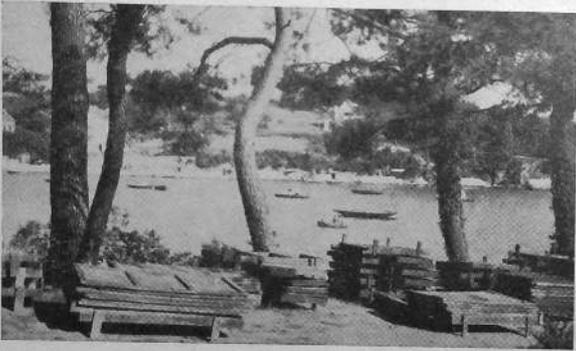


Y. Le Dizen.
La charmante rivière du Bono
et les tuiles à naissain

Le naissain ne se fixe et ne prospère pas partout ; les rivières d'Auray et du Bono en sont le paradis, et c'est par centaines de mille que sont posées, dans ces rivières, les tuiles où se fixeront les huîtres nouvellement écloses.

A quelle époque ? Un dicton fort poétique nous l'apprend : il faut, pour la mise à l'eau des collecteurs :

que le grain de blé soit à demi-formé,
que le seigle ait blanchi,
que les lys se soient épanouis.



Les caisses plates pour la récolte du naissain Y. Le Drezen.

Toutes choses qui se produisent d'ailleurs, en région côtière du Morbihan, vers la fin Juin, alors que la température de l'eau varie entre 16 et 18°. Les tuiles ne sont relevées que vers Février ou Mars, pour pratiquer le « détroquage » opération qui consiste à décoller les jeunes huîtres et à les mettre dans des caisses plates à fond grillagé où elles resteront juste le temps nécessaire à leur mise en place sur des « parcs d'étendage ». De 1921 à 1925 la récolte de naissain a été à peu près nulle par suite de la grande mortalité qui a sévi sur les huîtres et de l'épuisement des bancs naturels ; mais, grâce aux mesures de protection prises depuis lors, l'industrie ostréicole s'est relevée et l'on peut dire qu'elle est devenue l'une des principales richesses du département.

Elevage proprement dit. — Le naissain décollé, il faut l'élever, car c'est un être très fragile qui, sans soins, deviendrait vite

la proie de ses nombreux ennemis : le crabe et la crevette particulièrement. L'élevage se fait soit dans des barrages ou parcs grillagés, ou dans des caisses de 0 m. 80 sur 2 m. qu'on immerge dans des endroits spécialement réservés à cet effet. Le naissain doit être surveillé et tenu très propre, car la mer dépose dans les caisses de la vase qui risquerait en s'accumulant de l'étouffer. Il reste ainsi jusqu'en Avril. A ce moment-là il peut peser de 6 à 7 kilogs le 1.000 et même 10 kilogs dans les parcs à grand rendement.

ENGRAISSEMENT

Le Morbihan est avant tout un centre d'élevage, et peu d'ostréiculteurs vendent directement les huîtres à la consommation ; les trois-quarts d'entre eux préfèrent les céder à l'âge d'un an à des ostréiculteurs spécialisés dans l'engraissement à Marennes (Charente-Inférieure), Belon (Finistère) et Pénéff (Morbihan). Ces huîtres seront par la suite livrées à la consommation à l'âge de 2 ou 3 ans. Signalons cependant que certains parqueurs se spécialisent dans l'huître de consommation appelée « 18 mois », mais elle n'a pas la même saveur délicate, ni la grosseur des huîtres d'engraissement.

Les ennemis de l'huître. — Les principaux ennemis sont l'étoile de mer, le bigorneau perceur (*ocinebra erinaceus*) et la « Gueule Pavée » poisson aux mâchoires fortement armées qui peut broyer des huîtres de bonne taille.

Contrôle sanitaire. — Par décret du 31 Juillet 1923, un contrôle sanitaire des parcs à huîtres a été imposé aux ostréiculteurs. Désormais ne peuvent être livrées au commerce que les huîtres provenant de parcs reconnus salubres.

Mytiliculture

Les moules se trouvent en bancs naturels dans toutes les baies abritées du Morbihan et, notamment, dans la baie de Quiberon, l'anse de Suscinio et l'estuaire de la Vilaine. En cette dernière région, notamment (Tréhiguier), l'élevage sur bouchots permet d'obtenir de très belles moules à chair tendre qui font l'objet d'expéditions jusque sur la Côte d'Azur.

MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Malgré la grosse importance de l'élevage dans le Morbihan, les maladies contagieuses, si on en excepte la tuberculose, ne sont pas très fréquentes et les pertes enregistrées sont restreintes. La rusticité et la sobriété de nos races animales ne sont pas étrangères à ce résultat, car à côté de quelques belles exploitations, installées avec toute l'hygiène désirable, il existe de très nombreuses petites fermes, aux bâtiments en très mauvais état, et qui pourraient être autant de foyers de contamination.

La *tuberculose* des bovidés est, annuellement, signalée dans quelques 200 exploitations, mais il n'est pas téméraire d'affirmer qu'au minimum 6 à 700 sont atteintes et 7.000 bovidés, environ, contaminés. Cette maladie a réalisé, comme dans toute la France d'ailleurs, de gros progrès et il est grand temps d'intervenir très énergiquement. La lutte nécessiterait une action méthodique et progressive, et nous sommes certain que tous les groupements agricoles accorderont aux mesures législatives qui s'imposent, l'appui de leur autorité.

La *fièvre aphteuse* fait, de loin en loin, des apparitions. En 1929, elle était constatée dans 5 communes du département à la suite de l'introduction d'animaux contaminés en provenance de la Loire-Inférieure. Malgré ces infections successives, la maladie reste généralement localisée aux premiers foyers constitués. Ce résultat démontre l'efficacité des mesures sanitaires prescrites (lorsqu'elles peuvent être prises à temps) et légitime la sévérité avec laquelle elles sont appliquées.

La *fièvre charbonneuse* est signalée dans de très rares exploitations. La pratique de la vaccination s'est répandue dans les régions où cette maladie était à l'état endémique, et depuis l'application systématique de cette méthode de prophylaxie, la contamination n'est presque plus à craindre.

La *rage* est constatée presque tous les ans. La région Est du département semble constituer l'un de ses refuges et les mêmes mesures qui arrivent à étouffer rapidement les foyers rabiques dans les autres parties du département n'arrivent pas à tarir la source de l'infection dans cette contrée.

Dans nombre de cas, le public, hanté par la peur de la rage, se hâte trop souvent d'abattre le chien suspect pour soumettre ensuite le cadavre à l'examen d'un vétérinaire. On ne saurait trop insister sur le fait que cette manière de procéder est très fâcheuse, car le diagnostic de la rage est autrement plus rapide et plus certain lorsque le chien mordeur est examiné vivant par le vétérinaire.

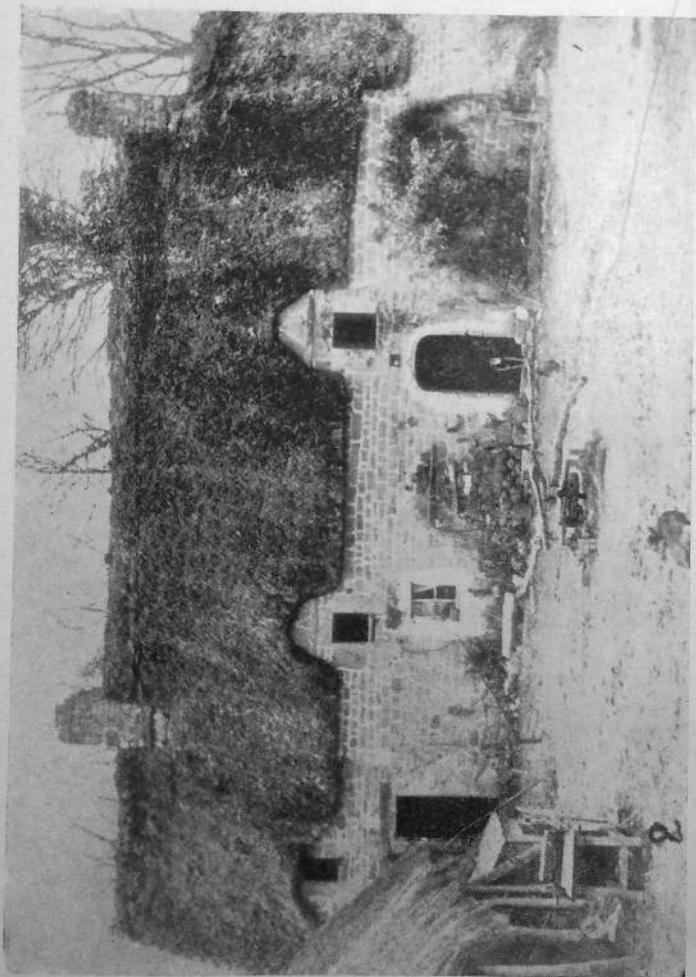
Nous regrettons que, contre l'*avortement épizootique*, aucune intervention légale ne soit encore instituée, car cette maladie est, avec la tuberculose, celle qui cause les plus grandes pertes à l'élevage morbihannais. Pourtant, trop de cultivateurs s'en désintéressent ; certains vont même jusqu'à croire aux mauvais sorts ou à la fatalité et ils attendent que la maladie disparaisse naturellement de leur élevage, ce qui souvent demande de bien longues années.

« *Morve, rouget, pneumo-entérite, fièvre ondulante* ne sont signalées que très rarement et les cas sont plutôt isolés. Quant à l'*ostéomalacie*, assez courante chez l'espèce porcine, il s'agit, sans aucun doute, d'états pathologiques amenés par de mauvaises conditions d'hygiène et d'entretien des animaux.

Enfin, notons que les *affections parasitaires* sont toujours à redouter dans une région humide comme le Morbihan, mais les méthodes de lutte sont généralement connues du monde agricole.



En la Croix Helléan. — Une bergerie en plein air...
Ce ne sont pas les plus mauvaises !



Région de Caudan : Une vieille ferme Morbihannaise

Cliché "Nouvelles"

QUATRIÈME PARTIE

ÉCONOMIE RURALE

EXPLOITATION DU SOL

I. — PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS

En 1929, les propriétés se répartissaient de la manière suivante :

CATÉGORIES DES PROPRIÉTÉS	Nombre de propriétés agricoles	Superficie totale des propriétés
Biens de l'Etat	113	2.739 ha
— départementaux	13	322 »
— communaux.....	367	5.232 »
— des établissements hospitaliers ..	161	1.031 »
— des particuliers.....	57.392	637.782 »
— agricoles de tous autres proprié- taires.....	35	700 »
Propriétés non agricoles.....		32.775 »
	58.081	680.581 ha

Les propriétés les plus étendues sont situées dans l'est du département (cantons de La Trinité-Porhoët, La Gacilly, Ploërmel, Mauron, Elven et la région de Pontivy). Parfois, elles sont divisées en un certain nombre d'exploitations, tenues chacune par un fermier ou un métayer, mais il n'est pas rare aussi de voir de très petites propriétés groupées en une seule exploitation ; c'est ce qui explique que le nombre des propriétés (58.081) soit supérieur à celui des exploitations (57.215). La différence est cependant bien légère et l'on peut dire que « propriétés et exploitations » ne font qu'un, généralement.

Les plus petites propriétés se trouvent dans l'arrondissement de Lorient et, plus spécialement, sur le littoral et les îles.

Biens communaux

A l'origine, les biens communaux faisaient, semble-t-il, partie d'un fonds commun propre à plusieurs familles et dépendant d'un même fief, mais trop éloigné du château pour pouvoir, sans dommage en cas d'incursion de bandes armées, servir d'habitat :



Plœmel. — Un domaine moderne

les biens communaux (forêts, landes et terres de parcours) ne pouvaient, jusqu'au XVIII^e siècle, être aliénées par ceux qui en jouissaient. La loi du 14 Août 1792 ordonna le partage de tous les terrains communaux entre les citoyens de chaque commune avec le droit pour ceux-ci d'en jouir en toute propriété.

Morcellement, parcellement et remembrement de la propriété

De 1892 à 1929 l'étendue moyenne des exploitations est passée de 8 ha 9 à 11 ha 1, mais le parcellement de chacune d'elles est resté considérable. Sur la côte et dans les îles, il atteint une telle acuité que certaines pièces de terres ne comportent plus que quelques sillons (le sillon équivaut, le plus couramment, à 80 centiares) et sont devenues pratiquement inexploitable ; parfois, ces parcelles n'ont qu'une largeur de 60 cm. et le partage a dû se faire dans le sens de la longueur.

Ce démembrement de la propriété est, en effet, la conséquence de fractionnement, en parts égales, des héritages

familiaux, entre tous les enfants d'un même foyer. C'est surtout dans les régions viticoles (Sarzeau) qu'il s'est le plus manifesté.

Par suite de la disparition de la vigne dans cette contrée et du désir d'améliorer les biens ruraux, chaque propriétaire s'efforce d'arrondir son patrimoine en achetant ou échangeant les parcelles limitrophes des siennes. Un regroupement s'opère parfois, et de 1919 à 1929, 5.237 échanges portant sur 1.523 ha ont été effectués dans le département, mais bien souvent un remembrement serait indispensable.

Là où le domaine est d'un seul tenant, ce sont les haies et fossés qui divisent souvent l'exploitation. Beaucoup de propriétaires démolissent, chaque année, une certaine longueur de talus, laissant toutefois subsister, fort à propos d'ailleurs, les « fossés » strictement indispensables, par les plantations qui les couvrent, à la défense contre les vents et à la production d'un minimum de bois de chauffage.

Mouvement général de la propriété au cours des trente dernières années

Exploitations et propriétés ne faisant qu'un, le plus souvent, nous avons rapproché, dans le tableau ci-dessous, les données des enquêtes agricoles de 1892 en 1929 en ce qui concerne les exploitations.

CATÉGORIES D'EXPLOITATIONS	Nombre en 1892	Nombre en 1929
0 à 1 ha.....	24.298	8.270
1 à 5 ha.....	20.475	13.454
5 à 10 ha.....	13.348	13.638
10 à 20 ha.....	9.716	15.216
20 à 50 ha.....	5.029	6.300
50 à 100 ha.....	231	281
100 à 200 ha.....	57	31
200 à 500 ha.....		15
+ de 500 ha.....	34	10
	63.188	57.215

On aboutit aux conclusions suivantes, qui valent aussi bien pour les propriétés que pour les exploitations, sauf dans le cas de grands domaines au-dessus de 100 ha :

1° le nombre des petites exploitations (moins de 10 ha) et, en particulier, de celles qui ont moins de 5 ha, a baissé de 39 %.

depuis 30 ans. Ce phénomène a été favorisé, par la succession, après guerre, de plusieurs années de prospérité qui ont permis aux agriculteurs d'agrandir leur ferme en regroupant des parcelles contiguës qui appartenaient à plusieurs propriétaires, aujourd'hui décédés, sans enfants, ou partis dans les villes ;

2° les grands domaines (ceux qui ont plus de 100 ha) ont vu leur nombre s'abaisser également ; certains grands propriétaires fonciers de l'intérieur ont cédé à l'attrait de prix de vente élevés et consenti le démembrement de leurs biens,



Un domaine accueillant près de Lorient

au profit de cultivateurs désireux de devenir propriétaires d'une tenue en rapport avec l'importance de leur famille.

Grâce à ces deux concours de circonstances, le nombre des exploitations de moyenne importance (10 à 20 ha) a pu s'accroître de 54 % de 1892 à nos jours ; ainsi s'explique l'élévation de la contenance moyenne des fermes.

Transmission de la propriété

La transmission de la propriété se fait, en général, à parts égales entre les enfants. Il appartient à l'aîné de conserver le domaine de ses parents, s'il le désire, et il a, dans presque tous les cas, la préférence, mais il doit dédommager ses frères et sœurs pour la valeur en argent de leur part, estimée le jour du partage. Rarement l'aîné reçoit une part supérieure à celle qui doit lui revenir normalement.

Les parents remettent la majorité de leurs biens vers la soixantaine, mais ils conservent, chaque fois que leurs moyens

le leur permettent, une « tenue » : petite maison avec un « peu de biens » à l'entour, juste de quoi entretenir une vache ou deux.

Accession à la petite propriété

En valeur absolue, le chiffre des propriétaires exploitants est tombé de 43.094 en 1892 à 34.766 en 1929. Malgré cet état de choses dû à la concentration de la propriété et à la diminution de la très petite exploitation, beaucoup de cultivateurs, jadis fermiers ou métayers, sont aujourd'hui, grâce à leurs efforts et à l'aide qui leur a été apportée par le Crédit Agricole, propriétaires des terres qu'ils exploitaient. Par ailleurs, de jeunes agriculteurs ont acheté, dès leur entrée dans la carrière, une petite ferme anciennement louée. Souvent aussi, la division, entre les enfants d'une même famille, des héritages paternels, a provoqué l'apparition de nouveaux propriétaires fonciers.

Valeur vénale des terres

Ce désir de posséder a eu pour conséquence logique une élévation notable, depuis la guerre et dans la région de l'intérieur surtout, de la valeur vénale des terres.

De 1909 à 1929, on peut estimer qu'elle a quadruplé en général ; ce sont d'ailleurs, ainsi que le montrent les tableaux qui suivent, les petites et moyennes propriétés dont le prix s'est le plus accru ; le coût des grandes n'a guère été multiplié que par le coefficient 3, tandis que sur la côte et dans les îles, où la demande est plus faible, le coefficient de majoration est de 2,5.

Ainsi donc, c'est dans les banlieues des villes et dans les régions riches par la nature de leur sol, que les terres, non seulement ont atteint le prix fort, mais encore ont été affectées du coefficient le plus élevé. Par contre, les régions pauvres (Landes de Lanvaux) ou morcelées (Presqu'île de Rhuys) sont celles où l'on trouve des propriétés à des prix relativement bas, ainsi qu'on peut le constater par le tableau ci-après.

Le Morbihan est un des rares départements où la terre a subi une hausse constante depuis la guerre. La propriété y trouve facilement preneur ; il n'y a pas de fermes à louer, mais, au contraire, des fermiers à la recherche d'une exploitation.

Vente à des étrangers. — Il n'existe dans le département que 13 propriétés appartenant à des étrangers.

Valeur vénale des terres
1° Avant la guerre : (1)

	Valeur de l'Ha	Superficie	Dates
Canton de Pont-Scorff.....	3.200 Frs	21 ha	1908
— — — — —	2.840 »	35 »	1910
— de Plouay.....	1.166 »	185 » (2)	1912
— — — — —	930 »	44 »	1912
— d'Hennebont.....	1.876 »	13 »	1905
— — — — —	1.560 »	15 »	1905
— de Cléguérec.....	1.150 »	18 »	1907
— — — — —	1.500 »	33 »	1909
— — — — —	1.297 »	18 »	1910
— de Rohan.....	1.400 »	27 »	1905
— — — — —	1.360 »	44 »	1909
— — — — —	980 »	40 »	1912
— — — — —	1.600 »	25 »	1913

2° En 1929 :

	Valeur de l'Ha	Superficie
Banlieue de Lorient (Hennebont).....	15.000 Frs	28 ha
— de Vannes.....	12.000 »	14 »
— de Ploërmel.....	8.000 »	63 »
Presqu'île de Rhuys.....	2.500 »	12 »
Canton de Grand-Champ.....	5.130 »	195 » (2)
— de Vannes.....	8.330 »	30 »
— de Le Faouët.....	6.660 »	18 »
— de Sérent.....	4.730 »	38 »
— de Baud.....	7.400 »	109 » (2)

Coefficient d'augmentation de la valeur vénale entre 1909 et 1929

RÉGIONS	Petite	Moyenne	Grande
Région lorientaise.....	5	5	4
— pontyviennaise.....	4	4	3
— de Rhuys.....	3	2,5	2,5
— du littoral.....	4	4	3
— vannetaise.....	5	5	4
— des Landes de Lanvaux.....	3	3	3
Cornouaille (Le Faouët et Gourin).....	5	5	4
Montagnes noires (nord de Gourin).....	4	3	3
Région du Porhoët.....	4	4	3

(1) La valeur de la terre en France (CAZIOT).
(2) Il s'agit de plusieurs exploitations.

II. — EXPLOITATIONS AGRICOLES

La physionomie des exploitations varie avec les différentes régions naturelles du département.

Tantôt elles se présentent d'un seul tenant avec des divisions intérieures constituées par des talus, plantés, suivant la nature du sol, de chênes, de châtaigniers ou de broussailles ; tantôt les parcelles d'une même exploitation sont disséminées dans une étendue de rayon variable et enclavées dans celles des propriétaires voisins. De ce fait, et comme nous l'avons dit à propos du remembrement, le nombre des parcelles est très irrégulier. Sur le littoral où la végétation arbustive résisterait mal au vent, entourées de murets de pierres sèches, posées sans lien les unes sur les autres.

La polyculture est de règle : sur 57.215 exploitations il n'y en a guère que 290 qui soient spécialisées dans une branche particulière de l'activité agricole :

- 20 s'adonnent uniquement à l'élevage,
- 2 à la viticulture,
- 241 à l'horticulture,
- 27 à l'exploitation forestière.

Composition habituelle des domaines

L'examen d'un grand nombre de monographies de fermes, exploitées dans différentes régions naturelles du Morbihan, permet de donner, d'une exploitation type de 20 hectares, l'image suivante :

1° Répartition des terres du domaine

Terres labourables.....	10 ha
Prés naturels.....	3 »
Herbages, pâturages, pacages.....	1 »
Landes.....	4 »
Bois et taillis.....	1 »
Bâtiments, jardins, cours et divers.....	1 »
	20 ha

2° Répartition des terres labourables

Blé.....	1 ha 75	} céréales..... 6 ha
Seigle.....	1 ha 25	
Avoine.....	1 ha 40	
Sarrasin.....	1 ha 25	
Orge.....	0 ha 35	

Pommes de terre	1 ha 50	} plantes sarclées. 3 ha
Betteraves, rutabagas, navets	0 ha 80	
Choux fourragers	0 ha 70	
Prairies artificielles et temporaires	0 ha 50	
Cultures diverses	0 ha 50	
Cultures dérobées	1 ha	
Total	10 ha	

Une telle exploitation compte, en moyenne, comme cheptel :

Chevaux : 2 (1 hongre et 1 poulinière, ou 2 poulinières, ou 1 petit cheval de voiture et 2 bœufs bretons de travail) ;

Bovins (de plus de 6 mois) : 12 (dont 1 taureau, 7 vaches laitières, 4 jeunes de 6 mois à 2 ans) ;

Porcins : 4 (1 truie portière, 3 porcs à l'engrais de 3 à 8 mois) ;

Ovins : 4 ou 6 brebis portières.

Répartition des exploitations

Leur étendue varie avec la culture dominante, la nature du climat et la richesse du sol. Elle oscille, suivant les régions, entre les limites suivantes :

	Petite	Moyenne	Grande
Région maritime	5	15	+ de 15
Régions centrale et du nord..	10	30	+ de 30

Toutefois, pour l'ensemble du département, on peut admettre que la grande exploitation compte plus de 20 hectares, la moyenne de 10 à 20 hectares et la petite moins de 10.

Les renseignements statistiques donnés par l'enquête de 1929 (page 243) permettent de constater qu'il existe :

35.362 petites exploitations occupant 161.721 hectares, soit 25 % de la superficie totale ;

15.216 moyennes exploitations occupant 244.139 hectares, soit 38 % de la superficie totale ;

6.637 grandes exploitations occupant 233.653 hectares, soit 37 % de la superficie totale.

La petite exploitation domine sur le littoral et dans les îles, où chaque marin est propriétaire de son petit lopin de terre. Elle est cultivée par les femmes qui, lorsque la mer est généreuse, se désintéressent d'une culture qui est loin d'être lucrative dans les conditions où elle s'exerce, mais qui complète, heureusement, le produit de la pêche, quand la vente du poisson est déficitaire.

La moyenne exploitation se rencontre principalement dans le Centre et l'Ouest du département ; la grande exploitation est localisée dans les régions Nord et Est (Pontivy, Rohan, Ploërmel).

En résumé, le nombre des petits agriculteurs est plus élevé que celui des deux autres catégories d'exploitants ; mais ce sont les fermes de moyenne importance qui occupent la plus grande étendue territoriale.



Un coin pittoresque d'une jolie ferme de Noyal-Pontivy

III. — MODES DE FAIRE-VALOIR

Le Morbihan possède 57.215 exploitants dont 60,8 % de propriétaires, 38,3 % de fermiers et 0,9 % seulement de métayers. Le nombre des *propriétaires* exploitant eux-mêmes leurs domaines est de 34.766, ainsi répartis :

cultivant avec l'aide de leur famille : 28.840 dont 25.251 hommes et 3.589 femmes ;

cultivant avec l'aide d'ouvriers : 5.901 dont 5.181 hommes, 707 femmes et 13 étrangers ;

cultivant avec l'aide de régisseurs : 25 dont 1 femme.

Les *fermiers* sont au nombre de 21.898 se répartissant ainsi : cultivant avec l'aide de leur famille : 16.333 dont 15.084 hommes et 1.249 femmes ;

cultivant avec l'aide d'ouvriers : 5.558 dont 5.209 hommes et 349 femmes ;

cultivant avec l'aide de contremaitres : 7 (femmes).

Le nombre des *métayers* s'élève à 551 se classant ainsi :
cultivant avec l'aide de leur famille : 255 dont 10 femmes ;
cultivant avec l'aide d'ouvriers : 159 dont 9 femmes ;
cultivant avec l'aide d'ouvriers des départements voisins et en particulier de la Loire-Inférieure : 137.

La répartition et le pourcentage des propriétaires, fermiers et *métayers* par région naturelle, dans le département, est intéressante et apparaît nettement dans le tableau page 254.

Faire-valoir direct

Le XIX^e siècle avait été marqué par l'importance des défrichements.

Le XX^e se caractérise par l'accession à la propriété d'un grand nombre de petits et moyens exploitants. La crise de main-d'œuvre, qui commence à se faire sentir dans le Morbihan, rend difficile l'exploitation des grands domaines. Seuls pourront traverser la période critique où nous entrons les agriculteurs qui trouveront dans leur famille les bras nécessaires à l'exploitation.

En outre, l'exploitant, propriétaire de sa ferme, n'hésitera pas à s'engager dans la voie des défrichements, démolition de talus, constructions, toutes améliorations urgentes. Actuellement, les fermiers sont obligés d'y renoncer même si la durée de leur bail est suffisante, parce que s'ils augmentent ainsi la valeur du domaine le propriétaire ne manque pas de leur imposer à fin de bail une augmentation de fermage ; en cas de départ, aucune indemnité ne leur est encore versée.

C'est aussi le moyen le meilleur de retenir à la terre de nombreuses familles qui, dans le Morbihan, deviennent, par surcroît, des familles nombreuses.

Le mouvement gagne, d'ailleurs, les journaliers agricoles. Nombre de ceux qui vont en Beauce ou en Brie travailler pendant la belle saison, emploient leurs économies à l'acquisition de quelques hectares de landes qu'ils défrichent ; ils édifient une maison où femme et enfants, restés en Bretagne, subviennent à leur entretien avec les produits d'une vache, de deux porcs et de quelques poules.

Fermage

En 1929, on compte que 38,3 % des exploitations sont en fermage. L'importance de ce mode de faire-valoir a beaucoup diminué depuis la guerre.

Durée des baux. La durée des baux est variable. Il existe encore beaucoup de baux verbaux et annuels, qui bien souvent se perpétuent par simple reconduction tacite ; certaines fermes sont ainsi tenues depuis plusieurs générations par les représentants successifs d'une même famille.

Le bail « sans écrit » se conclut également pour la durée d'un assolement local : 2 ans, à Belle-Ile, La Gacilly, St-Jean-Brévelay, Guer, Allaire, Pénestin ;

3 ans, à Josselin, Mauron et dans une partie du canton de La Trinité-Porhoët.

Le bail écrit, passé pour 3-6-9 ans, gagne de plus en plus la faveur des cultivateurs. La chose est heureuse et il y aurait, en général, intérêt à augmenter la durée des baux courants et, en tout cas, à rejeter ceux d'un an.

Entrée en jouissance. — Elle a lieu :

Le 1^{er} Mars, à Plouay, Guéméné, Locminé, Le Faouët, Pluvigner, Lorient ;

Le 1^{er} Avril, à Hennebont, Pont-Scorff, Port-Louis ;

Le 24 Juin, à Mauron ;

Le 29 Août, à Belz ;

Le 1^{er} Septembre, à Pontivy, Sarzeau, Allaire, Rochefort, Vannes, Le Faouët, Pluvigner, Lorient, Baud, Pont-Scorff, Port-Louis, Guéméné, Locminé, Malestroit, Marzan ;

Le 29 Septembre, à Cléguérec, Gourin, Quiberon, Auray, Belle-Ile, Grand-Champ, La Trinité-Porhoët, Rohan, Josselin, Saint-Jean-Brévelay, Baud, Mauron, Plouay, Guéméné, Locminé, Malestroit ;

Le 1^{er} Novembre, à Guer, Plœmel, Malestroit, Pénestin.

Certaines de ces dates ont tendance à disparaître pour être remplacées par une date unique : le 29 Septembre (St-Michel).

Montant du fermage - Valeur locative. — La valeur locative des propriétés rurales suit d'assez près leur valeur vénale, sauf dans les banlieues des villes où elle n'est pas de beaucoup supérieure à celle qui est pratiquée dans les autres régions. L'excédent de leur valeur vénale est alors un capital mort qui ne vaut que par lui-même et représente le facteur sécurité pour l'acquéreur qui sait que la proximité d'agglomérations est une

garantie de débouchés. Le prix du fermage se situe autour de :
150 à 200 francs en sols granitiques, granulitiques et mica-
chisteuses des régions centrale et maritime ;

200 à 250 francs en sols schisteux et dans les terres profondes
de la région nord ;

300 à 400 francs dans les alentours de Vannes et surtout Lorient
et pour les meilleures exploitations des environs de Pontivy.
Rares encore sont les propriétaires qui louent au quintal de blé.

Le fermier a droit, tous les ans, pour son chauffage, d'émonder
le 1/9^e des arbres des talus (le 1/5^e pour les saules et les aulnes).

Le mouton causant des dommages aux jeunes plantations, il
est fréquemment interdit au locataire d'entretenir sur l'exploit-
ation plus de 4 ou 5 brebis portières.

Métayage

Ce mode de faire-valoir n'est guère en honneur (0,9 % des
exploitations). Seuls, quelques propriétaires de Belle-Ile et de
la région est et sud-est du département y restent attachés. Mais
peu de cultivateurs du Morbihan consentent à devenir métayers
et bon nombre de ces derniers viennent de la Loire-Inférieure
ou du Finistère (Belle-Ile et Sarzeau). Pour la plupart de ces
fermes en métayage, les propriétaires pratiquent l'absentéisme
et confient la gestion de leurs domaines à des régisseurs.

Le métayer seul fait les frais des machines et outils (cheptel
mort), ce qui est logique puisque, normalement, il doit fournir le
travail qu'elles ont la mission de remplacer. Les autres capitaux
d'exploitation sont généralement fournis par moitié par chacune
des parties. Les produits animaux et végétaux sont partagés
généralement par moitié. Parfois, la valeur du beurre est fixée
à une somme forfaitaire, ce qui évite bien des contestations.

Bail à domaine congéable

Ce bail met en présence deux propriétaires : *le foncier*, qui
possède le terrain ; *l'édificier*, qui possède les constructions, les
plantations et les améliorations foncières de toute nature. A l'ex-
piration du bail, le foncier a le droit de déposséder l'édificier de
tout ce qui constitue sa propriété moyennant une indemnité
fixée par experts.

L'origine de ce système d'amodiation remonte à l'installation
des Bretons en Armorique. Il semble avoir fait son apparition
au V^e siècle lors des dernières migrations des insulaires bre-
tons. Ceux-ci se mirent à défricher la terre, alors presque

entièrement inculte parce que de nombreuses guerres avaient
dépeuplé la région.

Le bail à domaine congéable prenait le caractère d'un
privilège accordé par les aborigènes aux nouveaux venus en
compensation aux durs labeurs fournis pour mettre la terre en
valeur. On conférait alors le droit de jouir librement des
surfaces défrichées et de ne pouvoir en être expulsé qu'après
remboursement de la valeur des améliorations réalisées au prix
d'efforts et de peines considérables.

Ce mode d'exploitation était justifié au V^e siècle et pendant la
période où les domaines furent constitués. On lui doit le défri-
chement et la mise en valeur de superficies importantes du
territoire. Il a permis la fixation à la terre de nombreuses
générations de cultivateurs qui, se succédant de père en fils sur
le domaine, en paraissaient beaucoup plus les maîtres que le
foncier, qui faisait plutôt figure d'usufruitier.

Ce système put longtemps suffire à des hommes qui éprou-
vaient peu de besoins. Il en est tout différemment aujourd'hui,
où le bail à domaine congéable est un obstacle à toute amélio-
ration foncière et, partant, à l'intensification de la production ;
aussi il n'existe plus que 391 édificiers dans tout le département
et, dans quelques années, ce mode de faire-valoir ne sera plus
qu'un souvenir.



Paisible gentilhommière aux portes et fenêtres
délicatement sculptées et patinées par le temps

Répartition de la population, division de la propriété
et modes de faire-valoir
suivant les régions naturelles

RÉGIONS NATURELLES	SUPER- FICIE (hectares)	POPULA- TION TOTALE	DENSITÉ au kilomètre carré	POPULA- TION AGRICOLE	RAPPORT de la population agricole à la population totale	NOMBRE D'EXPLOITANTS	PROPRIÉ- TAIRES		FERMIERS		MÉTAYERS		DIVISION DE LA PROPRIÉTÉ					
							Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Moins de 10 hectares	%	De 10 à 20 hectares	%	Plus de 20 hectares	Nombre
Région maritime	108.796	109.084	100,2	40.850	37,5%	9.304	6.183	65,5	3.052	32,8	69	0,7	6.602	70,9	1.787	19,3	915	9,8
Région centrale	235.785	243.792	90,5	158.206	74%	19.049	10.619	55,8	8.262	43,4	168	0,8	11.390	59,8	5.479	28,8	2.180	11,4
Région nord ...	336.000	214.652	63,5	160.987	75%	28.862	17.964	62,3	10.584	36,7	314	1	17.370	60,3	7.950	27,5	3.542	12,2
Totaux...	680.581	537.528	79	360.043	67%	57.215	34.766	60,8	21.898	38,3	551	0,9	35.362	61,8	15.216	26,6	6.637	11,6

LA POPULATION AGRICOLE

La population totale du département est de 537.528 habitants (1), soit une densité de 79 habitants par km.², supérieure à la moyenne générale de la France (71 par km.²). Mais cette densité varie avec les régions du département : elle est de 52 par km.² dans l'ancien arrondissement de Ploërmel ; de 63 dans celui de Vannes ; de 68 dans celui de Pontivy et, dans l'arrondissement de Lorient, de 141.

Mouvements et répartition de la population

Après un accroissement continu jusqu'en 1911 et un gain de 177.000 âmes depuis 1801, on assiste depuis 10 ans à un brusque fléchissement dû aux pertes élevées subies durant la guerre, à une natalité qui va diminuant, à une mortalité infantile toujours très grande et à l'exode rural qui s'accroît.

Le tableau suivant montre le mouvement de la population depuis 1876 :

1876	506.573 habitants	1906	573.152 habitants
1881	521.614	1911	578.400
1886	535.256	1921	546.047
1891	544.470	1926	543.175
1896	552.028	1931	537.528
1901	563.468		

A part la zone côtière, où les villes sont concentrées, cette population est essentiellement rurale et agricole. Une faible minorité des habitants de chaque commune vit agglomérée autour de l'église, de la mairie, de la maison d'école et des auberges. Ainsi Languidic (canton d'Hennebont) n'a que 886 habitants agglomérés contre 7.923 épars ; Sarzeau, chef-lieu de canton, a 711 habitants dans le bourg et 3.957 épars ; mais le record semble être battu par Inzinzac, avec 413 agglomérés contre 4.967 dispersés. Sur 260 communes, 5 seulement ont une population agglomérée supérieure à 5.000 habitants : Lorient, Vannes, Auray, Pontivy et Hennebont.

(1) Le recensement de Mars 1936 accuse une population de 542.248 habitants.

Le maximum de la population rurale a été enregistré vers 1881 avec une proportion voisine de 85 % de la population totale ; mais, en 1929, elle n'était plus que de 360.000 environ, soit une proportion moyenne de 67 % (voir tableau page 254) avec une différence très notable entre la région maritime (37,5 %) et les régions centrale et du nord (74 et 75 %).

I. — L'exploitant

Ainsi que nous l'avons déjà vu, il existe 57.215 exploitants, dont 13 seulement sont des propriétaires étrangers.

Remarquons encore qu'un nombre élevé d'exploitants qui, ayant économisé quelque argent, ont acheté une ferme, n'en continuent pas moins à travailler celle où ils sont demeurés souvent pendant plusieurs générations ; d'autres pensent à leurs vieux jours et, ne voulant pas quitter le petit coin qui les a vu naître, font l'acquisition, tout auprès, d'une petite « tenue » ; d'autres, enfin, ayant de nombreux enfants, ne peuvent vivre sur leur petite propriété et louent des terres aux alentours, c'est ainsi qu'on peut dénombrer :

- 6.807 exploitants à la fois propriétaires et fermiers ;
- 51 » à la fois propriétaires et métayers ;
- 36 » à la fois fermiers et métayers.

Les exploitants se forment, pour la plupart, eux-mêmes. Très rares sont ceux qui sont passés par une école d'agriculture ou qui y envoient leurs enfants. On travaille et on apprend en famille et, il y a quelques années encore, on aurait fait injure aux vieux parents en ne suivant pas, en tous points, leur exemple. Fort heureusement une nouvelle génération se forme, qui consent à lire un peu, à venir aux conférences, à faire des essais, à assister à des démonstrations et les résultats ne sont pas longs à se faire attendre si l'on en juge par les progrès énormes réalisés depuis 10 ans.

II. — La main-d'œuvre agricole

Importance — Répartition

Les familles nombreuses sont encore très répandues dans le Morbihan, mais tandis qu'autrefois les enfants restaient à la campagne et s'employaient aux travaux des champs, aujourd'hui, et de plus en plus, garçons et filles cherchent un emploi en ville.

a) Personnes employées de façon permanente

Membres de la famille.....	43.060 hommes et 74.662 femmes
Salariés français.....	8 974 » et 9.480 »
Salariés étrangers.....	3 » néant
Totaux.....	52.037 hommes et 84.142 femmes

Dans ce total, la proportion des employés de moins de 15 ans est élevée puisqu'elle atteint respectivement 1/6 du personnel masculin et 1/10 du personnel féminin. Ainsi, on trouve, dans



Cliché La Part.

Environs de Malansac. — Le quatre heures aux champs.

les membres de la famille travaillant sur l'exploitation, 6.977 garçons et 7.398 filles et, parmi le personnel salarié, 1.540 garçons et 1.477 filles. Par contre, peu de gens sont employés après 60 ans : 2.097 hommes et 3.497 femmes chez les membres de la famille ; 284 hommes et 286 femmes chez les salariés.

b) Personnes employées temporairement

Membres de la famille....	174 hommes et 43 femmes
Ouvriers salariés.....	7.050 » et 3.473 »
Ouvriers salariés étrangers	0 » et 0 »
Totaux.....	7.224 hommes et 3.516 femmes

De nos jours, dans toute exploitation même très bien réglée, c'est le personnel qui donne le plus de soucis. Le recrutement n'est pas encore difficile, sauf parfois pour les servantes de ferme, mais la surveillance doit s'exercer sans relâche. L'ouvrier breton se plaint rarement d'un excès de travail, mais il faut très souvent le guider et il ne travaille vraiment bien que sous l'œil d'un maître qui a su capter sa confiance.

La main-d'œuvre étrangère est inexistante dans le Morbihan. Quant à la main-d'œuvre venant d'autres régions de France, on compte 73 hommes et 59 femmes ; c'est dire qu'elle est également très faible ; elle comprend simplement quelques salariés des départements limitrophes, habitant en bordure du Morbihan, qui, au moment des foins et de la moisson, viennent « donner la main » dans les fermes du voisinage.

Emigration et immigration

L'émigration augmente avec le développement des voies de communications. C'est ainsi que le canton de Pontivy fournit des vendangeurs pour l'Anjou et des femmes pour la cueillette des fraises et des légumes dans la région de Paris ; les cantons de Ploërmel, Locminé et Guéméné, en particulier, des ouvriers pour les foins et la moisson en Beauce et dans les Deux-Sèvres ; ceux du Faouët et de Guéméné en fournissent à la Normandie. Des émigrants des cantons de Cléguérec et Pontivy se rendent à Jersey pour l'arrachage des pommes de terre. Quelques cultivateurs du canton de Gourin et du Faouët vont chercher fortune aux Etats-Unis pendant que d'autres, bien plus nombreux, sont attirés vers Paris et les centres industriels où l'on gagne de gros salaires. Très rares, enfin, sont ceux partis en Dordogne, dans le Gers ou dans le Périgord, pour prendre à leur compte des exploitations quasi-abandonnées.

Si le Morbihan perd, chaque année, une partie de ses habitants, par contre, un certain nombre de cultivateurs des départements voisins s'installent sur son territoire. Ainsi dans le canton de Mauron, des fermiers sont venus d'Ille-et-Vilaine (de Saint-Méen et de Montauban, en particulier), attirés par le prix modéré des fermages. Pour la même raison, des Finistériens se sont installés à Pont-Scorff, Gourin, Le Faouët, Sarzeau, Auray, ainsi qu'à Belle-Ile et des Nantais viennent exploiter, en métayage, dans les environs de La Roche-Bernard, Malestroit et Vannes.

Salaires

Les salaires varient par commune et même par exploitation, suivant l'âge, la force et l'habileté des salariés.

Les salaires moyens, en 1929, étaient les suivants :

CATEGORIES D'OUVRIERS ET DE SALARIÉS	MONTANT DU SALAIRE	
	avec nourriture et logement	sans nourriture ni logement
A — Salaires annuels moyens des :		
Charretiers ordinaires.....	3.500 »	6.000 »
Servantes de ferme.....	2.100 »	4.300 »
Bergers (petits bergers ou buguls).....	1.100 »	3.200 »
Domestiques (hommes).....	2.500 »	5.000 »
b) Salaires journaliers moyens des personnes employées temporairement aux travaux agricoles :		
1° Salaire moyen de printemps :		
Hommes.....	11 »	17 »
Femmes.....	7 »	12 »
2° Salaire moyen de fenaison et de moisson :		
Hommes.....	15 »	22 »
Femmes.....	10 »	17 »
3° Salaire moyen d'hiver - Décembre, Janvier :		
Hommes.....	8 »	14 »
Femmes.....	5 75	10 50

Les ouvriers à la tâche sont très rares et ils ne sont ni nourris ni logés.

Alors que les salaires ont, en moyenne, quintuplé en France de 1910 à 1929, dans le Morbihan ils sont devenus de 10 à 15 fois plus forts. C'est ainsi qu'avant la guerre un bon domestique à toutes mains se louait pour 200 à 250 francs l'an, nourri, et que les journaliers, en période de gros travaux, recevaient 1 fr. 50 à 2 francs par jour, alors qu'en 1929 il fallait compter respectivement 3.000 francs environ et 15 francs.

La durée de la journée de travail est de 12 à 14 heures, en été, et de 9 à 10 heures, en hiver (temps des repas et de la sieste ou « mariennée » en été, compris).

La coutume tendant à accorder, en plus du salaire, des habits, des sabots et de menues choses aux salariés, disparaît de plus en plus.

Retraites — Assurances sociales — Allocations familiales

Peu d'ouvriers agricoles ont profité des retraites ouvrières et paysannes, un peu par méfiance et beaucoup par ignorance. Il n'existait pas encore, en 1929, de Caisse d'allocations familiales et la loi sur les Assurances sociales n'était pas entrée en application.

III. — Artisans ruraux

Le nombre d'artisans ruraux exerçant leur profession dans le département est, d'après la statistique de 1929, le suivant :

Désignation	Patrons	Ouvriers
Maréchaux-forgerons.....	652	417
Réparateurs d'outillage agricole.....	145	118
Tonneliers.....	70	19
Bourelliers.....	147	68
Charrons.....	977	367
Charpentiers-menuisiers.....	767	562
Maçons.....	500	1.322
Couvreurs.....	488	384
Sabotiers.....	501	378
Bûcherons-sabotiers.....	335	105
Scieurs de long.....	40	17
Electriciens-mécaniciens.....	38	43
Entrepreneurs de travaux agricoles.....	18	1
Entrepreneurs de battage.....	547	53
Entrepreneurs de distillation.....	169	27

La Bretagne en général est, semble-t-il, le pays où l'on trouve le plus d'artisans ruraux. Dans le Morbihan, il y en a à chaque carrefour, à chaque croisement de routes de grande communication. La femme de l'artisan tient l'indispensable débit de boissons où l'on traite les affaires entre deux verres.

Certains métiers ont cependant tendance à disparaître, tels les bûcherons et les scieurs de long ; par contre, le nombre des électriciens et mécaniciens a augmenté très brusquement.

IV. — La famille paysanne

Caractères ethnographiques

Il est peu de populations en France qui aient, autant que le Breton, conservé leur originalité. Il faut en voir la cause dans la situation géographique de la presqu'île armoricaine.

Ainsi que l'a écrit M. Gondé, Inspecteur de l'Agriculture, le *toio divisi orbe Britanni*, de Virgile, s'applique aussi bien aux Bretons d'Armor qu'à leurs frères d'Angleterre. Repliée sur elle-même à l'abri des montagnes d'Arrée et des Montagnes Noires, c'est seulement par la mer que, pendant longtemps, la Bretagne a eu des communications avec les habitants des côtes voisines.

La population autochtone de l'Est du département est de race celtique brachycéphale à cheveux et yeux bruns. Mais les immigrations des Cimbres venus de Grande-Bretagne eurent, pour conséquence, l'apparition et la persistance, surtout au voisinage des côtes, d'éléments dolychocéphales, blonds et de haute taille. La fusion entre ces deux races semble avoir été facilitée par les rapports étroits entre leurs idiomes qui se sont confondus en une langue devenue, avec des variantes, il est vrai, l'unique langue du pays.

Par suite d'influences locales mal définies il se constitua, en effet, dans l'ensemble de la Bretagne, quatre types parlant chacun un dialecte propre, parmi lesquels les dialectes Vannetais et Cornouaillais.

Le dialecte Vannetais est parlé dans les arrondissements de Pontivy, de Lorient, dans la partie Est de l'arrondissement de Vannes et dans quelques communes de l'arrondissement de Ploërmel. Les communes bretonnantes extrêmes sont Croixanvec, Saint-Gérand, Noyal-Pontivy, Plaudren, Monterblanc, Moréac, Saint-Allouestre, Bignan, Saint-Jean-Brévelay, Kerfourn, Naizin, La Vraie-Croix, Sulniac, Berric, Lauzach, Surzur, Damgan. A l'est de la ligne qu'elles forment se trouve le « *pays gallo* » où seule *la langue française* est usitée.

Le dialecte Cornouaillais est parlé dans la presque totalité des communes des cantons de Gourin et du Faouët, situés au nord-ouest.

Le Breton bretonnant est grave, travailleur, intelligent et volontaire. Le Gallais est ami de la gaité et moins ouvert

au progrès. Le premier est resté fidèle non seulement à sa langue, mais encore à ses coutumes et à son costume si pittoresque.

Mœurs

Les Bretons ont toujours eu la réputation de posséder, à un haut degré, la vertu de la résignation. Cependant, le temps n'est plus où, comme l'écrivait Emile Souvestre « il traitait sa misère ainsi qu'une maladie héréditaire et incurable ». Chez tous s'est développée l'ambition d'une certaine aisance. L'hygiène n'est plus considérée comme une précaution vaine. Le sentiment d'épargne est fort développé. Le patriotisme local est très accentué, mais il s'allie à un amour ardent de la France qui, joint à l'esprit d'abnégation et de dévouement, a fait du Breton, au cours de la dernière guerre, un soldat remarquable.

Le vice breton, par excellence, est l'intempérance. Mais, aujourd'hui, ce défaut est plus rare chez les propriétaires ruraux et les fermiers, sans qu'ils sachent toujours se défendre de quelque excès les jours de fête et de marché.

Le Breton se marie tard, car généralement il attend, pour se mettre en ménage, soit d'avoir amassé un pécule suffisant, soit d'avoir acheté ou loué une ferme ; mais ce retard ne lui empêche pas d'avoir de nombreux enfants : les familles de 6, 8 et 10 enfants, sont fréquentes.

Son humeur un peu triste et la monotonie de son existence l'incitent à rechercher les distractions à sa portée : foires, marchés, pardons, fêtes patronales.

Habitation

L'habitation laisse encore à désirer dans de nombreuses fermes. On ne rencontre plus guère la pièce unique servant à la fois au logement des humains et à celui des animaux ; mais, fréquemment encore, les édifices de la ferme se réduisent à un seul bâtiment, divisé en deux par une mince cloison. L'une des divisions sert au logement de tout le bétail ; la seconde est occupée par le fermier, sa famille, son personnel ; le tout est surmonté d'un grenier.

Au nord, sous appentis, se trouve généralement le cellier, accolé au bâtiment principal.

La pièce unique réservée à l'habitation sert à la fois de cuisine, de salle à manger, de chambre à coucher, de laiterie.



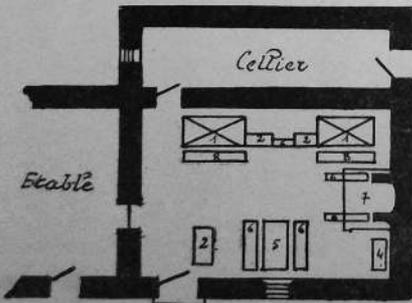
Le sol y est en terre battue, rarement dallée ; le plafond est constitué par le plancher du grenier, à poutres et solives apparentes. Les murs sont généralement blanchis à la chaux ou recouverts d'un badigeon ocré.

L'orientation des ouvertures est au sud. Ces ouvertures sont réduites en nombre et en dimensions. Les portes sont pleines et, en hiver, la lumière ne pénètre que par une fenêtre étroite et basse, presque toujours défendue par d'épais barreaux de fer. Aussi l'intérieur est-il sombre.

Le plan ci-après représente la disposition de cette pièce et des meubles qu'elle renferme. La cheminée est énorme ; elle occupe le fond de la salle dans l'axe de sa largeur. Son foyer est surélevé de 40 centimètres. Il est encadré de deux bancs à dossier (kadær), refuge des vieillards et des enfants. A l'intérieur : des chenêts, un trépied, une crémaillère, la poêle à marrons et la tuile à galettes. Le bas de la hotte supporte une galerie qui reçoit divers bibelots.

Les meubles, disposés de part et d'autre de la cheminée

suivant une certaine symétrie, comportent : une table-huche, sur laquelle on prend les repas, des bancs, des dressoirs, des armoires en châtaignier (plus ou moins ornées de fuseaux et de motifs primitifs, chers au Breton : pointes de diamant, losanges « gâteaux », dessins celtiques) ; les lits clos, dont le nombre diminue très vite, et les coffres qui les accompagnent.



- H. Goude.
- | | |
|------------|------------|
| 1 Lit | 5 Huiche |
| 2 Armoire | 6 Banc |
| 3 Horloge | 7 Cheminée |
| 4 Dressoir | 8 Coffre |

Aux poutres sont suspendus le lard salé ou fumé et parfois une planche à pain, avec râtelier à cuillers.

Il faut bien dire aussi que beaucoup de maisons ont été modernisées ou restaurées, surtout dans les agglomérations. La cuisine est alors pavée et les murs blanchis à la chaux. Une chambre est attenante servant de salle à manger. C'est

là que sont exposés les vieux souvenirs et notamment les beaux vieux meubles tout patinés, légués par les parents. Les lits ne sont plus entassés dans le même local et les domestiques ont une chambre à eux, peu luxueuse, il est vrai, mais qui vaut mieux, dans tous les cas, que les lits d'écurie.

Mode d'existence

Membres de la famille et domestiques vivent ensemble. Les repas sont toujours pris en commun et c'est l'occasion, pour le patron, de s'enquérir de l'exécution des travaux et de décider des opérations à effectuer durant la journée.

La nourriture est simple et constituée pour beaucoup avec les produits animaux et végétaux prélevés sur l'exploitation.

Le nombre des repas est de trois en hiver et de cinq en été :

Le matin, au lever : café noir.

A 9 heures, de la mi-Mars à la mi-October : soupe et casse-croûte, souvent pris aux champs, composé de pain, de lard ou de beurre et d'un litre de cidre bu dans la matinée.

A midi : soupe aux légumes, viande de porc salé et parfois de boucherie, pommes de terre, beurre et cidre à volonté, très rarement un dessert.

A 17 heures, de la mi-Mars à la mi-October : beurrée et cidre, complétés parfois par une salade et, dans les bonnes fermes, par du porc cuit.

A 20 heures : soupe aux légumes, plat de viande, de poisson ou de légumes, beurre et cidre à volonté, lait caillé et galettes de sarrasin parfois.

Signalons que dans le Morbihan on mange du beurre à tous les repas et avec tous les plats. La nourriture est simple, mais meilleure et plus variée qu'à la fin du siècle dernier où lait caillé, bouillie de sarrasin, pommes de terre, pain de seigle et galettes constituaient le fond des repas. De plus en plus rares sont les fermes où l'on cuit le pain, mais, par contre, on n'oublie jamais de distiller les lies de cidre pour faire une eau-de-vie que personne ne dédaigne.

De gros progrès restent à faire en matière d'alimentation. Souvent l'absence de jardins, partant de légumes autres que les pommes de terre et les choux, ne permet pas de varier les menus. La fréquentation de l'École ménagère s'impose pour toutes les jeunes filles de nos campagnes.

Vêtements

« La variété des costumes, écrit E. Corgne, dans sa géographie du Morbihan, est un des charmes de notre département. Chapeau plat de feutre dur et à larges bords, veste courte, gilet à deux revers rabattus, pantalon : telles sont les principales pièces du *costume des hommes*. L'ensemble de ce costume est de couleur noire, sauf dans l'arrondissement de



Bonne vieille en capot.

Pontivy ou veste et gilet sont blancs. Le *costume des femmes* se différencie surtout par la forme des coiffes : coiffe de Lorient, aux deux petites ailes frémissantes ; coiffe d'Auray, qui encadre le visage ; large capot blanc de Baud ; capot noir de Noyal-Pontivy, semblable à une toque de juge ; coiffure au fond carré de Guémené, etc... Un tablier, de couleur voyante, complète le costume féminin ».

Distractions

Les distractions sont assez rares, si on en excepte les foires, les nombreux pardons et surtout les mariages qui sont l'occasion d'autant de repas. Qui dit mariage breton, entend grande

fête de famille, aux multiples invités, qui souvent se comptent par centaines et la noce ne va pas sans d'interminables « ridées » (danse bretonne). Tous les dimanches les jeunes vont danser dans les auberges, au carrefour des routes. Hommes et femmes vont aux offices, puis les hommes se réunissent pour jouer aux boules ou pour visiter les caves des amis, mais, au grand jamais, le cidre du voisin n'a le « gouleyant » du leur ou de celui qu'ils fabriquent une certaine année, dont, hélas ! ils ont perdu souvenance.....



Mariage breton aux environs de Vannes.

L'électrification des campagnes amène l'installation d'un grand nombre de postes de T. S. F. et on ne dédaigne plus de lire parfois, à la veillée, quelque journal agricole, au premier rang desquels il faut citer « *L'Agriculteur Morbihannais* » et « *Le Semeur* ».

V. — L'exode rural

L'exode rural est un fait et il ne faut pas s'en dissimuler la gravité. La diminution de la population, dans le département, est beaucoup plus due à l'exode rural qu'à une diminution dans la natalité, qui demeure égale, en moyenne, à 23 pour 1.000 habitants et par an, depuis une dizaine d'années. Aux causes de cet exode rural souvent et longuement étudiées : service militaire dans de grandes villes de garnison aux

multiples distractions ; enseignement primaire, parfois mal adapté ; lois sociales, travail bien moins astreignant et repos hebdomadaire dans les villes ; course aux fonctions donnant droit à la retraite, amour de l'uniforme et du galon, etc... etc.... s'ajoutent, pour le Morbihan, l'attrait de la mer pour les hommes et la recherche de bonnes par les villégiaturants, en particulier, par les Parisiennes (les Bretonnes ayant toujours passé, avec juste raison, pour des personnes très dévouées).

Les effets de cet exode, qui porte sur 1.500 à 1.600 personnes par an, ne se font pas encore sentir, sauf pour les servantes de ferme, et nous souhaitons, sans trop y croire, que pour longtemps encore l'emploi de plus en plus généralisé de machines agricoles dans le Morbihan vienne pallier à la diminution de la main-d'œuvre.

Nous ne pensons pas, en effet, que les Comités de retour à la terre puissent remédier à cet état de choses. L'homme est guidé trop souvent par l'amour, les plaisirs, l'intérêt. Si le village avait un visage plaisant, si les femmes voulaient bien y rester et si le travail des champs enrichissait son homme au bout d'une carrière bien remplie, le problème de l'exode rural serait d'un seul coup résolu. Mais, hélas ! nous sommes bien loin de ce beau rêve.

Soulignons cependant que les facilités de crédit offertes par le Crédit Agricole, ont permis à de nombreux et très intéressants travailleurs ruraux d'acquérir une ferme ou d'améliorer leurs bâtiments et leurs conditions d'existence, les attachant ainsi plus solidement que jamais à la terre.

Félicitons aussi les propriétaires intelligents qui construisent à leurs ouvriers de petites maisons et leur consentent une réserve de 1 à 2 hectares de terres pour leur permettre d'avoir, eux aussi, leur foyer, leur vache, leurs 2 ou 3 porcs, tous leurs légumes et pommes de terre, grâce auxquels ils peuvent élever sans trop de peine leur famille. Si chaque propriétaire d'exploitation d'une certaine importance, opérait ainsi, cela ferait bien plus pour la natalité et la fidélité à la terre que toutes les primes et tous les vœux.

BÂTIMENTS AGRICOLES

La maison de l'exploitant et du journalier

Toutes les habitations des villages, une partie de celles des bourgs et chefs-lieux de canton et toutes les maisons isolées dans la campagne rentrent dans la catégorie : maison d'exploitation ou « ferme ». Pour leur construction on a pris les pierres très abondantes dans tout le pays et, pour la couverture, la paille de seigle produite par le champ voisin. Sauf dans la région des



Aux environs de Locmariaquer.

Cliché Le Ozean.

ardoisières de Rochefort-en-Terre et Gourin, la très grande majorité des fermes étaient, jusque vers 1860, couvertes en chaume. Depuis lors, toutes les constructions neuves sont recouvertes en ardoises d'Angers et nombreuses sont les vieilles bâtisses où la paille a fait place à l'ardoise grâce, notamment, à la subvention de 10 % accordée par le Conseil Général du Morbihan pour encourager ce remplacement.

Mais, couvertes ou non de chaume, les vieilles fermes n'ont rien perdu de leur cachet. Moins imposante que les vieux manoirs à tourelles convertis en bâtiments d'exploitation et que l'on trouve épars dans toute la campagne morbihannaise, la

ferme ancienne se reconnaît à l'exiguïté des ouvertures et à l'absence d'étages avec parfois cependant un escalier extérieur en granit qui permet d'accéder au grenier.

Dans ces vieilles maisons à une ou deux pièces, aux portes souvent ornées du plein cintre ou de l'arc en accolade, la famille de l'exploitant et les ouvriers permanents vivent et demeurent ensemble ; mais le nombre des nouvelles maisons plus en rapport avec les nécessités de la vie s'est accru de façon très sensible et nombre d'anciennes bâtisses ont été tout simplement reléguées à usage de crèches ou d'étables, ou



Ferme typique de la région vannetaise :
l'ancien et le nouveau bâtiment.

encore d'habitations pour les ouvriers agricoles. Le tableau suivant en témoigne d'ailleurs et il fait notamment ressortir la construction de 246 logements ouvriers, mais, en réalité, il s'agit, dans la très grande majorité des cas, d'aménagements des vieilles maisons d'habitation des exploitants.

	Fermes entières			Habitations des exploitants			Logements des ouvriers		
	Gr.	M.	PeL.	Gr.	M.	PeL.	Gr.	M.	PeL.
Bâtiments construits depuis 1919	57	265	326	269	1615	1105	11	146	90
Bâtiments abandonnés depuis 1919	1	103	87	16	36	28	2		

Les nouveaux édifices sont en grand progrès. Cette transformation a eu lieu par étapes : d'abord, le grenier est devenu un étage mansardé, puis, celui-ci a été à son tour surmonté d'un grenier. Cet étage est toujours garni de meubles modernes. Ici, pas de lit clos, rien de décoratif ou qui rappelle le passé ; les vieux souvenirs restent au rez-de-chaussée.

Les fenêtres de l'habitation ont pris des proportions plus vastes, bien que souvent trop petites encore. A l'intérieur, même transformation. Le sol est souvent cimenté et parfois planchéié dans la « salle de réception ». Des rideaux ornent les fenêtres.

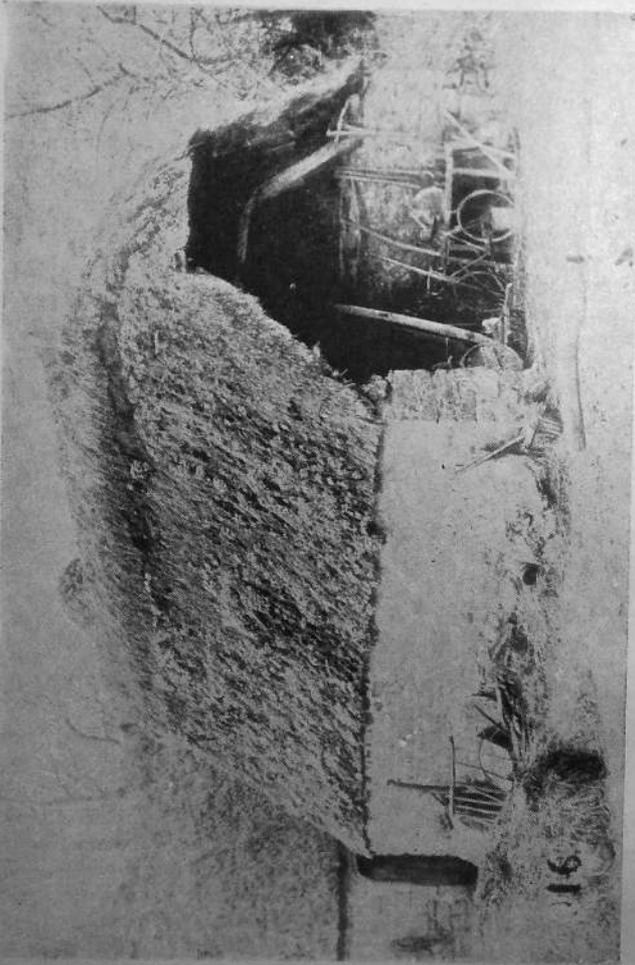
Le couchage est devenu normal. Aujourd'hui, il y a des draps partout et, dans quelques habitations récentes, des chambres spéciales pour les domestiques.



Moustoir-Remungol. — Un exemple à suivre :
Une étable simple mais très bien conçue.

Logement des animaux

Le logement des animaux est en progrès, mais relativement moins que celui des hommes. Ainsi que nous l'avons vu dans les pages qui précèdent, dans un trop grand nombre d'exploitations, l'étable et l'écurie font partie du même corps de bâtiment que la maison du propriétaire. L'hygiène est souvent déplorable ; les animaux sont serrés dans des étables non cimentées, trop basses, mal éclairées et très mal aérées ; le fumier s'accumule parfois pendant 4 ou 5 mois et il n'est pas rare de voir le trop plein du purin s'écouler dans la cour de ferme.



Cliché "Nouvelles".

En Caudan : L'abri à outils, très rustique, de nombreuses fermes du Morbihan.

Dans les constructions nouvelles, les étables sont plus hautes et plus claires, avec des râteliers et des mangeoires. Le sol dallé est en pente et coupé de rigoles d'écoulement ce qui permet le maintien de la propreté. Les animaux sont le plus souvent disposés sur deux rangs, tête au mur, avec couloir d'alimentation et de service au milieu. Une salle de préparation des aliments est attenante à la vacherie. Un emplacement est réservé pour les chevaux, séparés par des bat-flancs mobiles. Les porcs, autrefois relégués dans le coin le plus sombre et le plus sale de l'étable, ont des loges en ciment avec auge à porte oscillante. On commence à reconnaître que le porc est l'animal qui paie souvent le mieux la nourriture et les soins et on le traite en conséquence. D'ailleurs, il a été construit, en 10 ans, 1.606 étables et écuries avec dépendances (contre 43 abandonnées). Il est juste d'ajouter que l'exemple d'exploitations, telles que celle de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes, a beaucoup fait pour l'amélioration des bâtiments d'exploitations dans nos campagnes.

Il ne manque plus que des silos pour donner à certaines fermes un cachet tout à fait moderne, mais l'usage en est peu répandu et ce n'est sans doute pas un mal, étant donné l'immobilisation de capital à consentir.

Fumières et fosses à purin

Il n'existait, avant 1919, que 46 plates-formes à fumier et 105 fosses à purin. Depuis lors, et jusqu'en 1929, il a été construit 154 plates-formes et 280 fosses nouvelles. Les cultivateurs commencent donc à soigner leur fumier, mais le nombre de fumières est manifestement trop faible. Une des choses qui frappe le plus les étrangers, dans la visite d'une ferme bretonne, est la disposition du tas de fumier. Non seulement elle donne au pays une triste réputation de saleté, mais elle nuit beaucoup à la qualité du fumier. C'est pourquoi le Conseil général du Morbihan, comprenant tout l'intérêt de tels aménagements dans nos campagnes, accorde une ristourne de 20 % sur le montant des travaux effectués pour l'établissement de fumières et de fosses à purin avec un maximum de 500 francs par construction.

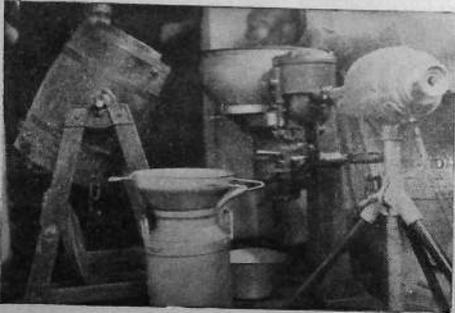
Greniers à fourrages et abris pour outils

Un fort courant se dessine pour mettre à l'abri toutes les récoltes. Ce sont des appentis couverts en tôle, des vieilles

mesures consolidées, des hangars de fortune couverts de paille. Ici, sont les pommes de terre ; là, les outils ; dans le grenier, au-dessus de l'écurie, le fourrage ; dans celui au-dessus de la maison, les grains. Les grands hangars métalliques connaissent, depuis la guerre, un très grand succès et il en a été construit 543 depuis 1919, ainsi que 789 granges.

Laiterie

L'usage d'une pièce, spécialement destinée au lait et à ses dérivés, se répand de plus en plus ; c'est, le plus souvent, la



Environs de Saint-Gérard :
Une laiterie bien agencée, mais, hélas ! d'un type trop rare.

cuisine d'une ancienne maison qui a été appropriée à cet usage ; mais nous ne trouvons que dans de rares fermes, des laiteries dignes d'être citées en exemple.

Améliorations réalisées depuis 20 ans

Beaucoup d'améliorations ont été réalisées ; beaucoup restent encore à faire. La construction est chère ; aussi, si les propriétaires faisant valoir bâtissent un peu, si les rares bailleurs exploitant en métayage suivent le mouvement d'un peu plus loin, ceux qui ont un fermier ne veulent généralement « rien savoir ». Néanmoins, nous connaissons des fermiers qui ont consenti à payer à leur propriétaire l'intérêt de l'argent consacré dans des constructions nouvelles et on assiste alors, avec beaucoup de bonne volonté de part et d'autre, à d'heureuses transformations.

MATÉRIEL AGRICOLE

L'équipement des fermes s'est particulièrement développé depuis la fin du siècle dernier. Alors qu'en 1892 on comptait seulement 8 moissonneuses, 23 faucheuses et 46 faneuses et rateaux à cheval ; on trouve, en 1929 : 863 moissonneuses, 20.389 faucheuses et 8.832 faneuses et rateaux à cheval. Le premier mouvement en faveur d'une utilisation plus grande de l'outillage agricole a été donné à la fin du siècle dernier, par M. Bodin, alors directeur de l'Ecole d'Agriculture des Trois-Croix, près de Rennes, créateur d'un centre de fabrication de machines et, en particulier, d'excellentes charrues désignés encore sous le nom de charrues Bodin. Depuis, sans compter les nombreux artisans ruraux qui se sont plus ou moins spécialisés dans le montage des machines, il existe en Bretagne quelques firmes de machines agricoles qui ont réussi, par une propagande intelligente, à moderniser d'une façon très rapide nos campagnes, aidées d'ailleurs en cela par une demande paysanne considérable, surtout depuis 1920.

Moteurs

On compte actuellement :

79 moulins à vent et turbines aériennes, dont 32 de 1 à 5 CV et 39 de 6 à 10 CV. Ils sont situés surtout dans la zone littorale où les vents sont plus forts et plus constants. Il en est tout autrement pour les moteurs hydrauliques, au nombre de 117, dont 5 de 1 à 5 CV, 90 de 5 à 10 CV, et 22 de plus de 10 CV, qui se rencontrent surtout dans la région nord du département qui, à elle seule, en possède près des 3/4 avec 81 roues et turbines hydrauliques.

Les machines à vapeur fixes, sont au nombre de 57. Il existe 515 locomobiles, dont la plupart font de 5 à 10 CV (260) et plus de 10 CV (149).

Le nombre des moteurs à explosion est de 2.106 utilisés dans la plupart des cas, pour les petits travaux d'intérieur de ferme et aussi pour les battages, puisqu'on en compte 318 de plus de 10 CV. Il n'y a, parmi eux, que 127 appareils à gazogène.

Les moteurs électriques, grâce à leurs nombreuses qualités, commencent à connaître la faveur des agriculteurs, il en existe 196 et la plupart servent surtout à actionner des moulins à farine, des broyeurs de pommes et autres outils d'intérieur de ferme, car 141 ont une force de 1 à 5 CV.

L'ensemble de ces moteurs représente une force de 21.000 CV environ contre 1.302 en 1882, soit 16 fois plus.

Machines et instruments d'extérieur de ferme

L'antique charrue au soc en cône pointu qui perçait la terre au lieu de la couper, avec un versoir fait d'une planche, n'est plus qu'un instrument de musée. Mais, dans beaucoup de petites



La charrue à avant-train.

exploitations, on utilise l'araire d'un type moderne et surtout une charrue à avant-train fabriquée sur place par les charrons et maréchaux du pays. Cette charrue, presque toujours défectueuse, ne permet qu'un travail imparfait, peu profond. On la rencontre surtout dans la région littorale.

Le brabant double se répand ; depuis la guerre, il en a été introduit un grand nombre dans le département et les Comices agricoles ne s'obstinent plus à exclure ces instruments de leurs concours de labourage. C'est la machine la plus employée pour effectuer les labours, et le département en possède actuellement 29.070.

Dans bien des fermes, on trouve un scarificateur, parfois un cultivateur canadien. Les démonstrations avec pulvérisateur à disques, effectuées sous les auspices de l'Office régional de l'Ouest, ont fait apprécier le travail de ces machines. Mais si leur emploi se recommande pour parfaire l'ameublissement et le tassement de la terre, elles sont à proscrire partout où il existe de l'avoine à chapelets, car ces instruments coupent et divisent les bulbes, infestant les parcelles pour de longues années. On n'en trouve d'ailleurs que 66.

La plupart des herses sont du type rigide à bâti de bois. Pour le hersage des billons, il est utilisé une herse à dents



Région d'Allaire. — Herse et rouleau du pays.

de fer et bâti de bois, dont les traverses courbes épousent la forme des billons dont elles ont la largeur. Cependant, les herses articulées sont de plus en plus fréquemment employées.

Les rouleaux de fonte et les « crosskills » sont assez rares (988 crosskills). Presque partout on se sert du rouleau de bois à deux segments ou du rouleau de granit monolithe. Sur les billons, on fait usage de rouleaux de bois cerclés de fer, à deux segments, en tronc de cône, placés bout à bout, la grande base à l'extérieur, montés sur châssis rectangulaire à deux brancards.

L'épandage des engrais se fait presque toujours à la main. Rares sont les fermes où figure un épandeur mécanique puisqu'on en trouve à peine 400 dans tout le Morbihan (377).

Les *semoirs* sont de plus en plus utilisés. C'est surtout dans la région de Lorient et de Pontivy qu'on en rencontre, mais en nombre trop faible encore ; 2.840 en tout, dont 2.803 en lignes.

Des démonstrations de plantation de pommes de terre avec *planteuses* mécaniques, organisées un peu partout, ont été suivies avec intérêt, ce qui laisse espérer que ces appareils se vulgariseront quand leur construction sera adaptée aux besoins locaux (31 en 1929).

Pour l'entretien des cultures, il y a quelques *houes*, mais en trop petit nombre. Par contre, les *pulvérisateurs à acide sulfurique* ont été accueillis avec intérêt, 3 de ces appareils fonctionnaient en 1922, il y en avait 238 en 1929.

Dans la presqu'île de Rhuys et au Sud de la Vilaine, là où autrefois les vignes occupaient une large superficie, on trouve des *pulvérisateurs à dos* qui sont aujourd'hui utilisés pour la destruction des mauvaises herbes dans les céréales. Quelques cultivateurs s'en servent pour traiter les pommes de terre contre le mildiou, pour débarrasser les pommiers des mousses et lichens, et, plus rarement, pour désinfecter les bâtiments ou les blanchir avec un lait de chaux.

Dans la grande majorité des fermes, la *récolte* qui se faisait à la faux, pour les prairies (faux étroite et courte, à manche très long portant deux poignées et terminée par une pointe de fer), s'effectue désormais à la *faucheuse* ; on en compte actuellement 20.389. C'est certainement la machine agricole qui a eu le plus de succès dans nos campagnes.

La *moisson* se fait à la faucille sur la côte et dans les petites exploitations ; à la faux armée dans l'intérieur. Partout où il y a une faucheuse, on l'utilise pour la moisson en la complétant par un appareil à moissonner. Il existe près de 900 moissonneuses-lieuses (863).

L'*arrachage des pommes de terre* est effectué à la charrue ou à la houe. Depuis quelques années on trouve des arracheuses mécaniques dans 2.268 exploitations ; mais le seul type accepté est du modèle à un (rarement deux) versoir à claire-voie. Ces instruments sont construits dans la région. On les préfère aux appareils à fourches ou à grilles élévatoires qui exigent trop de traction sans se montrer bien supérieurs comme travail.

Le *battage* se fait parfois encore au fléau sur la côte. Il est exécuté par les femmes et les fléaux utilisés sont à manche court et à batte légère, tronconique. Presque partout cependant

on a recours à la machine à battre, machine à double nettoyage et souvent simple « vanneuse » mue par un manège à 4 et 8 chevaux, vanneuse qui engloutit les gerbes en rendant un grain non nettoyé qu'il faut ensuite passer au tarare.

Avec la multiplication des syndicats de battage et des entrepreneurs, avec la construction de voies d'accès plus larges, aux machines en bout, propre à nos étroits chemins bretons, succède petit à petit la grande batteuse-vanneuse. Si la batteuse de taille relativement réduite conserve encore des amateurs,



Aux environs de Pontivy.

c'est en vue d'un engrangement plus rapide du blé, avant les pluies de Septembre et pour avoir la faculté de battre toutes les céréales et, en particulier, le sarrasin, au moment choisi. Il existe 1.694 batteuses, dont 841 d'un rendement journalier de 40 à 100 quintaux.

Les *machines de transport* consistent en brouettes de bois d'un type original, en chariots étroits (en raison de l'exiguïté des chemins) et en charrettes.

On ne trouve qu'un nombre restreint de *tracteurs automobiles* (106, dont 85 font plus de 10 CV) employés pour les défrichements et pour les battages.

La motoculture ne semble pas d'ailleurs devoir prendre un grand essor dans le Morbihan, pays trop morcelé.

Machines et instruments d'intérieur de ferme

Les instruments d'intérieur de ferme comprennent rarement un broyeur d'ajonc (alors que cet instrument était autrefois d'un usage très courant), mais, par contre, de nombreux coupe-racines.

Les trieurs de graines (céréales et graines de trèfle) se répandent de plus en plus. Ils sont presque tous achetés par une collectivité (commune ou syndicat) et utilisés en commun. Il en existe 285.

32.550 exploitants se servent de l'écrémeuse centrifuge. L'antique baratte de bois à batte verticale ou « ribot » cède de plus en plus la place à des barattes plus perfectionnées, presque toutes du type « normande ». Quant au malaxeur, il n'est, hélas, que très rarement utilisé (111).

La fabrication du cidre, importante industrie familiale, exige un matériel spécial.

Les broyeurs de pommes représentent la première étape du travail de cidrerie. Aux « broyeurs à palettes » on préfère, à l'heure actuelle, les « broyeurs à noix » fabriqués surtout à Quimperlé. La seconde étape exige le pressoir. Le nombre de ces appareils est très élevé : 32.377 et il en existe dans presque toutes les fermes. Au pressoir à vis tend à se substituer, chez les cultivateurs les plus aisés, la presse hydraulique de 50 à 70 tonnes qui fournit un rendement en jus de 10 à 15 pour 100 plus abondant, permet un travail beaucoup plus rapide et évite la manœuvre du levier.

L'eau-de-vie de cidre est distillée dans des alambics ambulants, au nombre de 180, appartenant pour la plupart à des entrepreneurs.

Il existe encore quelques machines qui vont se répandant un peu plus chaque jour :

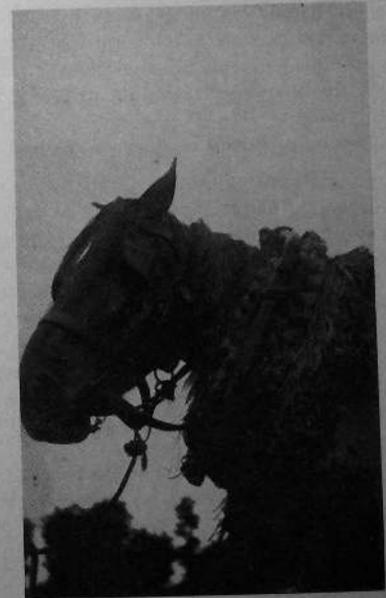
1.438 concasseurs de grains qui libèrent nombre d'exploitants des petits meuniers à façon, d'ailleurs bien moins nombreux qu'autrefois.

242 pompes et 303 tonneaux à purin.

11 chargeurs de foin, et seulement 7 presses à fourrage.

Nul doute que l'électrification des campagnes, en voie d'extension dans le département, fasse réaliser encore de nombreux progrès dans l'équipement de nos fermes.

Signalons encore que quelques camionnettes sont aujourd'hui en usage et que les transports à longue distance, par camion, commencent à être courants. Sans pouvoir remplacer le cheval, l'automobile est appelée, dans nos campagnes, à devenir un instrument de travail qui permettra de gagner du temps et d'effectuer maintes livraisons à la ville voisine, rapprochant ainsi les débouchés de la ferme et contribuant à donner une orientation un peu différente à la production.



Environs de Rieux.

Le collier de jonc ou « paronne » n'a pas encore été abandonné.

AMENDEMENTS - ENGRAIS ET PRODUITS DIVERS

Différents sous le rapport des propriétés physiques, les sols des diverses formations du Morbihan présentent, cependant, des caractères communs : ils sont, ainsi que nous l'avons écrit précédemment, presque dépourvus de chaux et d'acide phosphorique. Les amendements calcaires et les engrais phosphatés devaient donc être, pour les cultivateurs du département, les premiers et les principaux éléments de fertilisation ; de fait, ils ont été longtemps les seuls engrais connus, et, aujourd'hui encore, ils sont de beaucoup les plus utilisés.

Tonnages utilisés — Progrès réalisés

Nous manquons de renseignements statistiques quant à l'emploi des matières fertilisantes vers 1892. A cette époque, et longtemps après encore, les agriculteurs d'avant-garde n'utilisaient, en dehors du fumier de ferme, et, sur la côte, du goémon, que le guano du Pérou, un peu de nitrate de soude, la kaïnite, les phosphates fossiles et les scories Martin à bas titre (8 %) fabriquées aux forges d'Hennebont.

Il faut arriver à 1922 pour trouver, sur la consommation des amendements et des engrais, des données comparables avec celles qui se rapportent à 1929 et qui permettent de dresser le tableau ci-contre.

Ainsi, en 7 ans, grâce, il faut bien le dire, aux efforts conjugués de l'Office départemental agricole, de la Direction des Services agricoles et des Services de propagande pour l'emploi des différents engrais, les agriculteurs du Morbihan sont arrivés à utiliser, annuellement :

- 1 fois 1/2 plus d'amendements calcaires,
- 11 fois plus d'engrais azotés,
- 2 fois plus d'engrais phosphatés,
- 6 fois plus d'engrais potassiques,

réalisant ainsi, en quelques années, des progrès plus sensibles que pendant toute la période qui sépara la fin du XIX^e siècle de l'après-guerre.

CATÉGORIES DE MATIÈRES FERTILISANTES	Nombre de Tonnes utilisées dans le Morbihan	
	en 1922	en 1929
<i>Amendements calcaires :</i>		
Chaux	10.000	20.000
Sables calcaires	6.000	5.000
Total	16.000	25.000
<i>Engrais azotés :</i>		
Nitrate de soude	30	800
Nitrate de chaux	20	50
Sulfate d'ammoniaque	100	320
Cianamide	20	250
Total	170	1.920
<i>Engrais phosphatés :</i>		
Scories de déphosphoration	12.000	16.000
Superphosphates	5.000	20.000
Phosphates naturels	6.000	10.000
Total	23.000	46.000
<i>Engrais potassiques :</i>		
Sylvinite riche	600	2.800
Sylvinite pauvre		500
Chlorure de potassium		450
Total	600	3.750
<i>Engrais composés</i>		1.000

Après être longtemps demeurés dans une prudente réserve, quant à l'utilisation des produits fertilisants, et être venus un peu plus tard que d'autres à la notion de fumure chimique, complète et équilibrée, les agriculteurs du Morbihan savent maintenant, surtout dans le Lorientais et le Pontivyen, utiliser les engrais chimiques. Fort heureusement, on rencontre de moins en moins de cultivateurs pour qui, superphosphates, phosphates naturels et scories sont indifféremment « de la phosphate » et qui, dans leurs achats, ne se laissent guider que par des considérations de bon marché absolu.

Amendements calcaires

Chaux. — La chaux provient en grande partie de la Loire-Inférieure (Erbray, Châteaubriant), du Maine-et-Loire (Montjean, Chalennes), de la Mayenne (Saint-Pierre-la-Cour, Louverné) et de l'Ille-et-Vilaine (Lormandière). Quelques communes la reçoivent des Côtes-du-Nord.

Les chaulages, répétés tous les 6 ou 8 ans, à la dose de 1.500 à 2.000 kilogs par hectare, sont pratiqués, tantôt au printemps avant betteraves ou choux fourragers, tantôt en été après la moisson et avant le semis de trèfle incarnat qui précède généralement la plantation des choux. 95 % des chaux sont employées en pierres, 3 % sous la forme « chaux menue » et 2 % en chaux blutée.

Sables calcaires. — En certains points de la côte, la mer a accumulé des gisements de sable : maërl, trez, auxquels la présence de coquillages a donné une teneur parfois élevée en carbonate de chaux. Le tableau ci-dessous donne, à cet égard, la richesse des gisements relevés par le Service des Ponts et Chaussées.

GISEMENTS	Teneur en carbonate de chaux	GISEMENTS	Teneur en carbonate de chaux
Belle-Ile (Ramonefie).	88 %	Plœmeur (F ^l -Bloquet)	78 %
Belle-Ile (Donnant) . .	87 %	Le Pouldu	77 %
La Trinité-sur-Mer .	84 %	Locmiquélic (Kersables).	58 %

Ces sables sont employés comme amendements calcaires dans les cantons ouest : Lorient, Pont-Scorff, Hennebont, Plouay, Le Faouët et sur divers points du littoral, à la dose de 10.000 à 15.000 kilogs par hectare tous les 3 ou 4 ans ; on les applique aux cultures de froment, de trèfle violet et de choux.

Les cultivateurs, peu éloignés des gisements, assurent eux-mêmes le transport de ces sables qu'ils enlèvent gratuitement avec l'autorisation du Service des Ponts et Chaussées. Les autres s'adressent à des entrepreneurs qui livrent par camions, wagons ou bateaux, moyennant une rémunération, variant avec la distance, de 25 à 30 francs par tonne.

Engrais azotés

Le sulfate d'ammoniaque est le plus employé des engrais azotés. A la dose de 150 à 200 kilogs par hectare, il est utilisé, à l'automne, avant les semailles de blé et, au printemps, avant la plantation des pommes de terre, le repiquage des choux ou les semis de betteraves.

Le nitrate de soude est généralement réservé aux céréales d'hiver sur lesquelles on l'emploie de plus en plus en couverture au printemps. On l'applique, de préférence, sur les parcelles souffrant d'une humidité prolongée et après le traitement à l'acide sulfurique, à la dose de 100 à 150 kilogs par hectare. Les plantes sarclées en reçoivent peu jusqu'ici.

Le nitrate de chaux, grâce à la chaux qu'il contient, réussirait dans la plupart de nos terres, mais, sous notre climat, sa grande hygroscopicité restreint très fortement son emploi.

La cyanamide de chaux gagne la faveur des cultivateurs en raison de son prix et de sa teneur en chaux ; on l'emploie, à la dose de 200 à 250 kilogs par hectare, dans les mêmes circonstances que le sulfate d'ammoniaque.

Engrais phosphatés

Le superphosphate de chaux est employé indifféremment dans toutes les natures de terres. Il est, en principe, réservé, à la dose de 300 à 600 kilogs par hectare, aux choux fourragers, aux céréales (dernier labour précédant le repiquage ou les semailles) et aux pommes de terre ; placé avec le fumier, sous la ligne de tubercule, il est, dans ce dernier cas, enfoui « sous la collée » par le labour de plantation. Quelques herbagers alternent, dans les prairies, l'emploi de scories et celui du superphosphate.

Les scories sont, quelle que soit la nature du sol, utilisées sur prairies (600 à 800 kilogs) en Novembre ou à la fin de l'hiver, sur céréales, plantes sarclées, rutabagas notamment (300 à 600 kgs au dernier labour) et sur céréales dans lesquelles du trèfle violet a été semé (600 à 800 kilogs).

Les phosphates naturels. — Les bons agriculteurs n'emploient les phosphates naturels que sur les prairies ou les terres de landes (défrichements). Cependant, depuis l'apparition des phosphates nord-africains, riches et finement moulus, beaucoup de cultivateurs destinent une partie de ces engrais à des

cultures qui recevaient précédemment des scories et même des superphosphates. Epoque et doses d'emploi sont les mêmes que pour les scories.

Engrais potassiques

La *sylvinite riche*, préférée à la *sylvinite pauvre* dont le tonnage d'emploi diminue, est réservée aux terres sablonneuses, légères, craignant la sécheresse. Les terres à pommes de terre et les prairies en reçoivent 600 kilogs par hectare avant l'hiver et les autres cultures (plantes sarclées et trèfle violet) 400 kilogs, trois semaines au moins avant plantation ou semis.

Le *chlorure de potassium* est de plus en plus utilisé depuis quelques années, notamment par les cultivateurs de la zone schisteuse du nord du département, à la dose de 200 à 250 kilogs par hectare sur plantes sarclées.

Engrais composés

Ils commencent à être utilisés sur cultures légumières de plein champ et par quelques bons praticiens dans les régions de Lorient et de Pontivy.

Fumier

Les litières sont constituées le plus souvent par de l'ajonc ou « lande » obtenu en étrepant les landes ; parfois, on y ajoute des feuilles, des genêts, du gazon et on recouvre d'un peu de paille. Dans les régions de Josselin, Rohan, Saint-Jean-Brévelay, on sème encore de l'ajonc pour cet usage. Auprès de la côte on se sert, autant que possible, de varech rejeté par la mer. Ce n'est que dans un faible nombre d'exploitations que la paille est utilisée comme litière.

Dans beaucoup de fermes le fumier n'est sorti des écuries qu'au moment de son emploi (automne et printemps) où il est conduit aux champs ; les lits inférieurs, constamment imbibés de purin, sont alors très décomposés, tandis que les couches supérieures sont à peine broyées par le piétinement des animaux.

Quelques praticiens procèdent, à intervalles variant de 8 jours à 5 mois, à l'enlèvement du fumier qu'ils disposent en tas, soit dans les champs, soit à proximité des bâtiments. Les tas, établis dans les champs, sont recouverts de terre et se conservent dans d'assez bonnes conditions ; les autres, adossés

au mur de l'étable ou isolés au milieu de la cour, sont l'objet de peu de soins.

Le fumier est employé à peu près pour toutes les cultures. Enfoui au dernier labour et par certains sous la raie, lors de la plantation à la charrue des pommes de terre et des choux, il est épandu en hiver, sur les prairies, à la dose de 10.000 à 15.000 kilogs ; il en est employé 20.000 kilogs pour le trèfle incarnat et le sarrasin et jusqu'à 40.000 kilogs pour les plantes sarclées.

Autres matières fertilisantes

Les *purins* sont rarement recueillis. Quand la ferme possède une fosse ou un rudiment de fosse, le purin est conduit en hiver sur les prairies ou, plus rarement, au printemps, sur les terres destinées aux choux. Le plus fréquemment, il s'échappe des étables et s'écoule dans des ruisseaux où il se perd ; parfois, une rigole le conduit sur l'« herbier » voisin de la ferme.

Le *goémon*, de coupe ou d'épave, est utilisé avec empressement par les cultivateurs de la côte, qui le récoltent en hiver ou au début du printemps. Conservé en tas et exposé aux pluies qui le débarrassent des sels marins, il est généralement réservé aux pommes de terre, à raison de 5.000 kilos par hectare. Concentré sous le sillon qui reçoit les tubercules, cet engrais à décomposition rapide contribue par les sels qu'il renferme encore, à maintenir dans le sol une fraîcheur d'autant plus précieuse que la région maritime est sèche en été.

Les *composts*, fabriqués avec des « curures » de fossés, des marcs de pommes et divers résidus, trop rarement additionnés de chaux ou de fumier, sont répandus à la dose de 8 à 10.000 kilos par hectare, en hiver, sur les prairies, où ils devraient presque toujours être préférés au fumier.

Les *engrais verts* ne sont que très exceptionnellement employés ; ils sont alors constitués par des fourrages verts (colza, trèfle incarnat) qui n'ont pu être distribués au bétail.

Les *gadoues* sont très recherchées par les maraîchers et les agriculteurs des environs des villes et, en particulier, par les producteurs de choux-pommes qui les enfouissent, après triage et fermentation, par le labour d'été précédant le repiquage, à dose aussi élevée que possible : 30.000 à 50.000 kilos par hectare.

Les *cendres de bois* (pin, chêne) sont recueillies avec soin et employées sur pommes de terre (au moment de la plantation)

et sur prairies (Novembre), à la dose de 600 à 1.000 kilos par hectare.

Produits divers

Pour le traitement des mauvaises herbes, on emploie, en moyenne, annuellement, 200 tonnes d'*acide sulfurique* et des quantités croissantes de *produits désherbants*, cyanamide en poudre brute, notamment.

En fait d'anticryptogamiques, on n'utilise guère que le *sulfate de fer*, en traitement d'hiver dans les vergers, et le *sulfate de cuivre*, pour le nettoyage des semences chez de trop rares cultivateurs.

Améliorations à réaliser

Malgré les progrès réalisés depuis la guerre, l'utilisation des matières fertilisantes est encore susceptible de bien des améliorations.

On devrait en effet :

- *Réserver le fumier aux plantes sarclées et cesser d'en mettre sur la plupart des prairies et surtout sur le blé.*
- *Avoir dans chaque ferme une fumière moderne et une fosse à purin afin de mieux conserver le fumier et de ne rien perdre du purin.*
- *Continuer à utiliser, mais à plus hautes doses, purin et compost sur prairies.*
- *Chauler plus régulièrement et avec modération.*
- *Employer plus abondamment, les engrais azotés, phosphatés, potassiques et composés, sur toutes les cultures et en donnant la préférence aux engrais les plus riches.*
- *N'utiliser que des fumures complètes et équilibrées.*

ALIMENTS DU BÉTAIL

L'emploi des résidus industriels, pour l'alimentation du bétail, s'est généralisé rapidement. Il existe, en effet, des commerçants dans tous les bourgs et, en particulier, dans les centres de Lorient, Pontivy et Vannes qui se sont fait une spécialité dans la vente de produits pour l'alimentation des animaux. Les transactions portent surtout sur le son, les tourteaux, le riz, le maïs, le sel agricole et la paille.

Il faut cependant tenir compte d'un fait, c'est que le Morbihan récolte une grosse quantité de céréales secondaires : seigle, avoine et sarrasin, une très grosse quantité de pommes de terre, et que les résidus de la fabrication du beurre constituent une ressource non négligeable.

Il n'est guère possible d'évaluer le tonnage des aliments achetés. Néanmoins nous retiendrons que la Coopérative agricole de la Bretagne Méridionale, seule coopérative d'approvisionnement existant en 1929 dans le département, a vendu durant cette année :

36.150 quintaux de son ; 12.200 quintaux de tourteaux ; 2.000 quintaux de paille ; 1.150 quintaux de maïs ; 1.000 quintaux de sel dénaturé.

Pour donner une idée de l'importance des transactions, voici ce que 3 bons éleveurs achètent par an :

Environs de Gourin (pour 5 chevaux, 2 taureaux, 22 vaches armoricaines, 6 génisses, 15 élèves) : 1.800 kgs de tourteaux, 600 kgs de son et 6.500 kgs de paille.

Environs de Caudan (3 chevaux, 18 vaches pie-noires, 3 génisses, 12 veaux) : 1.200 kgs de tourteaux, 900 kgs de son et 2.000 kgs de paille.

Environs de Noyal-Pontivy (3 chevaux, 1 taureau, 12 vaches armoricaines, 7 élèves, 4 veaux) : 1.800 kgs de tourteaux, 1.200 kgs de son.

En règle générale, ce sont les meilleurs cultivateurs qui achètent le plus de tourteaux et de sel dénaturé.

COMPTABILITÉ AGRICOLE

Si l'on rencontre surtout de nombreux cultivateurs qui se fient uniquement à leur mémoire, d'ailleurs excellente, pour enregistrer gains et dépenses, il en est heureusement quelques-uns qui tiennent un agenda où ils inscrivent la date de leurs semis et de leurs récoltes, les quantités d'engrais et de semence épandues dans les champs, la date et les prix de vente des produits et animaux de l'exploitation. C'est, en somme, un véritable journal où sont enregistrés tous les faits principaux et les chiffres que l'intéressé a peur d'oublier. A cela se borne toute la comptabilité même chez les producteurs les plus avertis qui ne possèdent pas, à part une dizaine d'entre eux, de journal-caisse proprement dit et, à plus forte raison, de grand livre. Encore convient-il d'ajouter que l'agriculteur morbihannais a horreur d'écrire et que c'est presque toujours la fermière qui tient, s'il existe, le petit cahier « aide-mémoire ». A cette phobie d'écrire se joint, il faut bien le dire, la crainte d'un contrôle possible de la part du fisc ; cette raison, qui paraît puérile, est pourtant ancrée dans bien des esprits et pour longtemps encore.

Progrès réalisés

Aucun progrès notable n'a été réalisé en fait de comptabilité agricole depuis 20 ans. Très rares sont les cultivateurs qui s'astreignent à dresser, chaque année, l'inventaire de leur ferme. Par contre, lorsqu'un fermier ou un métayer quitte une propriété pour entrer, à fin de bail, dans une autre, une estimation des produits et animaux laissés ou repris est effectuée. C'est la seule occasion, en règle générale, où un agriculteur est à même de juger, d'une manière délibérée et exacte, de son avoir.

Nous avons cependant effectué chez trois bons praticiens le relevé, pour 1929, de quelques comptes assez sommaires, certes, mais qui donnent cependant des indications intéressantes et assez justes.

EXEMPLES DE COMPTABILITÉ

I. — Ferme de 42 hect. 20

Grande culture — région nord-est : père, mère, 7 enfants, dont 4 au-dessus de 15 ans.

28 hectares de terres labourables ; 4 hectares de prairies naturelles ; 8 hectares de bois ; 2 hectares de terres incultes ; 0 hect. 20 de jardin.

Recettes :

11.500 kilos de blé	14.400 »
3.000 kilos de seigle	2.100 »
6.000 kilos de sarrasin	4.800 »
2.000 kilos d'avoine	1.500 »
15.000 kilos de pommes de terre	3.900 »
5 vaches	5.500 »
8 veaux	3.200 »
11 cochons gras	6.600 »
30 porcelets	5.000 »
Basse-cour	5.200 »
750 kilos de beurre	11.200 »
Total	63.400 »

Soit, par hectare : 1.470 francs.

Dépenses totales :

Denrées achetées pour la nourriture de la famille	8.500 »
Ferrure et harnachement des chevaux	900 »
Entretien général	4.000 »
Achat d'engrais, de graines, d'aliments bétail	6.000 »
Charges diverses : impôts, assur., loyer, personnel	3.500 »
Dépenses personnelles de la famille	5.300 »
Total	28.200 »

Différence : 63.400 francs — 28.200 francs = 35.200 francs, totalisant le gain réalisé par 6 personnes travaillant à demeure sur une exploitation leur appartenant.

II. — Ferme de 21 hect. 15

Moyenne culture — région centrale : père, mère, 5 enfants, dont 3 au-dessus de 15 ans (propriétaire).

11 hect. 70 de terres labourables ; 5 hect. 19 de prairies naturelles ; 3 hect. 96 de bois ; 0 hect. 10 de jardin ; 0 hect. 20 de terres incultes.

Recettes :

5.500 kilos de blé.....	6.875 »
18.000 kilos de pommes de terre.....	4.500 »
4 vaches.....	4.800 »
4 veaux.....	1.600 »
4 cochons gras.....	2.600 »
14 porcelets.....	2.800 »
Basse-cour.....	2.000 »
Beurre.....	6.000 »
Total.....	31.175 »

Soit, par hectare : 1.473 francs.

Dépenses totales..... 17.000 »
(aucun détail n'a pu nous être fourni)

Différence..... 14.175 »

III. — Ferme de 5 hect. 81

Petite culture — région maritime : père, mère et un enfant (fermier).

2 hect. 74 en terres labourables ; 0 hect. 75 de prairies naturelles ; 1 hect. 32 de landes ; 1 hectare en cours de boisement.

Recettes :

20 quintaux de blé.....	2.500 »
3 gros veaux.....	1.800 »
7 porcelets.....	1.300 »
5 porcs engraisés.....	3.925 »
Basse-cour.....	600 »
Beurre.....	2.000 »
Total.....	12.125 »

Soit, par hectare : 2.086 francs.

Dépenses :

Loyer.....	1.000 »
Impôts.....	300 »
Engrais.....	600 »
Son.....	600 »
Habillement.....	1.500 »
Matériaux de construction.....	400 »
Dépenses personnelles.....	3.200 »
Total.....	7.600 »

Différence : 12.125 francs — 7.600 francs = 4.525 francs.

Situation financière des exploitants :

Une grande amélioration est à enregistrer depuis la guerre. Tous les cultivateurs, travailleurs et sérieux, ont amassé quelque argent, grâce auquel ils rêvent d'acquérir une propriété si ce n'est déjà chose faite, grâce aux facilités offertes par le Crédit Agricole et les Caisses rurales de Crédit:

Aucune richesse bien apparente, aucun éclat, ne caractérise l'agriculteur morbihannais, mais on peut faire fond sur lui et *c'est, malgré la pauvreté naturelle du sol, le cultivateur de France qui a su, proportionnellement aux surfaces exploitées, le mieux économiser.* Il faut bien dire aussi que sa nombreuse famille y est pour quelque chose, car il est une habitude bien ancrée dans nos campagnes qui veut que les enfants, jusqu'à l'âge de leur majorité (et souvent bien plus tard), doivent tout leur temps à leurs parents.

L'épargne et ses institutions :

Les agriculteurs ont placé, depuis la guerre, beaucoup de leurs économies dans des achats de terres et de fermes ; mais une partie est allée grossir également les dépôts dans les Caisses de Crédit Agricole, les Caisses Rurales et les Caisses d'Epargne. Un aperçu symptomatique de la situation en 1929 nous est fourni par le montant des dépôts dans les Caisses de Crédit qui a plus que décuplé, en 10 ans, et dans les Caisses d'Epargne où, à Vannes, par exemple, de 1920 à 1929, le montant des sommes inscrites sur les livrets a sextuplé. Il est vrai que si on a bien économisé ces dernières années, on a aussi beaucoup moins thésaurisé.

AMÉLIORATIONS RURALES

« Que de landes, que de landes !... » Ainsi s'exprimait Arthur Young, lorsqu'à la fin du XVIII^e siècle il traversa le Morbihan au cours de ses mémorables voyages. Depuis cette époque, et notamment depuis le milieu du XIX^e siècle, d'importantes améliorations ont été apportées aux conditions d'exploitation de la propriété rurale, soit par les particuliers eux-mêmes, soit avec l'aide technique et financière des Pouvoirs Publics.

AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

Ainsi que nous l'avons écrit précédemment, 80.000 hectares de landes auraient été défrichés de 1892 à 1929 et le Morbihan serait l'un des départements où l'ampleur de ces travaux aurait été la plus grande. A l'heure actuelle, on défriche toujours, soit avec de forts attelages de 6 ou 8 animaux comme autrefois, soit à l'aide de tracteurs agricoles, souvent mis en œuvre par des entrepreneurs de labour et de défrichement. Du fruit de ces rudes travaux, le paysan breton est toujours fier : c'est un défricheur-né, qui parle, avec un légitime amour-propre, des landes qu'il trouva sur sa ferme, il y a 40 ans, et qui sont devenues ses terres labourables ou ses prairies d'aujourd'hui.

Beaucoup de propriétaires et même de fermiers ont été aussi des démolisseurs de talus ; certains d'entre eux en ont fait disparaître jusqu'à 2 et 3 kms par ferme. Et là où la présence d'arbres n'est pas absolument nécessaire à la protection des cultures contre les effets du vent, on commence à rencontrer, comme dans la région de Pontivy, de belles pâtures entourées de fils de fer barbelés montés sur poteaux de ciment.

L'enquête générale de 1929 indique, par ailleurs, que de 1919 à 1929, 117 hectares de terrains humides ont été drainés (96 à l'aide de tuyaux de poterie, 18 avec des pierres sèches, 3 par l'emploi de la charrue-taupe), et 6 hectares de marais, asséchés. Ces améliorations sont allées de pair avec les défrichements de bois situés en sol profond et cultivable, avec les reboisements de terrains improductifs, avec les plantations de peupliers dans les prairies basses et enfin, avec les travaux d'assainissement ou d'irrigation temporaires que constituent les maîtresses-raies

dans les terres labourables et les rigoles à ciel ouvert dans les prairies.

ÉQUIPEMENT RURAL

En dehors des travaux effectués par quelques communes, de leur seule initiative et avec leurs propres ressources, notamment en matière de chemins ruraux, les travaux d'équipement rural sont surtout l'œuvre du Service du Génie Rural (anciennement Service des Améliorations agricoles), apportant aux communes, aux syndicats d'électrification et aux associations syndicales, l'aide technique et financière du Département et de l'Etat. Ces services avaient été saisis, jusqu'en 1929, de 824 demandes se répartissant ainsi :

Chemins ruraux.....	646
Chemins d'exploitation.....	5
Réseaux ruraux d'électrification.....	49
Amenées d'eau.....	27
Constructions rurales.....	12
Coopératives agricoles.....	2
Remembrement et échanges de parcelles...	2
Drainages et assainissements.....	57
Irrigations.....	15
Enquêtes et avis agricoles.....	3
Divers (chemins d'accès à la mer pour récolte du goémon, etc...).....	6

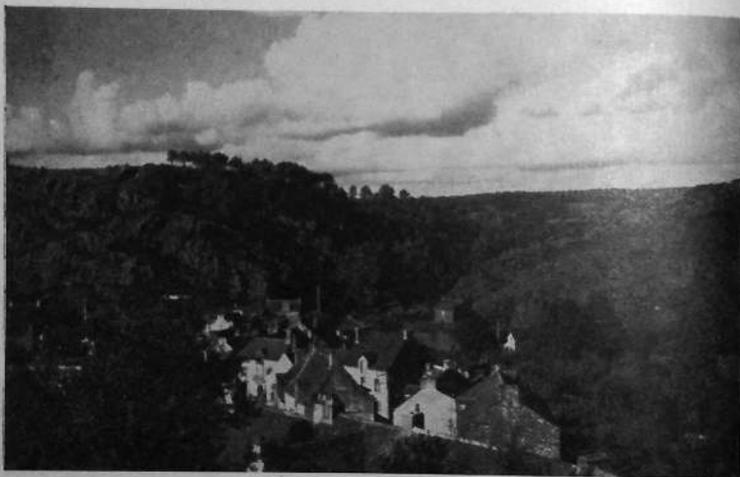
L'aménagement des chemins ruraux et l'électrification constituent leurs travaux essentiels.

Chemins ruraux

La plupart des fermes morbihannaises, isolées ou groupées en villages éloignés des routes, sont d'accès difficile. L'ouverture de chemins ruraux, l'élargissement et l'empierrement des légendaires « chemins creux », impraticables l'hiver, est une tâche urgente. Au 1^{er} Juillet 1929, 761 kms de chemins ruraux avaient été aménagés, dont 327 avec l'aide du Génie Rural, qui avait ainsi ouvert ou réfectionné 281 chemins, desservant 5.941 propriétaires et 32.029 hectares, et pour lesquels avaient été dressés des devis atteignant 4.685.000 francs. En règle générale, les travaux sont exécutés par des associations syndicales qui reçoivent l'aide de l'Etat, du département et des communes. Il appartient aux intéressés de fournir le surplus, soit en nature (travaux et charrois), soit en argent.

Electrification

Jusqu'en 1929, 1.416 kms de lignes haute-tension, 720 kms de lignes basse-tension et 564 postes de transformation d'une puissance totale de 3.998 kw avaient été construits. Ces ouvrages desservent 132.727 habitants. Les 23 communes, syndicats communaux ou intercommunaux intéressés ont reçu, pour ces



ROCHEFORT-EN-TERRE

Bourg électrifié et desservi par de bonnes routes malgré sa curieuse position.

constructions, près de 17.000.000 de francs de subventions de l'Etat et 5.200.000 francs de subventions départementales, votées depuis 1926, au rythme d'environ un million de francs par an.

Le courant utilisé est distribué généralement sous 115 volts par la filiale de l'Energie Electrique de la Basse-Loire et provient de l'usine hydro-électrique de Guerlédan (13.000 chevaux), sur le canal de Nantes à Brest (barrage de 43 mètres de hauteur), usine reliée à des centrales du Finistère et de Saint-Nazaire.

Les adductions d'eau potable sont encore en nombre infime.

URBANISME RURAL

Au lieu de limiter leurs initiatives à des améliorations fragmentaires ou dispersées, certaines communes poursuivent

méthodiquement la réalisation d'un ensemble de travaux d'urbanisme rural dont le but est d'accroître systématiquement et aussi rapidement que possible le bien-être et les conditions de travail de la population. Aussi nous est-il agréable de signaler les résultats obtenus par les communes de Carnac, de Bréhan-Loudéac et Kerfourn, qui ont été distinguées au dernier concours de la Prime d'Honneur agricole.

Commune de Carnac. — En 1910, elle ne possédait que 2 kms de chemins ruraux reconnus ; elle en a 30 actuellement. Electrifiée complètement, elle est sillonnée par 54 kms de lignes électriques, dont 12 de haute tension et 42 de basse-tension ; la partie des dépenses restant à la charge de la commune a été réalisée par émission d'obligations de 500 francs à 4 % net d'impôts et remboursables à 30 ans. Le service du gaz y fonctionne et plusieurs fermes l'utilisent.

Enfin un marais d'une dizaine d'hectares a été assaini avec le concours du Génie Rural et l'aide financière de l'Etat.

Commune de Bréhan-Loudéac. — Une mairie, une école, un bureau de poste, un local pour la pompe à incendie ont été construits. La plus grande partie de la commune est électrifiée. 23 kms de chemins ruraux ont été ouverts, dont 6 kms avec l'aide du Génie Rural et de l'Etat et 17 kms avec les propres ressources de la commune et le produit d'emprunts, de sorte que sur 78 villages ou fermes isolées, 66 sont desservis maintenant par un bon chemin.

Commune de Kerfourn. — Un projet important de chemins ruraux est en cours de réalisation. Une mairie a été construite et des trottoirs aménagés dans le bourg. On y trouve enfin une bibliothèque scolaire, une salle de conférences, une cabine téléphonique et de nombreuses œuvres d'entraide.

Ce qui reste à faire

Parmi les nombreuses améliorations qui restent à réaliser figurent notamment : l'assainissement des parcelles trop humides, le boisement des terres incultes ou trop éloignées de la ferme pour être cultivées économiquement, le remembrement de la propriété, les adductions d'eau potable, l'électrification des écarts, la création d'abattoirs, de lavoirs, et surtout l'aménagement des chemins ruraux. C'est sur ce dernier point surtout qu'un gros effort est à faire.

CAPITAUX AGRICOLES

CAPITAUX FONCIERS

La valeur du capital foncier est très variable, ainsi que nous l'avons déjà indiqué dans le chapitre « exploitation du sol ». En moyenne, à l'hectare, il peut être évalué à :

4.000 francs pour les grandes exploitations,
5.500 — — moyennes —
7.500 — — petites —

et de 35.000 à 80.000 pour les exploitations horticoles situées dans la banlieue des villes.

La terre est très chère, on se l'arrache ; on trouve parfois 5 fermiers pour 1 ferme, et il n'est pas rare de voir 15 acquéreurs pour une petite propriété.

CAPITAUX D'EXPLOITATION

La valeur du cheptel mort et vif ressort, sur une moyenne de 30 exploitations, aux chiffres suivants à l'hectare :

	Grandes exploitations	Moyennes exploitations	Petites exploitations	Exploitations horticoles
Cheptel vif.....	1.650 frs	1.825 frs	1.750 frs	
— mort.....	740 frs	800 frs	700 frs	30.000 frs

On remarquera que le cheptel mort a une valeur moindre dans les petites exploitations ; le matériel, en effet, y est le plus souvent assez rudimentaire. Quant aux animaux, presque toujours trop nombreux, ils sont plus ou moins bien nourris et, de ce fait, souvent dépréciés.

Fonds de roulement

Il nous paraît impossible de déterminer avec quelque exactitude le capital de roulement. Dans nos campagnes morbihannaises on vit au jour le jour, travaillant et économisant sans relâche. Les vieux parents prêtent quelques sous à leurs enfants en cas de gêne, lors du paiement du fermage, et le Crédit Agricole et les Caisses rurales consentent, sans difficulté, des prêts à tous les cultivateurs dignes d'intérêt qui leur en font la demande.

TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

Le Morbihan possède 7 distilleries, 17 cidreries, 392 minoteries et moulins, 145 fabriques de conserves, 2 laiteries, 6 beurreries, 4 fromageries, 1 distillerie de lavande, 163 scieries mécaniques, 3 papeteries et 5 fabriques de sabots.



Dans l'un des bourgs les mieux fleuris de France : Rochefort-en-Terre

LE CIDRE

Le cidre, boisson presque exclusive des bretons, est hygiénique et rafraichissant. Sa consommation journalière préserve, aux dires même des médecins, de la gravelle et de la goutte ; maladies rares, en effet, dans les pays cidricoles.

Son origine est relativement récente. En France, son usage a été introduit par les Romains lors de la conquête de la Gaule.

Sa production est très irrégulière étant sous la dépendance des rendements des pommiers qui varient, ainsi que nous l'avons vu dans un rapport, de 1 à 10. Généralement, à une

année d'abondance succède une année de disette et la différence entre les récoltes est d'autant plus grande que celle précédente a été plus généreuse. La destruction de nombreux bourgeons lors du gaulage plus intensif de cette récolte en est certainement l'une des causes, ainsi que le manque de fumures et de traitements.

D'après les résultats de l'enquête, il a été récolté, dans le Morbihan, 2.985.200 quintaux de pommes et poires à cidre au cours de l'année 1929. Cette production a été utilisée :

Pour la fabrication du cidre : 2.398.650 quintaux ayant fourni 1.868.777 hectolitres de cidre dont une partie a été vendue sur la base de 70 francs l'hectolitre en moyenne.

Pour la fabrication de l'alcool : 446.550 quintaux ayant produit 14.880 hectolitres d'alcool, dont 10.532 hectolitres par les distilleries industrielles et 4.348 hectolitres par les cultivateurs.

Pour la vente hors département : 140.000 quintaux.

Presque tous les agriculteurs produisent leur cidre, mais il faut reconnaître que souvent cette fabrication laisse à désirer.

Pourtant, de plus en plus nombreux sont les cultivateurs qui mettent leur point d'honneur à faire du bon cidre. Ceux-là prennent des soins pour la conservation et le triage des fruits ; font un mélange judicieux de variétés ; pratiquent un nettoyage rigoureux de tous les appareils et de la futaille ; emploient toujours de la bonne paille pour le montage des marcs et de l'eau potable pour le remiage ; effectuent 2 soutirages en fûts méchés en évitant le contact prolongé avec l'air et ont une cave fraîche et propre. Ils sont payés de leurs peines par l'obtention d'une boisson de choix, de bonne conservation et de vente facile. Certaines régions sont d'ailleurs réputées pour leur crû, tels : Augan, Languidic, Kervignac, mais tel cidre qui plaira aux uns ne sera pas goûté des autres, et, en général, le Breton préfère le cidre « à la clef », déjà « paré », c'est-à-dire, venant directement du fût et ayant achevé sa deuxième fermentation, au cidre pétillant et doux, goûté de la clientèle bourgeoise.

Afin d'éviter certaines maladies de nos cidres et dont les plus courantes sont la piquûre ou durcissement, le noircissement et la maladie de la graisse ou « tourne », il conviendrait, à côté de soins indispensables de propreté, de greffer moins de variétés aigres au profit de variétés douces-amères et, à ce sujet, signaler quelques mélanges de pommes qui donnent toujours des cidres de haute qualité.

Région de Pontivy. — Vincent (Morgan) 1/3 et Pomme de vin 2/3. — Cazo Jaune 1/3 et Doux Jaune ou Douce roussebihan 2/3. — Coët Ligné 3/4 et Cazo Jaune 1/4. — Gouihannec 1/2 et Douce Carhgadel 1/2.

Région de Vannes. — Doux de la Clôture ou Doux de la Launette 1/2 et Portier 1/2. — Doux Normandie 1/3, Bédange 1/3 et Portier 1/3.

Région de Lorient. — Marguerite Coz 2/3 et Guillevic 1/3. — Pen Chopine 1/2, Douce Mélinaire 1/4 et Douceveg glaz 1/4.

Cidrerries et Distilleries industrielles

Il n'existe pas, à proprement parler, de cidrerries industrielles dans le département ; par contre, un certain nombre de petites cidrerries se rencontrent dans les arrondissements de Pontivy et de Vannes, en particulier. Ces établissements, en année normale comme celle de 1929, importent peu de pommes. En année de disette, ils s'adressent à l'Ille-et-Vilaine et à la Normandie, mais il est à noter que depuis l'augmentation des transports les transactions à grandes distances se raréfient.

Il existe aussi, dans le Morbihan, 7 distilleries.

Les plus importantes sont : celle du Blavet, à Pontivy qui, en 1929, a produit près de 10.000 hectolitres d'alcool et celle de Lorient.

Les cidres travaillés à la distillerie du Blavet sont en grande partie produits à l'usine par la fermentation rationnelle et rapide (4 à 5 jours) des jus extraits de pommes achetées dans le département. Cette distillerie, installée pour produire du cidre de consommation, a porté son activité sur la fabrication des alcools neutres à 96-97° ; elle traite 100 tonnes de pommes par jour pendant une période qui s'étend du 1^{er} Octobre au 10 Décembre, et elle fabrique, en dehors de cette période, 800 tonnes de jus pectiques « Gel et Jely brun » employés comme gélifiants dans la confiture.

LE BEURRE

Bien que le nombre des vaches laitières soit très élevé et que la majeure partie du lait soit transformée en beurre, le nombre des laiteries industrielles est très faible et la fabrication du beurre est, dans le Morbihan, une industrie essentiellement fermière. Elle porte sur 7.065.000 kilogrammes environ.

Cette fabrication incombe à la maîtresse de maison. Il n'y a

pas, en général, de locaux spécialement affectés à cette opération. C'est dans un coin de la salle commune que l'on dispose écrémeuse et baratte.

L'écrémage se fait tous les 2 jours en hiver et tous les jours en été, à l'aide de l'écrémeuse centrifuge devenue maintenant appareil courant. La crème est ensuite mise à mûrir dans une armoire en hiver et en été dans le cellier.

Le barattage a lieu une ou 2 fois par semaine, les veilles de marché. On trouve des barattes de différents modèles et, notamment, des barattes normandes à axe horizontal. Cependant, il est encore des exploitations où l'on « bat le beurre » dans l'antique « ribot ». Certaines barattes sont munies de dispositifs qui permettent l'adduction d'eau chaude en hiver et d'eau froide en été, et rendent ainsi l'opération plus rapide. La mauvaise conservation de quelques beurres bretons tient le plus souvent à un délaitage imparfait, dû lui-même à ce que l'on sort le beurre de la baratte alors qu'il est pris en masse trop volumineuse.

Le malaxage est exécuté à la main en s'aidant d'une cuiller de bois. Cette opération se fait en 3 temps. Au premier malaxage, qui fait égoutter les dernières traces de babeurre et d'eau de lavage, succède un temps de repos suivi d'un deuxième malaxage, lors duquel on opère le salage ; on laisse reposer, à nouveau, et on malaxe une troisième fois avant de mouler. Le pain de beurre est ensuite décoré au moyen d'un rouleau sculpté par un artiste de campagne ou bien confectionné plus simplement à l'aide d'un moule à mains.

Le beurre breton est différemment salé suivant le goût de la clientèle et la durée éventuelle de conservation. Dans le Morbihan, cependant, la quantité de beurre demi-sel vendu sur les marchés est très supérieure à celle du beurre doux.

Beurreries industrielles

Deux sont à signaler plus spécialement :

La beurrerie de Bodélio, en Malansac, où déjà, en 1929, on traitait en moyenne 5.000 litres de lait par jour, ramassé à l'entreprise dans un rayon de 15 kilomètres, et qui est équipée pour traiter 12.000 litres, avec un personnel de 10 hommes et un outillage très complet avec chambre frigorifique.

La laiterie de Moustoir-Remungol, outillée pour procéder au ramassage de la crème dans les communes environnantes

de Moustoir-Remungol : Saint-Thuriau, Pluméliau, Remungol, Plumelin, Moréac, Réguiny, Naizin, Noyal-Pontivy, Kerfourn, et pour fabriquer 400 kilos de beurre par jour. Elle possède un personnel de 7 hommes et 2 femmes.

Les beurres doux et demi-sel, fabriqués par ces deux beurreries, trouvent un facile débouché surtout sur Paris.

Il existe également d'autres beurreries à Pontivy, Baud et Mauron, en particulier ; mais il s'agit plutôt de négociants en beurre qui procèdent surtout à des ramassages en campagne, certains d'entre eux étant cependant outillés pour malaxer et homogénéiser les « beurres fermiers » et même pour la fabrication du beurre.

INDUSTRIES DIVERSES

Fromageries

Le cultivateur du Morbihan ignore, la plupart du temps, la fabrication du fromage. Il en consomme fort peu et c'est le beurre qui figure au menu journalier de chaque famille.

Il y a cependant, disséminées dans le département, plusieurs fromageries industrielles, dont 4 vraiment dignes de ce nom :

La Société laitière du pays d'Arvor, à Keryado (2.500 litres) et la Laiterie de Gestel (350 litres) qui fabriquent Camembert et Port-Salut.

La laiterie de Kermabon, à Quéven (2.000 litres) et la Fromagerie Saint-Yves, à Pont-Scorff (1.000 litres) qui ne font que le Camembert.

Pendant la belle saison, il est également fabriqué du fromage à la crème et « double crème » et des petits suisses vendus sur les marchés.

Tous ces établissements fabriquent également un peu de beurre et élèvent des porcs avec les sous-produits de laiterie. Une grande partie des fromages est vendue et consommée sur place ; le reste, est expédié sur Paris, Vannes, Lorient, Concarneau et Saint-Brieuc.

Minoteries et moulins

La grande majorité des moulins à vent et beaucoup de petits moulins à eau et à marée ont cessé de tourner. Ceux qui fonctionnent encore ne font plus que de la mouture à façon, de seigle, d'avoine ou de sarrasin pour le bétail.

Sur les 392 moulins dénombrés dans le Morbihan, 363 sont de petits moulins à cylindres qui ont pour clientèle les bou-

langers et cultivateurs des environs et dont la capacité de production est égale ou inférieure à 25 quintaux ; 8 ne dépassent pas 50 quintaux, 15 ne dépassent pas 100 quintaux et 6 sont équipés pour moudre plus de 100 quintaux, le plus important ayant une capacité de 350 quintaux.

Fabriques de conserves

Il existe, dans le Morbihan, 46 fabriques de conserves dont 24 de poissons, 13 mixtes et 8 de légumes, qui traitent les pois, haricots et champignons récoltés dans leur voisinage. Leurs usines sont à Auray, Lorient, Port-Louis, Baud, Vannes, Belle-Ile, Camors, Elven, Malansac.

Scieries

Les scieries mécaniques sont au nombre de 163. Beaucoup peuvent être rangées au rang d'industries familiales. Elles s'approvisionnent en bois du pays et en bois du Nord et exotiques. Certaines de ces industries possèdent, à côté de leurs scieries, des fabriques de meubles (Auray, Pontivy), de sabots et galoches (Auray, Camors), de chalets et maisons en bois et ciment (scierie bretonne de Lorient).

Papeteries — Tannerie

Trois papeteries, à Saint-Rivalain, à Baud (papeterie de Pont-Augan) et à Josselin (papeterie de Caradec et Rouvray), utilisent comme matière première la paille provenant surtout de Beauce et de Brie. Ces deux dernières usines traitent, en outre, tous les emballages, depuis 60 grammes jusqu'à 300 grammes le mètre carré. Situées, l'une sur les bords du Blavet, l'autre sur ceux du canal de Nantes à Brest, leur force motrice est fournie par des turbines hydrauliques et, en période de basses eaux, par le secteur électrique.

À Pontivy existe une tannerie spécialisée dans le tannage lent, à l'écorce de chêne, des peaux de bœufs et de vaches du pays.

Usines d'extraits tanniques

En 1929, deux usines d'extraits tanniques utilisaient, au Roc-Saint-André et à Saint-Nicolas-des-Eaux, les bois de châtaignier sans valeur pour le sciage.

VENTE DES PRODUITS AGRICOLES

Le Morbihan, pays essentiellement livré à la polyculture, possède cependant, avec la pomme de terre, le seigle, le sarrasin, les pommes, les animaux et les produits de l'élevage autant de spécialités qui donnent lieu à de nombreuses et importantes transactions.

À propos de chaque production, nous en avons examiné les modalités de vente. Aussi, ne ferons-nous que souligner en ce chapitre les courants commerciaux.

A. — Produits d'origine végétale

1^o CÉRÉALES

Le blé fournit une récolte annuelle d'environ 570.000 quintaux de grain, production légèrement déficitaire (de 50.000 quintaux) aux besoins du département. Lorsque les blés sont rentrés dans de bonnes conditions, une partie de la récolte est exportée. En effet, certains « blés de pays », tel le « Petit Nantais », cultivé surtout dans le rayon Locminé, Pontivy, Guémené, sont bien connus pour leur richesse en gluten et leur bonne valeur boulangère. Aussi, sont-ils très demandés par la Manche, la Mayenne et le Sud-Ouest. C'est ainsi que près de 43.000 quintaux ont été expédiés par bateaux, sur Bordeaux, en 1929. Par contre, une quantité à peu près équivalente de farine panifiable est importée de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord en particulier.

Les ventes ont lieu généralement directement aux négociants ou par l'intermédiaire de courtiers. Les blés vendus sont souvent pris par camions à l'exploitation surtout après les battages, car beaucoup de petits cultivateurs n'ont pas de place pour loger et conserver convenablement leurs grains.

L'avoine fournit, en moyenne, 480.000 quintaux. La majeure partie est consommée à la ferme pour les besoins des chevaux, le reste est exporté hors du département. Les avoines noires et grises du pays sont les plus appréciées, surtout les premières.

Nantes et la Normandie sont les grosses acheteuses d'avoines morbihannaises.

Le seigle produit, en moyenne, 450.000 quintaux. Une partie est consommée sous forme de pain de seigle pur ou en mélange

avec du froment ; l'autre, donnée au bétail après mouture dans les petits moulins ou à la ferme. Le commerce est très réduit.

Le sarrasin, dont le rendement est sous la dépendance des conditions climatiques, produit, en moyenne, 500.000 quintaux environ. Une grande partie est consommée à la ferme, d'abord sous forme de galettes pour la consommation familiale ; ensuite, sous forme de farine pour le bétail bovin et porcin, et sous forme de grain pour la volaille.



Les batteuses en bout n'ont pas encore disparu et c'est heureux

Le Lyonnais s'est classé durant longtemps en tête des régions acheteuses de sarrasin provenant du Morbihan. Mais, en 1929, les régions importatrices sont dans l'ordre : la région parisienne, la Vendée, la Normandie, le Lyonnais et le Nord. Il part du sarrasin un peu dans toutes les régions sauf, toutefois, dans l'Est, le Bordelais et les Pyrénées.

2° LÉGUMES

La pomme de terre fournit, en année moyenne, environ 4 millions 1/2 de quintaux de tubercules, dont 2 millions de quintaux exportés pour la consommation et les semences. Elle

est principalement expédiée vers Paris, le Sud-Est, le Sud-Ouest, le Midi, le Centre et, à l'extérieur, en Algérie, au Maroc et en Espagne.

La vente des semences sélectionnées et officiellement contrôlées est très florissante et porte sur 50.000 quintaux environ. Le Centre et le Midi pour l'Institut de Beauvais, l'Est pour l'Industrie et l'Algérie pour la Saucisse sont les débouchés habituels.

Certains coins de la côte, bien abrités, tels Arradon, Plœmel, Crach, Auray, produisent de la pomme de terre de primeur Saucisse et Eerstelingen absorbés par les marchés des grands centres, notamment Paris et Rouen. Les arrachages commencent généralement vers le 20 Juin.

Les choux pommés, dont la production atteint, en moyenne, 250.000 quintaux, assurent les besoins des marchés locaux du début de Décembre au début de Mai. L'excédent est exporté vers l'Alsace, la Sarre et l'Allemagne. Il en sort ainsi environ 50.000 quintaux annuellement.

En ce qui concerne les autres légumes, le département suffit à ses besoins.

3° FRUITS

Les fruits à cidre, dont la récolte est de l'ordre de 2.900.000 quintaux, sont presque totalement transformés en cidre à la ferme et en alcool dans les distilleries industrielles. Le département est un gros consommateur de cidre. En mauvaise année, il comble son déficit en faisant appel à l'Ille-et-Vilaine et à la Normandie. En 1929, il a été exportateur pour plus de 140.000 quintaux.

Le département produit, en moyenne, 30.000 quintaux de *pommes à couteau*, principalement dans la région de Landévant, Pluvigner, Hennebont, consommées sur place et en partie exportée vers Nantes, Paris, et certaines années, la Belgique et l'Allemagne.

Ces pommes sont expédiées, soit en vrac (en wagon paillé lorsque les gelées sont à craindre et simplement garni de papier en-dessous et sur les côtés en période ordinaire), soit en caissettes de bois de sapin ou de peuplier pesant 35 kgs brut et 30 kgs net.

La vente en caissettes tend à se généraliser. Plus de la moitié des expéditions par fer et la totalité des expéditions par terre se font ainsi.

La vente a lieu à la commission et par courtage sur les marchés de Landévant, Landaul-Mendon, Hennebont et Baud.

4° BOIS

Le commerce des bois avait une grande ampleur ces dernières années.

Les poteaux de mine ont constitué de 1900 à 1928 un excellent débouché. Il en était exporté des ports morbihannais 100.000 tonnes environ par an, mais l'Angleterre nous a fermé ses portes.

Les ventes de bois portent sur :

Bois-d'œuvre : 47.593 m³ de feuillus, 71.304 m³ de résineux à 150 et 100 francs le m³ sur pied.

Bois de mine : 19.754 de feuillus et 161.426 stères de résineux à 90 francs en moyenne le m³ sur pied.

Bois de chauffage : en bûches 63.049 stères de feuillus et 155.382 stères de résineux à 15 et 13 francs ;

en fagots 527.356 de feuillus et 276.048 de résineux à 70 et 50 francs le cent.

Bois de boulage : 9.254 quintaux et 34.199 quintaux à 22 francs ; 10.455 quintaux de charbon de bois à 120 francs et 15 quintaux d'écorce de tan.

Les débouchés pour ces divers produits sont locaux, ce qui explique qu'il n'y a pas un cours uniforme pour tout le Morbihan et que celui-ci ne suit pas du tout les fluctuations du commerce des bois des régions forestières de France.

Les prix moyens des différents bois en 1929 et leur variation depuis 1892 sont indiqués par le tableau suivant (au mètre cube grume et au stère sur pied) :

	1892	1914	1919	1925	1929
Chêne 1 ^{re} catégorie (45 cm. de diamètre et au-dessus).....	18	35	120	150	175
Chêne 2 ^e catégorie (35 et 40 cm. de diamètre).....					125
Chêne 3 ^e catégorie (20 et 30 cm. de diamètre).....					94
Hêtre.....	16	30	110	135	150
Pin maritime.....	13	25	50	80	85
Chauffage feuillu.....	3	5	10	13	13

Comme le montre ce tableau, le prix des bois d'œuvre a constamment augmenté depuis la guerre. Par contre, le prix du chauffage n'a plus monté à partir de 1925.

B. — Produits d'origine animale

1° ANIMAUX

Espèce chevaline. — On fait naître, en moyenne, 5.000 poulains chaque année, dont 2.000 environ assurent l'entretien du cheptel et 3.000 sont mis en vente par les producteurs. Ces derniers sont surtout achetés en foire pour être élevés et dressés dans d'autres centres du département et dans le Finistère. Par contre, on introduit de ce département des animaux de 2 à 3 ans.

Quelques chevaux entiers, en petit nombre, sont achetés pour les haras et pour le Maroc.

La remonte de notre pays, et celles de l'Espagne et de l'Italie se fournissent en chevaux d'artillerie.

En 1929, le nombre de têtes expédiées hors du département par les Compagnies de chemins de fer s'élevait à 2.200 ; Finistère, Loire-Inférieure, Limousin, Gascogne et Poitou étant les principales régions destinataires. Les foires les mieux approvisionnées sont celles de Gourin, Hennebont, Vannes, Pontivy, Malansac.

Espèce bovine. — La race bretonne pie-noire fait l'objet d'une exportation de 2.000 têtes par an de génisses et de vaches à leur premier veau vers l'Ille-et-Vilaine et la plupart des régions, notamment vers le Centre, le Sud-Ouet, l'Afrique du Nord, et même l'Amérique du Sud.

Les bœufs de travail sont produits sur place. Quelques bonnes paires de bœufs Nantais sont achetés en Loire-Inférieure, mais les courtiers des départements limitrophes viennent également se fournir dans nos foires de la Roche-Bernard et Muzillac.

Le département est exportateur de bœufs sur la Villette et de taureaux sur l'Est où un sérieux débouché leur est offert par la Sarre, Metz et Strasbourg. Les exportations hors du département par voie ferrée portèrent, en 1929, sur 13.000 têtes de bœufs et de vaches et environ 15.000 veaux dont beaucoup sont expédiés abattus sur Paris.

Espèce porcine. — La production porcine est consommée à la ferme sous forme de lard frais, salé ou fumé. Les porcs gras en

Tableau comparatif des Prix Moyens des principales productions végétales et animales en 1892 et en 1929

	PRIX MOYEN EN		PRODUCTIONS ANIMALES	PRIX MOYEN EN	
	1892	1929		1892	1929
PRODUCTIONS VÉGÉTALES					
Blé (grain).....	20.03	120. »	Chevaux entiers de 3 ans et plus	340. »	7.000. »
Avoine.....	15.01	75. »	Chevaux hongres.....	310. »	4.000. »
Seigle.....	13.09	70. »	Juments de 3 ans et plus	305. »	3.500. »
Orge.....	14.03	75. »	Poulains et pouliches de l'année	110. »	1.000. »
Sarrasin.....	12.03	80. »	Taureaux (races pie-noire et croisées)	170. »	2.500. »
Blé (paille).....	4. »	27. »	Bœufs de travail.....	195. »	1.700. »
Avoine.....	3.02	28. »	Vaches laitières.....	125. »	1.250. »
Seigle.....	3. »	24. »	Veaux de boucherie.....	45. »	375. »
Orge.....	4.05	15. »	Béliers.....	20. »	280. »
Foin de prairie naturelle	9.02	33. »	Moutons et brebis.....	20. »	250. »
Pommes de terre de consommation	4.04	25. »	Agneaux de l'année.....	9. »	100. »
Carottes.....	5. »	100. »	Porcs à l'engrais.....	100. »	800. »
Choux.....	5. »	50. »	Porcelets.....	20. »	200. »
Châtaignes.....	9.01	200. »	Poules.....	1.02	13. »
Pommes à cidre.....	2.04	30. »	Lapins.....	1.02	17. »
Cidre.....	à l'hectol.	à l'hectol.	Lait (le litre).....	0.18	0.90
Vin.....	9. »	70. »	Beurre (le kilog).....	1.19	17. »
	20.05	180. »	Œufs (la douzaine).....	0.40	7. »

excédent sont vendus à la charcuterie sur place et donnent lieu à un commerce d'exportation (15.000 têtes surtout vers Paris).

Des transactions importantes de porcelets au sevrage se font dans de nombreuses foires où ils sont achetés par des agriculteurs du département ou par des courtiers pour être revendus en Loire-Inférieure principalement.

Espèce ovine. — Un assez grand nombre d'agneaux sont vendus sur les marchés de Sarzeau, Muzillac, Questembert,

La Roche-Bernard. Néanmoins, le Morbihan n'en produit pas assez pour la consommation locale et les bouchers de Lorient font venir en été des wagons de moutons de Vendée et des Charentes, tandis que le marché de La Roche-Bernard alimente Saint-Nazaire et les plages de la presqu'île guérandaise.

Quant à la vente de la laine, elle n'a plus qu'une importance très relative. La production totale est de l'ordre de 50.000 kilogs de laine en suint d'une valeur moyenne de 10 francs le kilo

en 1929. Une grande quantité de cette laine de 2^e qualité est utilisée à la ferme et les quelques transactions qui ont lieu portent sur des laines blanches lavées.

Basse-cour. — La basse-cour donne lieu à une production approchant 100 millions d'œufs, dont 70 millions environ sont vendus par les producteurs, 17 millions étant exportés hors du département dont 6.500.000 sur Paris, ce qui classe le département au 6^e rang des départements français.

Les ressources du département sont également excédentaires en ce qui concerne la consommation des volailles. On peut estimer à 150.000 le nombre de têtes exportées annuellement vers le centre et l'ouest de la France. Les coquetiers de Saint-Nazaire et Nantes, principalement, viennent en nombre faire leurs achats à La Roche-Bernard, Questembert, Malestroit.



Vieille fileuse bretonne.

Animaux abattus et Viande nette produite annuellement dans le Morbihan

DESIGNATION DES ANIMAUX	NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS DANS L'ANNÉE			Poids vif moyen des animaux abattus	QUANTITÉS DE VIANDE NETTE PROVENANT				Prix moyen de vente du kilog de viande en 1929	Age moyen auquel les animaux sont sacrifiés	
	dans les abattoirs publics	dans les tueries parti- culières	chez les parti- culiers		Nombre total	des abattoirs publics	des tueries parti- culières	des parti- culiers			Quantité totale
						kgs	kgs	kgs			kgs
Bœufs - Vaches - Taureaux...	8.032	19.257	115	27.404	1.526.080	3.658.830	21.850	5.206.760	8,70	2 ans	
Veaux	39.236	96.179	550	135.965	1.117.080	2.885.370	16.500	4.018.950	12,70	1 mois	
Moutons et Brebis	4.032	1.450	50	5.532	70.560	25.375	825	96.760	12,50	1 an 1/2	
Agneaux	5.300	1.550	0	6.850	81.620	23.870	0	105.490	14,20	5 mois 1/2	
Chevreaux	307	75	45	428	1.840	450	270	2.560	14,50	1 mois 1/2	
Porcs	8.389	44.500	61.500	114.389	570.452	3.036.000	4.428.000	8.024.452	11,80	11 mois	
Chevaux	596	31	0	627	140.060	7.285	0	147.345	—	13 ans	
TOTALS.....					3.507.692	9.627.180	4.467.445	17.602.317	(1)	(1)	

(1) Les résultats contrôlés en partant de diverses sources et notamment du produit de la taxe d'abatage, en 1929, complètent ceux parus dans les Résul-
tats généraux de l'Enquête de 1929, page 392.
(2) Taureaux 3 ans 1/2, bœufs 5 à 6 ans, vaches 11 ans.

2° VIANDES

Le tableau ci-contre donne, pour chaque espèce animale, l'importance des abatages en 1929 dans les abattoirs publics (13), les tueries particulières et chez les particuliers. Il fait ressortir une consommation annuelle de viande près de 18 millions de kilos, mais, si l'on tient compte de la viande des animaux de basse-cour, non comprise dans ce total, et des viandes de boucherie et de charcuterie ayant pu échapper, malgré le contrôle, à la taxe d'abatage, on aboutit à une consommation totale voisine de 20 millions de kilogrammes, soit environ 32 kilos par habitant et par an. A noter qu'en 1857 et en 1867, la consommation de viande dans les campagnes du département n'atteignait respectivement, d'après une enquête ministérielle de l'époque, que 13 kgs 800 et 14 kgs 600 par habitant et par an. L'augmentation porte surtout sur la viande des grands bovins et un peu sur celle du porc et des volailles, par contre, on consomme moins de mouton.

La viande des *grands bovins* de bonne 2^e qualité, les animaux extra et de 1^{re} qualité (armoricains d'embouche) étant généralement expédiés sur Paris où ils sont d'ailleurs très cotés.

On ne fait guère de *gros veaux blancs* ; sauf dans la région de La Roche-Bernard. En général, la viande de veau est de première qualité et particulièrement goûtée.

Hormis les bons croisés Southdown, les moutons de pays ne donnent qu'une viande de seconde qualité. On en consomme peu en ville et presque pas en campagne, le breton n'aimant ni le mouton ni sa viande.

Le porc est, par excellence, la viande du cultivateur. La chair est conservée salée dans une barrique ou un pot de grès, appelé charnier. La viande entrelardée du porc de pays est particulièrement appréciée, quoique les animaux sacrifiés en campagne soient plus âgés et plus lourds que ceux vendus à la charcuterie.

On consomme très peu de cheval, tant en ville qu'à la campagne ; par contre, les ruraux mangent de plus en plus de volaille.

3° PRODUITS LAITIERS

Les 2.773.820 hectolitres de lait produits annuellement par 251.024 vaches sont utilisés de la manière suivante :

Consommation en nature	1.073.240	hectolitres
Fabrication du beurre	1.695.620	—
— du fromage	4.960	—

a) *Consommation du lait en nature*

Sur 1.073.240 hectolitres de lait consommés en nature dont :
118.530 hectolitres le sont par les producteurs ;
309.650 — sont vendus à la clientèle ;
645.060 — sont consommés par les veaux.
Le petit nombre de villes importantes et leur faible popu-



Jour de marché à Hennebont.

lation font que la consommation du lait en nature y est très réduite ; de plus, la population agricole, après en avoir fait longtemps la base de sa nourriture en consomme peu maintenant. La population totale du Morbihan étant de 537.521 habitants, la consommation, par habitant et par jour, s'élève à 0 l. 218 environ.

En 1929, le litre de lait était payé au producteur 0 fr. 80 par les ramasseurs ou livré en ville à raison de 1 fr. 30 (la moyenne ressortant à 0 fr. 90). Il est à noter qu'aux environs des villes, la facilité d'écoulement du lait en nature a provoqué une élévation sensible de la valeur vénale ou locative des terres. L'avantage de cette spéculation est telle que certains nourris-

seurs vendent tout leur lait et achètent du beurre pour leurs besoins personnels.

b) *Vente du beurre*

La production du beurre, qui n'atteignait que 2.450 tonnes en 1892, se chiffre maintenant à 7.065 tonnes environ, quantité fabriquée en grande partie dans les fermes.

Le beurre-fermier. — Le beurre produit à la ferme est porté par les cultivateurs aux marchés où il est vendu aux consommateurs, soit directement, soit par l'intermédiaire des revendeurs. Les fermes éloignées des centres de vente ou d'expédition écoulent leur production auprès des ramasseurs ambulants qui parcourent les campagnes. De ce fait, elles ne peuvent obtenir un prix aussi rémunérateur que les exploitations plus rapprochées des villes et des gares.

En dehors du département, le beurre est exporté, tel quel ou malaxé, par des expéditeurs spécialisés. Certains agriculteurs sont, en outre, les fournisseurs attirés de restaurants urbains (parisiens en particulier).

Expéditions. — Le producteur de beurre consomme à peu près 3.065 tonnes et en vend 4.000 ; les expéditions par chemin de fer portent sur 1.400 tonnes. Les principales gares expéditrices sont, par ordre d'importance, Pontivy, Ploërmel, Maunon avec plus de 200 tonnes par an, Questembert 160 tonnes et Baud, Guer, Loyat, Malansac, Saint-Jacut, Vannes qui font moins de 100 tonnes.

Les plus importants contingents de beurre morbihannais sont dirigés vers Rennes, Paris, Nantes, Tours, Saint-Nazaire, Dijon, Le Havre et l'Alsace.

Le prix de vente moyen du beurre a été, en 1929, de 17 francs le kilog, alors qu'il ne s'élevait en 1892 qu'à 1 fr. 19 le kilog. Les marchés de Pontivy, Locminé et Questembert sont les plus influents sur les cours des beurres.

c) *Fromages*

Il est consommé fort peu de fromage, et la faible fabrication du département, 75.000 kilogs environ du genre Camembert, d'une valeur de 600.000 francs environ, est absorbée par les villes de Lorient, Vannes et Pontivy en particulier.

C. — Foires et marchés

Sur 261 communes, 141 sont, au moins une fois par an, le siège d'une foire. Dans 34 d'entre elles, les foires reviennent périodiquement une ou deux fois par mois. Il se tient environ 860 foires dans l'année, compte tenu de l'existence des foires fixes et des foires mobiles. Les plus importantes ont lieu généralement le Jeudi.

43 communes sont le siège d'un marché hebdomadaire, bi-hebdomadaire et quelquefois mensuel. Il y a ainsi, chaque année, près de 2.300 marchés dont un certain nombre coïncident avec une foire.

Evolution

La période de prospérité des foires se place généralement entre 1900 et 1914. A quelques exceptions près, dont La Roche-Bernard en particulier, les foires ont diminué en nombre et en importance surtout en ce qui concerne les foires à chevaux. Il faut en voir la cause dans les circonstances ou faits suivants :

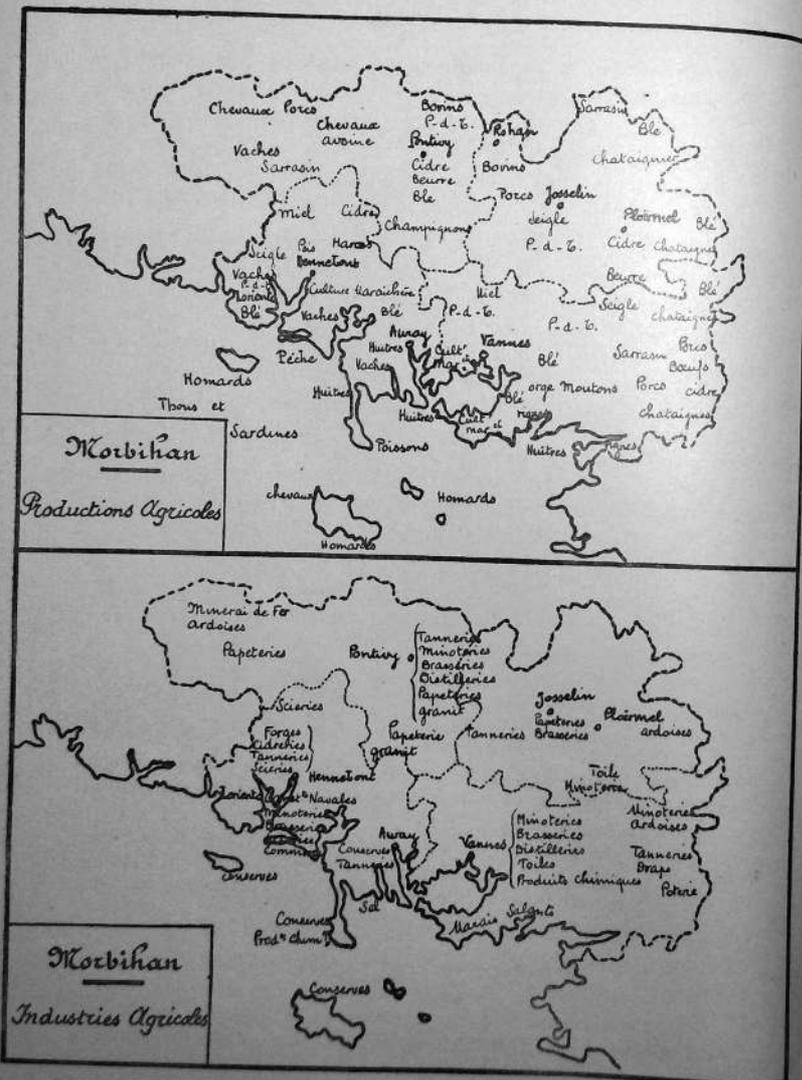
- 1° les achats à l'écurie qui se sont généralisés avec le développement des moyens de transport ;
- 2° l'augmentation ou l'institution des droits de place exagérés en certains endroits ;
- 3° pour les chevaux, la prédominance des achats à la ferme ou chez un marchand connu, sur les acquisitions sur un marché où les cultivateurs craignent d'être dupes de maquignons. D'ailleurs, les transactions se font « à condition » et souvent « à crédit » chose difficile en foire.

Variations saisonnières

Les marchés à veaux sont les plus réguliers. Les foires à bovins d'élevage et bœufs gras ont lieu d'Octobre à Mars, avec un maximum d'animaux en Décembre et Janvier. Les marchés à porcs, plus constants, passent cependant par un maximum d'activité en hiver et au printemps. Les marchés à moutons, jamais très importants, sont surtout achalandés en Mai, Juin et Juillet.

Habitudes locales

La vente se fait, suivant l'expression du pays « au travers », c'est-à-dire, à la vue, tout au moins pour les vaches, génisses, bœufs, moutons et parfois aussi pour les veaux. Les animaux de



boucherie sont cependant pesés auparavant, par le vendeur, chez lui pour les veaux et les moutons, et à la bascule publique pour les gros animaux.

La vente au poids vif est toujours de règle pour les porcs gras. Lorsque la vente a lieu au poids vif, il est déduit par les bouchers et pour les bœufs et vaches grasses « 1 kilo par pied », soit 4 kilos par bête.

Il existe également ce qu'on appelle « l'obole de chance » versée par le cultivateur à l'acheteur ; c'est ainsi qu'il est coutume de donner 5 francs « de chance » par vache ou génisse, 2 francs par porc et 1 franc par mouton.

Intermédiaires

Nombre de foires sont approvisionnées en partie par les cultivateurs, mais pour les plus importantes, les « courtiers » jouent un rôle primordial. Ce sont très souvent des cultivateurs et des petits bouchers de campagne mandatés par des bouchers de Lorient, Vannes, Pontivy et Saint-Nazaire en particulier, ou par des courtiers du Sud-Ouest lorsqu'il s'agit de jeunes bêtes de race pie-noire destinées à l'élevage.

Les plus gros de ces courtiers sont aussi parfois de véritables professionnels ayant eux-mêmes leurs « rabatteurs » qui, travaillant à la commission (20 à 50 francs par bête), raflent les animaux en campagne et les font amener « au patron » le jour de la foire ; ce dernier les revend alors au boucher et aux éleveurs. C'est ainsi qu'à Locminé, centre géographique du département, 80 % au moins des animaux présentés appartiennent à ces courtiers.

Certains intermédiaires, peu délicats, s'associent pour passer successivement dans le courant d'une même journée chez un même éleveur et obtenir de lui des diminutions parfois importantes sur la valeur d'animaux qu'il désire vendre.

Il est cependant de bons acheteurs qui constituent, fort heureusement, le plus grand nombre. Ils ont une clientèle attirée et fidèle. Les cultivateurs les chargent, souvent d'ailleurs, de leur trouver en confiance un bon veau ou un bélier susceptible de faire un géniteur. Certains, enfin, dans le nord-ouest et le sud-ouest du département « placent » des brebis chez les petits cultivateurs avec lesquels ils partagent les produits.

Tendances actuelles

Nombre de municipalités se sont émues de la disparition ou du ralentissement de l'activité des foires et des marchés. Grâce à leur initiative, certaines foires ont été créées ou réorganisées depuis quelques années, des bascules publiques ont été construites avec des subventions du Ministère de l'Agriculture et des aménagements nouveaux ont été apportés à certains centres pour permettre plus facilement l'accès ou la fréquentation des lieux de foires : sens unique, élargissement et empiérement des emplacements, barres courantes sur poteaux pour l'attache des animaux, amenées d'eau, mesures sanitaires, etc...

Les marchés couverts sont assez rares et ceux qui existent sont parfois de lourds bâtiments d'autrefois qui d'ailleurs ne manquent pas de pittoresque (Le Faouët, Questembert, etc...).

Toutes les tentatives de création de vente syndicale ou coopérative d'animaux sur pied ou abattus se sont heurtées à autant d'obstacles psychologiques qu'à de difficultés matérielles,



La foire de Muzillac

LES ASSOCIATIONS AGRICOLES

Les Associations agricoles, sous leurs différentes formes, sont nées de la nécessité où se trouvent les cultivateurs, surtout depuis la guerre, de mener de front la « lutte pour la vie » sous peine de voir leurs efforts individuels frappés de stérilité.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES AGRICOLES

La *Société départementale d'Agriculture*, dont le Secrétariat est à Vannes, 61, Avenue Victor-Hugo, a été fondée le 12 Février 1911. Elle possède un bulletin mensuel « *L'Agriculteur morbihannais* », édité avec le concours de la Direction des Services agricoles ; elle organise des réunions, des concours à cadre départemental, qui se tiennent à tour de rôle dans chaque chef-lieu d'arrondissement, des démonstrations, lors desquels elle s'efforce de mettre les agriculteurs au courant des découvertes récentes et, par les récompenses qu'elle distribue, par ses expositions, elle contribue à la vulgarisation des bonnes méthodes, des bonnes machines, des bonnes semences, des bons reproducteurs.

Quatre *Sociétés d'agriculture d'arrondissement* : à Lorient, Ploërmel, Pontivy, Vannes, poursuivent le même but avec des moyens et dans un rayon plus restreints.

Dans les cantons, les *Comices agricoles* jouent, en petit, un rôle semblable. Ils sont au nombre de 34, groupant ensemble 3.000 membres.

Il existe également deux *Sociétés d'horticulture*, l'une à Lorient et l'autre à Vannes.

Enfin, la *Section avicole* de la Société départementale d'agriculture s'est donnée plus spécialement pour objet le développement et l'amélioration des animaux de basse-cour.

L'activité de ces Sociétés et Comices se manifeste principalement par l'organisation de concours, pour lesquels ils reçoivent des subventions de l'Etat, du Département, de l'Office Agricole départemental et des Communes.

SYNDICATS

Les *Syndicats agricoles* sont au nombre de 189, groupant près de 17.500 membres. La plupart d'entre eux ont adhéré



à l'Union des Syndicats agricoles de la Bretagne Méridionale, dont le siège est à Vannes, et qui étend son action à quelques syndicats agricoles de la Loire-Inférieure. L'Union a institué un Bureau de la main-d'œuvre agricole. Une Coopérative, dénommée *Coopérative agricole de la Bretagne Méridionale*, lui fournit les engrais et machines pour ses adhérents.

L'Association départementale des Syndicats d'élevage, 61, Avenue Victor-Hugo, à Vannes, réunissait, en 1929, 24 syndicats cantonaux d'élevage bovin, dont 15 pour la race pie-noire et 9 pour la race armoricaine. 1.700 membres adhèrent à ces syndicats, mais 9 syndicats bovins ne s'étaient pas encore affiliés. L'Association groupe, en outre, 7 syndicats locaux d'élevage porcin, qui réunissent en tout 165 membres. A cette Association a été rattaché, en 1929, un Syndicat de contrôle laitier, groupant 17 étables de race pie-noire pour un total de 150 laitières.

Un Syndicat d'élevage hippique existe à Pontivy, sous le nom de Syndicat du Cheval de Trait morbihannais. Il poursuit l'amélioration de la race chevaline morbihannaise. Au Faouët existe une Société hippique.

De l'industrie ostréicole est né un Syndicat des ostréiculteurs qui groupe 227 membres.

En 1929 fonctionnaient trois Syndicats de producteurs de semences de pommes de terre, dont le siège était respectivement à Pleucadeuc, Cléguérec et Pontivy. Les membres, au nombre de 800, sont assujettis à un contrôle sévère de leurs produits destinés à la vente comme semences sélectionnées. Ils se sont groupés, en 1927, avec les autres syndicats bretons en une Fédération des Syndicats bretons de producteurs de semences de pommes de terre sélectionnées sur pied et officiellement contrôlées, dont le siège est à Cléguérec et qui s'étend sur les départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine.

111 Syndicats d'outillage, disséminés principalement dans l'arrondissement de Pontivy et groupant plus de 1.000 membres se sont constitués pour l'utilisation en commun de matériels de pulvérisation d'acide sulfurique et de matériel de battage.

23 Syndicats de communes sont formés en vue de l'électrification du département. Ils intéressent 200 communes sur 261.

Enfin, 229 Associations syndicales, constituées pour la construction de chemins ruraux avec l'aide des Pouvoirs publics, réunissaient, en 1929, 5.941 membres.

CAISSES RÉGIONALES ET LOCALES DE CRÉDIT AGRICOLE

Caisse Régionale de Crédit Agricole (20, rue de la Loi, à Vannes)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole a été créée le 25 Mai 1904, à Pontivy, avec un capital de fondation de 2.700 francs. Jusqu'en 1914, elle n'étendit son action que sur 21 caisses locales, occupant la moitié ouest du département. Le 1^{er} Juillet 1919, le siège de la Caisse Régionale était transféré à Vannes où elle devait prendre une vie vraiment active, si bien qu'en 1929 il existait 37 caisses locales, à cadre cantonal, et que le capital social était passé de 69.035 francs, en 1921, à 2.417.375 francs.

Crédit individuel. — Le tableau suivant résume nettement le développement des opérations réalisées :

ANNÉES	Prêts à court terme		Prêts à moyen terme		Prêts à long terme		Prêts à long terme spéciaux		Dépôts de fonds en francs
	Montant en francs	Nombre	Montant en francs	Nombre	Montant en francs	Nombre	Montant en francs		
1904 à 1920.					41	253.600			
en 1921.	217.080				2	11.000	1	8.000	
» 1922.	241.035				11	101.000	6	48.000	
» 1923.	785.245	23	303.000	52	829.000	50	760.000	347.300	
» 1924.	1.932.820	102	1.396.000	93	1.696.500	43	676.000	1.113.200	
» 1925.	3.665.800	199	3.084.000	131	2.702.000	64	1.239.000	2.276.500	
» 1926.	7.313.175	175	2.775.000	94	1.941.500	63	1.423.000	8.985.400	
» 1927.	10.631.640	268	4.468.500	136	3.036.500	66	1.379.000	15.965.100	
» 1928.	11.385.300	386	5.941.700	182	4.385.500	91	1.989.500	17.934.200	
» 1929.	15.119.185	475	7.156.500	290	8.994.500	120	3.588.000	46.621.700	
Total ...	51.291.280	1.638	25.094.700	1.031	23.951.100	504	11.110.500		

Les prêts à court et à moyen termes, en permettant aux agriculteurs de disposer de capitaux importants sont, en eux-mêmes, générateurs de progrès et leur seul développement suffirait à justifier l'existence de la Caisse Régionale de Crédit du Morbihan.

Mais celle-ci, par le fait de la situation existant en Morbihan, a pu remplir, en outre, un rôle social incontestable par l'octroi de 1.535 prêts à long terme et spéciaux tous consentis, sauf de très rares exceptions, pour l'acquisition d'exploitations rurales.

Ainsi, à la date du 31 Décembre 1929, 6 ouvriers agricoles ou fermiers, par commune, étaient devenus propriétaires, grâce au Crédit agricole.

Crédit collectif. — Les opérations de crédit à long terme collectif sont encore peu développées. Seule la meunerie-boulangerie de Plouharnel en a bénéficié pour un montant, en 1929, de 110.180 francs.

Habitations à bon marché. — Les dispositions de la loi du 13 Juillet 1928 ont connu la faveur des agriculteurs morbihannais et la Caisse de Crédit a été saisi de plus de 400 demandes de prêts pour constructions d'habitations à bon marché.

Les prêts accordés dépassent cinq millions et 1.500.000 francs de subventions ont été répartis.

L'énoncé de ces opérations montre toute l'importance prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Morbihan en même temps que la confiance que lui ont accordée les populations morbihannaises. Cette confiance est, il est bon de l'écrire, très justifiée, attendu que la Caisse Régionale de Crédit Agricole subit le triple contrôle de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, de l'Inspection générale des Associations agricoles et des Institutions de Crédit créée au Ministère de l'Agriculture et de l'Inspection générale des Finances. Ce contrôle multiple et vigilant, loin de gêner la Caisse Régionale, lui permet de développer avec toute l'activité et l'assurance désirables son rôle bienfaisant.

Caisses Rurales (12, Rue Richemont, à Vannes)

Constituées sous le régime de la loi du 24 Juillet 1867, les *Caisses Rurales* du Morbihan ont commencé à fonctionner dans le département en 1896. A côté d'elles se sont créées, sous le régime de la loi du 5 Août 1920, les *Caisses Rurales de Crédit Agricole mutuel*.

Les premières, au nombre de 84, étendaient, en 1929, leurs services à toutes les professions représentées dans les communes rurales ; l'activité des secondes, au nombre de 91, était limitée aux prêts strictement agricoles.

Toutes ces Caisses sont affiliées au *Groupe Morbihannais des Caisses Rurales*, 12, rue Richemont, à Vannes, qui remplit auprès d'elles le rôle de conseiller et assure l'inspection de leurs opérations.

Les Caisses Rurales reçoivent des dépôts de fonds qui portent

intérêt de 3 à 3 fr. 50 % et prêtent, à *terme unique de 5 ans*, moyennant intérêt de 4 à 5 %.

Afin d'obtenir une souplesse de trésorerie indispensable à leur bon fonctionnement, toutes les Caisses Rurales ont constitué une *Caisse Centrale*, et toutes les Caisses Rurales de Crédit Agricole mutuel une *Caisse Régionale du Morbihan*. Le siège de ces deux Caisses est le même que celui du Groupe Morbihannais. Ce sont des sociétés en nom collectif, à capital variable, recevant à intérêts l'excédent des dépôts de certaines caisses et prêtant par ailleurs aux caisses à court d'argent.

Les sommes confiées à toutes ces caisses atteignent 70 millions de francs et le nombre des emprunteurs, sensiblement égal à celui des prêteurs, s'établit annuellement entre 7 et 8.000 intéressés.

CAISSES D'ASSURANCE MUTUELLE

En 1929, toutes les Caisses Locales d'assurance mutuelle incendie et accidents du Morbihan étaient affiliées à la *Caisse Régionale incendie et accidents de Bretagne*, à Landerneau (Finistère), avec une *Section Morbihannaise*, à Vannes, chargée de la propagande et de l'inspection depuis 1924.

La *Mutualité-Incendie* groupait 141 caisses locales ayant consenti 2.901 polices pour un capital de 128.600.000 francs.

Le tableau suivant donne d'ailleurs une nette physionomie de la progression de la mutualité-incendie dans le département.

Section Morbihannaise de la Caisse Régionale-Incendie de Landerneau

Années	Nombre de Caisses Locales	Nombre d'assurés	Capitaux assurés en francs
1923	17	700	11.400.000 »
1924	54	866	16.750.000 »
1925	60	1.600	24.000.000 »
1926	84	1.345	38.200.000 »
1927	101	1.552	48.800.000 »
1928	114	2.015	75.300.000 »
1929	141	2.901	128.600.000 »

La *Mutualité-accidents*, avec l'application, à l'agriculture, de la loi sur les accidents du travail, à dater du 1^{er} Septembre 1924, devait également connaître du succès et, au 31 Décembre 1929, il y avait déjà 166 caisses locales groupant 4.205 assurés ayant contracté 8.156 polices.

La *Mutualité mortalité-bétail* est pratiquement inexistante, attendu qu'il n'y a que 11 sociétés d'assurances mutuelles

à cadre communal, non réassurées, qui réunissent 825 sociétaires et couvrent en partie 2.500.000 francs de cheptel.

COOPÉRATIVES

La Société Coopérative Agricole de la Bretagne Méridionale, dont le siège est à Vannes, était la seule coopérative de vente des denrées agricoles existant en 1929. Elle possédait 27 dépôts et fournissait annuellement en moyenne plus de 40.000 tonnes d'engrais et plus de 5.000 tonnes d'aliments concentrés pour le bétail. Elle expédiait environ 100.000 quintaux de céréales et 70.000 quintaux de pommes de terre. Elle avait même monté trois belles minoteries, pouvant moudre de 500 à 600 quintaux par jour pour l'écoulement des blés de ses adhérents. Elle a dû, pour raisons fiscales, les céder à des sociétés civiles exploitantes, mais elle a conservé, pour le stockage des blés de ses adhérents, des silos pouvant emmagasiner 35.000 quintaux de grains.

Signalons enfin la *Meunerie-Boulangerie-Coopérative de Plouharnel*, créée le 11 Janvier 1904, qui a réussi à se créer une clientèle régulière. Elle comptait 392 sociétaires, exploitant ensemble 3.900 hectares environ et son dernier exercice se soldait par un excédent de recettes de 21.747 francs.

ORGANISMES ADMINISTRATIFS

OFFICE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

Organisme créé par la loi du 6 Janvier 1919, l'Office a pour objet l'intensification de la production dans toutes les branches de l'exploitation agricole.

Avec la collaboration des associations agricoles qu'il subventionne et dont il coordonne les efforts sous le contrôle technique du Directeur des Services Agricoles, l'Office poursuit un programme très vaste d'amélioration.

Ce programme porte sur :

1° L'extension de l'exploitation

Défrichements, reboisements,

2° L'intensification de la production

a) *Production végétale*. — Emploi de semences d'élite, de variétés améliorées ; sélection des semences et plants (pomme

de terre). Approfondissement, assainissement, meilleure préparation et fertilisation plus rationnelle du sol. Développement des cultures de légumineuses fourragères. Lutte contre les parasites. Utilisation meilleure des produits obtenus.

b) *Production animale*. — Encouragements à l'emploi et à la conservation de géniteurs d'élite. Contrôle laitier. Amélioration des méthodes d'alimentation et des conditions d'hygiène du bétail.

c) *Encouragements à l'enseignement de l'agriculture* et, notamment, à l'enseignement agricole post-scolaire.

C'est ainsi que l'Office a organisé près d'un millier de champs de démonstration pour l'emploi des engrais sur toutes cultures et la destruction des mauvaises herbes et 600 champs d'essais pour la diffusion de bonnes variétés de blé et de pommes de terre. Il a distribué des primes aux défrichements, à la culture du trèfle violet et du lin, et accordé des ristournes pour la construction de fumière moderne et l'achat de trieurs.

Des subventions importantes (15 à 25 %) sont octroyées pour l'achat de reproducteurs d'élite, des primes de conservation, accordées pour conserver les meilleurs d'entre eux et un service de contrôle laitier à l'étable, organisé.

L'Office agricole accorde son patronage moral et financier à tous les Syndicats d'élevage, Comices, Sociétés d'arrondissement, Association départementale des Syndicats d'élevage et Société départementale d'Agriculture. Toutes les subventions départementales à l'agriculture passent par son intermédiaire, de sorte que son budget s'élevait en 1929 à 287.000 francs.

Il est incontestable que l'Office agricole a rendu depuis dix ans de grands services aux agriculteurs et fait réaliser d'énormes progrès.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Chambre d'Agriculture du Morbihan a rempli, depuis sa création en 1927, le double rôle que lui a assigné l'article 2 de la loi du 3 Janvier 1924, aux termes duquel « les Chambres d'Agriculture sont, auprès des Pouvoirs Publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription ».

Rôle consultatif. — Dans le cadre départemental, la Chambre d'Agriculture a été appelée à donner son avis sur de nombreuses questions : fixation des salaires servant de base aux indemnités

en cas d'accidents du travail agricole ; désignation des classificateurs devant siéger dans les commissions communales de revision des propriétés non bâties ; étude des problèmes agricoles, des transports ruraux et des relations postales. Enfin, la Chambre d'Agriculture a entrepris le travail de regroupement et de codification des usages locaux à caractère agricole du Morbihan, de façon à consacrer de son autorité un ensemble de règles permettant de faciliter le règlement des litiges où les cultivateurs sont intéressés.

Rôle économique. — Le rôle économique de la Chambre d'Agriculture du Morbihan s'est manifesté surtout par l'attribution d'encouragements à l'agriculture, dans la mesure des crédits dont elle dispose, tels que subventions aux organisations agricoles, grandes associations spécialisées, sociétés d'agriculture, etc... De plus, la Chambre d'Agriculture collabore, avec les Chambres d'Agriculture et de Commerce de Bretagne.

BUREAU DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

L'action du Bureau de la main-d'œuvre agricole, à Lorient, est limitée en ce sens que jusqu'ici le problème de la main-d'œuvre s'est résolu très facilement dans le département.

Le Morbihannais ne tient pas à s'expatrier et la main-d'œuvre agricole du pays suffit aux besoins de la culture. C'est ainsi qu'en l'année 1929 le bureau de la main-d'œuvre agricole a eu à satisfaire aux demandes et aux offres suivantes :

	Demandes d'emplois	Offres d'emplois
Ménages à toutes mains ...	18	20
Fermiers et métayers	12	10
Jardiniers.....	2	7
Gardes.....	2	1
Divers.....	7	9
	<u>41</u>	<u>47</u>

En moyenne, demandes et offres s'équilibrent et ne dépassent pas respectivement une cinquantaine. Aucune demande de main-d'œuvre étrangère n'a été enregistrée.

SERVICES TECHNIQUES

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Cet enseignement est donné par les soins et sous le contrôle du Directeur des Services Agricoles et du (1) Professeur d'Agriculture adjoint à la Direction des Services Agricoles dans les établissements suivants :

Ecole Normale d'Instituteurs. — Un cours régulier et complet avec visite mensuelle dans une ferme d'étude et applications pratiques bi-hebdomadaires au jardin est enseigné aux élèves de 2^e et 3^e année.



Les élèves-maitres en séance d'application dans « leur jardin ».

Ecole Normale d'Institutrices. — Une vingtaine de causeries agricoles sont faites par le Directeur des Services Agricoles aux élèves-maitresses de 3^e année.

Ecole Ménagère Agricole. — Créée par arrêté du 20 Février 1928, l'Ecole ménagère est ambulante et ouvre 3 sessions par an.

(1) En 1929 il n'y avait qu'un seul professeur d'Agriculture dans le département.

dont une à l'Ecole Normale d'Institutrices, pour les élèves-maîtresses de 3^e année, durant les mois d'Octobre, Novembre et Décembre.

Déjà, au 31 Décembre 1929, 115 jeunes filles, lors de 5 sessions, avaient été initiées à la science du ménage et s'étaient exercées :

a) aux différents travaux d'un intérieur : cuisine, conserves, lessive, repassage, raccommodage, couture, etc., ;

b) à la détermination de la qualité des laits et à la fabrication du beurre et des fromages ;

c) à l'élevage et à l'exploitation des animaux de basse-cour.

Des leçons théoriques portant sur la comptabilité d'un ménage, l'hygiène de la famille et des enfants, et les premiers soins à donner aux blessés complètent, avec quelques notions d'horticulture, cet enseignement essentiellement pratique et utilitaire.

Enseignement post-scolaire agricole. — Malgré les encouragements de l'Etat, du Département et de la Direction des Services Agricoles en accord avec l'Inspection académique, le nombre des cours était réduit à 12 en 1929. L'examen des rapports fournis par les titulaires fait apparaître comme causes principales du faible rendement de cet enseignement :

a) les difficultés matérielles rencontrées par beaucoup de jeunes gens pour se rendre en hiver, la nuit, souvent de points éloignés et par de mauvais chemins à la salle d'école ;

b) l'absence d'appareils cinématographiques et de T. S. F. pour rendre les leçons plus attrayantes et plus profitables ;

c) l'absence de fermes réellement intéressantes, à proximité de la très grande majorité des villages, fermes précieuses pour donner un enseignement plus vivant et plus concret et permettre aux jeunes gens d'observer sur place les principales améliorations susceptibles d'être introduites dans leur domaine.

Centres d'apprentissage agricole. — Ces centres, destinés à donner aux pupilles de la nation demeurés à la terre une connaissance suffisamment approfondie des choses de leur profession, ont été ouverts à Arradon, Pluméliau, Saint-Jean-Brévelay.

Lycée de Pontivy. — Un cours d'agriculture est donné, par les soins du professeur d'Agriculture adjoint à la Direction, aux élèves de la section technique du Lycée de Pontivy.

Ecole d'Agriculture libre de Ploërmel. — Depuis la disparition de la ferme-école du Grand Resto, près Pontivy, transférée à

Kersabiec, en Locmiquélic, puis supprimée, il n'existe plus, dans le département, d'autre établissement agricole que l'Ecole d'Agriculture libre de Ploërmel, fondée en 1909, dont le cycle normal est de 2 ans (âge minimum 15 ans).

Ecole ménagère agricole libre de Kermaria. — Le programme de cette école est sensiblement le même que celui de l'Ecole ménagère agricole ambulante, mais le cycle est de un an.

DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES

A la suite de la loi du 16 Juin 1879 qui organisa l'enseignement départemental de l'agriculture, la chaire départementale d'agriculture du Morbihan fut créée en 1884 et transformée en Direction des Services agricoles par la loi du 21 Août 1912.

La Direction des Services Agricoles comprend dans ses attributions :

- la vulgarisation des connaissances agricoles ;
- l'enseignement agricole dans les établissements publics ;
- le service des intérêts économiques et sociaux de l'agriculture, celui de la mutualité et de l'hygiène rurales ;
- l'intensification de la production végétale et animale ;
- l'organisation et le contrôle des syndicats d'élevage ;
- les renseignements agricoles ;
- la statistique et le ravitaillement ;
- la direction des champs d'expérience ;
- les recherches et missions techniques ;
- et, d'une manière générale, tous les services intéressant l'agriculture du département.

Le Directeur des Services Agricoles est le conseiller technique des cultivateurs et de leurs associations, de l'Office agricole et de l'Administration départementale. Il fait partie, de droit, de toutes les commissions administratives où les intérêts agricoles sont en jeu, notamment des commissions de herd-book, stud-book, livres généalogiques des races de bétail et des comités de surveillance et de perfectionnement des écoles d'agriculture. Il est obligatoirement consulté sur les demandes de subventions formulées par les groupements agricoles et il donne son avis sur les programmes des concours agricoles subventionnés.

La création, en 1919, des Offices agricoles départementaux a sensiblement étendu les attributions de ce chef de service.

Le Directeur des Services Agricoles se tient, d'une manière permanente, en contact avec les populations rurales par des

conférences, des communications à la presse, des consultations écrites ou verbales.

Les noms de MM. Petit, Gondé et Ménard, tour à tour Directeur des Services Agricoles, et ceux de MM. Le Rouzic, Directeur honoraire de l'École Nationale d'Agriculture de Rennes et Hidoux, ancien Directeur des Services Agricoles des Hautes-Alpes, qui furent professeurs d'Agriculture dans le département, resteront attachés à l'œuvre considérable d'intensification de la production végétale, de l'amélioration de l'élevage et du développement des associations agricoles.

Services des recherches agronomiques

La Station agronomique la plus proche est à Quimper (Finistère). Les analyses agricoles sont effectuées par un chimiste de Lorient qui bénéficie d'un crédit voté à cet effet par l'Assemblée départementale.

SERVICES SANITAIRES

Le Service des épizooties et de l'inspection sanitaire a été institué par les lois du 21 Juillet 1881 et 12 Janvier 1909.

La Direction des Services vétérinaires est à Vannes.

Les attributions de ce service peuvent se ramener à cinq : prophylaxie des maladies épizootiques sévissant sur le bétail ; contrôle des services municipaux d'inspection sanitaire (abattoirs, foires, clos d'équarissage, viandes, etc...) ;

inspection des établissements classés où sont préparés ou entreposés des produits animaux ;

surveillance de la désinfection du matériel des chemins de fer servant au transport des animaux ;

diffusion et mise en pratique de l'hygiène animale.

SERVICE DU GÉNIE RURAL

La circonscription de la région de Rennes comprend 5 départements : l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, la Mayenne, le Finistère et le Morbihan.

Les services sont assurés à Vannes par un Ingénieur des travaux ruraux placé sous la direction d'un Ingénieur en chef du Génie rural résidant à Rennes.

Le Génie rural acquiert chaque année une importance plus grande. Nombreux sont les cultivateurs, les communes et les associations qui font appel à ses services.

Les principales entreprises dont s'occupe ce service sont les suivantes : irrigations, drainages et assainissement des terres, mise en valeur des terrains pauvres et incultes, remembrement parcellaire, chemins d'exploitation, chemins ruraux et ouvrages d'art qui s'y rapportent, aqueducs, câbles porteurs agricoles, constructions rurales, laiteries, fromageries, distilleries, caves coopératives, électrification des campagnes.

Le concours du Génie rural n'est accordé qu'à des collectivités telles que : associations syndicales, sociétés coopératives, communes et syndicats de communes ou à des groupements de propriétaires décidés à s'associer dans les formes légales.

Toute demande d'intervention du Service en vue de l'étude d'un projet doit être faite au Ministère de l'Agriculture par l'intermédiaire du Préfet.

Si l'intérêt et l'importance que présente l'affaire au point de vue agricole le justifient, des subventions peuvent être accordées pour l'exécution des travaux. Ces subventions ne sont accordées que lorsque les projets ont été dressés par le Service ou établis sous son contrôle et avant tout commencement d'exécution.

SERVICE DES EAUX-ET-FORÊTS

Le Morbihan fait partie de la 24^e Conservation, dont le siège est à Nantes, et forme, avec le Finistère, une Inspection dont le chef-lieu est à Lorient.

Le personnel de l'Inspection de Lorient comprend :

1 Inspecteur chef de service, 1 Inspecteur-adjoint, 1 commis principal, 1 brigadier et 3 gardes domaniaux.

L'Administration des Eaux-et-Forêts est chargée de la régie et de la conservation des propriétés boisées de l'Etat, attributions conférées par les dispositions de l'arrêté réglementaire du 1^{er} Août 1827.

Le rôle du personnel n'est pas simplement de surveiller les forêts domaniales, départementales et communales soumises au régime forestier, mais aussi de faire exécuter les travaux d'amélioration de ces forêts, de diriger et contrôler les reboisements, de s'occuper des 2 pépinières gérées par le service forestier à Floranges et à Camors.

ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE MORBIHANNAISE de 1929 à 1938

I — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Avec la page qui précède, nous devons clore la Monographie Agricole du Morbihan, telle qu'elle apparaît à la lumière de la grande Enquête de 1929, mais il nous a semblé que le retard dans la parution de ce travail (retard dû à de multiples causes, exposées dans le rapport de présentation des *Résultats généraux de l'Enquête de 1929*) pourrait donner lieu à quelque regret. Pour prévenir toute pensée de ce genre, nous avons cru devoir noter en ce court chapitre l'évolution constatée dans le département de 1929 à 1938, au triple point de vue : technique, économique et social.

Moins sensible peut-être que dans d'autres régions, cette évolution est la résultante des circonstances qui ont marqué la période très difficile dans laquelle nous vivons depuis la fin de 1930, situation plus ou moins corrigée par les conditions de production spéciales au département.

CARACTÉRISTIQUES AGRICOLES ESSENTIELLES

Ainsi que nous l'avons vu, l'agriculture morbihannaise est sous la dépendance des principaux facteurs naturels et économiques suivants :

un sol généralement ingrat, peu profond, très pauvre en chaux et en acide phosphorique, nécessitant de gros apports de ces engrais, d'où une culture peu rémunératrice :

un climat doux et humide, permettant, certes, des cultures variées, une production fourragère très abondante et, partant, l'entretien d'un important cheptel ; mais faisant peser par contre de lourds aléas sur les cultures, par suite de conditions favorables à la multiplication des ennemis de tous ordres : mauvaises herbes, maladies cryptogamiques et insectes ;

une polyculture familiale très poussée, sur des fermes de 15 hectares en moyenne, disséminées et morcelées, mais où l'on



Du soleil et des fleurs... Il n'en faut pas plus pour donner un air de fête au plus humble des villages.

ne souffre pas encore trop de la diminution de la main-d'œuvre ;
une évolution certaine, mais tardive, des méthodes culturales et de l'organisation professionnelle, conséquence de l'éparpillement des exploitations, du mauvais entretien des chemins ruraux, des dialectes et de la mentalité des cultivateurs joints à un manque général d'instruction ;

une situation excentrique, qui l'éloigne des gros centres d'approvisionnement et des débouchés très importants que constituent Paris et sa banlieue ; toutes conditions concourant à son isolement dans une Bretagne elle-même isolée (1).

ASPECT GÉNÉRAL DU PROBLÈME DE LA PRODUCTION

L'appel à la production lancé après la guerre fut trop bien entendu. Il est vrai qu'il s'accordait parfaitement avec l'intérêt immédiat de chacun. On fabriqua, on produisit, on récolta, avec d'autant plus d'ardeur que tout s'écoulait : le bon, le passable et même le mauvais, à des cours continuellement en hausse. Cet heureux temps devait avoir une fin rapide et nous allions connaître les prémices de la crise dès le début de 1930 : crise profonde et complexe qui allait revêtir trois aspects : surproduction, sous-consommation et difficultés des échanges, avec, comme brutale conséquence, la chute des cours.

Au mot d'ordre « Produisez » succéda le leit-motiv « Organisez-vous », conseil combien plus difficile à faire entendre et à faire comprendre, car il s'agissait de « discipliner et réduire l'offre, tout en stimulant et en augmentant la demande ». Ce fut le point de départ de l'économie dirigée.

La chute des cours s'accompagna de défaillances d'emprunteurs, de rentrées difficiles des fermages, de la baisse brutale de la valeur de la terre, situation d'autant plus pénible dans un département où le cultivateur, particulièrement économe, tient, quoiqu'il lui en coûte, à faire honneur à ses engagements, et où la situation foncière était considérée comme l'une des meilleures de France. Depuis la fin de 1935, un redressement s'opère heureusement, conséquence directe du relèvement des prix des produits agricoles, encore qu'il faille considérer que les agriculteurs, plus que tous autres sans doute, tiennent compte avant

(1) Au sujet de l'isolement de la Bretagne, on lira avec intérêt l'étude du Professeur René Mussel « La Bretagne ». (Collection Armand Colin).

tout de l'importance des rentrées d'argent sans avoir eu encore une idée exacte du coefficient de dépréciation subie par la monnaie.

Cela, d'ailleurs, n'a en rien déplacé ou résolu les grands problèmes de la surproduction de certaines denrées, de la sous-consommation latente et de la crise des échanges qui deviendra d'autant plus aiguë qu'une augmentation de 30 % du prix des transports est enregistrée depuis le début de 1938. Enfin, venant se greffer sur le tout, l'exode rural est allé s'intensifiant brusquement ces derniers mois, par suite surtout de l'application de la loi de 40 heures dans les autres branches de l'activité nationale.

II. — ÉVOLUTION TECHNIQUE

Les multiples renseignements statistiques de l'Enquête générale de 1929 doivent bien plus servir à asseoir notre jugement qu'à nous retrancher derrière des données brutales, aussi, a fortiori, ne retiendrons-nous des données chiffrées de ces dernières années (qui n'ont pu être contrôlées avec la même rigueur) qu'un aperçu d'ensemble et la marque d'une tendance, d'autant plus qu'il ne convient pas, à notre avis, de cliquer une année qui peut, selon les conditions atmosphériques, être généreuse ou ingrate, mais d'établir une moyenne pour une période déterminée.

A. — PRODUCTION VÉGÉTALE

C'est dans cet esprit que nous avons dressé le tableau ci-après. Il montre qu'en moyenne, depuis 1929, il y a eu :

1° *augmentation de la récolte de blé* par suite d'une augmentation des surfaces emblavées, notamment de 1931 à 1934, car le rendement moyen à l'hectare n'a pas varié. (Prise seule, l'année 1937, comparée à 1929, nous induirait en erreur) ;

2° *augmentation de la récolte d'avoine*, due uniquement à une augmentation de rendement ;

3° *diminution des récoltes de seigle et de sarrasin*, motivée par une réduction sensible des surfaces consacrées à ces céréales et cela malgré de meilleurs rendements, le Morbihan reste toujours, cependant, aux premiers rangs pour ces productions ;

4° *grosse augmentation de la production de la pomme de terre*, par suite de l'extension de cette culture au détriment du

CATEGORIES de PRODUCTIONS	SUPERFICIE ET NOMBRE DE TETES		RENDIMENT A L'HECTARE MOYENNE DES		PRODUCTION ANNUELLE MOYENNE DES		PLACE DU MORBIHAN dans la production nationale	
	Statistique générale		1929 (2)		1929		Statistiq. générales	
	1929	1937	10 années précédant 1929 (3)	8 années suivant 1929 (3)	10 années précédant 1929	8 années suivant 1929	1929	Moyenne de 1929 à 1937
Céréales :								
Blé	56.425 ha	(1) 55.000 ha	11,63	11,64	580 200	644 300	68 ^e	50 ^e
Seigle	43.440	38 790	9,81	10,40	438 000	438 000	2 ^e	3 ^e
Sarrasin	37 834	42 640	11,45	12,43	581 900	529 400	3 ^e	1 ^{er}
Avoine	38.863	38.110	10,36	11,76	415 200	463 900	39 ^e	35 ^e
Plantes sarclées :								
Pommes de terre	42.288	48.850	101	103	3.992 200	4.857 900	33 ^e	4 ^e
Betteraves	14.557	16.670	305	406	2.716 900	3.553 108	63 ^e	23 ^e
Rutabagas et (navels)	9 769	9.740	276	254	2.511 900	2.443 200	3 ^e	4 ^e
Choux fourragers	24.107	20.800	298	243	4.872 900	4.359 600	10 ^e	6 ^e
Fourrages :								
Fourrages verts	(2) 14.090	15.320	139,4	127	1.533 700	1.731.800	"	30 ^e
Prés naturels	83 840	91.800	27,4	27	2.231.600	2.440.400	"	32 ^e
Prairies temporaires	2.760	4.100	26,7	36	117.200	86.700	"	30 ^e
Prairies artificielles	10.750	16.260	35,5	30	365.800	441.200	"	48 ^e
Fruits :								
Pommes à cidre	2.985.200 qx	1.800.000 qx	"	"	3.163.700	2.523.165	7 ^e	3 ^e
Châtaignes	32.200	21.400	"	"	12.600	13.400	15 ^e	15 ^e
Productions animales :								
Nombre d'animaux	54.379	48.175			45.700	50.100		
Espèce chevaline	431 231	412 516	"	"	362.800	404.600	29 ^e	13 ^e
Espèce bovine	159 577	170.136	"	"	125.800	159 600	2 ^e	3 ^e
Espèce porcine	54 071	39.199	"	"	62.500	47.400	39 ^e	10 ^e
Espèce ovine			"	"			62 ^e	57 ^e

(1) 55.000 hectares est le résultat des déclarations d'emblavures en 1937, mais il semble, à notre avis, que la surface réellement emblavée doive se rapprocher de 57.000 hectares.

(2) Chiffres donnés par la statistique de 1939.

(3) Les rendements de 1929 n'ont pas été compris dans ces chiffres.

seigle et du sarrasin et aussi de l'amélioration de la culture ce que traduit mal la moyenne établie ;

5^e augmentation générale et importante des productions fourragères ;

6^e diminution dans la récolte de pommes à cidre, qui semble être plus le fait d'une succession d'années moins favorables que d'une diminution dans le nombre d'arbres.

Ces simples remarques appelleraient bien des commentaires que nous ne ferons que signaler :

Les meilleures terres (ou soi-disant telles, car tout est relatif) ont été consacrées au blé et toutes celles qui seraient encore emblavées ne feraient que diminuer le rendement à l'hectare.

Le Morbihan n'est pas un département à blé, mais à céréales secondaires et il est bien regrettable que les demandes en seigle, sarrasin et avoine se soient raréfiées depuis quelques années au profit des maïs et riz coloniaux, très abondants et bon marché.

La pomme de terre est la culture qui, en année normale, rapporte le plus, car c'est vraiment la production rêvée pour le sol et le climat du département.

L'augmentation des productions fourragères est bien plus élevée, proportionnellement, que l'augmentation du nombre d'animaux et c'est là un signe des plus heureux.

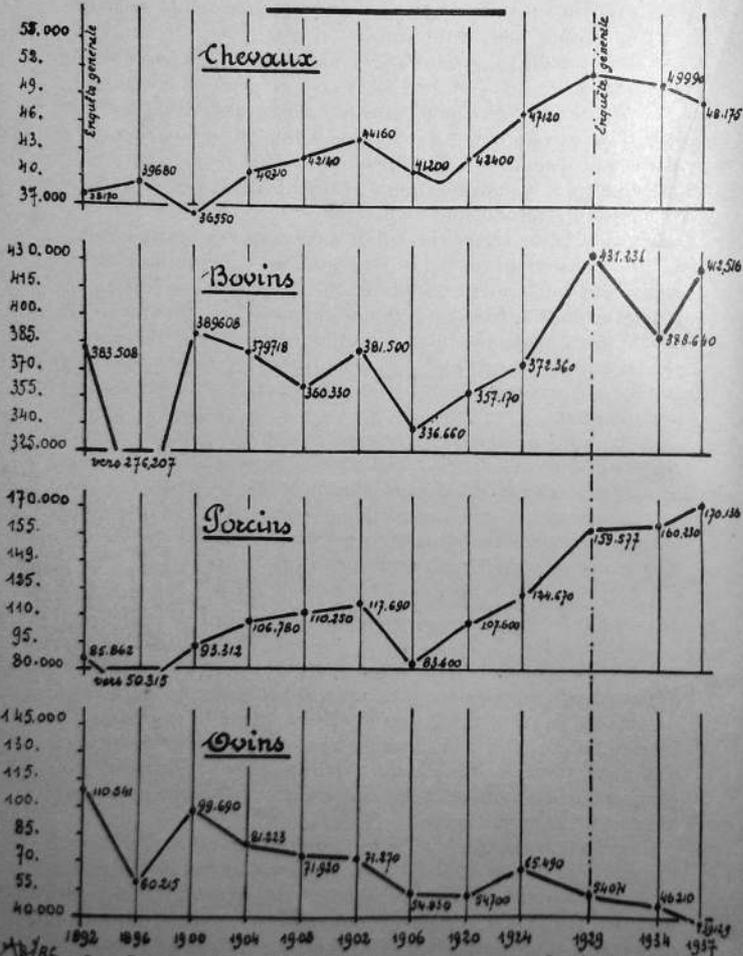
B. — PRODUCTION ANIMALE

Dans cette branche très importante de l'activité agricole du département, on constate que, malgré l'effondrement du bétail en 1934 et en 1935, ainsi que le fait ressortir le graphique de la page 344 et si l'on s'en rapporte aux recensements enregistrés à la page suivante, on constate que les effectifs accusent une progression en bovins et surtout en porcins, alors qu'ils vont diminuant pour les ovins.

L'année 1929 marque d'ailleurs le point culminant des effectifs chevalins et bovins. Par la suite, la motorisation de l'armée et l'achat de tracteurs semble avoir stabilisé la production autour de 50.000 chevaux et, en ce qui concerne les bovins, on ne tend plus vers une augmentation des effectifs mais vers une meilleure alimentation des sujets.

Cependant la densité du cheptel est particulièrement élevée avec 60,5 bovins, 25 porcs, 7 chevaux et 5 moutons par 100 hec-

Evolution des effectifs d'animaux de 1892 à 1938



Nota... Toutes réserves doivent être faites en ce qui concerne les résultats de 1896.
 - Sous l'espèce chevaline, il n'a été tenu compte que des animaux de ferme.

tares, alors qu'en France elle n'est respectivement que de 29, 12, 5,5 et 17 animaux.

Ces faits s'expliquent par plusieurs considérants :

1° l'orientation générale de nos cultures vers la production végétale, liée à des facteurs naturels constants, quelle que soit l'instabilité du marché ;

2° la qualité et la diversité de la production du bétail. La vogue de la race pie-noire est en effet incontestable, ses qualités, reconnues et ses débouchés, permanents. Le cheval breton est, d'autre part, très apprécié dans le sud-ouest particulièrement et, 1933 excepté, le Morbihan n'a jamais eu trop de bons poulains ;

3° l'accroissement continu de l'élevage porcin, par suite de l'abondance de plus en plus grande de petit lait, de pommes de terre et de céréales secondaires (ces dernières trouvant difficilement preneur, surtout de 1932 à 1935) ;

4° la diminution du nombre de moutons, qui confirme un mouvement, commencé vers 1900, et lié à des causes multiples.

En définitive, qu'il s'agisse de la production végétale ou de la production animale, on peut constater que le Morbihan se classe très honorablement parmi les départements français et apparaît comme l'un des mieux équilibrés (voir page 338).

C. — LES CONDITIONS TECHNIQUES DE CES PRODUCTIONS

Quelques points fixeront les idées sur les transformations réalisées.

1° Le matériel est venu aider et, en partie, suppléer l'homme

Le machinisme a fait faire de gros progrès dans la préparation du sol en permettant notamment de travailler la terre plus profondément. Cependant un matériel, même complet et très au point, remplacera difficilement une main-d'œuvre qui va diminuant un peu plus chaque jour.

2° On emploie de meilleures semences et les fumures sont plus équilibrées

L'Office agricole départemental, trop tôt disparu (1^{er} Janvier 1936), a puissamment contribué à faire pénétrer dans les esprits l'idée de la fumure complète et équilibrée et à propager d'intéressantes variétés de blé telles : Japhet, Hybride de la Paix, Bordeaux, Vilmorin 23 (ce dernier à peu près abandonné

depuis 1934), Vilmorin 27, N. R. et D. C., ainsi que d'excellentes *pommes de terre* , telles : Eerstelingen et Bintje.

Enfin, des Concours divers : « Concours du meilleur champ de blé », du « meilleur champ de seigle », du « meilleur producteur de blé », organisés sous l'égide de l'Office agricole ont, depuis 1929, créé une vive émulation entre les bons agriculteurs et contribué à diffuser les méthodes de culture les plus rationnelles et les semences les plus recommandables.

3° Equipement encore lent

en vue des traitements contre les ennemis des cultures

Avec l'apparition du doryphore, en 1933, les agriculteurs se sont vus dans l'obligation d'apporter des soins supplémentaires aux cultures de pommes de terre. Aux ramassages, ont succédé les traitements aux bouillies cupro-arsenicales et aux poudres cupro-roténonées ; mais, à vrai dire, ces traitements mixtes contre le doryphore et le mildiou sont surtout effectués par les membres des syndicats de sélection de pomme de terre. Grâce cependant à l'aide apportée par le *Syndicat départemental de défense contre les ennemis des cultures* , créé le 15 Mai 1932, quelque 300 appareils de traitement à dos et à traction ont été achetés depuis trois ans. Dans un autre domaine, cet organisme a traité jusqu'ici, moyennant un tarif exceptionnel de propagande, 40.000 arbres environ ; mais ce résultat (mis d'ailleurs en valeur par un concours de vergers et complété par la distribution gratuite de 35.000 greffons de pommes et de poires à couteau de nos variétés nationales), quoique intéressant, est encore modeste, eu égard à la multitude de nos pommiers (plus de 6 millions d'arbres).

4° Sélection des espèces animales

Dans le même temps, sous l'action des Services agricoles (qui, depuis 1932, possèdent un professeur d'agriculture et une école d'agriculture d'hiver à Pontivy), de l'Office agricole départemental et de l'Association départementale des Syndicats d'élevage, des efforts intenses ont été entrepris en vue de l'amélioration des espèces animales. Il existe désormais, à peu près dans chaque canton, un Comice et un Syndicat d'élevage bovin et, partout où cela est possible, des syndicats porcins et ovins. Chaque arrondissement est le siège d'une Société d'agriculture. Conseillées par le Directeur des Services agricoles, l'Association départementale des Syndicats d'élevage, en ce

qui concerne plus spécialement l'élevage et la *Société départementale d'Agriculture* , qui s'intéresse à toutes les activités agricoles, viennent couronner cet édifice, dont la cohésion et l'unité de vue peuvent être données en exemple.

Les *inscriptions au Herd-Book* des races armoricaine et pie-noire ont porté, depuis dix ans, sur 4.000 sujets environ, preuve certaine de l'amélioration de la qualité du cheptel que vient souligner encore l'importance des *primes de conservation aux meilleurs taureaux* (plus de 40.000 francs en 1932), des *primes de conservation aux meilleures laitières* soumises au contrôle laitier de l'Association départementale des Syndicats d'élevage (21 étables et 300 vaches laitières) et des *subventions* aux syndicats d'élevage. L'Office agricole départemental réservait, de ce fait, une moyenne de 150.000 francs par an pour la sélection animale. L'Association départementale des Syndicats d'élevage a pris à son compte, depuis 1936, tous ces encouragements qui ont été complétés par certaines initiatives : « Concours de bergeries » en 1935-1936, « Concours de bonne tenue d'étables » en 1937, qui sera suivi, en 1938, d'un « Concours du meilleur éleveur de porcs », autant de compétitions qui permettent d'encourager et de donner en exemple les meilleurs agriculteurs et de créer des pépinières d'animaux d'élite aptes à fournir des reproducteurs de choix.

Les progrès enregistrés sont si nets que, depuis 1932, les éleveurs morbihannais remportent, au Concours général de Paris, les prix de championnat, d'ensemble et de famille et presque toutes les premières primes dans la race pie-noire.

III. — ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

A. — APERÇU D'ENSEMBLE

S'il est difficile de séparer les conditions techniques de la production des conditions économiques, il est encore plus arbitraire de séparer les phénomènes économiques des transformations sociales enregistrées, aussi allons-nous examiner la situation dans son ensemble.

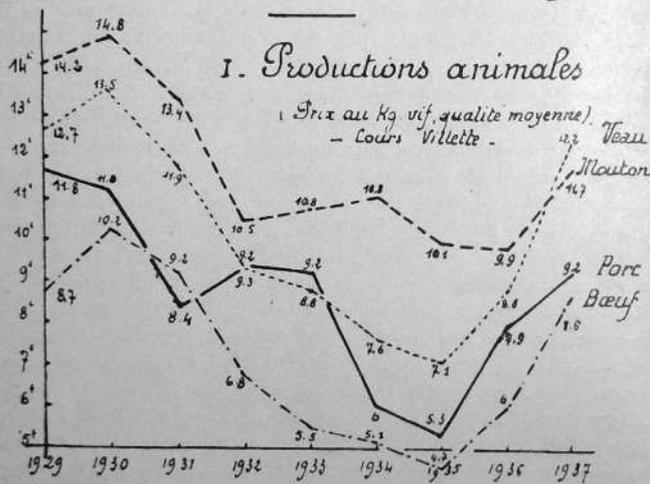
Les dévaluations, quels que soient les griefs qu'on puisse leur faire, n'ont pas eu que de mauvais côtés.

N'oublions pas que c'est la première dévaluation du franc (1926) qui a provoqué une ère de prospérité remarquable pour l'agriculture par suite, d'une part, des prix élevés des produits

Variations, depuis 1929,
des cours des principales productions agricoles

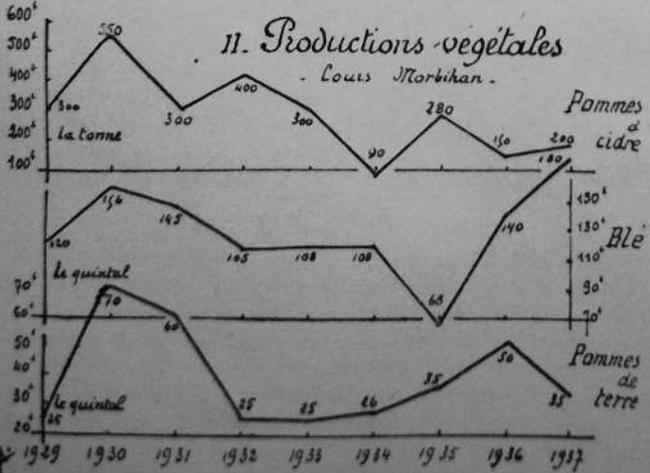
I. Productions animales

(Prix au Kg vif, qualité moyenne)
— Cours Villette —



II. Productions végétales

— Cours Morbihan —



agricoles et de la grosse plus-value prise par les cheptels et, d'autre part, de la large atténuation des dettes hypothécaires, alors que les prix de fermage étaient identiques ou presque à ceux d'avant-guerre.

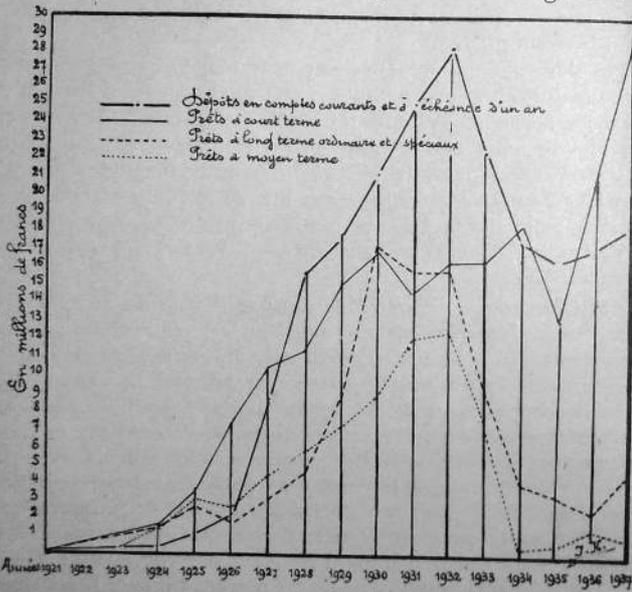
Les dévaluations actuelles ont redonné un coup de fouet à une économie agricole à nouveau très anémiée, en 1934 et 1935 et tous les petits agriculteurs (et ils sont très nombreux) ont vu à nouveau leurs dettes s'amenuiser, si bien que la valeur de la terre, après avoir baissé dans la proportion d'un tiers et parfois de moitié, par rapport aux prix de 1929, est en très nette reprise depuis la fin de l'année 1936 et qu'aux « baisses de mise à prix » ont à nouveau succédé les « ventes sur surenchère d'un sixième ».

Ainsi la terre est recherchée dans le Morbihan et pourtant les fermiers se raréfient (certaines propriétés restent à louer dans le canton de Baud, en particulier, fait qui ne s'était jamais produit). Il faut en voir la cause : en premier lieu, dans une crise de confiance, ce qui fait rechercher de la part de beaucoup de gens les biens tangibles, quel qu'en soit le rapport ; en deuxième lieu, dans l'évasion des ruraux vers les villes, lors de la crise profonde que nous venons de subir, évasion intensifiée avec l'application des lois sociales. Pourtant la situation est saine si on la compare à celle d'autres départements et les rapports entre propriétaires et fermiers, ainsi qu'entre salariés et patrons, n'ont à aucun moment été tendus. On peut remarquer malgré tout que les exploitants essaient de se passer de main-d'œuvre, les salaires ayant augmenté de 40 % environ par rapport à 1929 et les dernières charges supportées : assurances sociales et surtout allocations familiales, devenant par trop lourdes pour nos petits exploitants chargés de famille.

Les graphiques ci-contre nous montrent qu'après les maxima enregistrés en 1930, les cours des productions animales et végétales du Morbihan n'ont cessé de baisser jusqu'en 1935, année à partir de laquelle les prix ont remonté, pour la viande, au niveau qu'ils atteignaient en 1931 et, pour les produits végétaux, pommes de terre mises à part, ils viennent d'atteindre des prix qui, au dire même des intéressés, sont satisfaisants.

Ce net redressement n'est pas seulement dû à la dévaluation de 1936, mais à des mesures gouvernementales qui ont, dans leur ensemble, contribué fortement à redonner espoir au monde rural.

Opérations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole



ANNÉES	Prêts à court terme	Prêts à moyen terme	Long terme et spéciaux	Dépôts de fonds et bons de Caisse
1929	15 119.185 »	7.156.500 »	12.582.500 »	17.934.192 »
1930	17 014.625 »	9.015.000 »	17.395.500 »	21 598.180 »
1931	14 922.200 »	12.280.600 »	16.058.800 »	25.331.568 »
1932	16.656.893 »	12.614.900 »	16.104.100 »	28.455.034 »
1933	16 683.935 »	7.414.000 »	9 424.700 »	22.933.986 »
1934	18.677.604 »	518 000 »	4.178.500 »	17.740.770 »
1935	13.273.850 »	704 000 »	3.507.500 »	16.645.352 »
1936	21.608.815 (1)	1.573.500 »	2 539.000 »	17.479.024 »
1937	28.564.572 (1)	1.230.500 »	4.418.500 »	18.671.847 (2)

(1) dont 12.910.000 francs en 1936 et 23.010.820 francs en 1937 pour le financement de la récolte de blé.
 (2) sur ces 18.608.000 francs, il faut compter environ 10.600.000 de francs déposés par des cultivateurs, dont 6.000.000 de bons de caisse à 1 an.

« Ce que le droit de douane n'a pu faire, le contingent l'a réalisé et ce que le contingent n'a pas fait, la réglementation des échanges, cette admirable serrurerie fiscale, l'a achevé » (Professeur André Siegfried).

B. — ORGANISATION DE LA PROFESSION

Ces quelques années de crise devaient d'ailleurs faire bien plus pour l'organisation professionnelle des cultivateurs que toutes les années passées. C'est ainsi que, sur le plan administratif, syndical et mutualiste, on allait assister à la création :

- du Comité départemental des Céréales ;
- du Comité départemental du Lait ;
- du Syndicat départemental des Agriculteurs du Morbihan, 3, avenue du Président-Wilson, à Vannes, fort, après trois années de fonctionnement, de 82 syndicaux communaux ;
- d'un réseau de Coopératives de blé, au nombre de 6, dont 2 départementales, créées à la faveur de la loi sur l'Office du blé, loi qui, malgré ses détracteurs, a puissamment aidé à la revalorisation de toutes les céréales et, en particulier, du blé et est considéré avec faveur par les agriculteurs ;
- de 3 Caisses mutuelles Régionales d'assurances : incendie, mortalité du bétail et accidents ;
- de 2 Caisses Régionales d'Assurances Sociales agricoles ;
- de 2 Caisses régionales d'allocations familiales ;
- d'une Féculerie coopérative, à Rohan ;
- d'un Syndicat Départemental de défense contre les ennemis des cultures ;
- de 21 Syndicats de producteurs et de 3 Coopératives de vente de semences de pommes de terre sélectionnées ;
- d'une Coopérative de vente des produits du sol à Lorient ;
- d'une dizaine de Syndicats d'élevage et de nombreux syndicats de battage.

1° Crédit

Dans le même temps, la Caisse Régionale de Crédit Agricole (20, rue de la Loi, à Vannes), développait considérablement ses opérations, 1932 marquant cependant le point culminant et, 1935, l'année la plus mauvaise depuis 1929.

Grâce au Crédit, 3.036 prêts à long terme, dont 1.379 prêts à long terme spéciaux, étaient consentis pour un total de 108.778.200 frs et avaient permis, à la date du 31 Décembre 1937, l'accession à la propriété de 13 cultivateurs, en moyenne, par commune, contre 6 en 1929.

C'est certainement l'un des résultats les plus heureux qu'il soit possible d'enregistrer, bien que certains remboursements ne se sont pas faits sans difficultés, surtout lors de l'année 1935, où 25 % environ des annuités ne sont pas rentrées.

C'est bien là l'indication la plus nette de la gêne douloureuse dans laquelle la crise plongeait bien des jeunes cultivateurs qui avaient cru pouvoir spéculer sur leur cœur et leurs bras ; mais, avec l'année 1937, les annuités en retard ne s'élèvent plus qu'à 10 %. Espoir et courage sont revenus.

2° Assurance et Mutualité

Grâce à l'intense propagande qui a été faite et à une saine compréhension de leurs intérêts, les agriculteurs se sont affiliés en grand nombre aux Caisses mutuelles d'Assurances agricoles, si bien que presque toutes les communes rurales sont dotées de Mutuelles et que plus de la moitié des Caisses locales font à leurs adhérents des ristournes allant jusqu'à 30 %.

Opérations de la Caisse Régionale Incendie de la Bretagne Méridionale (Siège administratif à Nantes).

Années	Nombre de Caisses locales	Nombre d'assurés	Capitaux assurés
1929	141	2.901	128.600.000
1930	169	3 720	177.000.000
1932	180	5.160	218.000.000
1934	187	6.092	293.000.000
1936	194	7.156	401.500.000 (1)

(1) Auxquels il faut ajouter, pour 1936, 250 assurés pour 12.500.000 francs par la Caisse Régionale de Réassurance des Mutuelles agricoles « Incendie » (20, rue de la Loi, à Vannes).

La *Mutualité « Accidents »*, sans connaître le même succès, voyait également étendre ses bienfaits.

Opérations de la Caisse Régionale de Secours Mutuels Agricoles (6, rue Richemont, à Vannes).

Années	Nombre de Caisses locales	Nombre d'assurés	Polices
1929	166	4.205	8.156
1933	180	6.484	12.143
1936	193	8.307	15.263 (1)

(1) Auxquels il faut ajouter 237 polices consenties en 1936 par la Caisse Régionale « Accidents » du Morbihan, 20, rue de la Loi, à Vannes.

Les *Assurances sociales* agricoles ont connu, de 1931 à 1936, de très sérieuses difficultés ; néanmoins les 2 Caisses existantes ont pu grouper, au 31 Décembre 1937 et après une année d'inspection réellement effectuée, 6.600 assurés, chiffre qui doit être grandement amélioré.

En ce qui concerne les *Allocations familiales*, les résultats sont loin d'être satisfaisants, un contrôle vraiment efficace n'ayant pas encore été organisé ; très nombreux sont les cultivateurs qui ne cotisent pas et le nombre de ceux en règle avec la loi s'élève à peine à 3.000.

3° Equipement rural

Un essai de remembrement portant sur 50 hectares a été pleinement réussi à Pénerf ; mais d'autres, espérons-le, suivront à bref délai et, parmi eux, citons ceux de Damgan (300 hectares) et de l'Île de Groix, qui portera sur 1.400 hectares environ et 70.000 parcelles.

En ce qui concerne les chemins ruraux, malgré la rude tâche déjà accomplie, il en reste encore, de l'avis même de M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural (1), quelque 1.100 à construire, de sorte qu'à la cadence maximum de 60 chemins par an (car il y a des limites aux demandes de subventions, même auprès d'un Conseil Général bien disposé) il faudra 20 ans de travail avant que soit réalisé le bon chemin pour tous, bien plus précieux, à notre sens, que la « fée électricité ».

Par ailleurs, 60 % de la population du Morbihan est desservie en énergie électrique et il faudrait consentir actuellement une dépense de plus de 80 millions de francs avant que toute la population en bénéficie.

IV. — PROGRÈS A RÉALISER ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A. — DIRECTIVES GÉNÉRALES

Complétant les indications déjà données à propos des assolements et de chaque culture, et nous élevant au-dessus des contingences locales souvent passagères, voici les quelques principes qui nous paraissent devoir être appliqués dans toutes les fermes morbihannaises :

1° *Polyculture familiale très poussée*, synonyme de sécurité et de stabilité :

(1) Le Service du Génie rural a été réorganisé depuis Juillet 1935.

2° *Exploitation rationnelle du domaine* par la concentration des efforts et des engrais dans les meilleures terres, la connaissance approfondie du sol et un assolement bien compris ;

3° *Orientation intelligente des spéculations animales* avec, à la base, la sélection : élever moins, mais élever du bétail de choix et le bien nourrir tout en utilisant au maximum tous les produits de la ferme ;

4° *Economie raisonnée*, en vivant d'abord des produits de l'exploitation, en limitant les dépenses aux seuls engrais et semences appropriés aux conditions de sol et de climat, en diminuant les frais de main-d'œuvre grâce à un matériel suffisant et bien choisi, en luttant contre les ennemis des cultures, en s'assurant contre les mauvais coups du sort : incendie, accidents, mortalité du bétail, maladie ;

5° *Application des méthodes modernes de vente*, grâce à un souci constant de la qualité, à la connaissance des besoins de la clientèle, à une présentation impeccable et à une livraison irréprochable ;

6° *Ordre, soin, mesure*, en tout et pour tout, se souvenant de ces conseils toujours d'actualité du célèbre agronome Mathieu de Dombasle : « Dans une exploitation agricole, il n'y a pas de succès sans économie, pas d'économie sans ordre, pas d'ordre sans comptabilité ».

Ce sont là autant de principes qui s'imposent à chacun d'entre nous mais qui seraient insuffisants, en ce XX^e siècle, sans une coopération sincère et agissante qui, seule, peut sauver l'agriculteur de l'individualisme presque fatal qui caractérise sa profession et de l'éloignement préjudiciable dans lequel son travail le maintient de ses acheteurs aussi bien que de ses vendeurs.

Parmi les questions de l'heure présente, nous ne retiendrons encore que celles qui paraissent les plus urgentes.

B. — LES PROBLÈMES D'ACTUALITÉ

1° Problème de la pomme de terre

Le Morbihan, bon an, mal an, est actuellement au 5^e rang des départements français pour la production de la pomme de terre et au 2^e rang pour celle du plant sélectionné et officiellement contrôlé (53.055 quintaux sur 214.050 quintaux récoltés en 1937). Fermeture des marchés d'exportation, développement des cultures dans le nord de la région parisienne, production de

Le Morbihan : 2^e des départements français pour la production de semences de pommes de terre sélectionnées 53055 qx en 1937



variétés à haut rendement, intensification de la culture dans les jardins ouvriers (conséquence de la loi de 40 heures) ont occasionné une baisse de 30 % sur les prix d'Octobre 1937 à fin Janvier 1938.

Des mesures s'imposent de toute urgence, mais, nous en tenant simplement à celles d'application immédiate dans le département, il convient de procéder au triage et au calibrage obligatoires des tubercules, à l'élimination du marché de certaines variétés féculières (Parnassia, Wolthman) et peut-être même à la limitation de la production. Cette mesure serait évidemment la dernière à instaurer pour une région comme la nôtre, absolument adaptée à cette culture autant et sinon plus que peut l'être le Nord pour la betterave à sucre et le Midi pour la vigne. Par contre, sans aucune arrière-pensée, nous pouvons nous livrer à la culture intensive de la pomme de terre sélectionnée car, pour cette denrée, aucune surproduction n'est à craindre (nos importations en 1936 se sont élevées au triple de notre production) et les prix sont toujours très intéressants.

Bénéficiant de conditions de milieu que l'on chercherait en vain ailleurs et forts d'une expérience déjà vieille, nos cultivateurs, passés maîtres dans cette spécialité, doivent s'adonner à cette production, qui vaut à la Bretagne l'une de ses meilleures renommées.

Signalons encore que la Féculerie Coopérative de Rohan, créée le 22 Novembre 1931, est venue apporter au problème des utilisations des excédents de production de pommes de terre, une solution heureuse. Située au centre géographique de la Bretagne, son rayon d'action s'étend sur une quarantaine de kilomètres et pourrait être porté à 70 ; sa production de 8.000 quintaux, actuellement, pourrait atteindre 15.000 quintaux de fécule par an.

2° Problème du lait

Avec ses 2.800.000 hectolitres environ de lait, le Morbihan est un département dont la production atteint le 55° de celui de la France. La vente du beurre est, nous l'avons vu, très importante, mais pour sa fabrication il n'existe aucune coopérative, de même qu'il n'existe qu'un établissement de pasteurisation pour la vente du lait en nature.

Tout est à créer en matière coopérative beurrière, en prenant exemple sur les Deux-Sèvres et, plus près de nous, sur la Laiterie Industrielle de Moustoir-Remungol, où sont appliqués deux

excellents principes : le ramassage de la crème et le paiement suivant sa richesse. Disons bien franchement que la loi du 2 Juillet 1935 sur l'assainissement du marché du lait laisse encore trop de facilité pour la vente du lait malsain et qu'il devrait être créé, dans les principales villes du Morbihan, en commençant par Lorient, une usine de pasteurisation montée de préférence sous forme coopérative, organisme qui est assuré de recueillir l'assentiment unanime de la population et des Pouvoirs publics.

En attendant, la loi du 2 Août 1935 a permis l'élimination de 6.342 vaches tuberculeuses ou présumées telles, soit plus de 2,50 % de l'effectif des vaches laitières.

Par contre, le décret du 29 Septembre 1935, créant une patente pour les propriétaires d'étables reconnues saines, n'a déclenché encore qu'un mouvement bien timide, puisque 15 étables seulement ont obtenu cette patente. Sans vouloir noircir à plaisir la situation, constatons que beaucoup est à faire dans ce département avant que le problème du lait sain et de la fabrication rationnelle du beurre soient résolus.

3° Problème des transports

Il ne faudrait pas que l'essor prodigieux de l'agriculture, auquel nos pères ont assisté à partir du milieu du siècle dernier, essor déterminé en grande partie par la création des chemins de fer, se voit brusquement arrêté par suite de l'augmentation des frais de transport, qui tend à isoler le Morbihan davantage encore que par le passé. Bien des faits pourraient être signalés : c'est ainsi que les scories, par exemple, voient leur prix, rendu Morbihan, majoré de 70 % du seul fait des tarifs instaurés depuis Janvier 1938, tandis que le prix des pommes du département est exactement doublé lorsqu'elles arrivent à Nice.

4° Problème du logement

Si nous déplorons trop de cas de tuberculose bovine, on peut en dire autant de la tuberculose humaine. Les décès, dans le Morbihan, dus à cette maladie, atteignent 22,5 pour 10.000 habitants contre 14,5 en France. Cela est dû en grande partie à l'état de délabrement de beaucoup de fermes. On défriche, on sélectionne, mais les conditions d'hygiène de l'habitation restent trop souvent déplorables : combien de vieux bâtiments, combien de toits de chaume, combien de logis sombres et humides. On construisait peu, mais depuis un an, à la cam-

pagne, on ne construit plus et on ne répare pas. Les bâtisses « coûtent les yeux de la tête » et certains propriétaires, dans l'impossibilité de faire les moindres frais, se résolvent, à regret, à vendre leur ferme lorsque les bâtiments menacent de s'écrouler. Il est souhaitable que soient instaurées des dispositions législatives plus larges encore, si possible, que celles de la loi Loucheur.

5° Problème de l'instruction

Malgré l'effort réalisé et qui se traduit, pour ne parler que des organismes officiels, par une augmentation de 12 à 22, de 1929 à 1938, des Cours post-scolaires et par une fréquentation très intéressante des jeunes filles à l'École ménagère agricole du Morbihan, qui a vu le nombre de ses élèves passer de 150 à 675 pendant le même temps, tandis qu'à la faveur de la création d'une Ecole d'agriculture d'hiver à Pontivy, 80 fils de cultivateurs recevaient une formation intéressante, l'effort à accomplir en matière d'instruction des masses rurales demeure énorme et au premier plan de nos préoccupations.

« Les grandes familles, disait Méline, qui sont un embarras à la ville, peuvent être une fortune à la campagne, surtout pour les petits cultivateurs qui ne peuvent se donner le luxe d'une main-d'œuvre payée ».

Mais ces enfants, il faut tout d'abord les retenir à la terre. Or, l'âme des petits est-elle toujours bien préparée à l'amour du sol ? Les emplois à la ville ne sont-ils pas trop souvent désignés comme prix du travail et de l'intelligence ?

Il est indispensable de réagir contre cette tendance et les instituteurs ruraux, en particulier, ont un rôle admirable à jouer : donner un enseignement d'esprit rural afin de conserver au cœur des petits paysans l'amour du bétail et des champs.

CONCLUSION

Pour nos cultivateurs morbihannais, l'expression « faire la terre » si bien mise en valeur par Louis Hémon, dans *Maria Chapdelaine*, n'a pas été un vain mot et à presque tous nous devrions décerner le titre de grand défricheur.

Mais, désormais, d'autres mesures s'avèrent urgentes :
l'indemnité au fermier sortant, loi de justice, loi humaine, que le monde rural attend depuis longtemps ;

l'extension de la durée des baux, mais non plus à « prix d'argent » mais en « nature » ou en valeur correspondante, source énorme de progrès et solution beaucoup plus équitable pour les parties :

*une politique de la main-d'œuvre agricole et du logement ;
la réforme, à brève échéance, du Code civil*, cette machine à hacher la terre ;

le maintien d'une protection efficace et générale de tous les produits du sol.

Depuis trente ans, de gros efforts ont été faits pour améliorer la situation sociale de l'agriculteur, lui permettre d'accéder à la propriété, d'emprunter à taux réduit, d'assurer au prix coûtant tous ses risques, d'acheter et de transformer ses produits en commun.

Mais il faut essayer également de répondre aux aspirations obscures de la jeunesse nouvelle en s'efforçant de rendre la vie au village plus agréable et plus sûre. Il ne faut plus que les jeunes filles, les jeunes agriculteurs, les ouvriers agricoles désertent la campagne et perdent à leur tour la foi en la profession à laquelle ils appartiennent par toutes les fibres de leur être.

Une tendance doit naître, un souci doit se manifester : améliorer le logis, installer un « home » plus confortable et fleuri. J'en appelle surtout, en terminant, à la femme morbihannaise. A mille choses, nous avons reconnu très souvent sa présence attentive et diligente : meubles rustiques tout luisants sous leur patine de cire, chers vieux souvenirs pieusement conservés, beaux enfants aux joues rebondies et aux yeux rieurs. Humble et modeste, elle a droit à toutes les reconnaissances. Son travail fut considérable et, grâce à elle surtout, tous les espoirs sont encore permis.

J.-K.

CLICHÉS

Nous remercions vivement la "Revue de Zootechnie", la revue "Le Porc", MM. DECKER, LE DREZEN, LE PART et surtout MM. CATHRINE et DE LAMARZELLE, qui nous ont gracieusement prêté la plupart des meilleurs clichés qui illustrent cet ouvrage.

ERRATA

- Page 63, dernière ligne : concernent des moyennes au lieu de concernant de moyennes.
 Page 64, dernière ligne : au 1^{er} rang au lieu de au 1^{er} et au 3^e rang.
 Page 99, 2^e ligne : 8.000 au lieu de 800.
 Page 128, 10^e ligne : sillons au lieu de taillis.
 Page 312, 1^{re} ligne : en 1929 au lieu de annuellement.

CARTES ET GRAPHIQUES

Carte touristique du Morbihan	4
Régime des pluies dans le Morbihan	12
Régime thermique dans le Morbihan	14
Régime des vents	16
Carte géologique	25
Régions agricoles du Morbihan	36
Evolution de l'Agriculture Morbihannaise de 1892 à 1929	52-53
Le Blé en Morbihan en 1929	66
Le Seigle en Morbihan en 1929	82
L'Avoine en Morbihan en 1929	86
Le Sarrasin en Morbihan en 1929	90
La Pomme de terre en Morbihan en 1929	94
Production des fruits à cidre et à poiré	140
Production des fruits à couteau	140
Production des châtaignes	158
Aire géographique des races bovines	180
Les Bovidés en Morbihan en 1929	182
Les Chevaux en Morbihan en 1929	206
Les Porcs en Morbihan en 1929	216
Les Moutons en Morbihan en 1929	222
Productions et industries agricoles	316
Evolution des effectifs des animaux de 1892 à 1938	340
Variations depuis 1929 des cours des principales productions	344
Opérations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de 1921 à 1938	346
Syndicats de producteurs de plants de pommes de terre	351

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
PREMIÈRE PARTIE	
LE MILIEU	
LES CONDITIONS NATURELLES DE LA PRODUCTION	
Aperçu géographique.	
Généralités. — Limites, superficie, origine, historique, divisions administratives	7
Climat. — Température, vents et pluies, conséquences	10
Topographie	17
Hydrographie	18
Les sols du Morbihan.	
Caractères géologiques	23
Sols arables	30
Analyses de terres	33
Régions agricoles du Morbihan	
Région du sud ou maritime	39
Région centrale	41
Région du nord	45
Origines de la propriété et de l'exploitation du sol	49
DEUXIÈME PARTIE	
PRODUCTION VÉGÉTALE	
Répartition du territoire et évolution de l'agriculture de 1892 à 1929	
Systèmes de culture et assolements	
Les cultures. — Généralités	
Céréales	{ Blé 67
	{ Seigle 81
	{ Avoine 84
	{ Orge 88
	{ Sarrasin ou blé noir 89
Pomme de terre	95
Principales productions	{ Généralités 103
fourragères	{ Racines : betterave fourragère, rutabaga 105
	{ Fourrages annuels. — Chou fourrager, trèfle incarnat, maïs-fourrage, etc. 110
	{ Prairies artificielles et temporaires 114
Cultures spéciales de semences	116
Plantes textiles. — Plantes médicinales	118
Légumes cultivés en plein champ. — Chou de Lorient et de Séné, haricot vert, petit pois, oignon, carotte	120

Horticulture.	
Jardins potagers et jardins maraichers, cultures d'ornement . . .	129
Prairies naturelles.	
Prairies de fauche, herbages, pâturages . . .	132
Vigne	137
Pomologie eu Morbihan	139
Châtaignier	157
Forêts et reboisement.	161

TROISIÈME PARTIE

PRODUCTION ANIMALE

Evolution du cheptel vif de 1892 à 1929	177
Espèce bovine.	
<i>Race bretonne pie-noire.</i> — Effectifs, caractères, aptitudes, production des jeunes, alimentation, hygiène des animaux et des locaux, amélioration de la race, commerce	181
<i>Race armoricaine</i>	197
<i>Race pie-rouge et croisements divers</i>	202
Espèce chevaline.	205
Espèce porcine	215
Espèce ovine	223
Animaux de basse-cour	226
Apiculture	230
Ressources piscicoles	233
Industrie ostréicole et mytiliculture	235
Maladies des animaux domestiques	238

QUATRIÈME PARTIE

ÉCONOMIE RURALE

Exploitation du sol.	
<i>Propriétés foncières.</i> — Répartition, biens communaux, morcellement, parcellement et remembrement, mouvement général, transmission, accession à la propriété, valeur vénale des terres	241
<i>Exploitations agricoles.</i> — Composition habituelle des domaines, répartition des exploitations	247
<i>Modes de faire valoir.</i> — Faire valoir direct, fermage, métayage, bail à domaine congéable	249
La population agricole.	
Mouvements et répartition de la population	255
L'exploitant, la main-d'œuvre agricole	256
Artisans ruraux	260
La famille paysanne	261
L'exode rural	267
Bâtiments agricoles.	269
Matériel agricole.	275

Amendements, engrais et produits divers	282
Aliments du Bétail	289
Améliorations rurales.	290
Capitaux agricoles	298
Transformations des produits agricoles.	
Cidre. — Beurre. — Industries diverses	299
Vente des produits agricoles.	
Produits d'origine végétale	305
Produits d'origine animale	309
Foires et Marchés	317
Associations agricoles.	
Sociétés d'Agriculture et Comices, Syndicats, Caisses régionales et locales de Crédit agricole, Caisses d'Assurances mutuelles, Coopératives	321
Organismes administratifs.	
Office agricole départemental, Chambre d'Agriculture, Bureau de la main-d'œuvre agricole	326
Services techniques,	
L'enseignement agricole, la Direction des Services agricoles, les Services sanitaires, les Services du Génie rural, le Service des Eaux-et-Forêts	329

CINQUIÈME PARTIE

EVOLUTION DE L'AGRICULTURE DE 1929 A 1938

Considérations générales.	
Caractéristiques agricoles essentielles, aspect général du problème de la production	335
Evolution technique.	
Production végétale, production animale, conditions techniques de ces productions	337
Evolution économique et sociale.	
Aperçu d'ensemble, organisation de la profession	343
Progrès à réaliser et perspectives d'avenir.	
Directives générales, les problèmes d'actualité : pommes de terre, lait, transports, logement, instruction	349
Conclusion	354